

LE CHÂTEAU DES ÉVÊQUES D'ORLÉANS
À MEUNG-SUR-LOIRE

Remerciements :

La présente étude n'aurait pu se faire sans le concours et l'aide de nombreuses personnes. Frédéric Aubanton, Conservateur régional des MH, a accepté de financer l'étude de dendrochronologie de la tour du pont-levis ; Fabienne Audebrand, responsable de la protection à la CRMH Centre, m'a accompagné tout au long de cette étude en apportant sa précieuse expertise et ses contacts. Christine Brisson, des archives municipales, a bien voulu chercher et reproduire pour moi certains documents de ses fonds. Frédérique Hamm, Directrice des Archives du Loiret, a facilité mes recherches ; je tiens à remercier tous les personnels des Archives départementales du Loiret qui ont été d'une grande gentillesse et serviabilité, de même que Nathalie Bonamy des Archives des Hauts-de-Seine. Un grand merci également à Isabelle Chave, Conservatrice en chef aux Archives nationales, sans qui mes recherches à Pierrefitte eussent été sans doute vaines ; sur sa recommandation, David Berthout, chargé d'études documentaires aux Archives nationales, m'a ouvert certains classeurs de la série F¹⁴ et m'a fait accéder au saint des saints, je lui en suis reconnaissant ; Marie-Françoise Limon-Bonnet, Conservateur général du patrimoine, a considérablement facilité mes recherches au Minutier central.

Anne Lacourt, chargée de mission archives à l'École nationale des Ponts et Chaussées, m'a fait découvrir le fonds Mandar, et a ouvert les dossiers pour moi. Vincent Droguet, conservateur général à Fontainebleau, a bien voulu rouvrir ses anciens dossiers de l'inventaire pour moi. Clément Alix, archéologue municipal d'Orléans, m'a fait profiter de sa connaissance des charpentes orléanaises. Jérôme Millière, président de la société archéologique de Meung, m'a communiqué les résultats de ses recherches sur la fontaine Saint-Liphard, et les voies antiques de Meung. Charlotte Hubert, architecte du patrimoine, m'a communiqué les études relatives à la chapelle de l'Hospice à Saint-Cloud et je lui en suis reconnaissant. Bien d'autres encore m'ont aidé, et je les prie de m'excuser de ne pouvoir les citer tous.

Mon dernier mot sera pour Élise et Xavier Lelevé, les propriétaires du château, leur mère et leurs enfants. La ténacité et l'enthousiasme qu'ils mettent au service de cette demeure millénaire, avec une bonne humeur contagieuse, est tout à fait admirable, le travail qu'ils mènent au jour le jour étant remarquable ! Et je dois à Élise bien des pistes de réflexion, grâce aux discussions que nous avons eues par ordinateurs interposés. Qu'ils en soient remerciés.

JEAN MESQUI

LE CHÂTEAU DES ÉVÊQUES
D'ORLÉANS
À MEUNG-SUR-LOIRE

Sommaire

Sommaire	5
Avant-propos.....	7
Avant le château : de l'ermitage de Liphard à la tour de Manassès de Garlande.....	9
Le château-palais de Manassès de Seignelay dans le contexte du début du XIII ^e siècle.....	15
L'évolution du château dans la ville jusqu'à la fin de la Guerre de Cent Ans	31
Le château de François de Brilhac.....	39
Le château aux XVI ^e et XVII ^e siècles.....	39
Le château classique de Louis-Gaston Fleuriu d'Armenonville.....	65
Le château néo-classique de Louis Sextius de Jarente de la Bruyère	75
Le château des Le Couteulx du Molay (1791-1859).....	97
Le château à l'époque moderne	107
Annexes.....	111
Annexe 1: Inventaires.....	112
1-1. Inventaires de 1790	113
1-2. Inventaire de l'an X	123
1-3. Inventaires de 1823	137
Annexe 2: Extraits de textes	152
2-1. Achats de terrains à la fin du XVIII ^e siècle.....	152
2-2. Achats de maisons au cloître de Meung à la fin du XVIII ^e siècle.....	155
2-2. Vente du Château de Meung par M. et Mme Bénigne Léon Le Couteulx à M. Édouard Bossange le 24 novembre 1859	157
Annexe 3: Analyse dendrochronologique.....	159
Sources.....	166
Recueils de sources manuscrites.....	166
Sources conservées à Meung-sur-Loire	166
Sources publiées	167
Bibliographie.....	169



Fig.1: Meung-sur-Loire, le château «Janus». En haut, vue aérienne prise depuis le nord-ouest, montrant, derrière la collégiale, les tours circulaires du château médiéval, l'édifice présentant de ce côté une face sévère, presque militaire. En bas, vue aérienne prise depuis le sud-est, montrant la façade classique qui s'ouvre vers le sud, regardant le parc, avec le corps de logis résidentiel au premier plan qui avait ses vues sur la Loire. (cl. Philippe Hirsch)



Avant-propos

Le château de Meung-sur-Loire, ancienne résidence des évêques d'Orléans, est un monument exceptionnel à plus d'un titre, même s'il ne figure pas dans le gotha des édifices les plus célèbres du Val-de-Loire. Fondé entre 1207 et 1221, il succédait à une tour résidentielle accolée à l'église collégiale des évêques d'Orléans à Meung-sur-Loire qui devint tribunal et prison lorsqu'il fut achevé. Palais célébré par la geste des évêques d'Auxerre au XIII^e siècle, la demeure épiscopale fut durant tout l'Ancien Régime prisée par les prélats orléanais ; elle accueillit souvent les rois de France dans leur vie itinérante, et Louis XI en fit un de ses séjours lorsqu'il faisait bâtir Notre-Dame de Cléry. Le château fut embelli et agrandi du temps de ce roi, conservant néanmoins encore ses attributs de puissance. Puis vint le temps d'une vie plus apaisée ; alors il fut radicalement transformé pour devenir une confortable demeure à l'architecture ouvrant sur un parc dominant la Loire, abritant en définitive la luxueuse retraite d'un évêque déchu par Louis XV. Après la Révolution, il fut d'abord le château d'un grand banquier d'affaires qui eut la chance de passer les heures dramatiques de la Terreur, avant de devenir la demeure aux champs de bourgeois aisés jusqu'au milieu du XX^e siècle. Les épisodes qui suivirent furent moins heureux, et l'édifice, vieux de huit cents ans, a été terriblement marqué par quelques courtes décennies de déshérence ; mais depuis 2010, ses nouveaux propriétaires ont entrepris de lui rendre un peu de ses splendeurs passées, méritoire lutte contre le temps qui passe pour ranimer les souvenirs de temps plus anciens.

L'intérêt majeur du château de Meung est que pour chaque époque de sa longue vie, il a conservé des traces visibles et tangibles de ses états successifs ; le visiter, c'est entamer une passionnante quête dans le passé à l'aide des éléments d'architecture laissés par les constructeurs. Au fil de cette quête, on découvre les personnages qui l'ont marqué jusqu'à l'époque moderne, et c'est un petit livre d'anecdotes souvent intimistes qui s'ouvre.

En 1908, l'avocat et ancien bâtonnier d'Orléans Marcel Charoy, alors retraité, livra une étude d'une grande qualité, aidé en cela par les érudits qui ont marqué le siècle passé : Louis Jarry et son fils Eugène, Jacques Soyer. La publication de Marcel Charoy était d'autant plus importante que l'auteur put consulter des documents qui ont été détruits sans espoir de retour par l'incendie des archives du Loiret en 1940. L'ouvrage a fondé l'histoire magdunoise et demeure aujourd'hui le point de départ de toute recherche, même si les considérations historiques méritent d'être revues à la lumière des connaissances plus récentes et d'une recherche plus approfondie grâce aux nouveaux instruments de recherche.

Si la disparition de maintes archives, à commencer par les plus récentes, laisse ouverte bien des questions, le monument lui-même, malgré bien des jours passés à l'ausculter et le mesurer, garde bien des secrets enfouis derrière ses enduits ou ses papiers peints. Le château vit, c'est l'essentiel ; et s'il garde des secrets, il n'en a que plus de charme pour ceux qui le visitent et qui l'habitent.

Jean Mesqui, mai 2014

Avant le château : de l'ermitage de Liphard à la tour de Manassès de Garlande

L'étymologie du lieu, *Mag-dunum*, ne laisse aucun doute sur son origine protohistorique ; il s'agissait d'un lieu fortifié, dont on sait qu'il contrôlait un point de traversée de la Loire important, en particulier pour la voie allant de Châteaudun à Bourges¹ (fig.3). Si l'on en croit la tradition rapportée par les *Acta sanctorum*, le site, abandonné après les invasions des « Vandales » (probablement les grandes invasions du début du V^e siècle), aurait été choisi comme refuge par un notable nommé Liphard pour créer un ermitage, probablement au tout début du VI^e siècle². Cet ermitage était devenu au début du IX^e siècle un monastère dont l'église était dédiée à saint Liphard ; l'empereur Charlemagne en avait investi l'évêque d'Orléans Théodulphe³.

Après la révolte du roi des Lombards Bernard d'Italie en 817, Théodulphe qui avait pris son parti contre Louis le Pieux, fut déposé et relégué dans un monastère, comme d'autres évêques conjurés ; le comte d'Orléans Matfrid, qui figurait parmi les plus grands dignitaires du palais, profita sans doute de cette disgrâce épiscopale pour se faire attribuer le monastère Saint-Liphard⁴. Quelques années plus tard, ce fut au tour de Matfrid de tomber en disgrâce, alors que Théodulphe, lui, retrouvait la faveur impériale ; les évêques d'Orléans récupérèrent alors, de façon définitive, la possession du monastère de Saint-Liphard⁵. Il existait sur les lieux un avoué, représentant le titulaire de

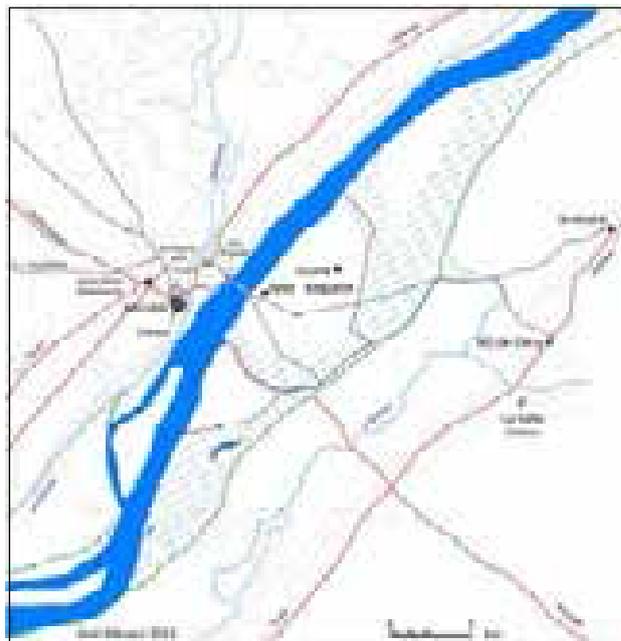


Fig.3.: Carte des voies anciennes au voisinage de Meung. En rouge, voies antiques (dessin J. Mesqui).

l'abbaye tant pour les affaires administratives et juridiques, que pour la défense du territoire⁶.

La présence du monastère ne fit sans doute que renforcer le rôle de point de traversée joué par Meung, et les rois carolingiens y faisaient halte de temps à autre : ainsi, en 861, Charles le Chauve y passa, en provenance d'Oissel (Seine-Maritime), pour y rencontrer le puissant comte de Blois Robert le Fort, et l'année suivante, avec son épouse, il y fixa rendez-vous à leur fils Charles pour tenter

1—Sur l'étymologie de Meung, voir Soyer 1979, p.12-13. Sur les voies antiques, voir Gauthier 1943 ; Soyer 1971 ; *Les voies antiques de Meung* ; Millière 2007-2008. Voir carte dans Mesqui 20XX, p.XX.

2—*Acta Sanctorum*, p.291-295.

3 - *Capitularia episcoporum*, p.115-116 : le monastère fait partie des « lieux de culte dont la souveraineté nous a été déléguée » (« *cænobia, quæ nobis ad regendum concessa sunt* »).

4—*Formulæ Imperiales*, p.321-322. Voir sur ce comte Matfrid l'article fondamental de Depreux 1994, en particulier p.344-353 pour ce qui concerne Meung. Voir aussi Heil 1999, p.47.

5—En 840-843, un diplôme de Charles le Chauve confirmant les biens de l'église d'Orléans cite la *Cella Sancti Liphardi* (*Cartulaire de Sainte-Croix d'Orléans*, n°33, p.64). En 851, un autre diplôme du même empereur confirme que la *villa* de

Terminiers a été transférée par l'évêque Ay de l'« *abbatia sancti Liphardi* » au chapitre de Sainte-Croix (*ibidem*, n°35, p.69). L'église de Terminiers avait pour patron saint Liphard.

6—En 822, l'avoué, un certain Odolmar, intenta avec son puissant maître Matfrid une action à la cour impériale contre un vassal de l'empereur appelé *Ragimbernus*, dont le père avait été abbé de Saint-Liphard du temps de Charlemagne : cet abbé - laïc - avait, en effet, disposé injustement en faveur de son fils, de biens donnés à l'abbaye par Clotaire [II] (613-629), dépossédant ainsi l'établissement et Matfrid qui en était le régent, si ce n'est le titulaire. C'est au palais d'Attigny que le cas fut tranché, Matfrid ayant pu exhiber les diplômes de donation de Clotaire, ainsi que les confirmations de ses successeurs (*Formulæ Imperiales*, p.321-322).

de le raisonner dans ses tentatives de révolte. Plus tard, le roi Eudes séjourna au monastère en 890 ; il y convoqua un synode épiscopal l'année suivante⁷.

LE CHAPITRE ET SON CLOÎTRE

Dès les années 1020, ce monastère était devenu un chapitre de chanoines séculiers prébendés dépendant directement de l'évêque d'Orléans, puisqu'à cette époque l'évêque Odolric aurait donné aux moines de Micy, avec l'accord du chapitre de Saint-Liphard, une prébende canoniale⁸ ; en tout cas, le chapitre existait en 1068, puisque cette année-là le roi renonçait à son droit de voirie sur la petite localité de Oinville en Beauce, au bénéfice du chapitre qui la possédait⁹. Comme tous les chapitres séculiers, celui-ci était implanté dans un quartier environnant l'église collégiale, le Cloître (*claustrum*) que l'on trouve mentionné à la charnière des XI^e et XII^e siècles (fig.2)¹⁰.

Ce dernier était entouré d'un mur, et coïncidait probablement avec la fortification (*castrum*) mentionnée en 1103, lorsque l'évêque Jean dut faire appel au roi Philippe et à son fils le prince héritier Louis pour en reprendre le contrôle sur son vassal Léon II de Meung, lointain héritier des avoués de l'abbaye carolingienne¹¹. La relation des hauts-faits du prince Louis par Suger met en scène ce vassal rebelle, qui tenta de se défendre à l'intérieur de la fortification magdunoise depuis la maison qu'il possédait à l'intérieur de l'enceinte, au nord de l'église (fig.2) ; lorsque l'enceinte eut été prise par les troupes royales, les assiégés se ré-

7— En 859, un diplôme de Charles le Chauve est signé au monastère de Meung (*Actes Charles le Chauve*, I, 543). 861 : *Annales de Saint-Bertin*, année 861, p.86. 862 : *ibidem*, année 862, p.91. 890 : *RHF*, IX, p.454. 891 : *RHF*, IX, p.316 ; p.458. Aucun de ces textes ne mentionne une fortification sur le site, contrairement à ce qu'affirmait Charoy 1908, qui pensait, à tort, trouver dans le *De re diplomatica* de Mabillon, publié en 1681, la mention d'un *oppidum* (place-forte) en 890.

8—Référence dans *Gallica Christiana*, t.VIII, p.1435. La date fournie est la trente-septième année du règne de Robert II, soit 1024. Jarossay 1902, p.147, fournit la date de 1030 en se référant à Guyon 1647, p.327 ; mais je n'en ai pas trouvé trace dans l'ouvrage de Symphorien Guyon, et je pense qu'il s'agit d'une parmi les nombreuses erreurs de Jarossay, reprise ensuite par d'autres auteurs, comme Duchâteau 1888 p.104.

9— *Actes Philippe Ier*, n°XXVIII, p.109.

10— *Cart.chap.St-Liphard*, n°7 et 8 : charte de Jean, évêque d'Orléans (1096-1125) attribuant au chapitre les revenus de tous les étaux de bouchers établis au marché de Meung qui lui appartenaient, depuis le mur du cloître jusqu'à la sortie du marché (« *a muro claustrum usque ad exitum fori ex omni parte constitutum* ») ; confirmation par le pape Innocent II en 1141. On peut se demander si ce don ne fut pas consécutif aux événements de 1103, afin de permettre la reconstruction de l'église.

fugièrent dans le clocher de l'église collégiale¹². Le feu ayant été mis à l'église et à son clocher, les défenseurs finirent par se jeter de son sommet pour échapper aux flammes, s'empalant sur les lances ennemies.

Dès octobre de l'année suivante, l'église fut solennellement re-consacrée par Raoul, archevêque de Tours, Galon, évêque de Paris, Jean, évêque d'Orléans, et Chrétien, abbé de Saint-Mesmin ; les reliques de saint Liphard, qui avaient été transportées la veille à l'église paroissiale de Saint-Pierre hors les murs, furent alors replacées dans leur caveau originel¹³. Cependant, en dépit de cette remise au pas du vassal magdunois, la véritable reprise en main de la seigneurie par l'évêque n'intervint que sous Manassès de Garlande (1146-1185). La famille de Garlande comptait parmi les plus influentes du royaume : le père de Manassès avait été bouteiller de France, trois de ses oncles furent sénéchaux de France, et l'un d'entre eux, Étienne, fut également chancelier, avant de se retirer comme archidiacre de Sainte-Croix à Orléans. Manassès appartenait à la branche qui s'implanta en Champagne, à Possesse et à Tournan-en-Brie. Il imposa pacifiquement son pouvoir sur le successeur de Léon II de Meung, Bouchard, seigneur du Chéray et de la Ferté-Avrain en Sologne, en mettant sous contrôle ses prétentions fiscales, et en reprenant, au moins partiellement, les prérogatives seigneuriales sur l'agglomération en cours de développement. Dès avant 1161, une nouvelle enceinte avait enclos vers le nord-ouest une large bande de terrain pour absorber l'urbanisation croissante (fig.2)¹⁴.

11—Sur toute cette partie, voir l'article que j'ai consacré à la famille de Meung, où est analysée en détail l'évolution des rapports entre les évêques et leurs vassaux : Mesqui 20XX. Ceci me dispensera de fournir ici l'ensemble des sources, citées dans cet article.

12—Voici le texte de Suger traduit par nos soins : « [Louis VI] se rendit célèbre également en apportant l'aide des armes à l'église d'Orléans. Léon, homme noble du *castrum* de Meung, vassal de l'évêque d'Orléans, en avait accaparé aux dépens de cette église la plus grande partie, et s'était emparé de la seigneurie d'un autre *castrum*. D'une main forte, Louis le réprima ; il l'assiégea dans ce même *castrum* avec beaucoup d'autres. Une fois le *castrum* pris, Léon se réfugia dans l'église proche de sa maison, qu'il mit en défense ; mais, le fort fut subjugué par plus fort que lui, et Léon fut accablé par les flammes et les armes. Et il ne paya pas seul le prix de son excommunication, prononcée depuis longtemps ; car lui-même et près de soixante de ses compagnons, entourés par les flammes, se jetèrent de la tour. Percés par les pointes des flèches et les lances dressées, ils exhalèrent leur dernier soupir, et transmirent dans la douleur leurs âmes aux enfers » (Suger, chap.6, p.20-21, Luchaire 1890, p.15 ; Waquet, p.28-29)

13—*Cart. Chap. St-Liphard, Acta Sanctorum - Junii*, p.294-296.



Fig.4: Vue du clocher de l'église Saint-Liphard et de la tour Manassès de Garlande prise du sud-ouest; le haut du clocher, du XIII^e siècle, ainsi que le transept de l'église, ont été estompés pour simuler l'aspect au XII^e siècle (cl. J.Mesqui)

LA TOUR DE MANASSÈS DE GARLANDE

Manassès ne se contenta pas de cette réappropriation seigneuriale ; il bâtit le clocher, où il aménagea une chapelle haute privée, et y accola une tour-résidence pour son propre usage : pour cela, il expropria deux maisons appartenant au chapitre et situées dans l'emprise du cloître. La tour-résidence, appelée tour Manassès de Garlande depuis que Marcel Charoy l'avait identifiée, est un intéressant exemple des résidences fortifiées que faisaient construire, au milieu du XII^e siècle, les grands feudataires¹⁵.

Cet ensemble, constitué par le clocher-porche et la tour Manassès de Garlande, constitue le seul reste monumental de la petite agglomération du XII^e siècle. Le clocher n'était pas, à cette époque,

14—Dans une charte de 1161 rappelant les droits du chapitre, Manassès de Garlande confirme l'exemption fiscale dont bénéficient les hôtes du chapitre demeurant à Champgarnier, quartier qui s'étend depuis la voie publique qui est devant la léproserie jusqu'au vieux mur (« *astrata publica qui ante domum leprosororum usque ad veterem murum protenditur* ») (Cart.chap. St-Liphard, n°1). Le quartier de Champgarnier n'a pas laissé de souvenir dans la topographie; en revanche, ce quartier situé au nord-ouest de la collégiale avait, avant le XIX^e siècle, pris le nom de la chapelle de la léproserie (Saint-Denis), qui se situait

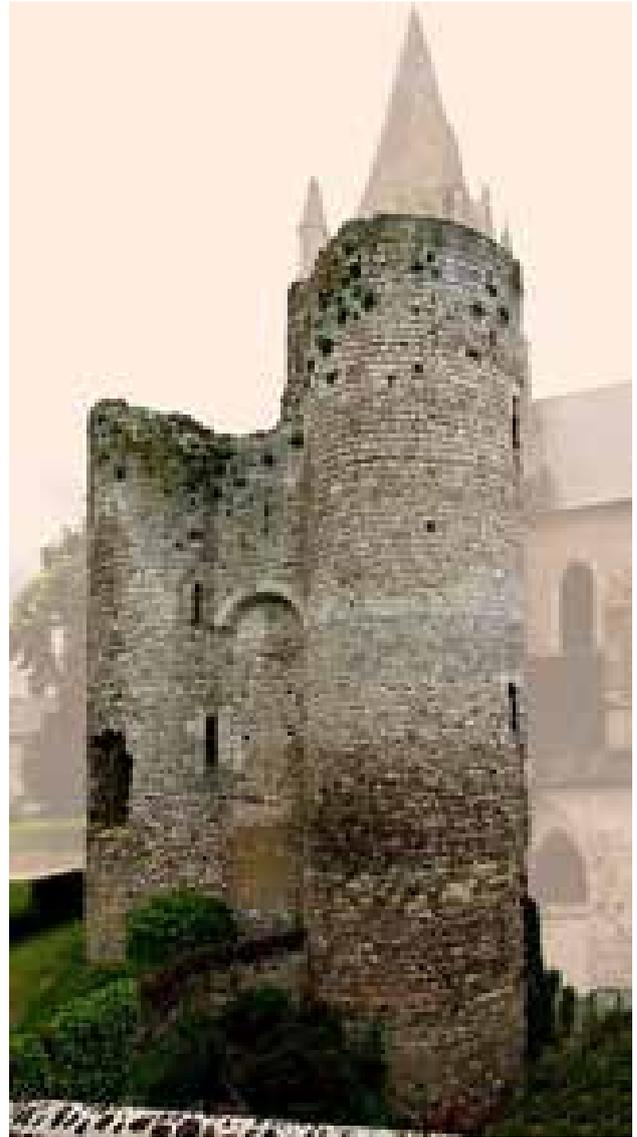


Fig.5: Vue de la tour Manassès de Garlande, prise depuis le sud (cl. J.Mesqui 2013)

aussi haut qu'aujourd'hui : il faut l'imaginer sans sa partie supérieure, puisque ni l'étage des cloches (pourvu de trois baies en plein cintre sur chaque face), ni la flèche n'existaient alors, la tour carrée à contreforts ne montant que jusqu'à 24 m de hauteur pour sa partie maçonnée (fig.4).

En revanche, les abords ouest et sud du clocher-porche et de la tour ont été surélevés d'environ deux mètres depuis le début du XIII^e siècle ; aussi, pour appréhender les deux monuments dans leur élévation primitive, il faut s'approcher du clocher depuis l'entrée du château. Ici, après une fouille

sur la voie d'Orléans à Blois (rue Saint-Denis, rue des Fossés Saint-Denis, Champ des caves Saint-Denis, climat des Saint-Denis). Or l'on trouve dans le cadastre de 1829 deux lignes successives d'enceinte vers le nord-est (fig.1) : celle qui se trouve le plus près de l'église doit correspondre au « vieux mur » de 1161.

15—Voir Mesqui 2014.

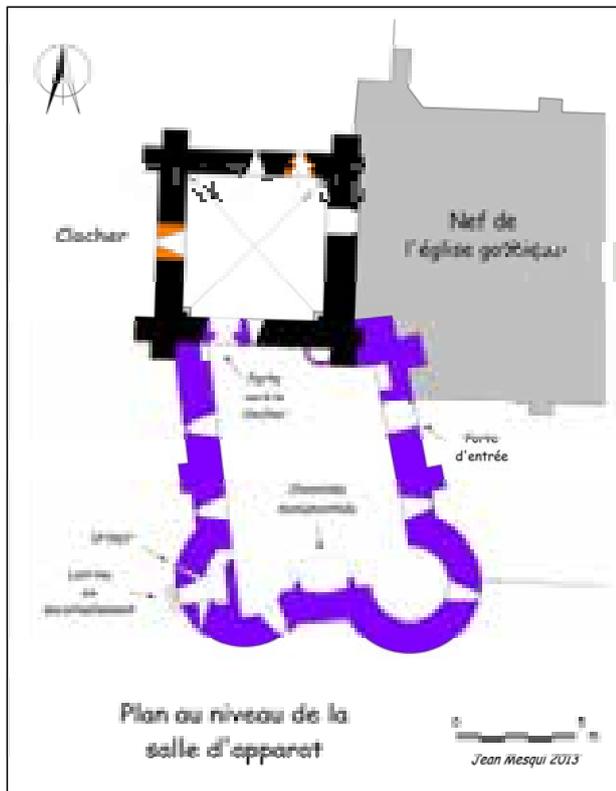


Fig.6: Plans du clocher et de la tour Manassès de Garlande au premier étage, restitués dans l'état d'origine (dessin J.Mesqui 2013)

menée en 1990, le sol du XII^e siècle a été restitué à son niveau d'origine, et le portail, bouché vers 1200, a été démuré. Quant à la tour Manassès de Garlande, on peut voir au sud-est le niveau primitif du sol lorsqu'elle fut construite ; en effet, le remblaiement général qui a affecté toute cette zone depuis un millénaire a préservé un petit espace de terrain situé à l'ouest de la sacristie, faute de quoi les chapelles sud de l'église se seraient trouvées enterrées (fig.5). C'est ici qu'on peut réaliser la hauteur sur laquelle la base de l'édifice est aujourd'hui cachée par les remblais à l'est et au sud.

La tour Manassès de Garlande comportait un sous-sol assez haut, à vocation de stockage et/ou de prison, et deux étages résidentiels. C'est au premier étage qu'on y accédait, comme dans la plupart des tours maîtresses romanes ; sans doute un escalier en bois accédait-il à la porte située au sud-est (fig.6). On ne connaît malheureusement plus les dispositions exactes, puisque la nef gothique a remplacé l'église romane qui était probablement plus étroite ; cependant, la porte est encore reconnaissable dans les combles du bas-côté sud de l'église gothique.

On entrait ainsi dans une grande salle d'apparat, chauffée par une cheminée monumentale placée au sud (fig.9) ; la salle était éclairée par quelques fenêtres étroites et haut placées, et pos-



Fig.7: Plans du clocher et de la tour Manassès de Garlande au premier étage, restitués dans l'état d'origine (dessin J.Mesqui 2013)

édait une latrine dans la tourelle sud-ouest, dotée d'un urinoir. C'est ici que l'évêque devait rendre sa justice, recevoir ses hôtes, et tenir ses banquets ; il disposait d'un cabinet privé dans la tourelle sud-est, et une belle porte fut percée au nord, dans le mur du clocher, pour aller dans sa chapelle privée (fig.8).

Le deuxième étage était affecté à la chambre de l'évêque ; la salle centrale était sa chambre d'apparat, chauffée par une cheminée superposée à celle du premier, et éclairée par de petites fenêtres géminées dont une est conservée à l'est. La chambre privée était probablement dans la tourelle sud-ouest, éclairée par une fenêtre joliment décorée à l'extérieur par un encadrement ébrasé ; à la charnière entre la chambre d'apparat et la chambre privée, un petit couloir menait à une latrine en encorbellement dont les supports sont délicatement sculptés. On ne peut manquer de la voir en montant vers le château.

Au troisième étage était un chemin de ronde, probablement crénelé, qui entourait le comble charpenté à surcroît. Ce chemin de ronde conférait un aspect militaire à l'édifice, complétant les deux tourelles circulaires ; pour autant, il s'agissait plutôt d'une apparence que d'une réalité, cet appareil militaire faisant partie du décorum inhérent au statut de seigneur dominant.

Lorsque le château haut fut achevé, la tour Manassès de Garlande perdit probablement une bonne partie de son rôle ; cependant, on ne peut exclure qu'elle ait encore servi de résidence privée pour l'évêque, en complément des salles du

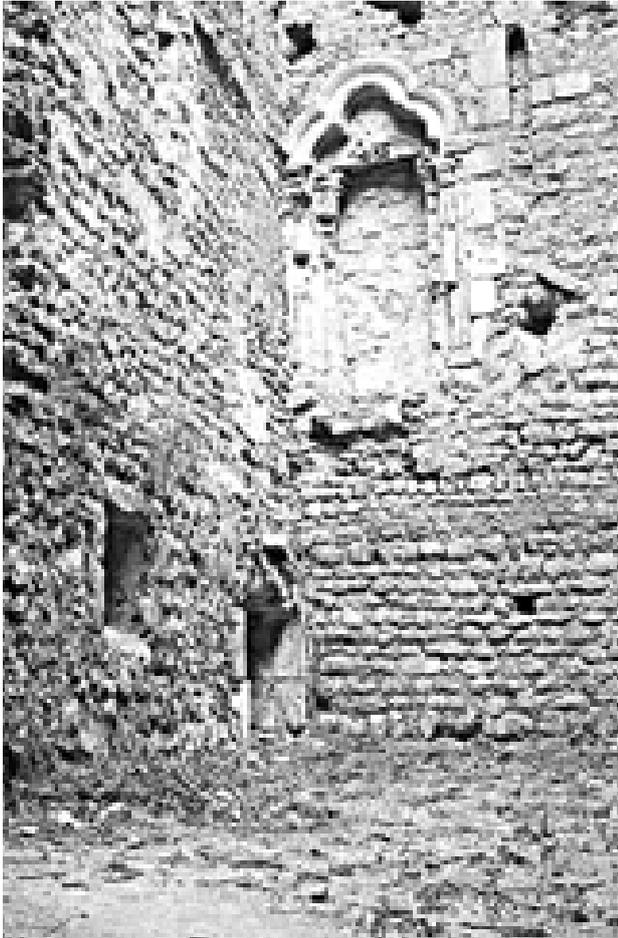


Fig.8: Vue intérieur de la tour Manassès, prise dans les années 1930, montrant la porte percée dans le mur sud du clocher pour accéder à la chapelle privée (cl. Lefèvre-Pontalis, Société Française d'Archéologie)

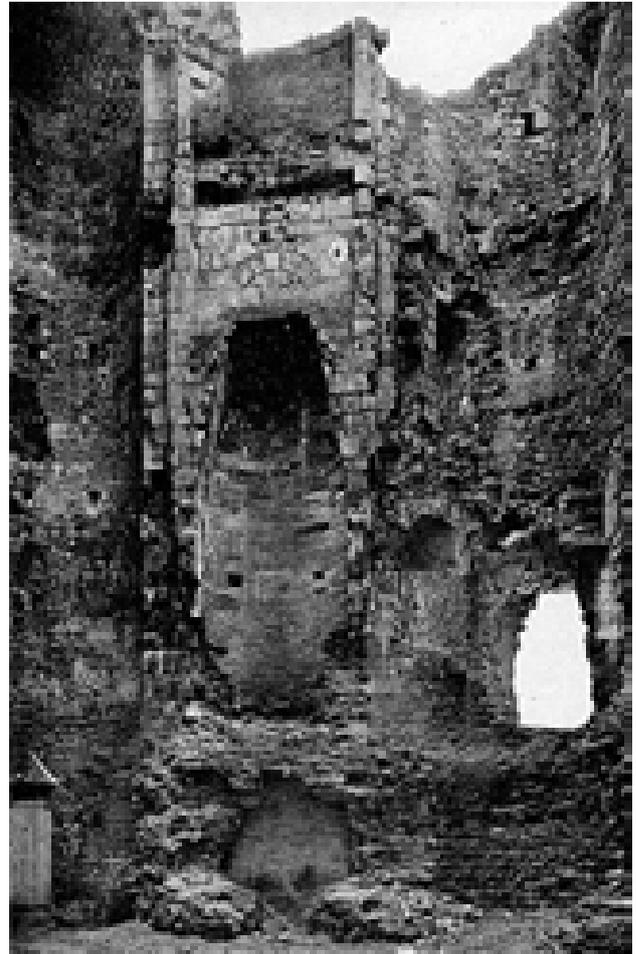


Fig.9: Vue intérieure, prise au début du XXe siècle, des cheminées de la tour Manassès (carte postale ancienne, coll. De l'auteur)

château situé au sud, et sa chapelle servait encore, comme semble en attester un acte de 1269 où y fut signée une donation importante du comte de Bigorre¹⁶. Cependant, dès le XIV^e siècle elle fut transformée en prison et en « prétoire » ou « auditoire » de justice ; c'est ici que furent enfermés, Nicolas d'Orgemont, qui conspira contre Charles VI en 1416, François Villon, qui y passa l'été 1461 avant d'être gracié par Louis XI, et beaucoup d'autres moins célèbres qui enfreignirent la justice épiscopale. L'intérieur de la tour subit alors de nombreuses transformations, pour accueillir les salles d'interrogatoire, l'auditoire, le greffe, la salle de géhenne où l'on subissait la question, ainsi que les cachots ; on subdivisa même à cette fin l'ancienne salle d'apparat en deux sous-niveaux. Lors de fouilles menées en 2000, on a retrouvé dans le sous-sol une curieuse fosse aménagée avec un plancher fait d'une sorte de grille de poutres en pierre présentant une arête vive sur le dessus ; peut-être était-ce un cachot de sécurité.¹⁷

16— Voir note n°40.

La tour était encore à la Révolution le siège de la justice épiscopale : l'inventaire de 1790 et le contre-inventaire indiquent que les portes et les ferrures des cachots, les grilles aux fenêtres, ne doivent pas être démontées, faisant partie inhérente de la construction. En septembre 1790, après qu'elle eut été classée bien national comme le château, les marchands de meubles adjudicataires du mobilier privé de l'évêque tentèrent de récupérer le mobilier de la salle d'audience qui existait encore dans la tour : elle contenait le banc des juges, le bureau du greffier, le banc du procureur fiscal, le parquet avec ses gradins, banc et balustrade, la barrière le séparant de l'auditoire, et les bancs scellés le long des murs pour les auditeurs¹⁸.

L'ancienne tour des prisons fut adjugée à Jacques Jean Le Couteulx en 1791, comme le reste du château ; probablement l'intérieur de la tour fut-il alors entièrement dépecé, laissant place à une...porcherie.

17— Sur les transformations de la tour et le cachot, voir Mesqui 2014, p.18-21.

18— Voir Annexe I-1, à la date du 7 septembre 1790.



Fig.10: Vue restituée de l'église et du château-palais épiscopal de Manassès de Seignelay (dessin J.Mesqui 2013)

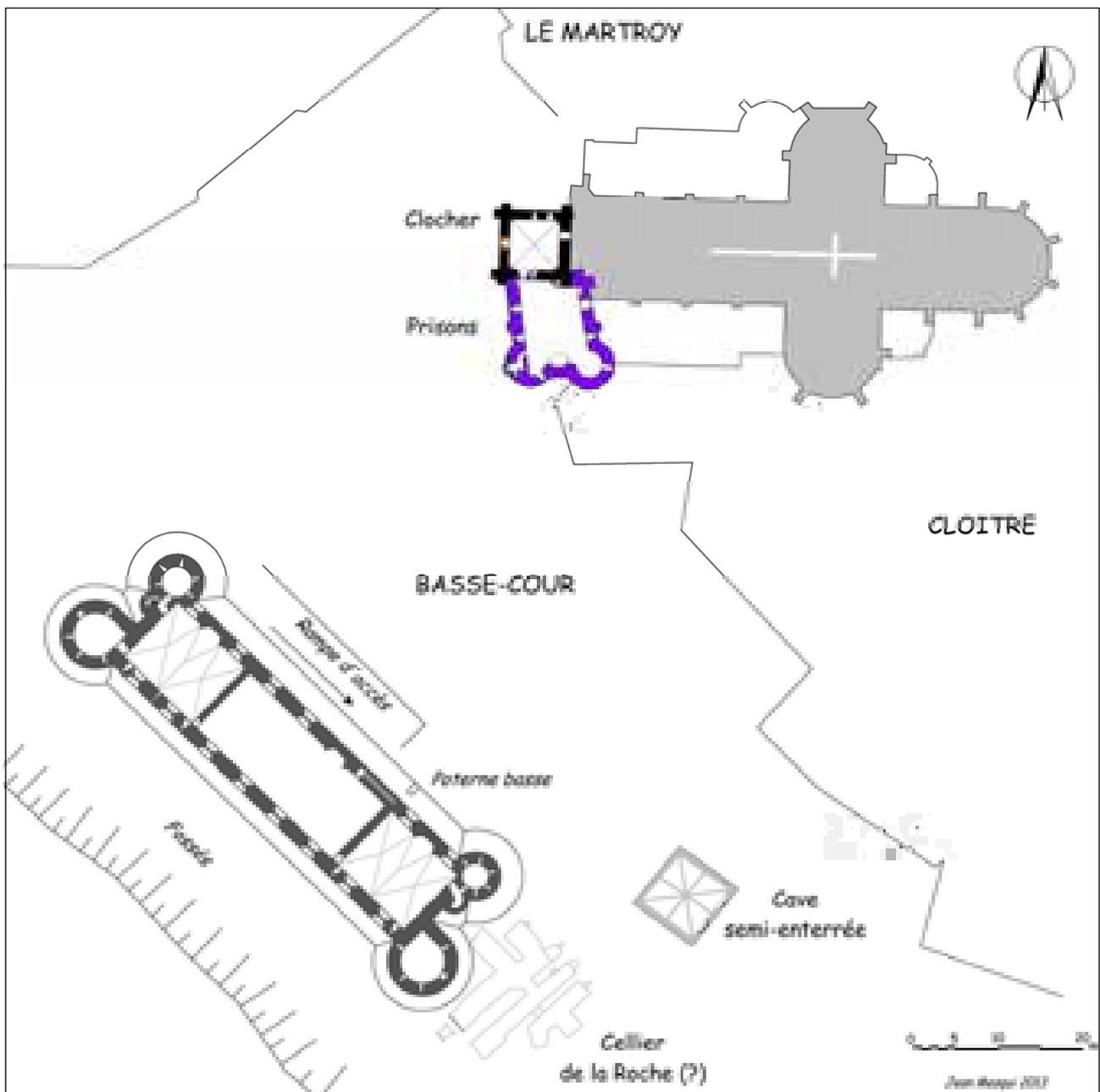


Fig.11 Plan restitué du château de Manassès de Seignelay, au début du XIII^e siècle (dessin J.Mesqui)

Le château-palais de Manassès de Seignelay

Manassès de Seignelay fut choisi comme évêque d'Orléans en 1207 ; il avait pour frère Guillaume, qui fut, quelques mois avant lui, choisi comme évêque d'Auxerre ; le chroniqueur des évêques d'Auxerre les décrit comme d'une humilité et d'une modestie remarquables, l'un comme l'autre s'étant apparemment fait prier pour accepter leurs charges. Tous modestes qu'ils fussent, ils avaient assez conscience de leur statut pour s'opposer frontalement à Philippe Auguste. Ils contestaient leur assujettissement et celui de leurs vassaux au service militaire si le roi ne participait pas personnellement aux expéditions ; Manassès refusait en outre de se soumettre au droit de gîte que les rois de France avaient d'antiquité à Meung et Pithiviers, qui consistait en l'obligation pour l'évêque d'assumer la charge du train royal dans ces deux châtellenies lorsque le roi y séjournait ; enfin, les deux prélats contestaient le droit de régale en vertu duquel le roi pouvait jouir des revenus de l'évêché pendant les vacances de siège, donnant lieu à de nombreux abus de la part des officiers royaux. Le conflit dura près de trois ans, de 1209 à août 1212, au cours desquels le roi saisit le temporel épiscopal, alors que les évêques prononçaient l'interdit sur les terres royales dans leurs diocèses. Au bout du compte, après des interventions répétées du pape Innocent III, un compromis fut trouvé, mais il semble avoir été à l'avantage du roi puisque les deux évêques durent admettre qu'ils étaient féodalement soumis au service militaire même lorsque le roi ne dirigeait pas personnellement l'armée - tout au plus en étaient-ils personnellement dispensés ; Manassès dut reconnaître le droit de régale du roi, et s'engagea à verser 60 livres parisis annuels pour que le roi fasse remise de son droit de gîte dans les deux châtellenies¹⁹.

À peine réconciliés avec le roi, les deux évêques partirent à la croisade contre les Albigeois avec un certain nombre de chevaliers ; ils y furent au printemps et au début de l'été 1213, mais c'était une

¹⁹—Ces épisodes fameux ont été amplement commentés ; voir la mise en perspective dans Baldwin 1991, en particulier p.361 et 395.



Fig.12: La tour dite d'Héloïse, à Pithiviers, avant sa destruction au début du XIXe siècle. Cette tour réputée construite par Héloïse de Champagne vers l'an 1000 passa dans la main de son fils Odolric, évêque d'Orléans, et resta ensuite dans le patrimoine épiscopal. Elle fut prise contre Manassès de Garlande par Jean d'Orléans vers 1210. (cl. C. Corvisier).

époque de paix armée sans opérations majeures. Simon de Montfort profita de la présence des deux frères pour leur faire armer chevalier son fils aîné Amaury le jour de la Saint-Jean.

De retour dans l'Orléanais dès la fin de cette année, l'évêque put sans doute se consacrer à l'administration de son diocèse. Mais les mœurs y demeuraient pour le moins entachées de violence, même si la province était depuis plusieurs décennies pacifiée par l'autorité royale. Ainsi, en 1218-1219, le chevalier Jean d'Orléans, qui tenait le haut du pavé de la noblesse orléanaise, seigneur de Monpipeau et de Cléry²⁰, se mit en tête de fortifier la résidence qu'il avait dans ce dernier village, au grand dam de Manassès qui possédait à proximité immédiate une maison à Estrépoey²¹. Une escalade s'ensuivit, chacun fortifiant de plus belle sa résidence ; l'évêque pressait par tous moyens Jean

²⁰—Monpipeau, cne Huisseau-sur-Mauves (Loiret) : restes d'un château plus tardif. Cléry-Saint-André (Loiret) : la résidence de Jean d'Orléans ne semble pas avoir laissé de trace.

²¹—Le Trépoix, cne Mareau-aux-Prés (Loiret). Il demeure une ruine du mur près de la parcelle appelée « Le Vieux Château » ; la photographie aérienne disponible sur le site Géoportail de l'IGN révèle par ailleurs les anciens fossés dans cette parcelle.

d'Orléans d'abattre créneaux et défenses, mais celui-ci - vassal du roi - ne l'entendait pas de cette oreille, n'hésitant pas à mener toutes sortes de vexations contre l'évêque. Il entra par effraction dans la maison d'Estrépy et sa chapelle, déroba ce qui s'y trouvait pour l'emmenner à Cléry, rompit les fossés, s'empara des poissons du vivier, détourna le ruisseau qui alimentait les fossés... Il alla même jusqu'à pénétrer dans la ville forte épiscopale de Pithiviers, et à s'emparer de la tour maîtresse (*domicilium*) que l'évêque y possédait, malgré l'interdiction du roi (fig.12) ; il aurait également tendu une embuscade à l'évêque, qui n'y aurait échappé que par miracle.

Le roi fit la sourde oreille aux plaintes de l'évêque, d'autant que son vassal avait des états de services tout à son honneur ; il fallut que Manassès en appelle au pape Honorius III, et que celui-ci écrive en février 1218 aux abbés de Clairvaux, Morimont, Sainte-Marie-du Bourgmoyn à Blois, à l'évêque de Chartres, l'archidiacre de Troyes, l'archevêque de Sens, les évêques de Paris, Auxerre, Troyes, Meaux, Nevers, en leur demandant d'intervenir auprès du roi, pour qu'enfin celui-ci fasse évacuer Pithiviers. Mais il fallut encore plus d'un an avant que Jean d'Orléans ne consente à signer, le 19 décembre 1219, une charte solennelle où il s'engageait à détruire les créneaux et les défenses de sa résidence...²²

L'évêque avait fort à faire avec ses propres vassaux : Henri de Sully, puissant seigneur de Sully-sur-Loire, était aussi remuant que Jean d'Orléans, puisque l'évêque fut obligé de saisir son château et sa châtellenie à la suite de la plainte de marchands qu'il avait spoliés. Assez imprudemment, l'évêque se tourna vers le roi pour faire exécuter la saisie ; trop heureux de l'aubaine, le roi dédommagea les marchands, et s'appropriâ le château, donnant l'ordre de faire construire une tour maîtresse « philippienne » à Sully sans en prévenir ni le titulaire de la seigneurie, ni l'évêque d'Orléans, tous deux bien marris du coup de force royal. Il fallut, ici encore, l'intervention du pape Honorius III pour débloquer les choses ; après ses lettres datées du 11 février 1218, Henri de Sully s'engagea dès le mois de mars à faire amende honorable auprès

22—Cet événement est connu par les *Gestes des Évêques d'Auxerre*, II, p.230. Voir le commentaire dans Vassal 1863, p.29-33, et preuves p.157. Voir aussi Jarry 1899, p.15-18. Les lettres adressées par le pape Honorius en février 1218, qui relatent les faits, sont publiées dans *Recueil des Historiens de France*, t.XIX, p.652-657. Les *Gestes* donnent Ecry et non Cléry, mais les lettres d'Honorius III sont parfaitement claires et citent *Clariacum*, aussi la majorité des érudits a rectifié, à commencer par d'Hozier dans son *Armorial général de la France*, vol.2-3, p.784. Curieusement, les derniers éditeurs des *Gestes* n'ont pas repris cette leçon.

des marchands, et à rembourser le roi pour le coût de la tour qui avait été construite. Au mois de juin, Manassès s'engagea pour sa part à rendre la tour au roi dès qu'il en serait requis²³.

On ne peut exclure que la crise des années 1209-1212 entre le roi et l'évêque ait fait perdre son autorité à ce dernier, et qu'elle fut une cause de ces comportements indisciplinés, voire insoumis. Ils peuvent expliquer le besoin qu'eut l'évêque de bâtir un palais fortifié pour raffermir sa stature face à une noblesse d'autant plus insolente qu'elle savait pouvoir compter sur l'appui tacite du roi, ou en tout cas sur son indulgence.

Selon les *Gestes des évêques d'Auxerre*, Manassès de Seignelay jugea la tour de Manassès de Garlande inappropriée pour lui servir de résidence (*domicilium*)²⁴ ; il est vrai qu'elle était dépourvue de la grande salle synodale indispensable à un palais épiscopal, et de plus le chantier de l'église, lancé probablement à la toute fin du XIIe siècle ou dans les premières années du siècle suivant, devait battre son plein et amener son lot de nuisances à proximité immédiate de l'ancienne résidence.

Le chroniqueur ne tarit pas d'éloges pour l'édifice construit par Manassès de Seignelay : un palais d'une grande noblesse pourvu de tours et de remparts, une citadelle inexpugnable et noble. Et de fait, c'est bien une construction sortant de l'ordinaire qui vit le jour. L'évêque choisit, pour son château-palais, un emplacement situé au sud-ouest de l'ancienne tour-résidence, probablement à la limite sud de l'enceinte du *castrum*. Il faut, pour s'imaginer son implantation, retirer par la pensée toutes les terres accumulées depuis le XVIIIe siècle pour former la grande terrasse sud du château, et se représenter le terrain montant en pente très douce depuis l'église vers le plateau ; même celui-ci n'était pas bordé de flancs aussi escarpés qu'ils le sont aujourd'hui, retenus par les murs de soutènement de la grande terrasse et du parc.

23—*Recueil des actes de Philippe-Auguste*, éd. L.Delisle, n°1803-1810, 1830 ; *Recueil des Historiens de France*, t.XIX, p.652.

24—« Dans la ville épiscopale fortifiée de Meung, où l'évêque n'avait rien qui puisse lui servir de demeure convenable, il fit édifier un palais d'une grande noblesse, avec tours et remparts, citadelle inexpugnable de la ville et résidence digne d'un évêque, qui lui était jusque-là refusée en ce lieu. » Je n'ai pas repris la traduction proposée dans l'édition citée plus loin, restant à une interprétation plus mot à mot du texte original : « *De palatio quod edificavit apud Magdunum. Apud Magdunum castrum episcopale, ubi episcopus proprium non habebat, quod competens esse domicilium, magne nobilitatis extruxit palatium cum turribus et propugnaculis, presidium videlicet municipii inexpugnabile et nobilem episcopi, cum ad castrum illud denegaverit mansionem* » (*Gestes évêques Auxerre*, p.234-235).



Fig.13: Vue rapprochée du château-palais de Manassès, prise depuis le nord. La rampe d'accès en bois et la porte d'entrée haute sont de simples spéculations. La poterne basse est probable en raison de la présence de l'escalier visible dans les caves (dessin J.Mesqui 2013)

LE PALAIS ÉPISCOPAL

C'est sur le tracé de l'enceinte du *castrum* initial que fut implanté le nouvel édifice, un grand parallépipède rectangle long de près de 50 m, large d'un peu plus de 12 (la largeur est exactement au quart de la longueur) (fig.11) ; il n'est pas une coïncidence que la largeur hors-tout soit strictement identique à la largeur hors tout de la nef de l'église gothique, le vaisseau édifié pour le pouvoir féodal ne rendant rien à celui édifié en l'honneur du pouvoir divin. Ce rectangle fut cantonné de quatre tours circulaires à archères, suivant l'usage désormais bien établi dans les constructions de l'orbite royale : les deux tours regardant le plateau, au sud, avec un diamètre de 8,25 m, étaient plus importantes que celles regardant la ville, qui avaient pour l'une près de 6 m de diamètre, et pour l'autre 6,50 m. Chacune de celles-ci était flanquée d'une petite tourelle d'escalier sur la petite face du



Fig.14 : Vue imaginaire de la grande salle, prise depuis l'ouest (dessin J.Mesqui) restitutions (dessin J.Mesqui 2011)

rectangle, mais une seule a survécu aux modifications postérieures (fig.19). L'ensemble était pourvu d'un talus de base répondant aux normes de la fortification royale, aujourd'hui en grande partie absorbé par les remblais.

La grande salle

Le grand bâtiment rectangulaire était divisé en trois parties par deux murs de refend (fig.13). Depuis l'extérieur au nord, on devait accéder directement par une rampe à la grande salle d'apparat située au centre du bâtiment, longue de 16 m pour 9 m de largeur. Il faut aujourd'hui faire preuve de beaucoup d'imagination pour se la représenter : en effet, cette grande salle est devenue ... la cour d'honneur du château ! Probablement avant le début du XVI^e siècle, elle a été désaffectée et découverte ; puis, au début du XVIII^e siècle, elle a perdu son mur sud alors que ce qui était la face intérieure de son mur nord est devenu la façade du château classique (fig.19, fig.20)!

On peut restituer par la pensée une longue salle dont les murs de 9 m de hauteur supportaient une charpente lambrissée, conférant à la salle toute la noblesse évoquée par le chroniqueur²⁵ (fig.14). C'est dans cette salle que se déroulaient les cérémonies officielles, les assemblées

²⁵—On ne peut exclure cependant que la grande salle ait été voûtée d'ogives, comme les salles latérales qui l'encadrent. Cependant, la grande majorité des grandes salles médiévales étaient couvertes par des charpentes lambrissées, qui faisaient partie du décor habituel d'une grande résidence princière.

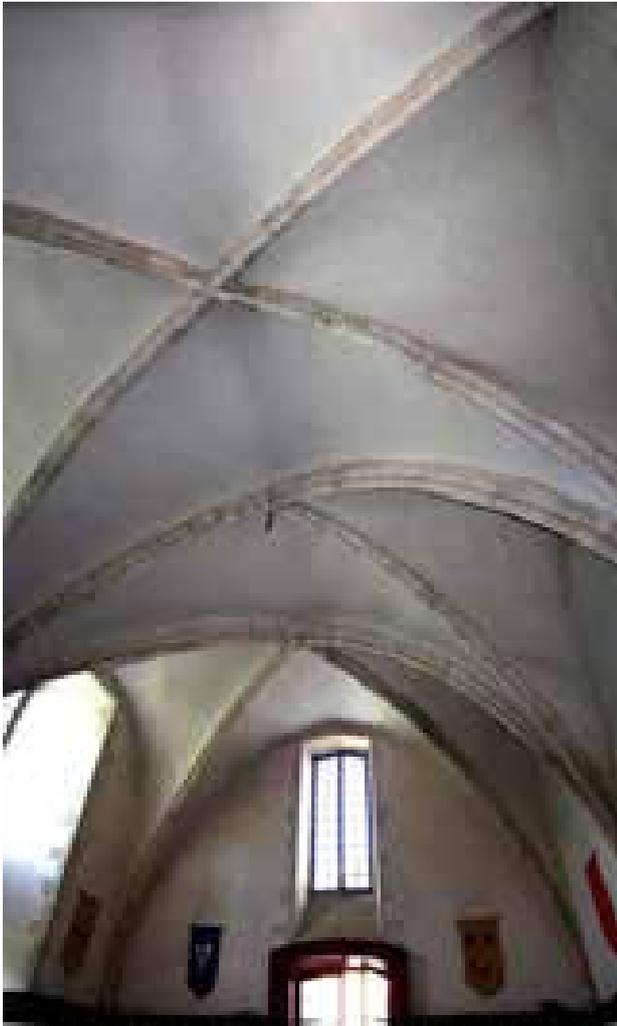


Fig.15: Vue de la voûte d'ogives de la salle du pavillon est, prise de l'est (cl. J. Mesqui 2013)

synodales ; l'évêque y rendait sa justice, et l'on y faisait les banquets. Elle était éclairée par des fenêtres hautes rectangulaires aménagées dans des ébrasements plein cintre, dont on retrouvera plus loin des modèles dans les salles latérales : deux fragments d'arcs de ces fenêtres ont été laissés visibles lors d'une des réfections de l'enduit du XVIII^e siècle (fig.19). On peut supposer qu'elle possédait au moins une cheminée : les restes d'un arc, visibles dans la face nord conservée, marquent probablement son emplacement, un peu à droite de la porte d'entrée actuelle (fig.20).

L'accès primitif de la salle depuis l'extérieur n'est plus visible sous l'enduit, si tant est que les percements effectués dans la face nord au XVIII^e siècle l'aient conservé²⁶. Il existait également un passage de service au nord, desservant un petit escalier ménagé dans l'épaisseur du mur, descendant directement à la basse-cour ; cet escalier est

26—Peut-être l'accès se trouvait-il dans la zone de mur qui, bien plus tard, a été amaigri pour laisser passage à un couloir à l'ouest du logis nord.

encore visible partiellement dans la cave (fig.36), mais il est muré à son arrivée en haut.

Les deux salles latérales.

Sur les côtés de la grande salle se trouvaient deux salles rectangulaires de 11 m de longueur, qui forment aujourd'hui les pavillons latéraux encadrant la cour d'honneur. Ces salles hautes (9 m), couvertes de voûtes d'ogives, étaient chauffées par une cheminée située au milieu du mur nord, encadrée par deux fenêtres hautes (fig.17) ; ces dispositions sont reconnaissables dans le pavillon ouest, malgré les importantes transformations qui l'ont affecté.

La salle du pavillon ouest a été recoupée en deux niveaux ; au sous-niveau supérieur, on peut voir le haut du conduit de la cheminée, ainsi qu'une des deux fenêtres originelles et les traces des voûtes primitives à son niveau supérieur (fig.17, fig.18). À l'extérieur l'ébrasement de cette fenêtre est parfaitement reconnaissable (fig.23) ; il est tout à fait particulier, avec la baie presque carrée sous tympan semi-circulaire dans un grand encadrement fortement ébrasé. De même, la souche de la cheminée, en légère saillie supportée par de petits modillons rectangulaires, est encore parfaitement apparente - elle a été surélevée au XVI^e et au XVIII^e siècle (fig.22).

Les fenêtres étaient pourvues d'un important glacis intérieur pour faciliter la diffusion de la lumière ; extérieurement, le glacis était moins prononcé, formé de plaques de pierre en chevauchement. Chacun des encadrements était muni d'une grille à quatre barreaux verticaux et horizontaux ; en arrière était un châssis fixe en bois probablement pourvu de verres colorés. Il existait deux fenêtres hautes tant dans le mur sud que dans le mur nord : on voit encore leurs encadrements dans la façade sud du pavillon est (fig.20).

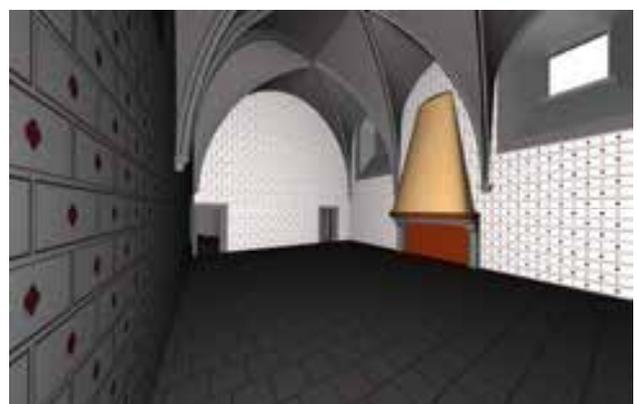


Fig.16: Vue imaginaire d'une de la salle latérale ouest, prise de l'est (dessin J. Mesqui)

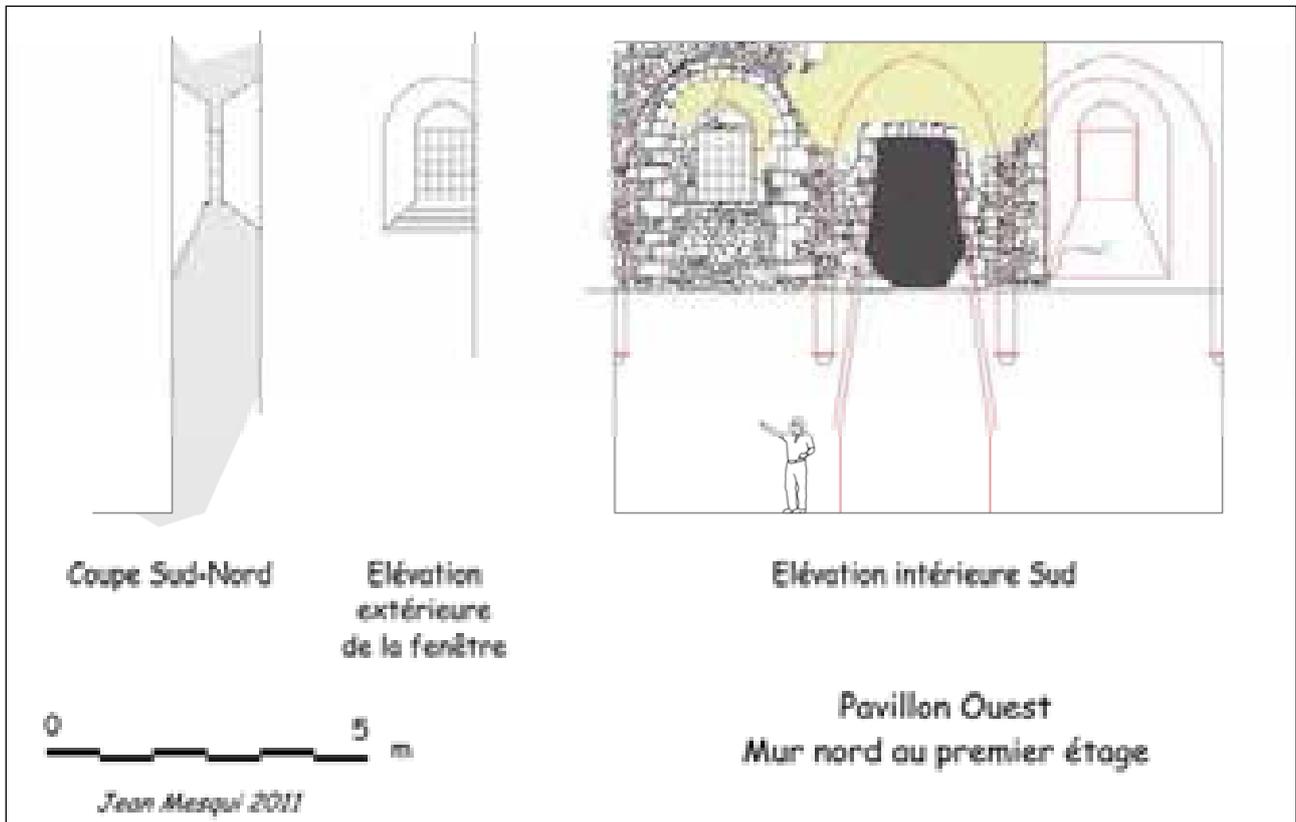


Fig.17: Relevés du mur nord du pavillon ouest, faisant apparaître la disposition primitive avec la cheminée encadrée par deux fenêtres hautes. La maçonnerie était primitivement enduite à l'exception des encadrements (dessin J.Mesqui 2011)

La disposition des voûtes d'ogives fait partie des curiosités de la construction de Manassès de Seignelay. L'architecte les conçut asymétriques, afin d'encadrer au sud les deux fenêtres hautes sous deux voûtains, et au nord les deux fenêtres et la cheminée sous trois. Il en résulte un schéma de voûtement sophistiqué et assez inusité, qu'on peut voir dans le pavillon est qui a conservé son couvrement (fig.15). En revanche, les culots sur lesquels retombaient les arcs ogives et formerets ont été impitoyablement bûchés au XVIII^e siècle pour laisser place à des boiseries. On aimerait que le culot sculpté unique remonté dans le mur sud par le propriétaire des années 70, soit un survivant qu'il aurait mis au jour ; mais selon toute probabilité, cet élément sculpté n'est pas originaire du château (fig.90).

La vocation de ces deux salles était probablement résidentielle, comme semblent le prouver les cheminées monumentales et les fenêtres hautes ; ceci n'empêchait pas qu'y existe un appareil défensif qui faisait partie de la symbolique usuelle depuis les années 1180 - on peut voir encore deux archères, murées intérieurement, aux extrémités de la façade sud du pavillon est (fig.19), et il est probable qu'on en trouvait aussi dans le mur de la grande salle. On revient plus loin sur leur usage dans le programme architectural.



Fig.18: Vue de la fenêtre haute nord-ouest du pavillon ouest, au sous-niveau haut de l'ancienne salle. Le sol de ce niveau est moderne (XVIII^e siècle), de même que la fenêtre à gauche et la porte rectangulaire proche de l'angle. On voit bien sur le mur ouest la trace de l'accrochage de l'ancienne voûte d'ogive (cl. J.Mesqui 2011)

Y-avait-il au-dessus de ces salles un étage ? Si la grande salle centrale était couverte d'une charpente lambrissée, elle ne comportait certainement pas d'étage ; en revanche, la question peut se poser pour les deux salles d'extrémité les murs se prolongeant à pleine épaisseur jusqu'au sommet des tours flanquantes, ce qui n'est pas le cas pour le mur nord de la grande salle. Il est probable néanmoins que la surélévation intervint seulement au XVI^e siècle, on y reviendra plus loin. L'importance des transformations de l'époque classique empêche définitivement de trancher entre l'une et l'autre des hypothèses.



Fig.19: Vue depuis le sud. La façade sur cour d'honneur est l'ancienne face intérieure du mur nord de la grande salle; le mur sud se trouve à l'alignement des murs de façade des deux pavillons latéraux. On voit, marquées par la lettre a, les traces des encadrements des anciennes fenêtres; en b, trace de la cheminée de la grande salle; en c, archères du pavillon est (cl. J.Mesqui 2011)

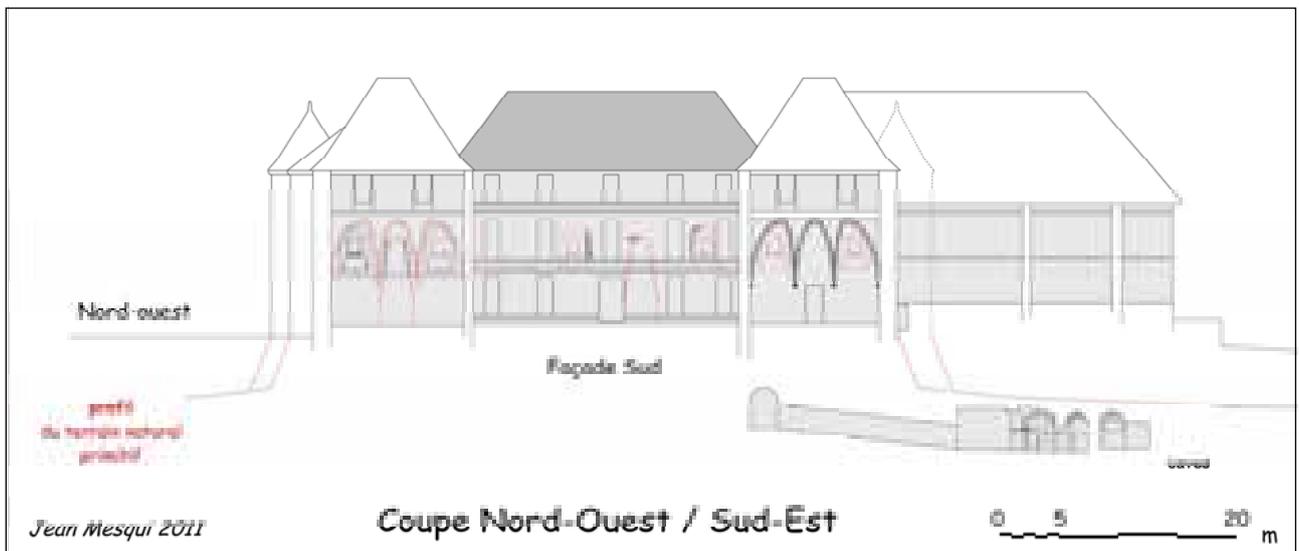


Fig.20: Coupe du château du nord-ouest au sud-est. En rouge, restitutions (dessin J.Mesqui 2011)



Fig.21: Vue restituée du palais de Manassès de Seignelay vu depuis le sud (J.Mesqui 2014)



Fig.22: Vue de l'extrémité ouest du logis, et de la tour nord. On voit la souche de la cheminée médiévale, prolongée en hauteur par de la brique. Voir aussi la fenêtre haute originelle de la salle ouest, et celle de la tour un peu plus haut (cl. J.Mesqui 2013) .



Fig.23 : Vue des deux tours de l'extrémité nord-ouest. À gauche, tour de la porte (XIV^e siècle). Noter l'ancienne archère, marquée en rose, en haut de la tour nord, et la tourelle d'escalier en vis accolée à cette tour. La tour ouest, à droite de la photographie, est aux trois quarts reconstruite (XVIII^e siècle), mais le rez-de-chaussée est d'époque. Les grandes fenêtres datent du début du XVIII^e siècle (cl. J.Mesqui 2013)

Les tours du nord

La salle latérale ouest communiquait avec la petite tour d'angle nord par l'intermédiaire de l'escalier en vis situé dans la tourelle accolée ; il est probable qu'une disposition symétrique existait à l'est, mais la tourelle d'escalier éventuelle a été supprimée lors de l'insertion du corps de logis sud-est (fig.24). L'escalier conservé est du type à voûte hélicoïdale rampante sur couchis ; cette technique était un peu démodée dès la seconde décennie du XIII^e siècle, les vis à noyau portant marches s'étant alors imposées, mais la présence d'un escalier strictement identique à la collégiale édifiée à partir de 1199 permet de penser que l'architecte se contenta de le copier - peut-être s'agissait-il d'ailleurs du même homme de l'art.

Les deux petites tours d'angle comportaient trois niveaux séparés par de simples planchers, les voûtes d'arêtes actuelles étant postérieures au Moyen Âge. Au rez-de-chaussée était une chambre à archères ; on ne les voit plus de l'intérieur en raison des altérations considérables des maçonneries dues aux transformations successives, mais on reconnaît au moins une fente bouchée à l'extérieur dans la tour nord, à l'angle avec la courtine nord.

Le premier étage des tours était un niveau dépourvu d'archères, s'ouvrant vers l'extérieur par



Fig.24: Vue intérieure de l'escalier en vis sur voûte hélicoïdale (cl. J.Mesqui 2011)



Fig.25: Vue de la fenêtre haute de la tour nord; au-dessus créneau bouché, et archère murée (cl. D.Hayot 2011)

une fenêtre haute du même type que celles de la grande salle et des salles latérales, à ceci près qu'elle était plus petite ; celle de la tour nord-ouest est encore en usage (fig.22, fig.25), alors que celle de la tour nord-est, murée, est visible à son angle avec le logis XVI^e siècle, derrière une persienne de celui-ci. Ces deux fenêtres hautes regardaient l'est.

Au-dessus encore était le niveau de défense sommital, pourvu d'un chemin de ronde dont les merlons étaient percés de longues archères, et séparés par des créneaux couverts de linteaux en bâtière (fig.25). Ces étages hauts ont été considérablement transformés ; à la tour est, plus rien de médiéval n'est plus lisible derrière les papiers peints et les modifications modernes, alors qu'à la tour nord peuvent se voir les reprises pratiquées lors de la surélévation du XVI^e siècle, ainsi que les effets d'une reconstruction partielle moderne sur la moitié ouest.

Les tours du sud

D'un diamètre plus important que les tours du nord, les deux tours du sud avaient un rez-de-chaussée aux murs percés d'archères ; on voit la fente de l'une d'entre elles au nord de la tour ouest (fig.26), et la base d'une autre est visible à l'ouest de



Fig.26: Vue de la tour ouest, prise depuis le nord. Noter l'archère au rez-de-chaussée (cl. J.Mesqui 2013)



Fig.27: Ancienne porte au rez-de-chaussée de la tour ouest, transformée en placard. Cette porte donnait peut-être sur un escalier (cl. J.Mesqui 2013)

la tour sud. Au rez-de-chaussée, elles étaient accessibles par une porte donnant directement dans la salle latérale voisine ; cette porte est conservée à la tour ouest. Mais, contrairement aux petites tours d'angles, elles ne possédaient pas de desserte verticale par un escalier en vis ; c'est donc par des escaliers internes que devait se faire la communication entre les niveaux.

Il est possible que l'entrée d'un de ces escaliers subsiste au rez-de-chaussée de la tour ouest, transformée en placard (fig.27) ; il se serait agi d'un escalier rampant dans l'épaisseur du mur. Mais ce dispositif a été transformé au XVIII^e siècle pour créer une porte dont on voit un piédroit à l'ouest (fig.23) ; elle-même a été murée au XIX^e siècle, et c'est à cette époque qu'a été créé le placard mural.

Pour le reste, les deux tours ont été profondément transformées au XVIII^e siècle : la tour sud a été transformée en escalier monumental, alors que la tour ouest a été transformée en appartements, au-dessus du rez-de-chaussée voûté d'arêtes.

Un château-palais atypique.

Tel qu'on peut le restituer, cet édifice est tout à fait atypique dans la production du XIII^e siècle. Le caractère géométrique et le flanquement par des tours à archères était parfaitement dans l'air du temps : en revanche, l'organisation avec une grande salle centrale et deux salles latérales, le tout flanqué par quatre tours, formant un édifice extrêmement allongé, est très peu répandu.

On sait que dans la seconde moitié du XII^e siècle avait fait son apparition un modèle de logis en forme de tour barlongue flanquée à ses angles de tourelles circulaires, sorte de réduction des grands châteaux quadrangulaires flanqués : un très bel exemple existe dans le Gâtinais avec la tour-salle de Nemours, constituée par un édifice rectangulaire à trois niveaux garni à ses angles de tours circulaires flanquantes, construit dans le dernier tiers du siècle²⁷. Ce genre d'édifices massé fit florès au XIII^e siècle, pouvant constituer l'élément principal de demeures fortifiées principales de personnages de second rang, ou au contraire l'élément unique de résidences secondaires, également fortifiées, pour des personnages éminents, princes ou évêques. Dans la première catégorie, on classerait par exemple la maison-forte d'Armentières-sur-Ourcq, bâtie dans le dernier quart du

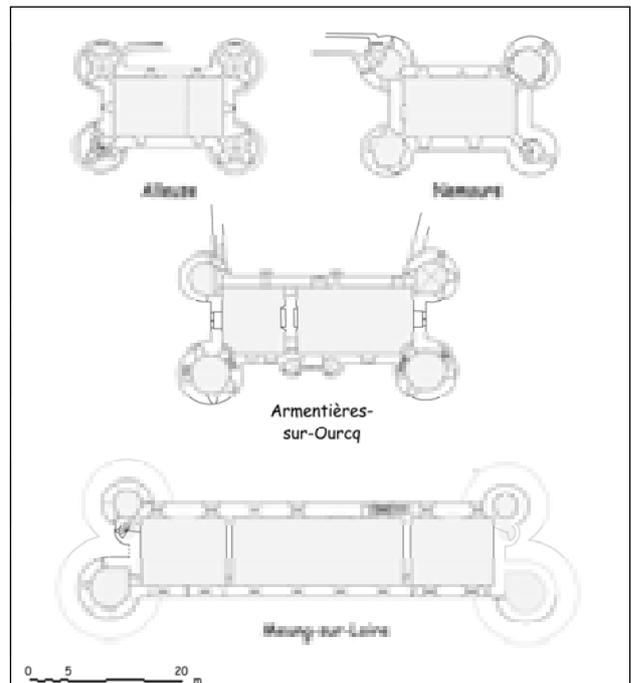


Fig.28: Plan de quelques édifices résidentiels à tours flanquantes aux XIIe et XIIIe siècles

XIII^e siècle²⁸ ; dans la seconde, le château d'Allezuz, construit par l'évêque de Clermont après le milieu du XIII^e siècle²⁹ (fig.28).

Dans ce type d'édifices résidentiels fortifiés, les besoins de la résidence firent privilégier une organisation avec une grande salle de vie et une petite salle juxtaposée abritant la chambre, comme on le voit dès la fin du XIII^e siècle à Armentières : un autre, bien plus tardif puisque datant de la fin du

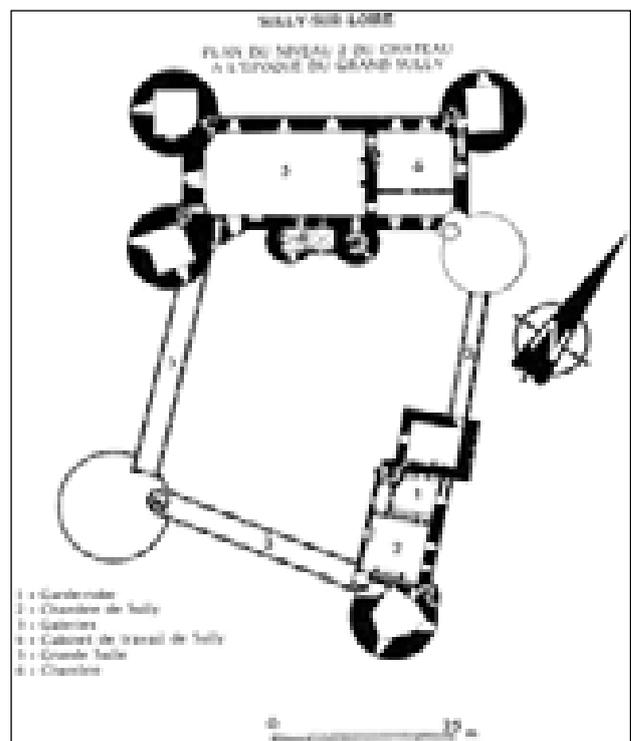


Fig.29: Plan du château de Sully (dessin J.Mesqui 1986)

27—Corvisier 1992.

28—Corvisier 1990.

29—Phalip 2003, p.75-78.

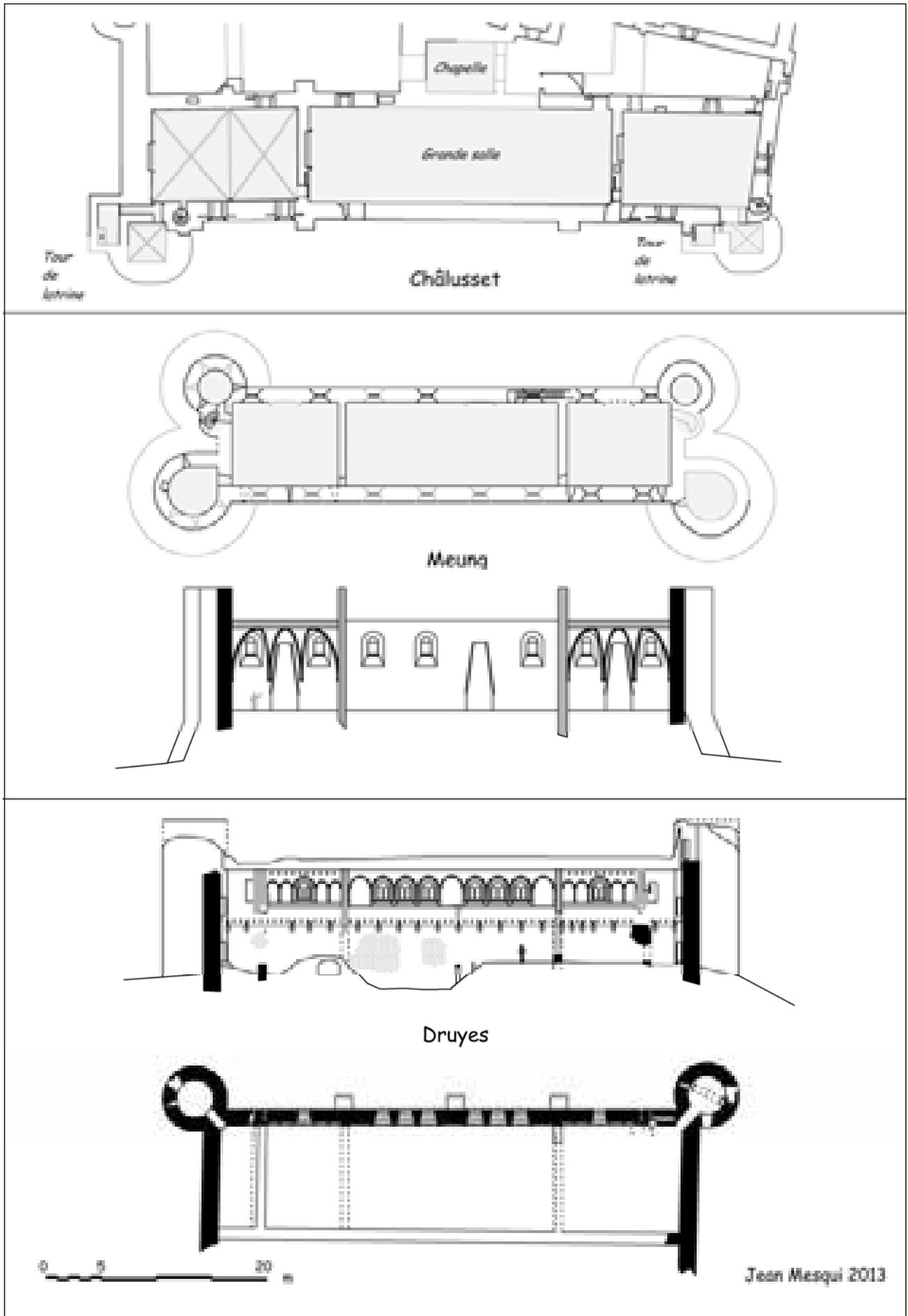


Fig.30: Plans et élévations de palais symétriques aux XIIe et XIIIe siècles

XIV^e siècle, est fourni par le château de Sully, très représentatif de ce type de programmes³⁰ (fig.29). Le XV^e siècle, tout spécialement après la fin de la Guerre de Cent Ans, vit une extraordinaire multiplication de la formule avec les châteaux en « paquets de chandelles ».

Mais Meung ne résulte pas de l'application d'un tel paradigme. Il faut chercher plus loin pour trouver deux exemples répondant tout à la fois à une fonctionnalité palatiale, et à une logique de symétrie équivalente à celle qui prévalut dans le château épiscopal. Le premier est un château bourguignon bâti dans les années 1180 par les comtes de Nevers à Druyes-les-Belles-Fontaines (Yonne).

Dans ce château carré flanqué de tours circulaires, le logis est accolé à l'une des faces ; il est articulé en trois éléments, une grande salle au centre éclairée par six fenêtres géminées placées dans une superbe file d'arcatures romanes, encadrée par deux chambres qui possédaient chacune une fenêtre, elle aussi située au centre d'une file d'arcatures. De chaque côté de celles-ci, une garde-robe faisait tampon avec les deux tours d'angle, entièrement affectées aux latrines et pourvues d'un système de vidange alimenté par des rigoles d'eau courante. La chapelle, indépendante, était ménagée dans la tour médiane d'une autre cour-
tine³¹ (fig.30).

Un autre cas intéressant est fourni par le château de Châlusset en Limousin, qui date des années 1270-80. Construit par Géraud de Maulmont, clerc noble enrichi au service des comtes de Limoges et du roi, ce château au plan quadrangulaire flanqué de tours circulaires comporte en particulier un grand logis accolé à l'une des longues faces. Ce logis est composé, ici également, d'une grande salle centrale, encadrée par deux espaces rectangulaires plus petits, un seul des deux étant voûté d'ogives ; chacun de ces espaces rectangulaires communique avec une chambre carrée aménagée dans une tour, elle-même desservie par une tourelle de latrine³² (fig.30). Comme à Druyes, les espaces nobles étaient aménagés au premier étage ; en revanche, la chapelle était aménagée perpendiculairement à la grande salle.

Dans l'un et l'autre de ces cas, il est patent qu'on est en présence d'une grande salle encadrée par deux chambres d'apparat, voire, dans le cas de Châlusset, deux appartements constitués d'une

grande chambre et d'une plus petite. Meung relevait-il de cet esprit ? Dans ce cas, le programme aurait été celui d'une grande salle, encadrée par deux chambres d'apparat, elles-mêmes en communication avec des espaces plus privatifs servant de garde-robes situés dans les tours d'angle. Les modifications intérieures subies par celles-ci sont malheureusement trop importantes pour que l'on puisse déterminer leur usage ; la seule chambre à peu près conservée avec sa fenêtre haute, celle du premier étage de la tour d'angle nord, n'aide guère dans cette interprétation. Pas plus la position qu'occupait la chapelle n'est-elle appréhendable ; selon le chanoine Binet, qui écrivait vers 1579, elle se serait trouvée dans l'une des tours, mais l'historien ne précisait malheureusement pas laquelle³³.

Il reste que l'interprétation évoquée ci-dessus, reposant sur la similitude formelle du plan avec Druyes et Châlusset, demeure assez conjecturale ; en effet, rien ne prouve que la symétrie du parti architectural ait correspondu à une symétrie du parti fonctionnel. Or une question importante demeure sans réponse : il s'agit de l'emplacement des cuisines et du puits. On sait bien peu de choses des cuisines des palais de cette époque, souvent aménagées dans des bâtiments annexes non pérennes, voire même à l'intérieur des grandes salles où elles étaient, au mieux, séparées par des cloisons lorsqu'elles ne participaient pas, tout simplement, de la vie de l'espace d'apparat³⁴. Le fait troublant concernant Meung est qu'au XVIII^e siècle, les grandes cuisines et leurs annexes occupaient la totalité du rez-de-chaussée du pavillon ouest, comme on y reviendra plus loin ; il est possible que cette disposition ait déjà été appliquée au XIII^e siècle.

Enfin, l'on notera un autre caractère atypique du château-palais de Meung par rapport à la production contemporaine ; il s'agit d'un édifice abritant une grande salle de plain-pied, ce qui est rarissime dans l'orbite « française », contrairement à ce qui se passe dans l'orbite anglo-normande où le « hall » en rez-de-chaussée fut de règle durant tout le Moyen Âge. On le voit bien en comparant à nouveau Meung, Druyes et Châlusset ; dans ces deux derniers, la salle et les chambres étaient au premier étage, au-dessus d'un niveau probable-

30—Voir Mesqui 1986, p.103-163. Le « donjon » du château date de la fin du XIV^e siècle.

31—Némo-Collette 1989.

32—Rémy 2001.

33—« En une des vieilles tours du chasteau y a une chapelle. » (Binet - Dialogues, folio 49 verso).

34—Voir les quelques pages qu'a consacrées au sujet Casset 2007, p.145-149. Il n'existe malheureusement pas à ce jour de travail de synthèse exhaustif.

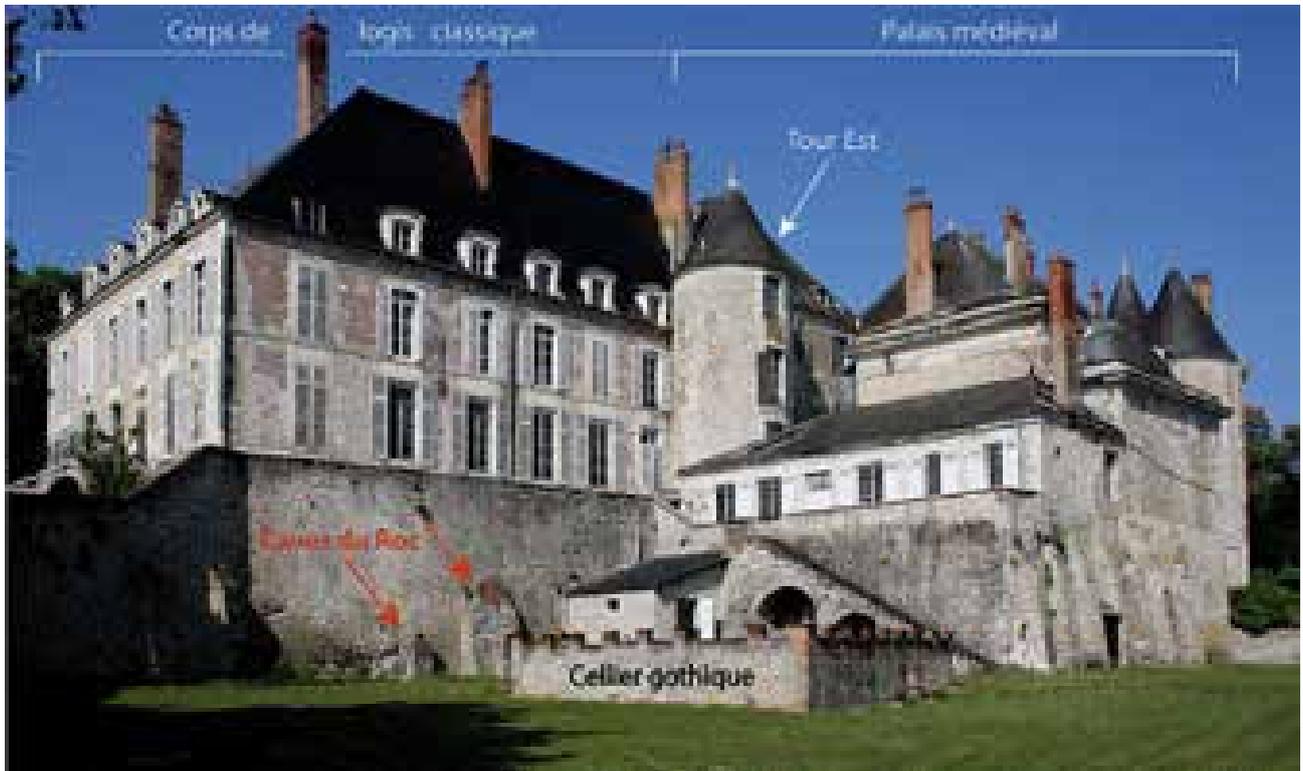


Fig.31: Vue du château prise depuis le nord-est (cl. J.Mesqui 2011). Les deux contreforts du mur de soutènement du corps de logis classique marquent l'emplacement des bouches des galeries 1 et 2 des caves; la bouche de la galerie 3/6 est cachée par le cellier gothique qui est au premier plan.

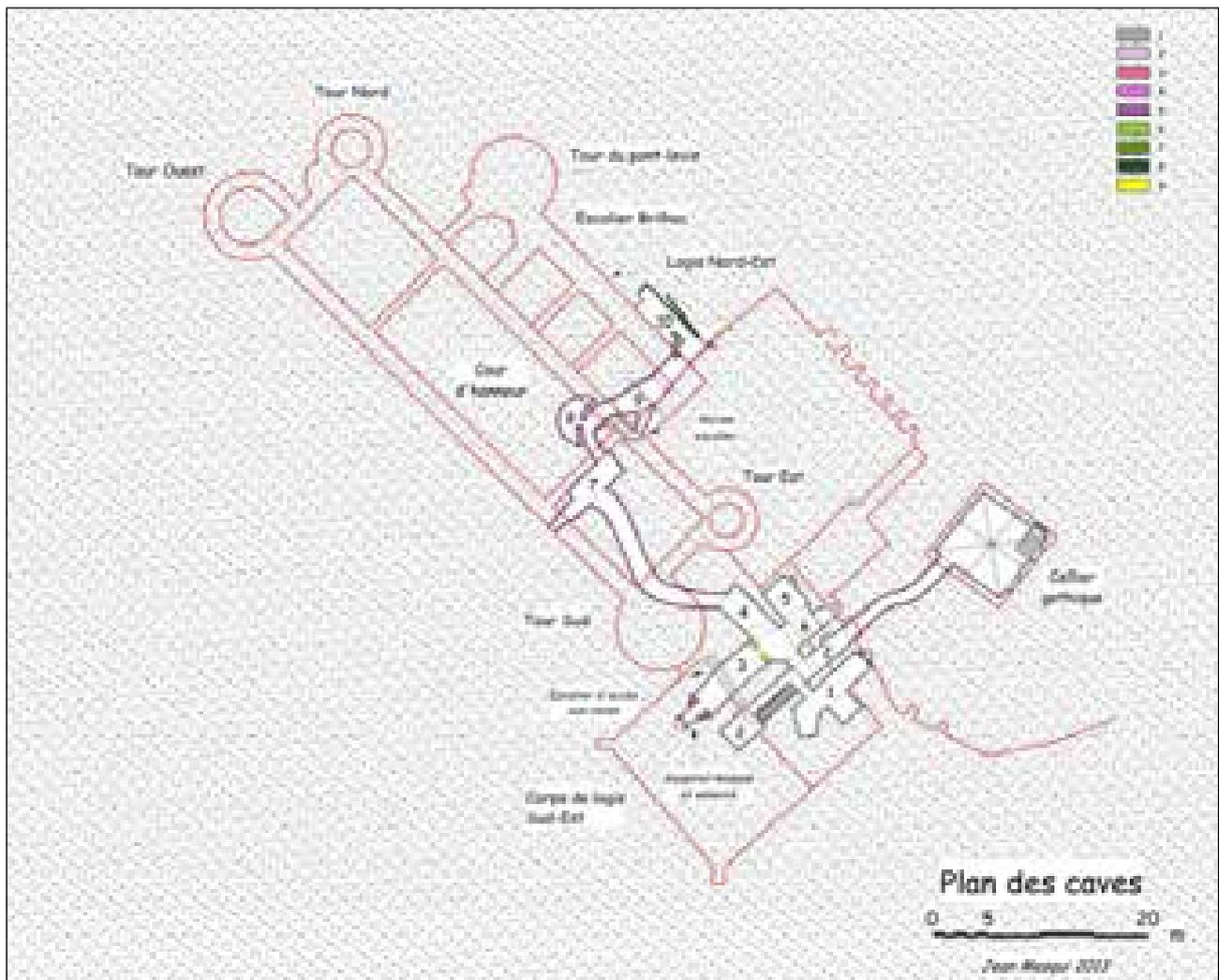


Fig.32: Plans des caves du château

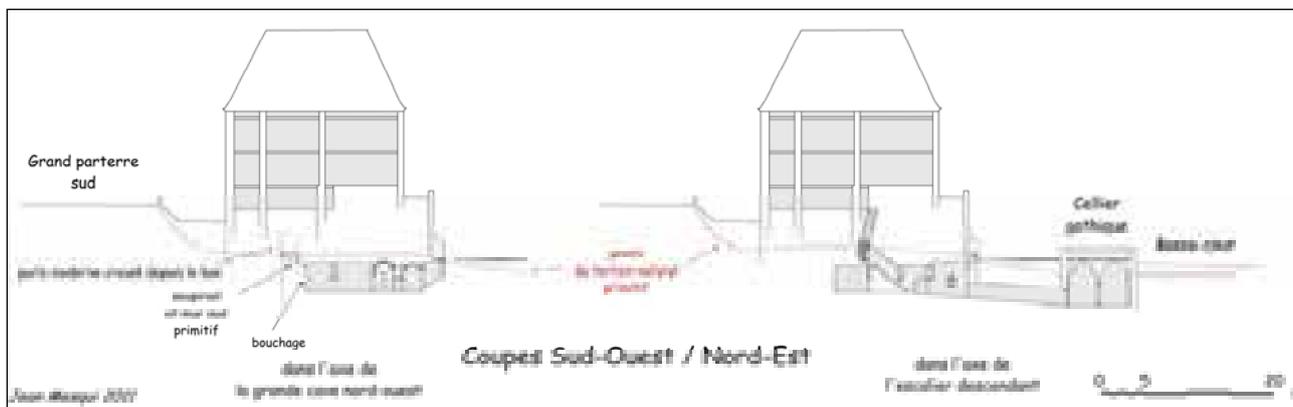


Fig.33: Coupes dans l'axe de la cave 3/6 (à droite) et de la cave 2 (à gauche)

ment affecté à des fonctions ancillaires, voire à du stockage.

Autant d'interrogations qui nourrissent un certain mystère sur le palais de Manassès...

LES CAVES : DES CELLIERS ANTÉRIEURS AU CHÂTEAU ?

Le palais neuf, conçu pour abriter les assemblées propres au statut de l'évêque, se devait de disposer de capacités de stockage, tant pour les grains que pour le vin. Les celliers ne furent cependant pas aménagés sous le grand bâtiment, mais à côté de lui, au sud-est. À vrai-dire, il est même probable que des caves existaient ici préalablement à l'édification du palais ; elles étaient ménagées dans le promontoire rocheux qui existait de ce côté. Ces caves, appelées le « cellier du Roc » (*cellarium rupis*), firent l'objet d'une dispute au début du XIII^e siècle entre l'évêque et les chanoines de l'église Saint-Liphard, ces derniers en revendiquant la propriété. En définitive, un accord fut trouvé en 1229 ; l'évêque reçut le droit de garder le cellier, alors que les chanoines recevaient la propriété du terrain situé immédiatement au sud de l'église, aujourd'hui enserré entre le bas-côté sud, la sacristie et la tour Manassès de Garlande³⁵.

Ce cellier est composé de trois galeries parallèles d'orientation sud-ouest/nord-est, numérotées de 1, 2 et 3/6 sur le plan de la fig.32, pourvues de chambres perpendiculaires (4 et 5) ; elles sont placées aujourd'hui sous le corps de logis sud-est (fig.33).

L'accès s'effectuait depuis la basse-cour au nord-est, par deux grandes portes aujourd'hui enterrées à l'entrée des caves 1 et 6 ; elles étaient autrefois semi-enterrées, et de grandes rampes, probablement aménagées en escaliers, y étaient

aménagées pour descendre les barriques et autres denrées pondéreuses. On peut voir dans la basse-cour au nord-est du château, les bouches d'aération qui ont remplacé ces anciennes portes, émergeant telles des périscopes au-dessus du sol remblayé et surélevé au-devant du grand mur de soutienement du corps de logis sud-est (fig.31) ; il faut faire un effort d'imagination, faire abstraction de ce mur et se représenter, en lieu et place des contreforts existant là, des rampes descendant au travers de grandes portes en plein cintre vers les galeries.

Les caves creusées dans le rocher consistaient en des galeries dont le ciel fut revêtu de béton de mortier banché formant des voûtes en berceau, renforcées par des doubleaux de pierre en arc brisé ménagés aux entrées ou aux intersections ; ces doubleaux sont marqués par des cordons formant tailleurs à la naissance. On peut penser que l'ensemble formé par les caves numérotées de 1 à 6 est à peu près contemporain ; peut-être existe-t-il un rameau bouché partant de la cave 1 vers le sud. Au fond de la cave 3 a été identifié un soupirail médiéval, aujourd'hui enterré sous le corps de logis sud-est, qui marque l'existence d'un mur au sud, peut-être le début du mur de l'enceinte urbaine.

Pour permettre d'aller directement aux caves depuis le château, sans passer par la basse-cour, un escalier fut creusé à une époque indéterminée, probablement assez tardive. Il était constitué d'une rampe droite creusée dans le rocher depuis la base de la tour sud, longeant le grand mur de refend transversal du corps de logis sud-est ; puis il se retournait vers le nord, et on le fit déboucher dans le caveau 2, dont une bonne partie fut transformée en simple couloir du fait de la présence de la cage d'escalier. Malheureusement, les profondes modifications de l'environnement de l'entrée haute de l'escalier ôtent tout espoir de certitude quant à la date de son percement ; cependant l'analyse de l'implantation du corps de logis sud-

³⁵—Cartulaire chap.St-Liphard, n°30. Cité par Charoy 1908, p.205.



Fig.34: Vue des caves 6 (à droite) et 5 (à gauche). Dans le fond à droite, ancienne rampe d'accès et porte murée et enterrée donnant sur la basse-cour (cl. J.Mesqui 2013)



Fig.35: Vue de la cave 4 et du couloir courbe 4-7 formant rampe pour l'acheminement des tonneaux (cl. J.Mesqui 2013)

est, qui date de la fin du XV^e siècle, permet d'avancer une époque encore postérieure, probablement le XVI^e siècle (voir p.54).

Le groupe de caves initial fut complété et étendu pendant les siècles d'occupation du château. Il fut relié en particulier au très beau cellier gothique situé au nord, dans la basse-cour, par un couloir bas, creusé dans le rocher partant de la cave 2. Ce cellier gothique, primitivement indépendant, formait probablement la base d'une maison de chanoine du cloître, expropriée à une époque ou une autre par les évêques, et détruite à

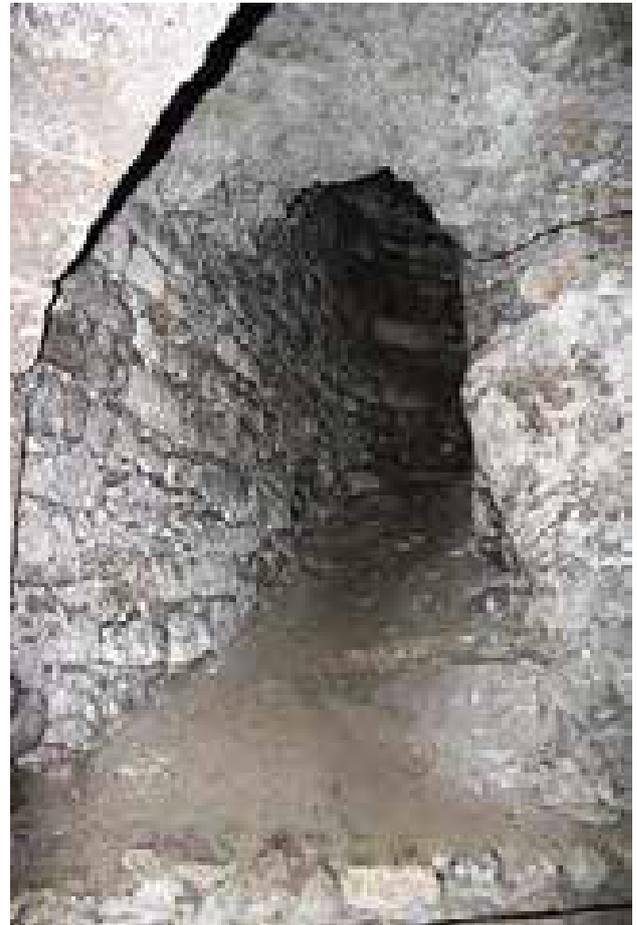


Fig.36: Vue de l'entrée de l'escalier coudé ménagé dans l'épaisseur du mur nord (cl. J.Mesqui 2011)

l'exception de sa cave ; il était primitivement accessible par une porte et un large escalier situés au nord, aujourd'hui murés et enterrés. Il s'agit d'une cave carrée, couverte de quatre voûtes d'ogives quadripartites retombant sur des colonnettes monolithes engagées, et au centre sur un pilier circulaire ; les chapiteaux au décor de feuilles à plusieurs folioles (trèfle, chêne, etc.) sont contemporains de ceux de l'église Saint-Liphard voisine, et peuvent être datés des années 1200 (fig.37). L'éclairage de la cave était apporté par deux soupiraux regardant l'est, semblables à celui mis au jour dans la cave 3.

Il n'est pas possible de fixer une date précise pour la jonction du cellier gothique à la cave du Roc : le couloir percé dans le rocher qui les relie, postérieur à l'un comme à l'autre, ne permet aucune datation. Il en va de même pour le couloir percé à l'extrémité de la cave 4, allant vers le nord-ouest rejoindre une petite cave 7 allongée située sous le pavillon oriental ; cette cave, qui paraît postérieure au premier groupe formant la cave du Roc, était aérée par un soupirail percé dans le glacis sud du château, dont le débouché est encore visible. Enfin, un autre couloir coudé flanqué d'une petite cave 8 reliait la cave 7 aux grandes

caves 9 postérieures à la construction du logis nord, sur lequel on reviendra plus loin. C'est là que se trouve l'aboutissement du petit escalier coudé ménagé dans l'épaisseur du mur nord du palais, qui conduisait probablement de la grande salle à la basse-cour pour le service ; il fut interrompu et coupé lorsque la cave 9 fut creusée sous le logis nord (fig.36).

Ce remarquable ensemble de caves est donc le résultat d'un processus long qui a vu s'agrèger divers éléments autour du noyau constitué par le cellier du Roc au sud-ouest. Ce processus a vu progressivement se constituer un itinéraire en pente douce depuis la cave ménagée sous le logis nord, jusqu'à la grande cave gothique voûtée d'ogives ; les rampes continues traversant et reliant l'ensemble des caves permettaient d'acheminer tonneaux et foudres emplis de vin depuis la porte située sous le logis nord pour les entreposer dans tous les caveaux. Ceci explique également qu'on ait pu murer les anciens accès situés au nord-est, tant pour le groupe de caves dite « du Roc », que pour la cave gothique ; ils étaient d'ailleurs moins commodes dans leur usage puisqu'ils contenaient des rampes en forte pente ou des escaliers.

C'est à tort que l'ensemble de caves est parfois présenté comme ayant accueilli des prisons ; les prisons de l'évêque se trouvaient dans la tour Manassès de Garlande. La grille fermant l'une des caves, déjà visible sur la planche V du livre de Marcel Charoy, n'a évidemment rien de commun avec une grille de prison, et aucune des caves n'avait jamais été équipée de portes à judas comme il en existe couramment dans les prisons de l'Ancien Régime³⁶.

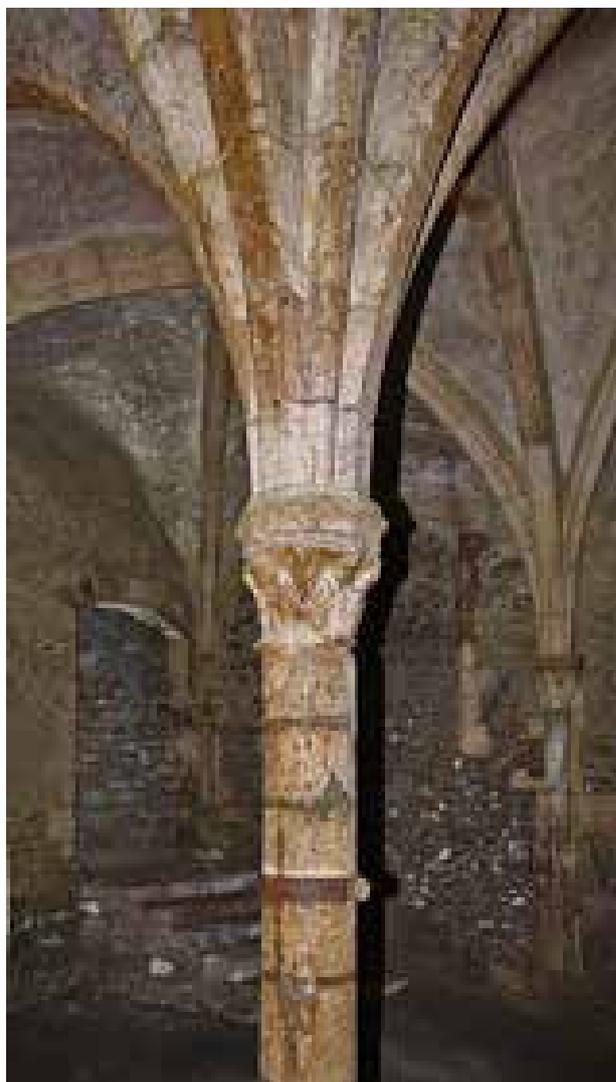


Fig.37: Vue intérieure du cellier gothique, prise depuis le sud-ouest. Au fond, l'ancienne porte d'accès murée et enterrée (cl. J.Mesqui 2013)

³⁶—On s'amuse en lisant Francis Tachon, dans sa brochure sur le château de Meung (Tachon 1977), écrivant : « Il semble que ce fut vers ce même temps [après 1773] qu'on fit un gros effort pour cacher certaines affaires rappelant le passé sévère telles que les prisons et les oubliettes au fond desquelles les

ossements de tant de prisonniers sont restés ». Ce fut également Tachon qui, après avoir retrouvé l'emplacement de la grande glacière en 1973, en fit « les oubliettes, prison des condamnés à mort » ; légende à laquelle les actuels propriétaires ont heureusement mis fin.

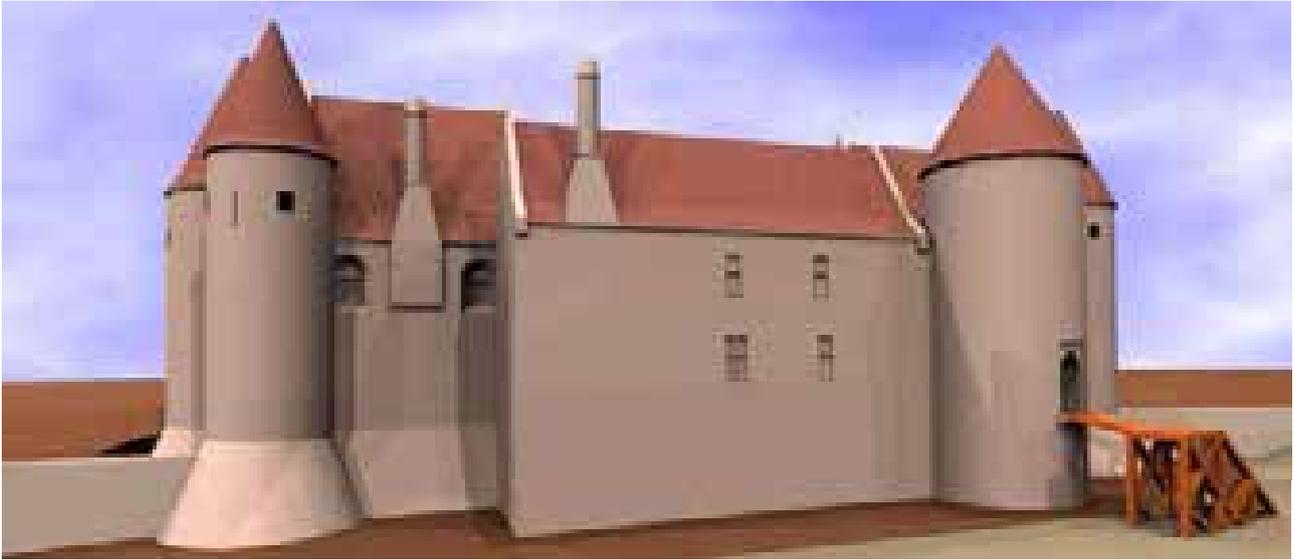


Fig.38: Hypothèse de restitution simplifiée du palais et du logis nord, vus du nord-est (dessin J.Mesqui 2013)

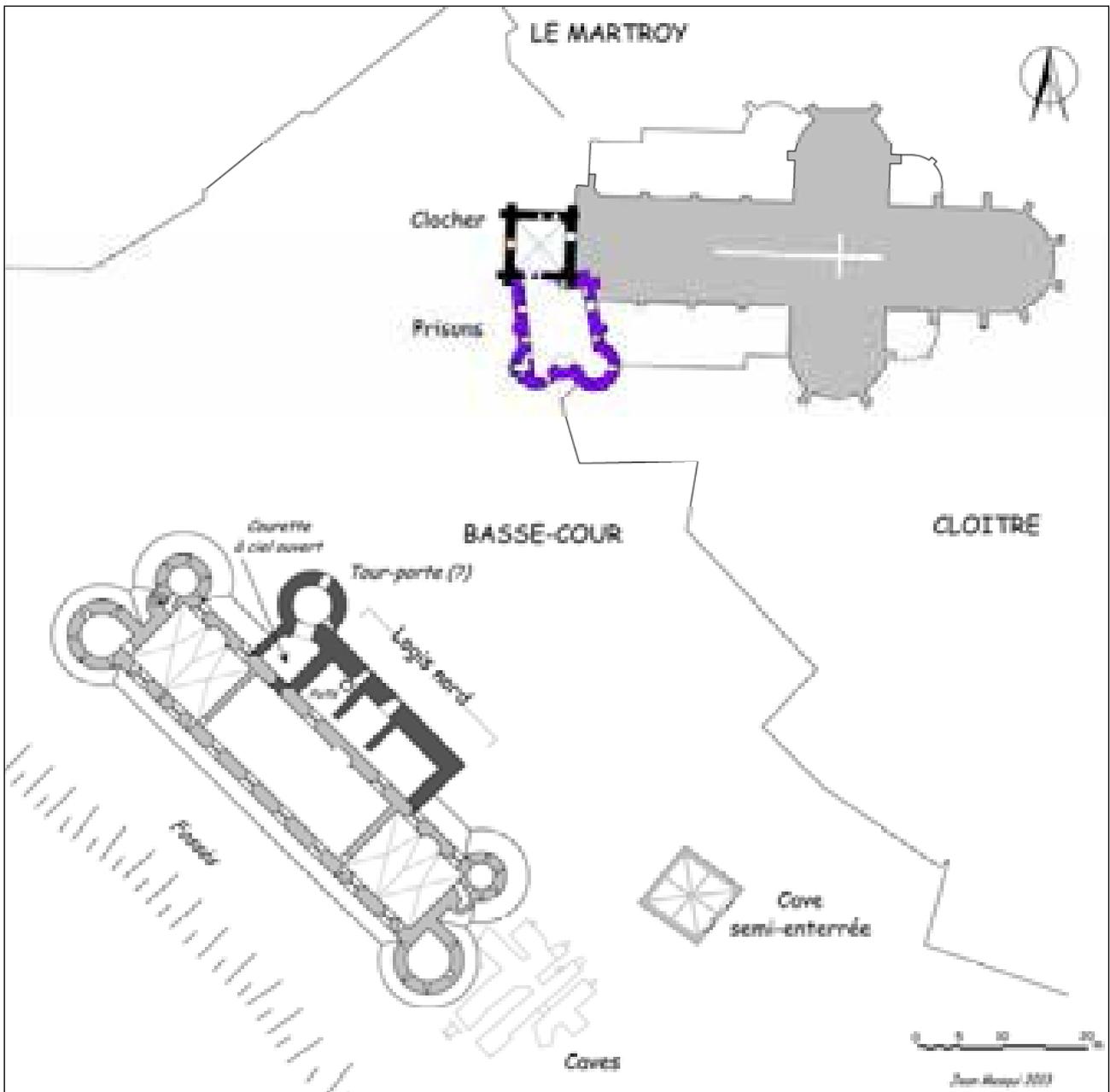


Fig.39: Restitution hypothétique du plan du château aux XIV^e-XV^e siècles

L'évolution du château et de la ville jusqu'à la fin de la Guerre de Cent Ans

Le château-palais de Manassès de Seignelay fut considéré par tous ses successeurs comme leur résidence par excellence hors les murs d'Orléans, d'autant qu'ils n'hésitèrent pas à aliéner le temporel épiscopal au profit de l'extension de la cathédrale. Ainsi Robert de Courtenay, en 1278, concéda-t-il pour celle-ci toute la place nécessaire occupée par des maisons de l'évêque ; au début de 1358, l'évêque Jean de Montmorency se trouva ainsi obligé de se faire prêter une maison dans le Cloître d'Orléans par le chapitre de Sainte-Croix pour pouvoir s'y retirer lorsqu'il ferait son entrée³⁷.

Le palais magdunois était donc la seule demeure propre d'importance des évêques ; le petit bourg épiscopal placé sous sa protection tutélaire ne manqua pas d'en profiter, d'autant que Manassès de Seignelay avait fait édifier un pont de pierre pour traverser la Loire, comme il le fit aussi à Jargeau, l'autre ville épiscopale de l'Orléanais (fig.40). Parmi les traversées de la Loire, seul le bourg de Beaugency conserve aujourd'hui quelques arches authentiques de son pont médiéval : elles donnent une bonne idée de ce à quoi ressemblait le pont de Meung, car les constructions furent strictement contemporaines³⁸.

La ville de Meung se développa au point qu'une nouvelle enceinte fut nécessaire pour englober sa population au nord-ouest. La construction de cette enceinte est attestée en 1250, lorsqu'un conflit éclata entre le chapitre Saint-Liphard et l'évêque Guillaume de Bucy au sujet du creusement des nouveaux fossés dans le quartier de Champgarnier qui appartenait au chapitre ; le conflit concernait également le lotissement par l'évêque des anciens fossés de l'enceinte précédente, désormais inutiles et comblés. À cette époque, la nouvelle enceinte était encore simplement palissadée, mais ces palissades furent rem-

placées plus tard par des murs maçonnés, dont il reste aujourd'hui un pan percé d'une archère au début de la rue Saint-Nicolas ; on reconnaît parfaitement l'emprise des anciens fossés dans la rue Saint-Denis et dans la rue des Fossés Saint-Denis (fig.2, enceinte au nord-est)³⁹.

Le château était naturellement le lieu des événements marquants de la vie de la seigneurie épiscopale, mais aussi d'autres événements plus familiaux. On a ainsi mention, en mars 1269, de la signature solennelle de la donation du comté de Bigorre par le comte Eschivat de Chabanais au profit de sa demi-sœur utérine Mathilde de Courtenay, nièce de l'évêque Robert de Courtenay (1253-1279) : la signature intervint dans la ville forte de Meung, dans la « chapelle supérieure » des « maisons de l'évêque », en présence de Guillaume le Noir, archidiacre de Sologne et de sire Gervais de Meung, qui n'était autre que le frère aîné de Jean de Meung, auteur du Roman de la Rose, et par ailleurs archidiacre de Beauce⁴⁰.

Le château figurait aussi parmi les étapes fréquentées par les rois lorsqu'ils venaient dans le Val-de-Loire : on se souvient que Manassès de Seignelay s'était insurgé contre l'obligation de loger et de nourrir le train royal lorsqu'il séjournait à Meung, et ne s'en libéra que contre une rente. On connaît de façon assez détaillée les itinéraires du roi Philippe le Bel, et certains de ses séjours au château : il y était ainsi le 29 août 1293, on l'y retrouve du 12 au 16 avril 1296, encore en juillet 1300. Cette année-là, il fit don aux religieuses de l'abbaye de Voisins de la dîme du pain et du vin utilisés par la cour lorsque le roi séjournait à Saint-Ay, Monpipeau, Bucy-Saint-Liphard, Meung-sur-Loire et Chaingy, toutes localités situées dans un rayon de dix kilomètres autour de la ville ; on sait qu'il passa dans le secteur une bonne partie du mois, puisqu'il était du 18 au 22 juillet à Chaingy, sans doute pour chas-

37—*Cart. Chap. Ste-Croix*, n°CCCXXI. Le Maire 1648, p.209-210.

38—Voir Mesqui 1982, Mesqui 1991.

39—*Cart. chap. St-Liphard I*, n°37 et 38. Cet acte très important n'avait pas été remarqué jusqu'à présent.

40—Merlet 1857, p.318, n°X : le texte dit littéralement « dans la ville forte appelée Meung-sur-Loire, dans les maisons de l'évêque, dans la chapelle supérieure ». Sur Gervais et Jean de Meung, voir Mesqui 2015. Il est probable que cette mention désigne la chapelle haute du clocher de l'église, qui appartenait à l'évêque (voir Mesqui 2014) : voir plus haut.

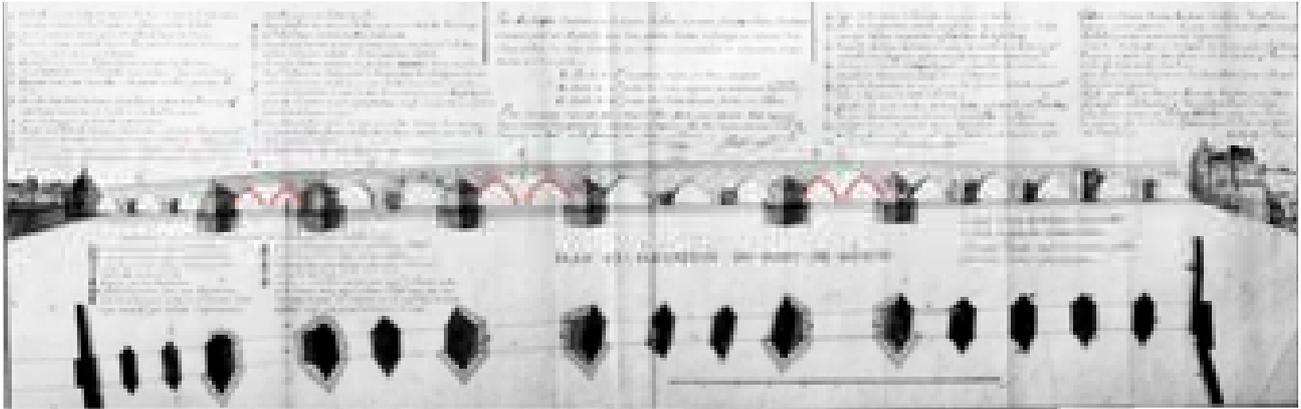


Fig. 40: Élévation et plan du pont de Jargeau sur la Loire par l'ingénieur Mathieu, le 25 janvier 1703 (collection privée). On a figuré en rouge les couples d'arches médiévales remplacées au XVII^e siècle par des arches uniques. Le pont de Meung était pratiquement identique, tant par sa longueur que par son nombre d'arches.

ser dans les forêts giboyeuses de la forêt d'Orléans ou des Loges. En mars 1307 et juillet 1308, le roi passa à nouveau par Meung : à cette dernière date, il revenait de Poitiers sur Paris, et le comte de Savoie le rejoignit à l'étape de Meung⁴¹. Le roi eut-il l'occasion, lorsqu'il passait à Meung, d'y voir l'auteur de la Rose ? À la fin du XIII^e siècle, Jean de Meung avait hérité de ses frères aînés la seigneurie du Chéray, et à ce titre l'hôtel noble qui se trouvait en face de la collégiale Saint-Liphard ; il connaissait le roi à qui il avait dédié l'un de ses ouvrages.

Probablement trouverait-on, en épluchant les comptes et les archives anciennes, d'autres mentions de séjours de grands personnages à Meung pendant ces années ; de l'autre côté de la Loire, la découverte de la Vierge de Cléry vers 1280 et la fondation de l'église Notre-Dame par le maréchal Simon de Melun et par le roi lui-même en 1300-1306 contribuèrent à développer un pèlerinage très actif, renforçant le rôle de traversée joué par le pont. De façon régulière, on a des preuves de l'occupation du château par les évêques : en 1320, Milon de Chailly y donnait une ordonnance prescrivant la célébration de la Fête-Dieu dans le diocèse ; en 1343, Jean de Conflans signa un acte « dans sa maison de Meung »⁴².

LA GUERRE DE CENT ANS

Mais le temps des malheurs approchait ; la peste noire en 1348-49, puis la guerre de Cent ans. Le 8 septembre 1356, Meung vit passer l'avant-garde de l'armée française qui se dirigeait vers

Poitiers, alors que le reste de l'armée traversait à Orléans, Blois, Saumur et Tours. Onze jours plus tard, c'était la défaite de Poitiers. Dans ce contexte d'insécurité, l'évêque Jean de Montmorency, pourtant élu évêque d'Orléans en 1349, ne prit ses dispositions pour son entrée solennelle dans la ville que le 8 février 1358 ; il résidait alors dans son château de Meung⁴³.

Après le départ des Anglais suite au traité de Brétigny (8 mai 1360), les bandes de mercenaires laissées à elles-mêmes, dites Grandes compagnies, installèrent un climat d'insécurité permanent. Au début du Carême 1360, le chevalier Jean de Melun, seigneur de la Salle à Cléry, de l'autre côté de la Loire, avait installé dans son petit château de la Salle et dans celui de Viévy-le-Rayé près de Châteaudun, une bande de mercenaires bretons qui, de son consentement ou non, mirent la région en coupe réglée, s'affrontant avec les habitants d'Orléans et de Meung qui vinrent les assiéger ; il allèrent jusqu'à couper une arche du pont de Meung pour empêcher la traversée, pillant sans vergogne les chalands descendant la Loire, se livrant à de multiples exactions. Jean de Melun fut arrêté par les gens du Roi et mis en prison ; s'ensuivit un procès en Parlement, mais finalement l'homme de guerre, qui avait de bons états de service pour le roi, reçut des lettres de rémission en avril 1362⁴⁴.

Le pont de Meung, éloigné d'un peu moins d'un kilomètre de la ville, avait été fortifié comme celui de Beaugency, plus au sud (fig.41), et constituait un fortin stratégique indépendant du château et de la ville forte, que l'on pouvait facilement contourner ; en 1360-62, la bande de Bretons

41—Elisabeth Lalou, Robert Fawtier, François Paillard, Itinéraire de Philippe IV le Bel (1285-1314), Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2007, en particulier p.253.

42—Duchâteau 1888, p.178. En 1342 : « *apud domum nostram* » : dans Eugène Jarry, « L'ancien grand cimetière d'Orléans », *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t.34, 1913, p.481-654, ici p.j.n°IV.

43—La Saussaye 1615, p.567-572.

44—Voir la publication de la lettre de rémission dans Siméon Luce, *Histoire de la Jacquerie d'après des documents inédits*, nouv.éd., Paris, Honoré Champion, 1894, p.j. LX, p.324-327 ; analyse dans Jarry 1899, p.48-52 (avec une date inexacte pour la lettre de rémission).

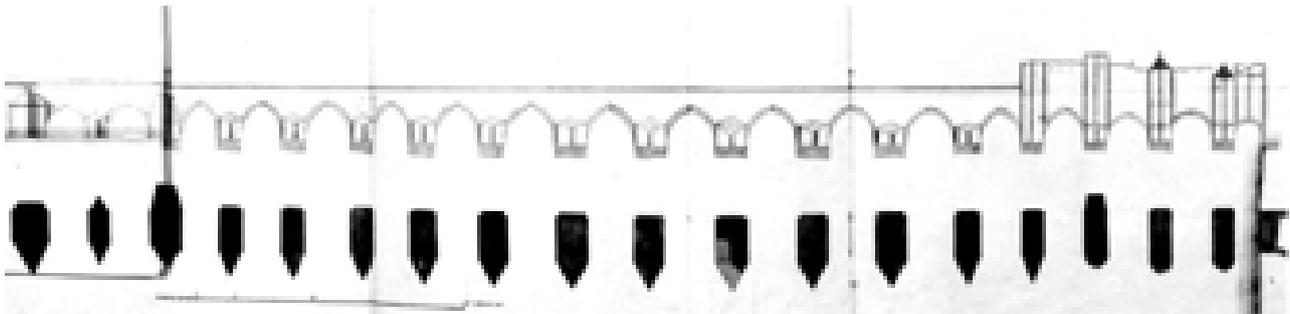


Fig.41: Le pont de Beaugency et sa fortification dans les années 1680, par l'Ingénieur Poitevin (cl.Inventaire Centre)

s'en était emparé, et n'en partit que contre une rançon acquittée par les habitants de la région⁴⁵. Sans doute est-ce la raison pour laquelle un capitaine tenant pour le duc d'Orléans et pour le roi y était affecté en 1386⁴⁶.

Si la paix revint sous le règne de Charles V, son fils Charles VI fut incapable, du fait de sa maladie, de contrôler les ambitions des princes des fleurs de lys ; en 1407, l'assassinat de Louis d'Orléans fut le prélude de la guerre civile qui éclata à partir de 1411 entre Armagnacs et Bourguignons. L'imprudent Charles d'Orléans, un des chefs des Armagnacs, fit appel en mai au prince Thomas de Lancastre, duc de Clarence, pour lutter contre les Bourguignons ; en août de cette année, le prince anglais et son armée forte de mille hommes débarqua en France, et traversa le territoire pour aller en Aquitaine en dévastant tout sur son passage : elle passa à Meung en descendant vers le sud en septembre, puis, lors de son retour vers l'Angleterre en juin, les habitants terrés dans la ville envoyèrent du vin aux troupes stationnant dans les faubourgs⁴⁷.

Après la défaite d'Azincourt en 1415 et l'occupation anglaise qui débuta alors, l'Orléanais resta loyaliste, et en urgence l'on se préoccupa de remettre en état les fortifications ; on conserve plusieurs actes qui témoignent de l'activité qui fut alors déployée, au moins entre 1416 et 1420, pour « remparer et réparer » la ville et le château, « lesquels ville et château, s'ils étaient pris et occupés d'ennemis, ce serait trop grand préjudice »⁴⁸. Grâce à un impôt spécifique, les fossés de la ville furent curés, au grand dam des meuniers car l'on détourna les eaux de la Mauve pour pouvoir procéder au curage - certains meuniers n'hésitaient pas à percer le barrage pour récupérer un peu d'eau pour faire tourner leurs moulins, ce qui leur valait amendes ou prison. On cura également les

fossés du côté du plateau, au sud du château ; un certain Guillaume Lenôtre fut mis en prison en février 1418 pour avoir brisé volontairement l'une des verrières du château en exécutant le travail... Le 24 mai 1419, le gouverneur d'Orléans Pierre de Mornay, le bailli de l'évêque d'Orléans et Louis de Mortemart, seigneur de Monpipeau, vinrent inspecter l'avancement des travaux ; la ville acheta pour l'occasion une grosse carpe, et à dîner on leur donna un barbeau⁴⁹.

L'évêque Guy de Prunelé obtint le droit de faire couper trois arpents (un hectare environ) de bois dans les forêts duciales de Marchenoir pour les réparations du château, « lesquelles ledit seigneur évêque ne pourrait faire sans notre aide, attendu les grandes charges qu'il a et le petit revenu de son évêché »⁵⁰. En 1418 encore, il fallut apporter de la poudre et un canon d'Orléans pour chasser les Anglais soudainement venus « à grande puissance », qui s'étaient emparés du pont fortifié ; puis il fallut réparer le pont⁵¹. La ville disposait également de canons de mortier qui tiraient des pierres ; il fallut les réapprovisionner. En 1422, on réparait les ponts-levis.

Ceci n'empêcha pas en 1421 le roi Henri IV d'Angleterre, régent de France, de venir planter les tentes de son armée lors de l'expédition qu'il fit après la défaite anglaise de Vieil-Baugé, et de lancer des raids devant Meung et Beaugency ; déjà, en janvier, les troupes de son frère le duc de Clarence avaient stationné dans les faubourgs, et il fallut les nourrir⁵². L'année suivante, ce fut au contraire la troupe du loyaliste vicomte Guillaume II de Narbonne, constituée d'étrangers (« forains ») qu'il fallut défrayer en y consacrant 12 écus d'or ; puis, en 1425, la ville fit l'acquisition de deux canons, chacun garni de deux chambres et de poudre⁵³.

49—Voir à ce sujet les dépouillements d'archives notariées réalisées par Louis et Eugène Jarry aux Archives départementales du Loiret, 2J 2461).

50—*Documents inédits sur l'Orléanais*, p.412-413.

51—Voir note 48.

52—Charoy 1908, p.101-102.

53—Voir note 49.

45—Voir Guérin 1960, p.57.

46—*Archives départementales Loiret A-B*, A 1978 (pièce disparue dans l'incendie des archives en 1940).

47—1412: Voir Peyronnet 1987. 1413: Charoy 1908, p.101.

48—*Cat.arch.Joursanvault*, n°2970, 3376, 3383.



Fig.42: Vue de la façade nord du château, prise depuis l'église au nord. Les flèches rouges marquent l'emplacement de la corniche du logis nord dans son élévation primitive, avant la surélévation due aux Brillhac. À gauche, la chapelle XVIII^e siècle. (cl. J. Mesqui 2013).



Fig.43: Vue de la porte sud de la tour du pont-levis donnant sur l'ancienne courette. À gauche, le contrefort sud-ouest (cl. J. Mesqui 2013)

Trois ans plus tard, en août 1428, le duc de Bedford, régent pour le roi anglais, décida de lancer toutes ses forces pour assiéger et conquérir Orléans ; ce fut le fameux siège qui valut à Jeanne d'Arc sa première victoire, et sa célébrité. Dès le 5 septembre, après avoir pris Janville, le comte de Salisbury, commandant anglais, s'empara du pont de Meung et de la ville par composition ; il est vrai que si la garnison du pont était, comme en 1419, d'un sergent et de quatre arbalétriers, on ne voit guère la résistance qu'ils eussent pu opposer. Pas plus que Meung, Beaugency ne prétendit résister à l'armée anglaise.

Salisbury, blessé par un boulet de canon le 27 octobre 1428 devant Orléans, fut transporté à Meung, où il décéda le 3 novembre⁵⁴. Le siège se poursuivit néanmoins, et l'on connaît son issue victorieuse grâce à la venue de Jean d'Arc et son attitude intrépide à la tête des troupes françaises et des orléanais. Après la victoire française à Orléans, l'armée conduite par Jeanne d'Arc entama la reconquête des villes ligériennes par la rive droite le 15 juin 1429 : elle s'arrêta devant le pont de Meung, fortifié et mis en défense par les Anglais, mais la résistance fut vaine et le pont fut pris - il fallut d'urgence aller acheter du cordage à Orléans pour remettre en fonctionnement le pont-

levis qui ne se levait plus.⁵⁵ Les troupes contournèrent la ville et le château qui devaient être vides de défenseurs, et partirent assiéger Beaugency et son pont, où les Anglais s'étaient retraités ; le 18 juin, les défenseurs se rendirent. L'occupation anglaise était terminée, même si la guerre ne l'était pas. En 1435, on trouve encore mention d'une réparation de la tour et du pont de Meung⁵⁶.

Dans tous ces événements, le château ne paraît pas avoir joué de rôle particulier - en tout cas les sources sont muettes à son sujet. L'évêque entretenait, certes, un capitaine qui résidait à Meung et présidait à sa mise en défense : ainsi, le 8 septembre 1412, Messire Regnaud Charnier, chevalier, quittant ses fonctions de capitaine, remit dans la basse-cour du château les clefs des portes de la ville à l'évêque Guy Prunelé ; il fut remplacé par Guillaume de la Ferté, écuyer. Cependant, ces capitaines ne résidaient pas au château. Celui-ci était réservé à l'évêque et à ses proches : on sait ainsi que le frère de Guy Prunelé, Guillaume V Prunelé, sire d'Ouarville et de la Choletière, époux de Philippa de Machery dame de Gazeran, résida au château de Meung avant son décès à Azincourt en 1415. Quatre ans plus tard, après la mort de sa veuve, on fit l'inventaire des biens qui lui appartene-

⁵⁴—Bien que Charoy 1908, p.106, affirme qu'il fut transporté au château, les chroniques médiévales ne l'indiquent pas explicitement.

⁵⁵—Voir note 49.

⁵⁶—Archives départementales Loiret A-B, A 2162 (pièce disparue dans l'incendie des archives en 1940).

naient au château et dans la demeure du capitaine : on trouva une couverture vermeille à ses armes et à celles de son épouse ; un chandelier et une pinte à ses armes, un écrin de bois contenant une vieille bourse de soie et deux barrettes à fixer sur un bandeau de tête⁵⁷. Le château n'était pas une place de guerre, c'était bien une résidence palatiale ; même si, avec ses tours, il participait à la défense de l'enceinte et fermait le circuit de cette dernière sur le plateau.

LA TRANSFORMATION DU CHÂTEAU : CONSTRUCTION DU LOGIS NORD

Quel évêque décida, dans cette période longue de plus de deux siècles, de modifier l'ancien palais de Manassès de Seignelay, et dans quelles circonstances cette modification intervint-elle ? Les sources sont totalement muettes, et l'architecture ne fournit aucun indice tangible. En tout cas il est certain que postérieurement à la construction du palais primitif, un bâtiment rectangulaire large de 7,80 m, et de 21,5 m de longueur fut adossé à la façade nord pour accueillir de nouveaux espaces de vie ; ce bâtiment avait la même hauteur que la grande salle contre laquelle il s'appuyait. À son extrémité nord se trouvait une tour circulaire dont la vocation était probablement, dès l'origine, d'être une tour-porte (fig.42, fig.44).

Cet ensemble constitue depuis cette époque la façade nord du château, qui se présente en premier aux visiteurs (fig.42). Il a été profondément remanié par la suite ; cependant, on reconnaît bien dans son élévation la corniche marquant le niveau de sa toiture primitive. Ce logis n'était intérieurement pas aussi long à cette époque qu'il ne le paraît aujourd'hui ; en effet, il était délimité à l'ouest par un épais mur-pignon ouest qui a été presque entièrement supprimé, au plus tard au XIX^e siècle lorsque fut aménagé le salon d'extrémité actuel. Cette modification aurait pu être effectuée par M. Bossange, propriétaire à partir de 1860⁵⁸. Seul le relevé précis de géomètre permet d'en supputer l'ancienne existence (fig.44).

Au nord-ouest de ce mur pignon existait une petite courette rectangulaire, probablement à ciel ouvert, dans laquelle débouchait le couloir d'entrée perçant de part en part la tour circulaire ; on peut voir le grand arc qui s'ouvrait sur cette courette, maintenant en partie obturé par une cloison postérieure, flanqué à l'ouest par un contrefort. Ce contrefort rectangulaire est couvert d'un gla-

⁵⁷—Voir note 50.

⁵⁸—Voir Charoy 1908, p.123 et 17, à propos des restaurations de M.Bossange après 1860.

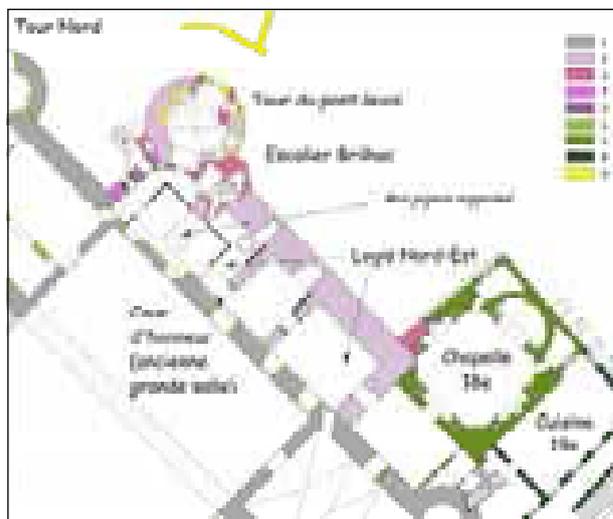


Fig.44: Plan détaillé du rez-de-chaussée du logis nord dans son état actuel (J.Mesqui 2013)

cis à larmier ; un de ses angles a été buché au XIX^e siècle pour faciliter la circulation dans le petit couloir laissé au nord-ouest par le salon (fig.43). Le réaménagement quasi-total de la tour au XV^e siècle n'autorise pas à faire d'hypothèses sur ses volumes intérieurs, à l'exception du rez-de-chaussée où la chambre circulaire du passage d'entrée possédait une archère couvrant la façade du logis ; cette archère a été bouchée par la construction de la grande vis du XV^e siècle.

Le nouveau logis possédait apparemment deux niveaux sous combles, si l'on fait abstraction de sa surélévation ; il est aujourd'hui partagé en trois

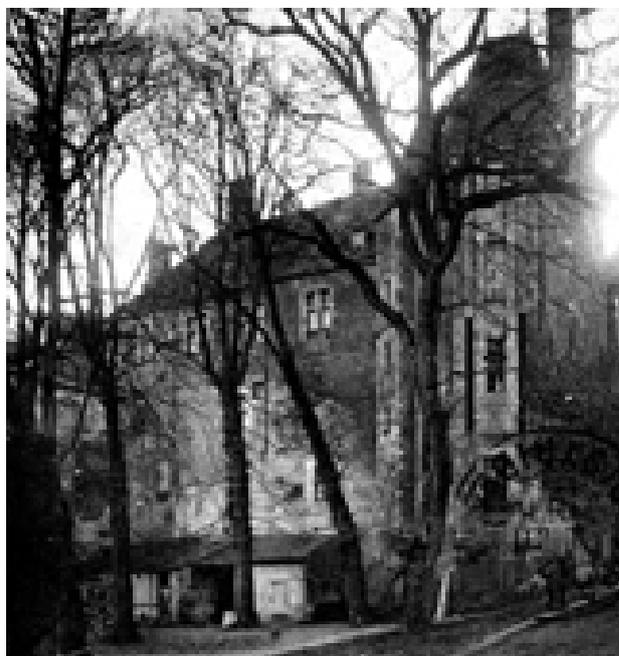


Fig.45: Vue de la face nord du logis nord-est, prise depuis le nord-ouest. À droite, la tour du pont-levis. Noter les encadrements neufs des fenêtres, malheureusement en partie cachées par les arbres. Voir aussi au-devant du bâtiment en bas les cabanes en appentis ; la première, sur la droite, cachait la fenêtre basse couverte en arc segmentaire, donnant sur le puits (carte postale ancienne vers 1900; coll. personnelle)



1



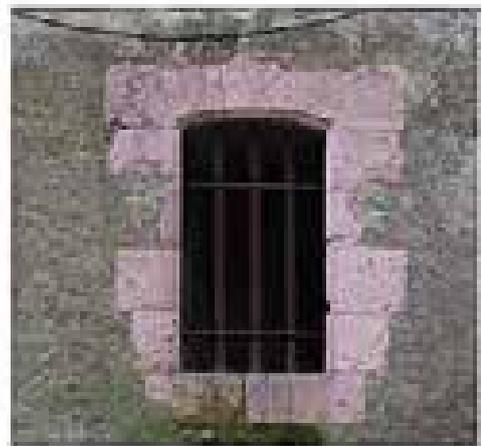
2



3



4



5

- 1 : Premier étage, est
- 2 : Premier étage, ouest
- 3 : RDC, est
- 4 : RDC, ouest
- 5 : Fenêtre du puits

Fig.46: Fenêtres de la façade septentrionale du logis nord. On a tenté de distinguer les pierres modernes des pierres originelles (pierres modernes tramées en rose); il est néanmoins parfois difficile de trancher sans une analyse fine (J.Mesqui 2013)

travées par deux murs de refend intermédiaires, mais on ne peut garantir qu'ils soient contemporains de l'enveloppe, leur maçonnerie étant cachée derrière les revêtements qui y ont été apposés aux XIX^e et XX^e siècles pour transformer ce bâtiment en une unité d'habitation moderne. Les fenêtres percées dans cette façade en-dessous de la corniche ont été extrêmement restaurées par M. Bossange, selon Marcel Charoy qui pouvait encore juger du caractère récent des travaux (fig.45, fig.46). Les baies du rez-de-chaussée sont probablement d'origine, car leurs encadrements comportent un grand nombre de pierres anciennes⁵⁹ ; cependant les traverses de ces fenêtres sont des ajouts du XIX^e siècle. Au-dessous de la plus occidentale, il existe une fenêtre basse couverte d'un arc segmentaire, création du XVIII^e siècle ou du siècle suivant pour accéder au puits par l'extérieur. Au-dessus, les fenêtres du premier étage sont toutes entièrement modernes, extérieurement et intérieurement, et l'on ne peut malheureusement affirmer qu'elles aient existé au Moyen Âge⁶⁰ (fig.46). À ce niveau comme au niveau inférieur, la dernière travée intérieure du bâtiment ne possède aucune fenêtre dans cette façade ; mais à vrai-dire on discerne dans la maçonnerie extérieure les traces d'interventions successives - percements et rebouchages - qui rendent impossible toute certitude⁶¹.

59—Au rez-de-chaussée, la deuxième fenêtre comptée depuis l'ouest avait été transformée en porte, au XVIII^e ou au XIX^e siècle ; on ignore si elle donnait alors sur un balcon ou une latrine en encorbellement. Elle a été rebouchée et retransformée en fenêtre sous Bossange, son ébrasement intérieur étant transformé en cabinet de toilette ; le tuyau d'évacuation des toilettes se voit dans la maçonnerie ici totalement perturbée - il donnait dans une fosse septique aujourd'hui désaffectée (renseignement fourni par Mme Lelevé, propriétaire en 2013).

60—Ceci est particulièrement net pour l'ensemble formé par la fenêtre haute à meneau et croisillon et la petite fenêtre carrée, au centre de la façade. Cette petite fenêtre carrée dessert un cabinet de toilette aménagé dans le mur, probablement au XIX^e siècle seulement, dont la vidange s'effectue dans la même colonne que la toilette inférieure.

LES RELATIONS DU LOGIS NORD AVEC LE PALAIS PRIMITIF

Le nouveau bâtiment était peut-être censé apporter des capacités résidentielles supplémentaires. On pourrait imaginer que le premier étage ait été occupé par une enfilade de trois chambres constituant un appartement noble, au-dessus d'un rez-de-chaussée affecté aux communs, où se trouvait un puits. Ce logis perturbait le fonctionnement du palais primitif, puisqu'il s'adossait à la grande salle dont que nous supposons éclairée de ce côté par des fenêtres hautes. Deux hypothèses de fonctionnement peuvent être imaginées.

Dans une première hypothèse, la grande salle existait encore ; mais alors ses fenêtres hautes situées du côté nord durent être obturées car elles donnaient dans le logis. Dès lors, celui-ci ne pouvait s'éclairer que vers le nord ; ceci n'est pas impossible, mais la difficulté de retrouver les ouvertures originelles rend l'hypothèse difficile à vérifier.

Dans la seconde hypothèse, la grande salle n'existait plus, et elle aurait laissé place à une cour intérieure à ciel ouvert, fermée au sud par le mur gouttereau conservé de la salle. La raison aurait pu en être, par exemple, un incendie ayant détruit sa charpente. Dans ce cas l'éclairage des chambres du nouveau bâtiment aurait pu être amélioré en utilisant les anciennes fenêtres hautes de la grande salle ; il suffisait de les inverser pour disposer de fenêtres sur la cour intérieure pour les chambres du premier étage.

Ces deux hypothèses de fonctionnement sont envisageables ; l'impossibilité dans laquelle on se trouve d'analyser directement les maçonneries, cachées par des enduits et des papiers peints, rend vaine toute tentative d'en privilégier une par rapport à l'autre. Seule l'intuition nous pousse-t-elle à proposer de privilégier la seconde.

61—Il existe très nettement une trace de fenêtre rectangulaire bouchée, située nettement plus haut que les fenêtres de l'ouest comme si elle avait éclairé un entresol ou une mezzanine ménagés dans la chambre. L'encadrement est réalisé en pierres de tout venant, ce qui garantit que la fenêtre n'était pas antérieure au XVIII^e siècle.



Fig.47 : Les consoles sculptées de la fausse voûte en bois couvrant l'escalier d'honneur construit par François de Brillhac en 1477. Des huit figurines sculptées originelles n'en demeurent que sept; elles sont plus ou moins bien conservées. Les figurines représentaient en alternance des angelots portant des écus blasonnés, probablement peints à l'origine, et les symboles des apôtres. On reconnaît en 2 le scribe figurant Mathieu, en 4 l'aigle de Jean, en 6 le lion de Marc (cl. J.Mesqui 2013)

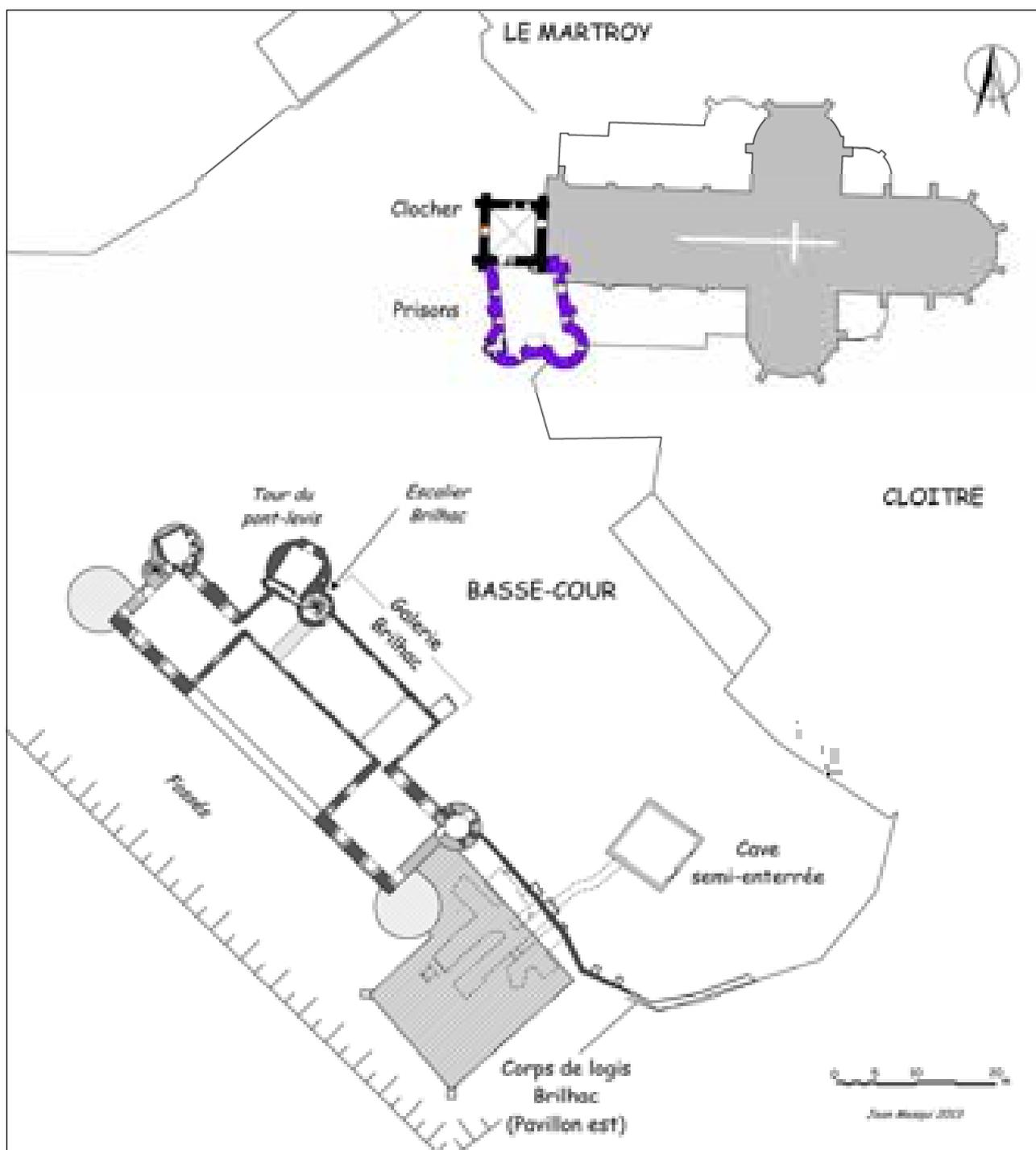


Fig.48: Plan restitué du château à la fin du XVI^e siècle, au deuxième étage du logis nord. Le corps de logis oriental est simplement indiqué en hachures, en raison de l'incertitude qui s'attache à son aménagement intérieur

Le château de François de Brilhac

La fin de la Guerre de Cent Ans et la reconstruction du pays en ruines concernèrent Meung comme beaucoup d'autres villes du royaume ; un signe de la réoccupation progressive des friches urbaines est l'installation entre 1450 et 1459 d'un couvent de Cordeliers dans le faubourg nord, près de l'église Saint-Pierre, dans l'ancien prieuré de l'abbaye de Saint-Avit de Châteaudun déserté par les moniales. À la première des deux dates, l'abbesse laissa aux Cordeliers la jouissance des lieux, puis, à la demande de l'évêque Thibaud d'Aussigny, donna la maison aux franciscains en se réservant le domaine⁶². Ce prélat, élu en décembre 1447 par le chapitre d'Orléans, avait été récusé par le roi Charles VII qui fit nommer son protégé Pierre Bureau ; il ne devint évêque d'Orléans qu'après une longue procédure, en 1452⁶³. Il eut un attachement certain pour Meung et son couvent de Cordeliers où il fut enterré après sa mort en 1473.

Thibaud d'Aussigny a acquis une certaine renommée, à son corps défendant, car c'est lui-même, ou plutôt ses officiers de justice, qui firent emprisonner François Villon à l'été 1461 dans la prison de la tour Manassès de Garlande. Villon s'en plaignit amèrement dans sa poésie, reprochant à l'évêque la rudesse de son cachot qui n'avait pas la moindre ouverture (« il n'y entre ni éclair ni tourbillon »), ainsi que la frugalité de son traitement à l'eau et au pain sec⁶⁴. À la fin de l'été néanmoins, à l'occasion du premier passage du roi

Louis XI à Meung, il fut gracié par le roi, ce dont il lui fut éternellement reconnaissant ; ce dernier était dans la ville au moins le 2 octobre de cette année-là, date à laquelle il signait une lettre⁶⁵. Mais ce passage du roi à Meung ne fut pas isolé : il y était à nouveau le 30 novembre 1464⁶⁶, puis y fit de très nombreux séjours en 1466.

Cette année-là, le roi passa le printemps, l'été et le début de l'automne dans l'Orléanais. Le château de Meung paraît avoir constitué un point central de son activité cynégétique, qui occupait une bonne partie du temps qu'il ne consacrait pas à la politique : on l'y trouve tout au long des mois de mai et de juin, puis en octobre, et il était une fois encore à Meung le 23 décembre⁶⁷. Cette faveur était probablement due à deux facteurs : le premier était la proximité de l'église Notre-Dame de Cléry, pour laquelle Louis XI avait une dévotion toute particulière ; le second facteur était l'inachèvement du château royal de Plessis-lès-Tours, dans lequel le roi commença ses séjours en 1467 seulement.

L'ambassadeur des comtes de Milan, très présent à la cour royale, rapporte quelques anecdotes amusantes à-propos des séjours royaux au château de Meung. Ainsi, le 20 mai, Louis XI accepta de recevoir à Meung son cousin Jean d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine, pour lequel il n'avait aucune confiance car ce dernier avait été l'un des meneurs de la Ligue du Bien public dirigée contre le roi. L'ambassadeur rapporte que, redoutant un attentat, le roi engagea cinquante lanciers payés double solde ; en plus des archers, ces soldats montés entouraient et protégeaient en permanence le roi quand il partait à la chasse, ou en tout autre lieu. Mais l'ambassadeur ajoute que le roi visita en personne tous les recoins du château de Meung ; ayant trouvé un certain passage secret qu'il ne connaissait pas, il le fit aussitôt boucher. Enfin, à

62—*Chartes de Saint-Avit*, p.188.

63—Voir l'excellente étude d'Amélie de Foulques de Villaret (Foulques de Villaret 1875).

64—« Dieu Mercy ... et taque Thibault,/ Qui tant d'eau froide m'a fait boire,/ En un bas, non pas en un haut,/ Menger d'angoisse mainte poire,/ Enferré (...) » (*Testament*, strophe LXIII). Faisant appel à ses amis : « En fosse gi, non pas subi hou ne May. » (*Épître à ses amis*). Plus loin, dans le même texte : « Où git, il n'entre escaler ne tourbillon ;/ De murs espoir on lui a fait bandeaux ». Plus loin encore : « Jeûner lui faut dimanches et mardi,/ Dont les dense a plus longues que râteaux,/ Après pain sec, non pas après gâteaux,/ En ses boyaux verse eau à gros bouillon,/ Bas en terre, table n'a ne tréteaux. ». Enfin, demandant sa délivrance : « Princes nommez, anciens, jouvenceaux,/ Impétrez moi grâces et royaux seaux,/ Et me montez en quelque corbillon. »

65—*Lettres de Louis XI*, t.VI, p.303 ; *Ordonnances des rois de France*, t.X, p.118-120.

66—*Père Anselme*, p.94.

67—*Lettres de Louis XI*, t.III, n°248 à 252, n°278 à 291. *Ordonnances des rois de France*, t.XI, p.482-485.

l'entrée de la grande salle il fit placer des archers en armes qui filtraient les entrées, et ne laissaient entrer personne qui ne soit connu ; un tel luxe de précautions n'était pas coutumier, selon le Milanaïs⁶⁸.

Plus tard, le 3 juin, l'ambassadeur était rentré coucher à Orléans, lorsqu'arrivèrent de bonnes nouvelles portées par un messenger venant de Milan. L'ambassadeur revint aussitôt au galop, à la nuit tombée, vers Meung. Le roi était en train de se déshabiller pour se coucher, il était minuit passé ; il se faisait débotter lorsqu'arriva l'ambassadeur. De joie aux nouvelles qu'il recevait, le roi ôta son bonnet, en remerciant Dieu et s'écriant que c'était les meilleures nouvelles du monde⁶⁹. Durant ce mois de juin, Louis XI convoqua à Meung et Montargis un docteur en médecine, Pierre Choynet, qui allait devenir l'un de ses nombreux médecins⁷⁰.

Les événements de la cour pouvaient n'être pas toujours aussi anecdotiques : le 10 mai de la même année, Antoine de Castelnau, seigneur du Lau, ancien favori du roi et grand chambellan, disgracié pour sa participation à la Ligue du Bien Public, fut arrêté avec ses hommes dans la plaine de Cléry par le sieur de Chabanais : ils portaient des habits qui ne permirent pas de les identifier et les rendirent suspects. Ils furent menés immédiatement aux prisons de Meung ; de là, Castelnau fut plus tard transféré dans la prison du château de Sully, et enfin au château d'Usson, en Auvergne. En octobre 1467, il s'en échappa, ce qui valut la décapitation au capitaine du château, à l'un de ses fils et au procureur du roi à Usson ; ceci n'empêcha pas Antoine de Castelnau de regagner les faveurs du roi dès 1471...⁷¹

C'est de Meung que Louis XI donna sa charte du 24 octobre 1471 en faveur de Notre-Dame de Cléry, confirmant cette église comme devant être le lieu de sa sépulture, renouvelant et augmentant les dons et privilèges du chapitre. Puis on retrouve le roi au château de Meung après le décès de l'évêque Thibault d'Aussigny, le 3 octobre 1473⁷² ; le 6 octobre, il interdit au chapitre Sainte-Croix d'Orléans d'élire son successeur, et désigna lui-même François de Brillhac, abbé de Pontlevoy, fils de Jean de Brillhac seigneur d'Argy-en-Berry.

68—Hardi 1981, p.206-208.

69—Perret 1896, I, p.452-453.

70—Samaran 1926, p.380.

71—*Mémoires de Philippe de Commines*, aux années 1466 (10 mai) et 1467 (avant le 20 octobre).

72—Jarry 1899, p.117-118. *Lettres de Louis XI*, t.V, p.369.

LA TRANSITION VERS LA RENAISSANCE SOUS FRANÇOIS DE BRILHAC (1473-1506)

Orléans était une ville chère au cœur de Louis XI : c'est ici que se trouvait la collégiale Saint-Aignan dont le roi décida la reconstruction en 1466, ordonnant une extension de l'enceinte orléanaise pour l'inclure. C'était aussi le diocèse où se trouvait « sa » collégiale de Cléry ; et il en avait choisi le titulaire François de Brillhac. Aussi n'est-il pas étonnant que le roi ait choisi ce dernier, qui lui était tout dévoué, pour célébrer à Montrichard en Touraine le mariage contraint, et voué à l'échec, de sa fille Jeanne de France avec le duc Louis d'Orléans, futur Louis XII ; le roi n'assista même pas à la cérémonie qui eut lieu le 8 décembre 1476... Deux ans plus tard, en août 1478, Louis XI fit convoquer à Orléans un concile qui s'ouvrit le 13 septembre 1478, en vue de délibérer sur le rétablissement de la Pragmatique sanction qu'il avait lui-même atténuée à son avènement, et ce pour faire pression sur le pape⁷³. Six archevêques, quarante-six évêques, les abbés de Cluny et de Cîteaux vinrent participer aux débats ; l'évêque d'Orléans ne put assister à leur ouverture, étant retenu par la maladie en son château de Meung⁷⁴. Louis XI, passant à Orléans en revenant de ses dévotions à Cléry le 14 octobre, rompit l'assemblée en feignant de la reporter l'année suivante à Lyon en mai, ce qui n'eut jamais lieu, l'urgence politique n'existant plus.

L'évêque terminait alors un important chantier de réaménagement du château à des fins résidentielles, comprenant la construction d'un nouvel escalier en vis et la surélévation du logis nord ; ce chantier, terminé en 1478⁷⁵, visait à donner au vieux château une nouvelle jeunesse, d'autant qu'il pouvait être servir de halte pour le roi lorsqu'il venait à Cléry. Peut-être aussi l'évêque avait-il fait réaliser les travaux en vue du concile, afin d'améliorer les capacités d'accueil de son château ;

73—Voir *Gallia Christiana*, t.8, col.1480-1481. Duchâteau 1888, p.217. La Pragmatique sanction de Bourges promulguée le 7 juillet 1438 était une ordonnance royale réglant les rapports de l'Église française (gallicane) avec le Saint-Siège et avec la Couronne, et limitant les droits de la papauté. Louis XI usa durant tout son règne de la Pragmatique sanction pour influencer sa diplomatie avec le Saint-Siège, la retirant ou la remettant en place suivant les besoins de sa politique (Joseph Salvini, « L'application de la Pragmatique Sanction sous Charles VII et Louis XI au chapitre cathédral de Paris », *Revue de l'histoire de l'Église de France*, vol.3, n°14, 1912, p.121-148).

74—*Gallia Christiana* donne le 13 septembre ; Le Maire 1648, p.225 donne le 15, et propose le 14 octobre pour la levée de l'assemblée. Guyon 1647, p.296 donne la date du 15 septembre pour l'ouverture, et du 19 octobre pour la clôture des travaux.

75—Date fournie par la dendrochronologie. Voir Annexe 3.

mais ceci supposerait que l'idée du concile soit née l'année précédente, ce qui est assez peu probable compte tenu de la politique très intuitive et réactive de Louis XI. Quoi qu'il en soit, le roi eut d'ailleurs l'occasion de séjourner dans les nouveaux logis durant la dernière année de sa vie active, en 1482 : venant de Cosne et Gien, le roi passa tout le mois de juin à Cléry, fit une halte à Meung avant de se rendre à son château de Plessis-lès-Tours, puis, après un court passage à Chartres, il revint à Cléry le 14 août, et partagea le reste de son mois d'août et début septembre entre Meung et Cléry, où il décida de travaux à entreprendre pour agrandir son église préférée⁷⁶. Ce fut son dernier séjour, puisqu'il se retira ensuite au Plessis-lès-Tours pour y mourir l'année suivante.

Son fils et successeur Charles VIII, encore sous la régence d'Anne de Beaujeu en novembre 1483, signa des lettres patentes à Meung, qui servait donc toujours d'étape pour les voyages royaux⁷⁷. Quelques années plus tard, en avril 1488, Meung servit, une fois de plus, dans le cadre d'une procédure judiciaire impliquant des personnages de haut rang, mais cette fois pour deux évêques : Geoffroy de Pompadour, évêque de Périgueux, et Georges d'Amboise, évêque du Puy, qui avaient pris le parti du duc Louis d'Orléans, futur Louis XII, dans la *Guerre folle* contre la régence, avaient été arrêtés, et furent remis à Meung entre les mains des nonces du pape Innocent VIII pour être soumis à la juridiction papale ; on doit voir ici le signe du rôle particulier joué par l'évêque d'Or-

léans dans l'échiquier politique, mais aussi celui du château épiscopal, à mi-chemin entre Paris et les résidences royales ligériennes. Ils furent libérés et graciés l'année suivante⁷⁸.

Le château continuait d'être adapté par l'évêque, et il le fut jusqu'à la fin de la carrière de celui-ci : le 23 octobre 1503, le maître maçon juré d'Orléans Jean Jamet⁷⁹ certifiait avoir reçu 1050 livres tournois pour des travaux de maçonnerie et la fourniture de pierre nécessaire, qu'il avait effectués depuis un an au château avec ses associés⁸⁰. Un mois plus tard, en décembre 1503, François de Brillhac échangea son évêché d'Orléans contre l'archevêché d'Aix auquel avait été élu son neveu Christophe ; il conserva néanmoins la jouissance des châteaux de Meung et Pithiviers, comme en attestent des lettres du pape Jules II du 27 mai 1504⁸¹. Ce n'est qu'après son décès en 1506 que Christophe de Brillhac put jouir des deux châteaux ; mais dès 1514 il fut nommé à l'archevêché de Tours, ce qui rend assez peu probable une intervention importante sur l'édifice magdunois.

LA PREMIÈRE DESCRIPTION DU CHÂTEAU

Bien que plus tardif de plus d'un demi-siècle, un document très intéressant apporte un éclairage sur le château tel qu'il résulta des transformations de cette époque. En 1579, onze ans après la première guerre de Religion qu'il appelait pudiquement « les troubles », le chanoine Jean Binet, chantre de Saint-Liphard, mit fin à la rédaction de plusieurs écrits historiques relatifs à l'histoire et l'antiquité de la ville, en forme de dialogues entre

⁷⁶—*Lettres de Louis XI*, t.IX, n°1765 à 1793. *Ordonnances des rois de France*, t.XIX, p.18-49. Louis XI fit construire une maison à son usage dans la ville de Cléry

⁷⁷—*Ordonnances*, t.XIX, p.188, p.200.

⁷⁸—*Lettres de Charles VIII*, t.II, p.55.

⁷⁹—De ce Jean Jamet, on sait seulement qu'il était maître maçon juré de la ville d'Orléans, lorsqu'il participa en 1500 à l'expertise des murailles et fossés abandonnés à l'Hôtel-Dieu d'Orléans pour y construire des maisons (Bouvier 1913, p.317). Peut-être était-il le père d'Étienne Jamet, sculpteur orléanais né vers 1516, qui émigra en Espagne en 1535 et y exerça sous le nom d'Estéban Jamete à partir de 1535. Étienne Jamet, lors de son procès par l'Inquisition en 1557 à Cuenca, se disait fils d'un certain « Jamet Loxin » (l'ancien ?), originaire de Saint-Denis-d'Orques dans la Sarthe, marié à une Nicole originaire de « San Mame », à trois lieues d'Orléans, qui doit être Saint-Mesmin (voir Turcat 1994 p.351 ; p.10, l'auteur propose de voir plutôt la paroisse de Seichebruière en forêt d'Orléans où existait une église dédiée à Saint-Mamert, mais elle est beaucoup plus loin d'Orléans que Saint-Mesmin, effectivement située à une dizaine de kilomètres de la ville). Étienne avait eu un frère nommé Guillaume, tailleur de pierre, et un autre nommé Jean, sculpteur, tous deux décédés en 1557 lorsque commença le procès d'Étienne-Estéban. On trouve plus tard, de 1556 à 1563, un maître maçon appelé Jean Jamet à l'œuvre au château de La Muette à Saint-Germain-en-Laye, mais il ne peut s'agir de l'artiste qui intervint à Meung, qui eût été trop âgé (voir Léon

de Laborde, *Comptes des bâtiments du roi (1528-1571)*, Paris, J.Baur, 1877-1880, t.I, p.288, 324, 347, 376 ; t.II, p.54, 99, 104.

⁸⁰—Archives départementales du Loiret, Fonds Jarry, 2J 2461 : « L'an mil cinc cens et trois le XXIIIe jour d'octobre. Jehan Jamet, masson demourant à Orléans, tant en son nom que comme soy tenant de ses consors, confessa avoir eu et receu à plusieurs et diverses foiz de Révérend Père en Dieu Monseigneur François évesque d'Orléans, la somme de mil cinquante livres tournois pour les euvres de maçonnerie et fourniture de pierre qu'ilz et sesdits consors ont fait ou chastel de Meung depuis ung an ença. Et en a quicté ledit Révérend et tous autres et a promis les acquicter envers tous autres qu'il appartiendra. Témoins Thomas Pivert et François de Sainte Beuve ». La quittance ne nous apprend pas la nature de ces travaux de maçonnerie, qui durent être assez importants : par comparaison, en 1519 à Beaugency, Jean d'Orléans-Longueville déboursait 700 livres tournois pour la construction de trois chambres au-dessus de la cuisine avec leurs cheminées de pierre et leurs trois croisées, deux lucarnes avec leurs pignons, quatre portes en pierre pour les chambres ; la construction du pavillon d'angle (conservé) de 4 m de côté, contenant un garde-manger voûté avec deux étages au-dessus pourvus de leurs jolies fenêtres Renaissance ; enfin la construction de deux voûtes dans l'escalier à vis donnant sur le jardin du château (Bontemps 2007, p.61-62).

⁸¹—*Gallia Christiana*, VIII, col.1481.

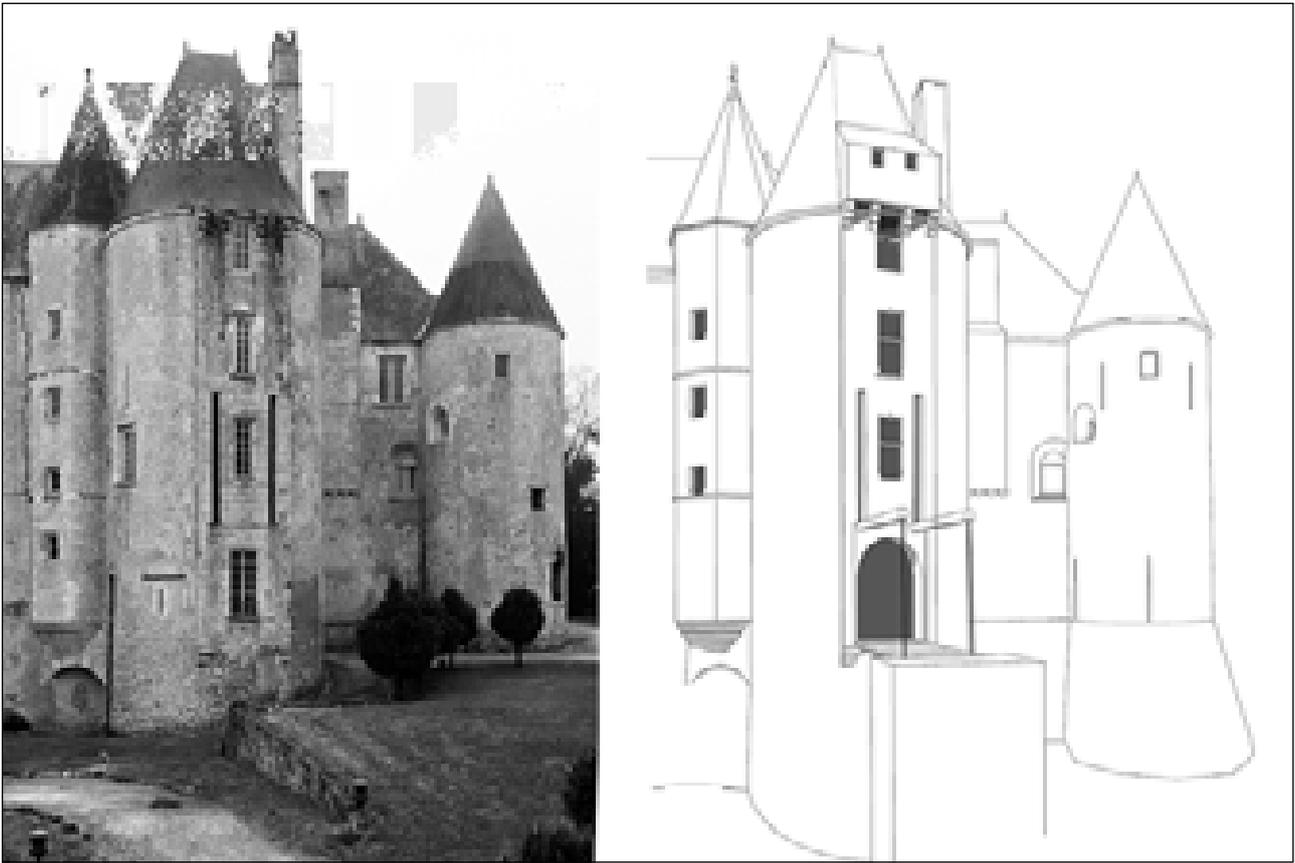


Fig.49: À gauche, Vue actuelle de la tour du pont-levis et de la tourelle d'escalier de Brilhac, prise depuis le nord-est. Le mur de soutènement visible au premier plan est moderne. À droite, restitution des dispositions de la tour du pont-levis à la fin du XVe siècle (photo et dessin J.Mesqui 2013)

des personnages fictifs⁸² ; il s'agissait d'une commande passée par un personnage de haut rang dont l'identité n'est pas connue. Dans ces textes, Jean Binet fournit un certain nombre de détails relatifs à Meung lorsqu'il tente d'interpréter les actes du Moyen Âge ; en particulier, il livre quelques éléments sur le château lui-même, que nous transcrivons ci-dessous après en avoir modernisé le langage :

« Les salles du château et les grosses tours des coins de celles-ci sont beaucoup plus anciennes qu'il n'y paraît de prime abord du côté de la ville, où il y a de la pierre d'Apremont blanche ; en effet, le vieux corps [les salles et les tours] est d'apparence plus sombre. Il y a devant une bien large montée hors dudit ancien corps [l'escalier en vis], et aussi des galeries ; et au bout du côté de la rivière, il y a un beau grand corps de logis tenant à l'ancien [corps de logis sud-est]. On peut y voir chapelle, salle et chambres. On dit que ces bâtiments neufs qui sont adjoints au vieux furent édifiés par l'un des deux évêques appelés de Brilhac ; le premier vivait au temps du roi Louis XI en 1470, à l'époque où avait été entamée la croisée de l'église Sainte-Croix d'Orléans ».

« En une des vieilles tours du château, il y a une chapelle (...). À l'inspection, on peut juger que le château

de Meung a été construit en plusieurs fois. Messieurs François et Christophe de Brilhac, ou l'un d'eux, ont fait édifier la salle, la chapelle, les chambres et anti-chambres ou garde-robes qui sont à l'est [corps de logis sud-est]. À la même époque fut construite la tour près de l'entrée du château, et les belles fenêtres à croisées qu'on voit du côté de l'église, appareillées en pierre d'Apremont ; de même, la vis ou montée qui est devant [l'escalier en vis] est bien plus large que celles du vieux corps. »

Ces quelques lignes, toutes sommaires et imprécises qu'elles soient, sont extrêmement précieuses, car elles permettent d'appréhender l'étendue du château en 1579. Le chanoine, qui avait une bonne capacité d'analyse, distinguait fort bien le « vieux corps », c'est-à-dire le palais de Manassès de Seignelay flanqué par les quatre tours circulaires, de tout reste qu'il attribuait de façon indistincte à l'oncle et au neveu Brilhac « ou à l'un d'eux » ; cette formulation suggère qu'il disposait de preuves héraldiques, lui permettant d'identifier la famille de Brilhac, mais sans pouvoir distinguer l'oncle du neveu - probablement s'agissait-il des écus armoriés de l'escalier, comme on y reviendra.

Ce vieux corps contenait, écrit-il, des salles ; la formulation employée (« les salles et les grosses

82—Binet - Dialogues.



Fig.50: Vue intérieure du rez-de-chaussée de la tour du pont-levis. Au fond, la fenêtre remplaçant l'ancienne porte. La cheminée et la niche servant de bûcher sont modernes. On a restitué de façon schématique le contrepois du pont-levis qui pivotait entre les tableaux latéraux du passage (cl. J. Mesqui 2013)

tours des coins de celles-ci ») laisse penser que dès cette époque ne demeuraient que les deux salles d'extrémité, comme aujourd'hui. Binet avait remarqué également que les escaliers en vis de ce vieux corps étaient fort étroits, et qu'ils avaient été remplacés par la grande vis, qu'il appelle aussi « grande montée », située du côté nord.

Pour le chanoine, les Brillhac avaient construit la tour circulaire nord avec son pont-levis et la grande vis qui lui est accrochée ; ce qu'il appelle les galeries, possédant des croisées en pierre d'Aprémont, qui ne peut être que la surélévation du logis nord ; et enfin, le corps de logis sud-est, pourtant considéré depuis Marcel Charoy comme une addition du début du XVIII^e siècle. On va étudier maintenant ces différents éléments.

LE GRAND CHANTIER DES ANNÉES 1470

La tour-porte

On a vu plus haut que la tour-porte circulaire nord fut probablement construite dès le XIV^e siècle ou le tout début du siècle suivant ; elle fut profondément transformée par une restructuration complète qui prit fin en 1478 (fig.49). En même temps qu'on la surélevait d'un étage, on y pratiqua sur toute sa hauteur une large saignée verticale pour inclure un grand et haut pan de pierre de taille en légère saillie, destiné à accueillir les flèches en bois d'un pont-levis, ainsi que les consoles supportant ses pivots. Au-dessus de la porte en arc brisé, trois hautes et étroites fenêtres rectangulaires étaient ménagées dans le pan de pierre pour éclairer les étages de la tour ; chacune d'entre elles était divisée en deux par une traverse horizontale, supprimée à l'époque moderne, mais reconnaissables aux encoches laissées de part et d'autre de l'encadrement. Celui-ci consiste en une

moulure en cavet dont la partie supérieure horizontale comporte une accolade bien caractéristique de la seconde moitié du siècle. Les autres percements sont postérieurs à la campagne de construction étudiée ici, qu'il s'agisse des percements du rez-de-chaussée (une fenêtre rectangulaire et une pseudo-archère modernes), ou du premier étage (une grande fenêtre dont l'encadrement est chanfreiné, sommée d'une plate-bande allégée par un arc de briques, peut-être pratiquée au XVI^e siècle, voire plus tard)⁸³.

La tour fut couverte d'une charpente dont la mise en œuvre intervint après l'hiver 1477-78⁸⁴. Cette charpente dont la première enrayure formait le plafond de la chambre inférieure, était percée d'une trémie rectangulaire pour laisser place, au sommet du grand pan de pierre de taille, à une bretèche en encorbellement sur quatre consoles, destinée à protéger la porte. Il devait s'agir d'un édicule aux parois en bois et colombages ; sa présence a d'ailleurs influé sur la conception générale de la charpente, qui est formée de deux demi-cônes cylindriques accolés de chaque côté d'une partie centrale constituée par cinq fermes parallèles, donnant extérieurement l'aspect d'une toiture en pavillon (fig.49). Quant au reste de l'étage, il est certain qu'il ne comportait pas de galerie à mâchicoulis, car s'il en avait existé on discernerait les traces des consoles.

Le pont-levis et la porte située au revers donnaient accès à la salle du rez-de-chaussée, dont le plan circulaire primitif fut perturbé par l'insertion du passage arrière de la porte : c'est entre les tableaux latéraux de ce passage que pivotait le contre-



Fig.51

pois du pont-levis, dont on voit encore l'une des crapaudines accueillant le pivot gauche. La salle fut, quant à elle, couverte par une voûte d'ogives dont les profils géométriques et nerveux retombant en pénétration dans les murs sont également caractéristiques de l'art gothique finissant (fig.50). De façon amusante, l'un des culots porte une sculpture en forme de lièvre (fig.51) ; on peut penser que le culot placé en diagonale surmonte une

83—On note, à côté de cette grande fenêtre, le remploi dans la maçonnerie de blocage d'une marche d'escalier en vis au bord taillé en quart de cercle, qui devait se trouver primitivement à un seuil de porte.

84—Étude dendrochronologique de la charpente de la tour ; voir Annexe 3.



Fig.52: Vue en contre-plongée de la tour d'escalier en vis (cl. J.Mesqui 2011)

sculpture du même type, mais elle est cachée par des maçonneries postérieures.

Cet espace était à la fin du XV^e siècle le vestibule d'honneur. Il aurait pu, en théorie, accueillir grâce à sa porte charretière des véhicules hippomobiles, ou à tout le moins des cavaliers ; on peut penser cependant que l'entrée se faisait majoritairement à pied, le vestibule étant l'endroit où valets et serviteurs prenaient les visiteurs en charge. Contrairement à ce qui put être affirmé par d'anciens guides, la transformation en cuisine n'intervint pas antérieurement au XVIII^e siècle ; les aménagements intérieurs (cheminée, potager, bûcher) sont modernes et ont d'ailleurs entraîné des modifications substantielles de l'espace en défonçant les murs latéraux.

La grande vis

Les visiteurs franchissaient ensuite la porte piétonne ménagée dans un mur mince inséré à cette époque sous le grand arc arrière de la tour ; ils se trouvaient dans la petite courette intérieure située sous le mur pignon du logis nord et pouvaient découvrir alors sur leur gauche la superbe porte du grand escalier en vis qui fut le second

ajout monumental de cette campagne (fig.53). Sans doute pouvaient-ils, en poursuivant vers le sud, pénétrer dans l'ancienne grande salle du palais de Manassès ; mais celle-ci n'était plus qu'une grande cour intérieure encadrée par les deux anciens pavillons voûtés d'extrémité, bordée au sud par l'ancien mur gouttereau de la grande salle, conservé pour ne pas affecter les capacités défensives de l'ensemble. C'est vers cette cour qu'étaient certainement conduits les visiteurs communs,

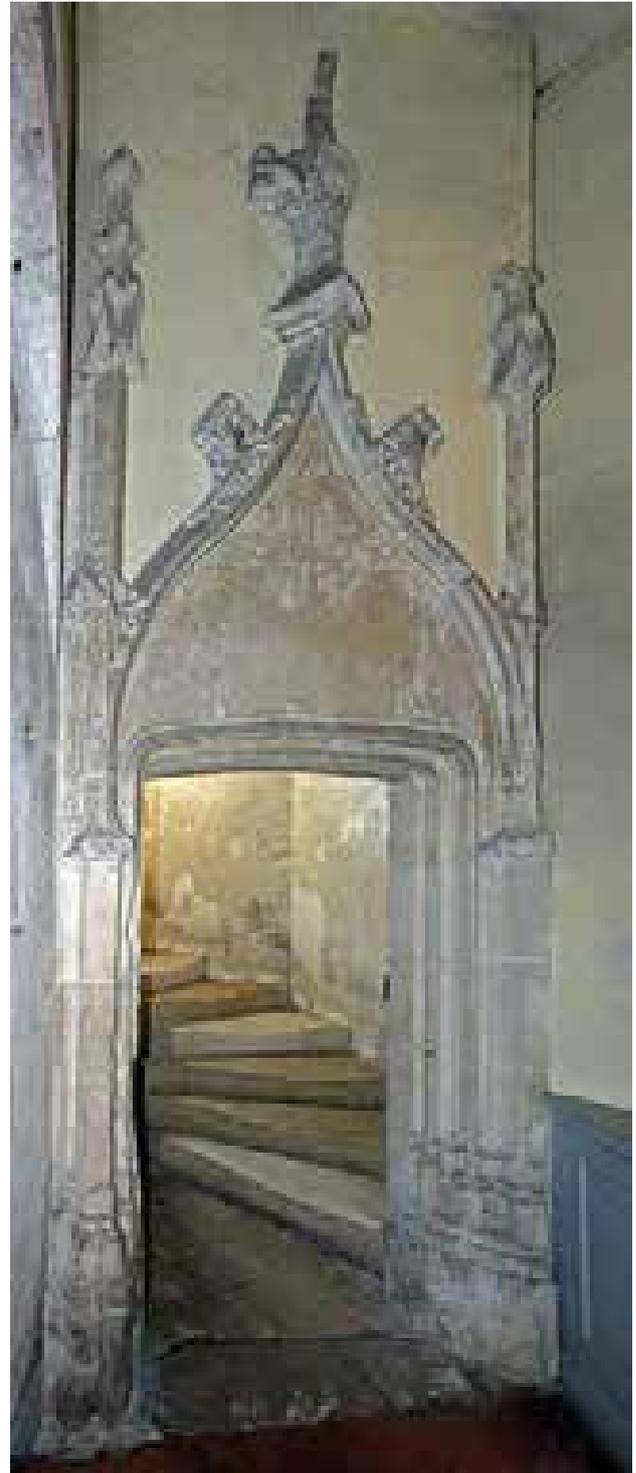


Fig.53: La porte de l'escalier de Brilhac, dans la courette intérieure occidentale (cl. J.Mesqui 2011)

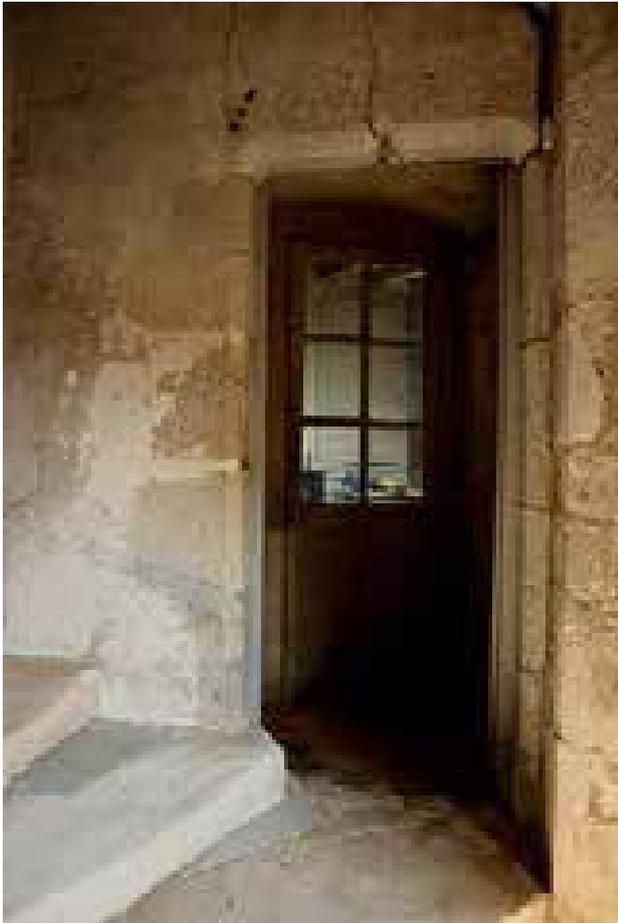


Fig.54: Porte donnant de l'escalier vers la chambre du premier étage bas (cl. J.Mesqui 2011)

avant d'entrer dans le pavillon oriental servant désormais de grande antichambre.

Le maître des lieux et ses visiteurs de marque étaient, eux, invités à emprunter la porte joliment décorée de gables et de fleurons, savamment dessinée avec les profils complexes qu'aimaient utiliser les artistes de la seconde moitié du XV^e siècle. La grande vis à laquelle cette porte donnait accès modifiait de façon radicale le fonctionnement du palais épiscopal. Elle fut pratiquée dans le rentrant entre la tour-porte et le logis nord ; son insertion se reconnaît sans hésitation jusqu'à l'ancienne corniche du logis XIV^e (fig.52), alors qu'elle fait corps avec les maçonneries supérieures. Elle fut réalisée en même temps qu'on surélevait la tour du pont-levis et le logis nord ; pour autant, elle s'élève légèrement au-dessus de l'arase du mur de la tour, et prend à partir de ce moment un plan octogonal régulier sur une hauteur d'un mètre environ pour supporter la charpente de la vis.

L'escalier est de plan polygonal irrégulier ; il prend extérieurement appui sur un encorbellement constitué de sept assises en quart de rond surmonté d'un listel horizontal, comme la corniche supérieure de la tour ; son élévation est ani-

mée par trois larmiers depuis la base, et rythmée par quatre fenêtres rectangulaires encadrées de moulures en cavet de même style que celles qui surmontent le pont-levis de la tour voisine, à l'exception de la pointe de l'accolade qui manque ici.

Intérieurement, il est constitué de belles et grandes marches larges de 1,5 à 1,8 m, dont la queue mesure de 70 à 90 cm, donnant un grand confort à la montée ; au droit de chacune des fenêtres a été ménagé un étroit coussiège qui permettait de reprendre son souffle en admirant l'église. À la mode du temps, le dessous des marches est délardé de façon à offrir une surface quasi lisse formant une voûte plate hélicoïdale rampante, disposition qu'on retrouve à l'identique à la grande vis du Logis Dunois à Beaugency bâti en 1451-52.

Les chambres de la tour

L'escalier avait pour fonction essentielle de conduire le visiteur vers le deuxième étage, celui de la grande galerie, sur laquelle on va revenir plus loin. Mais il desservait également les trois étages de la tour du pont-levis, entièrement réaménagés pour offrir trois grandes chambres résidentielles ; de belles portes en accolade y donnent accès (fig.54). En revanche, les portes ouvrant depuis l'escalier sur le rez-de-chaussée et sur le premier étage du logis sont des percements postérieurs à la construction originelle, réalisés au XVIII^e siècle au plus tôt.

Les chambres ont un plan quadrangulaire irrégulier aux flancs plus ou moins arrondis, qui ne fut obtenu qu'au prix d'un recreusement des murs, car le plan primitif était certainement circulaire ; elles ne possédaient qu'une fenêtre percée dans le grand panneau au-dessus du pont-levis. Chacune d'entre elles comportait une cheminée ; malheureusement celles-ci ont été impitoyablement massacrées, probablement au XIX^e siècle, au bénéfice de chambranles moins encombrants autour desquels furent montés des placards formant lambris. Cependant, au premier étage haut, au fond des placards encadrant la cheminée moderne, on retrouve les deux piédroits de la cheminée originelle du premier étage haut⁸⁵ ; ils sont constitués de deux grosses colonnettes cylindriques à base polygonale, supportant un chapi-

85—Les quatre tuyaux de cheminée superposés des étages sont abrités dans une souche commune en briques de fabrication artisanale, à partir des combles ; le chevêtre oblique longeant la souche pour rejoindre les chevrons qui l'encadrent a été daté de 1477-78d comme le reste de la charpente, permettant d'affirmer avec certitude que les cheminées sont contemporaines de la charpente.



Fig.55: Piédroits de la cheminée du premier étage de la tour (cl. J.Mesqui 2011)

teau prismatique. Au-dessus se voient les restes du linteau qui portait la hotte, brisé au départ de la poutre en plate-bande surmontant le foyer (fig.55).

Ces chambres furent dotées d'un confort supplémentaire, avec l'adjonction d'une tourelle de latrines dans l'encoignure occidentale de la tour ; il s'agit d'un coffre rectangulaire en pierre montant de fond, animé sur sa hauteur par trois larmiers, comme la grande vis. Les restructurations modernes de l'ensemble des parties résidentielles ont profondément modifié les conditions d'accès aux chambrettes contenant les sièges, ceux-ci ayant été enlevés (fig.60) ; au premier étage bas, la latrine n'est plus accessible aujourd'hui depuis la chambre, alors qu'au premier étage haut, il n'existe plus aucune connexion visible. En revanche, au deuxième étage de la tour, il est probable que l'on voit encore les dispositions d'origine, avec un long couloir mené dans l'épaisseur du mur intérieur de la tour, ménagé au revers de l'alcôve de la chambre.

Dans la chambre du deuxième étage, on peut noter dans le mur sud-est un minuscule escalier courbe qui monte dans les combles en décrivant deux coudes successifs ; ses marches sont si peu profondes qu'il a fallu tailler en biais leur partie verticale pour donner plus d'assise au pied (fig.56).



Fig.56: Petit escalier menant au comble de la tour depuis le deuxième étage (cl. J.Mesqui 2011)

Ce petit escalier constitue le seul accès intérieur au comble de la tour ; il débouche, non sans maladresse dans l'exécution, au droit d'une des faces de l'octogone de la grande vis. Ce petit escalier devait permettre initialement d'accéder à la bretèche située au-dessus de la porte.

Le plafond de l'escalier

L'escalier était couvert par une œuvre de charpenterie tout à fait originale et gracieuse (fig.56a). Il s'agit d'un plafond plat supporté par huit arcs de bois imitant les ogives d'une voûte, retombant sur des culots délicatement sculptés ; des arcatures en arc brisé imitent les formerets de la voûte. En termes structurels, le plafond est constitué par le dessous de la première enrayure de la charpente ; les « ogives » sont des aisseliers qui supportent fictivement les coyers horizontaux (fig.57). On voit dans les combles cette charpente originelle ; le poinçon est constitué par une poutre verticale carrée à angles abattus, suspendu à la deuxième enrayure dont les entrants sont formés par deux demi-poutres au plan arrondi assemblés longitudinalement pour constituer une plate-forme intermédiaire (entrants retroussés moisés, dans la terminologie spécialisée de la charpente)⁸⁶.

⁸⁶—Ce type de charpentes particulier est assez présent dans l'Orléans aux XV^e et XVI^e siècles : voir Alix - Noblet 2009.



Fig.57: La voûte en bois et plâtre de la grande vis, et la porte du deuxième étage de la tour (cl. J.Mesqui 2013)

Sept des huit culots supportant les aisseliers sont sculptés en forme de personnages (fig.47). Quatre d'entre eux figurent des anges portant des écus probablement armoriés autrefois ; entre eux prennent place les symboles des Évangélistes, mais trois seulement sont représentés, le taureau de Luc étant remplacé au-dessus de la porte par un culot non figuratif, probablement pour des problèmes de manque de place (fig.57). Cette œuvre frappe par sa légèreté et sa délicatesse ; à l'inverse des grandes œuvres sculptées en pierre présentes dans les chantiers palatiaux de la seconde moitié du XV^e siècle, elle exprime une recherche d'intimité et de chaleur très représentative d'un art quasi domestique présent dans une maison noble de haut rang.

Par ce caractère, elle rappelle la couverture du cabinet situé au sommet de la tourelle sud du Logis Dunois de Beaugency ; celle-ci est constituée par la première enrayure d'une charpente d'un type similaire à celle de Meung, néanmoins dépourvue d'entrants moisés, très exactement datée de 1451-1452⁸⁷. Les modillons sculptés en forme

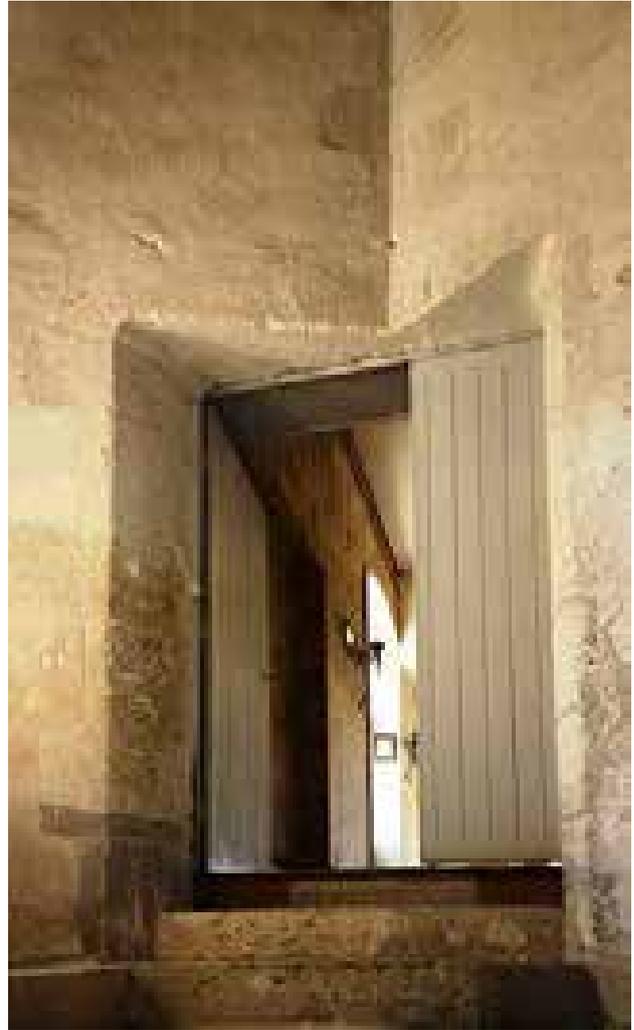


Fig.58: Porte d'entrée de la grande galerie au deuxième étage du logis nord (cl. J.Mesqui 2011)

d'angelots portant des écus font, quant à eux, partie des poncifs du décor d'architecture à partir de la fin du XIV^e siècle ; pour autant, il est intéressant de noter l'extraordinaire ressemblance entre l'un des angelots de Meung, et celui qui figure à la tour d'escalier en vis de Chaumont-sur-Loire, édifiée entre 1469 et 1481, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir.

Il n'existe pas de preuve archéologique définitive que ce décor plaqué par en-dessous de l'enrayure lui soit contemporain à l'année près ; de plus, un examen attentif des bois semble montrer que des pièces ont été remplacées ou réparées, comme le culot non historié présent à l'angle de la porte. Néanmoins, le motif architectural imitant une voûte d'ogives, et le style de la sculpture, ne laissent guère de doute sur le fait que ce morceau de bravoure est contemporain de l'escalier et de sa charpente.

87—Bontemps 2007, p.34.



Fig.59: Vue de la partie haute du logis nord, ajoutée dans la seconde moitié du XV^e siècle. Les flèches rouges désignent le coup de sabre entre la partie est et la partie ouest; les flèches vertes désignent deux gargouilles (cl. J.Mesqui 2011)

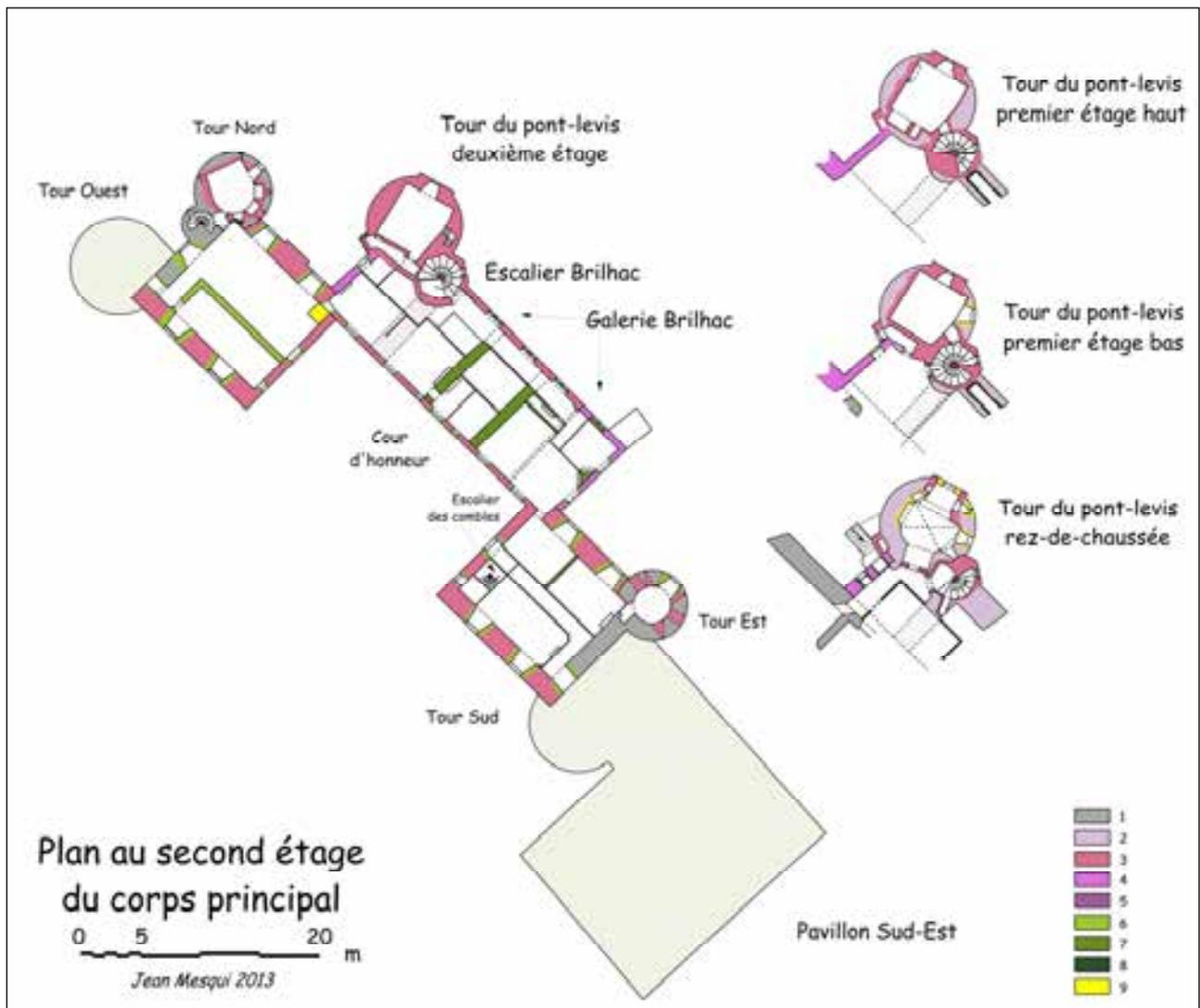


Fig.60: Plan actuel phasé du second étage du logis nord et des pavillons; plans de la tour du pont-levis aux divers niveaux.

Le deuxième étage du logis

Avant de parvenir à la porte du deuxième étage de la tour, on trouvait sur la droite la porte majeure, menant au deuxième étage du logis nord ; cette porte large de 1,23 m est assez curieuse, puisqu'elle est percée dans un des angles rentrants de l'octogone formant l'escalier, donnant à son embrasure un aspect tout à fait particulier (fig.58). La maladresse architecturale est étonnante, puisqu'elle obligea l'architecte à renoncer à tout parti décoratif de l'encadrement tel que moulure ou accolade ; par ailleurs, les deux tableaux de l'ébrasement ont des profondeurs différentes, entraînant une asymétrie peu élégante. Cette disposition en angle rentrant existe aussi pour la porte du deuxième étage de la tour, mais ses effets sont moindres en raison de sa largeur moins importante (fig.54). Probablement l'architecte ne put-il faire autrement que de placer cette porte dans un angle, sachant que l'orientation de l'octogone de l'escalier était déterminée par des éléments préexistants au rez-de-chaussée, à savoir le refend ouest du logis nord et la position de la tour du pont-levis.

Le deuxième étage du logis nord étage résulta de sa surélévation au-dessus de la corniche du XIV^e siècle (fig.59) ; on y reconnaît les quatre fenêtres à croisée dont parlait le chanoine Binet. Quelle était sa fonction ? Bien que les descriptions de l'historien ne soient pas toujours de la plus grande clarté, l'une d'entre elles semble indiquer qu'à son époque, la grande vis conduisait à des « galeries » ; si tel fut le cas, il faut donner à ce mot la signification et l'acception qu'il eut du Moyen-Âge à l'époque classique, c'est-à-dire un promenoir privatif, une salle où le maître de céans pouvait déambuler en devisant avec ses invités, enfin un espace où l'on pouvait se livrer à l'activité physique de la marche, tout en étant à l'abri⁸⁸.

L'étage, aujourd'hui desservi par un couloir longeant le mur gouttereau nord, est partagé en plusieurs chambres délimitées par des cloisons dont la majorité sont minces et ne sont pas antérieures au XVIII^e siècle, y-compris celles qui longent le couloir pour le délimiter ; seuls deux gros murs de refend nord-sud font exception, prolongeant les murs transversaux présents aux étages inférieurs. Ces deux gros murs laissent passage au couloir longeant le mur gouttereau nord ; ils l'enjambent par des poutres massives de bois ou de béton supportant les murs-pignons intermédiaires des combles⁸⁹. Ces poutres sont certaine-

88—Sur le rôle de la galerie dans le château français, voir Guillaume 1993.

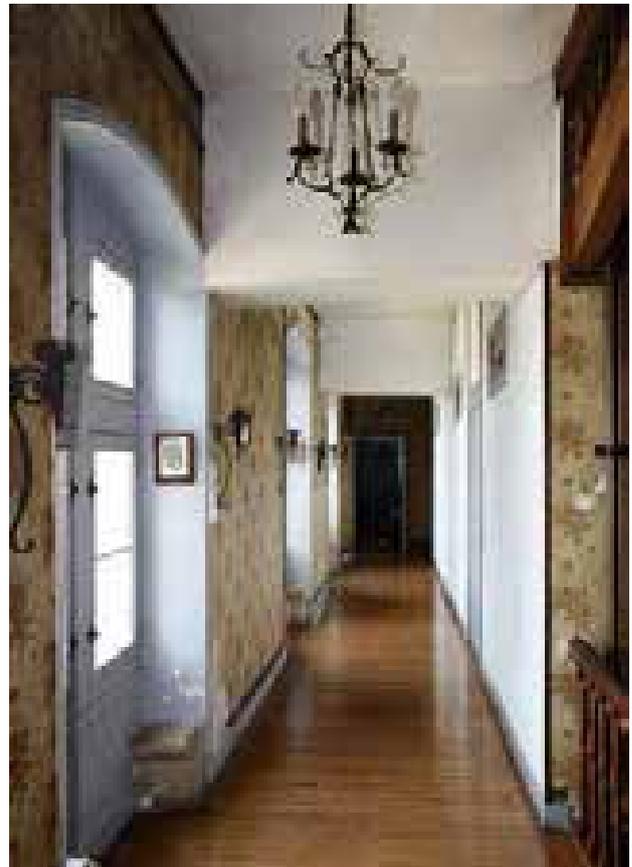


Fig.61: Porte d'entrée de la grande galerie au deuxième étage du logis nord (cl. J.Mesqui 2011)

ment postérieures aux ébrasements des fenêtres : on peut le voir par le raccordement de la poutre ouest sur le mur nord, qui mord de façon disgracieuse sur le haut de l'ébrasement de la première fenêtre (fig.61). On peut donc faire l'hypothèse que la construction de ces murs de refend fut réalisée au XVIII^e siècle seulement, de même que les cloisons minces formant les appartements de l'époque classique.

Si ces murs n'existaient pas, on peut imaginer qu'il existait une grande salle, éclairée au nord par les grandes baies à croisée visibles aujourd'hui ; celles-ci sont intérieurement pourvues d'embrasures peu profondes garnies de petits coussièges dont la base est cachée d'une quarantaine de centimètres par le plancher moderne⁹⁰. Cette salle était probablement délimitée à l'ouest par le gros mur pignon, aujourd'hui disparu dominant la petite cour intérieure de l'entrée.

89—Ces poutres sont totalement enduites de plâtre ; il est impossible sans détruire ce revêtement de déterminer leur matériau constitutif.

90—La dénivellation est parfaitement appréhendable dans le passage nord-ouest allant du logis au pavillon ouest. On en réalise également l'ampleur dans l'escalier intérieur du XIX^e siècle, en comparant la hauteur du plafond du premier étage et celle du plancher du deuxième.

Il a existé un état premier où cette grande pièce n'occupait pas la totalité de la superficie de l'étage : en effet, on note la présence d'un coup de sabre dans l'élévation nord, entre la troisième et la quatrième fenêtre. Le coup de sabre paraît marquer l'existence d'un mur-pignon, peut-être provisoire, limitant la salle vers l'est ; on en retrouve la trace à l'intérieur du bâtiment, où demeure l'un des piédroits d'une porte qui le percrait (fig.62). Dans un deuxième temps, ce mur pignon a été démonté, et la salle achevée dans toute sa longueur en prolongeant la façade vers l'est ; on en a profité pour réaliser une fenêtre de plus grandes dimensions que les trois premières, même si la mouluration était identique (fig.59). Cette fenêtre a été bouchée intérieurement au XVIII^e ou au XIX^e siècle.

Les raisons fonctionnelles de ce phasage éventuel demeurent inconnues ; tout au plus notera-t-on la présence de deux consoles pratiquées sous la corniche du XIV^e siècle à proximité immédiate du coup de sabre (fig.59), mais elle n'est pas conclusive, car ces consoles peuvent correspondre à une évacuation (chéneau) disparue.

On note enfin un détail curieux en examinant attentivement les fenêtres à croisée, dont les me-



Fig.62: Vue du piédroit de l'ancienne porte pratiquée dans le mur pignon provisoire oriental, prise depuis le sud-est (cl. J.Mesqui 2011)



Fig.63: Détail du linteau de la deuxième fenêtre comptée depuis l'est (cl. J.Mesqui 2013)

neaux et croisillons ont tous été remplacés au XIX^e siècle, à l'exception de ceux de la plus grande fenêtre à l'est. À la deuxième croisée comptée depuis l'ouest, le linteau est constitué d'une plate-bande formée par trois pierres de calcaire jaune (probablement le calcaire beige d'Apremont signalé par le chanoine Binet) qui tranchent sur le reste des encadrements réalisés en calcaire blanc de Beauce ; l'une d'entre elles porte une petite sculpture en forme de feuille de chou finement dentelée (fig.63). Fantaisie du tailleur de pierre, ou plutôt du maçon-entrepreneur qui réalisa les travaux ? Quoi qu'il en soit, le motif ressemble aux feuilles enroulées sur les montants de la porte monumentale de l'escalier en vis.

LES REPRISES DU VIEUX PALAIS ET DES TOURS FLANQUANTES

L'aménagement des salles hautes du vieux palais

À la même époque, les deux pavillons furent surélevés pour avoir la même hauteur que le logis nord, déterminant deux salles hautes, chacune au-dessus de la voûte d'un des pavillons. Le réaménagement total que ces salles hautes ont subi aux XVIII^e et XIX^e siècles laisse difficilement entrevoir les traces de ces modifications, sauf à la jonction entre la salle haute du pavillon ouest et le deuxième étage de la tour nord. L'étage haut de la



Fig.64: Vue intérieure partielle du deuxième étage de la tour nord, pris depuis le nord. En face, porte en accolade venant de l'escalier en vis XIII^e siècle. À gauche, embrasure de la porte de communication bouchée donnant sur la salle haute du pavillon ouest (revers de la fig.61). Encore à gauche, niche située à l'emplacement de l'ancien créneau; à l'extrême gauche, niche située à l'emplacement d'une ancienne archère, transformée au XIX^e siècle (cl. D.Hayot 2011)



Fig.65: Vue de l'ancienne porte de communication entre la salle haute du pavillon ouest et le deuxième étage de la tour nord, pris depuis le sud dans la salle haute (cl. J.Mesqui 2013)

tour, primitivement à vocation défensive, fut totalement réaménagé en piochant les murs pour obtenir une chambre plus vaste, au plan en U. Du coup, toutes les archères furent bouchées, et les créneaux également, à l'exception de celui du nord, qui devint l'unique fenêtre de la chambre. La porte d'accès depuis l'escalier en vis du XIII^e siècle fut refaite avec un encadrement en accolade, et deux niches furent aménagées dans les anciennes embrasures d'un créneau et d'une archère (fig.64). Enfin une deuxième porte en accolade, dont les traces sont encore reconnaissables derrière les enduits du XVIII^e siècle, fut ménagée pour mener de la chambre haute de la tour à la salle haute du pavillon ouest surélevé (fig.65)⁹¹. L'absence de cheminée semble exclure un rôle résidentiel pour cette chambre, mais son aspect actuel n'offre aucun indice sur son usage originel.

Il n'est pas sûr que la salle haute du pavillon ouest communiquait à cette époque directement avec la grande galerie située au deuxième étage du logis nord, surtout si le gros mur pignon occidental du logis nord existait encore auquel cas c'était impossible. En revanche, il est presque certain qu'une communication a été percée quelques années plus tard pour relier la grande galerie avec la salle haute du pavillon oriental, afin de permettre la communication avec le corps de logis oriental lorsque celui-ci fut construit.

⁹¹—Lors du réaménagement du château au XVIII^e siècle, une nouvelle porte conduisant directement de l'escalier à la salle haute a été percée, et la porte en accolade bouchée.

Une « grande salle » au rez-de-chaussée du pavillon ouest ?

En rebroussant chemin et en revenant à la porte monumentale de la grande vis, au rez-de-chaussée, on se trouvait dans la petite courette située à la sortie de la tour du pont-levis ; de là, on avait probablement accès, direct ou indirect, vers la cour intérieure située à l'emplacement de la grande salle de Manassès, limitée au sud par un mur qui était peut-être encore l'ancien mur gouttereau sud de la grande salle médiévale.

On pouvait ainsi gagner le rez-de-chaussée du pavillon est. Sa face ouest conserve les traces de deux ouvertures ; l'une, au nord, paraît tardive avec un linteau en plate-bande, et l'autre n'est malheureusement pas dégagée (fig.66) La salle voûtée



Fig.66: Vue de la base de l'angle sud-ouest du pavillon est, et matérialisation d'une ancienne ouverture bouchée à côté de l'arrachement de la courtine sud formant mur gouttereau de l'ancienne grande salle (cl. J.Mesqui 2011)

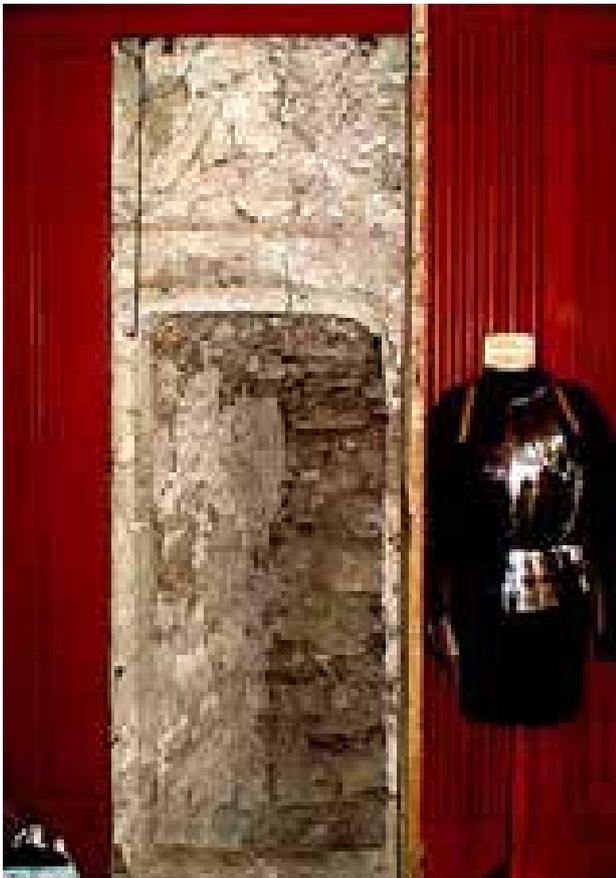


Fig.67: La porte située à l'angle nord-est du rez-de-chaussée du pavillon est, photographiée après ouverture du panneau pivotant du lambris (cl. J.Mesqui 2011)

du pavillon servait désormais de grande salle ; il conserva cette fonction jusqu'à la Révolution, et même au-delà. Peut-être s'agissait-il de la grande salle mentionnée en 1466 par l'ambassadeur Milanais Panigarola, à l'entrée de laquelle Louis XI fit placer des archers en armes pour filtrer les entrées. Derrière un des panneaux des lambris XVIII^e recouvrant les murs de la salle, au nord-est, est cachée une porte en anse de panier dont l'encadrement est animé de la moulure en cavet caractéristique de cette campagne de construction au château (fig.67). L'embrasure de la porte, qui comporte encore ses deux tableaux latéraux, avait été bouchée par un blocage de maçonnerie, au XVIII^e siècle ; il a été partiellement pioché, probablement dans les années 1980.

La porte en anse de panier se situait à peu près à l'endroit où aurait pu se trouver l'accès à une petite tourelle d'escalier en vis symétrique de celle du nord-ouest, datant du XIII^e siècle. Si l'on admet que cette tourelle d'escalier en vis existait encore au XV^e siècle, la porte en anse de panier résulterait d'une modernisation de l'accès à l'escalier ; mais le ragréage de la paroi extérieure orientale du pavillon et le bouchage du couloir auquel donnait accès la porte empêchent qu'on puisse trancher sur la fonction du dispositif.

UNE ŒUVRE BIEN DATÉE DES ANNÉES 1470

On est loin, dans cette campagne identifiée à Meung, du foisonnement décoratif qui pouvait s'exprimer dans un château princier proche tel que Châteaudun, dont les travaux commencèrent vers 1460, et s'étendirent jusqu'à la fin de la décennie 1510. En revanche, l'œuvre réalisée par François de Brillhac se situe dans une continuité parfaite par rapport aux éléments décoratifs du Logis de Dunois à Beaugency, tel qu'on peut en restituer les caractéristiques dans son état sous Jean d'Orléans, premier comte de Dunois, qui le fit réaménager entre 1452 et 1461⁹². On trouve, dans ce dernier, le thème de l'escalier en vis pourvu de petites fenêtres rectangulaires à accolades ; certes, elles sont moins hautes, n'ayant pas pour fonction d'éclairer des pièces, et leur mise en œuvre est moins sèche qu'à Meung, mais l'esprit est identique. Il est intéressant également de trouver le même parti dans les deux escaliers qui ne desservent pas le rez-de-chaussée, montant directement aux étages nobles.

On peut remarquer aussi la modénature des croisées de Beaugency datant de l'époque de Dunois, constituée d'un simple cavet, à l'identique de celles de Meung⁹³ ; une simplicité que le cardinal Jean d'Orléans trouva démodée, lorsqu'il modernisa le logis dans la décennie 1520, au point de modifier les encadrements et les traverses de l'ensemble d'entre elles. Mais la comparaison la plus intéressante concerne les cheminées Dunois de Beaugency. Celles qui sont attribuables à Dunois prennent place dans les garde-robes situées à l'ouest des chambres, ainsi que dans le comble de la grande salle. On retrouve dans cette dernière l'intégralité des dispositions présentes à la cheminée du premier étage haut de la tour du pont-levis de Meung (fig.69) : le piédroit est formé de deux fortes colonnettes naissant de bases polygonales, et il s'élargit pour former un chapiteau prismatique qui portait autrefois le manteau de la cheminée en encorbellement. La mise en forme des bases, dans ces deux cas précis, peut être considérée comme une simplification par rapport aux bases plus élaborées présentes justement dans les garde-robes de Beaugency, où existent des modénatures plus sophistiquées, avec des amortissements à facettes couronnés de bagues formées de

92—Nous nous basons sur le récent article de Daniel Bontemps (Bontemps 1997) qui renouvelle profondément la connaissance de cet ensemble architectural, au vu des sources disponibles dans les archives notariées.

93—On se base sur la croisée du deuxième étage au nord, authentique ; il en existe d'autres, plus ou moins restaurées, en particulier sur la galerie est.



Fig.68: Ange héraldique fixé au centre de l'enrayure de la charpente de la grande vis de Chaumont-sur-Loire (cl. Inventaire)

deux tores ; mais ceci ne retire rien à la parenté des œuvres.

En revanche, la mise en décor de la porte de la grande vis de Meung diffère notablement de celle de la vis du Logis Dunois, sommée d'une archivolte assez lourde. Celle de Meung s'inscrit au contraire parfaitement dans la série des portes à gables en accolade qui fleurirent en Orléanais, comme dans les autres régions de France, dans la seconde moitié du XV^e siècle, voire jusqu'au début du XVI^e siècle, avant que ne s'imposent définitivement les décorations Renaissance inspirées d'Italie puis francisées ; à quelques kilomètres de Meung, on songera ainsi aux nombreuses portes à gable de la collégiale Notre-Dame de Cléry, financées par Dunois, par Charles VII et Louis XI, voire encore Charles VIII tout au long de la seconde moitié du XV^e siècle (porte de la salle capitulaire, mais surtout porte de la chapelle de Villequier/sacristie terminée en 1457)⁹⁴. On pensera aussi à celles que l'on trouve dans l'aile Dunois de Châteaudun, en particulier à l'entrée de l'appartement des bains, ou encore dans la grande vis qui fut probablement édiflée sous François I^{er} d'Orléans-Longueville, fils de Dunois⁹⁵ ; la première est antérieure à la mort de Dunois en 1468, les secondes, plus évoluées dans le dessin des colonnettes, datent des années 1470-90.

Sans doute trouverait-on des dizaines de sites reconstruits dans la seconde moitié du XV^e siècle

94— Voir Jarry 1930 ; Caffin de Mérouville 1963. On consultera également *Cléry-Saint-André*, ouvr. collectif, Paris, 1992 (collection Images du patrimoine).

95— L'étude la plus élaborée demeure celle de Lesueur 1930. Sur l'appartement des bains, voir Mesqui 2001.

96— *Chaumont-sur-Loire* 2013.

présentant des éléments de décor similaires. On notera particulièrement celui de Chaumont-sur-Loire ; ici, l'aile attribuable à Pierre d'Amboise et à son fils Charles I^{er}, entre 1469 et 1481, présente une tourelle d'escalier polygonale hors œuvre de la même veine que celles de Beaugency et de Meung⁹⁶. Cependant, la porte d'apparat y est encore différente : les moulures de l'encadrement conservent les petits chapiteaux hérités du gothique rayonnant, et l'arc surbaissé aplati est surmonté d'un tympan sculpté de décors héraldiques, sous une archivolte en arc brisé au-dessus de laquelle pointe une petite accolade sommée par les fleurons habituels au gothique flamboyant. Mais on a déjà noté plus haut la figure d'ange héraldique, dont la ressemblance est saisissante avec ceux de Meung (fig.68).



Fig.69: Comparaison d'un piédroit de cheminée de Meung (à gauche) et de Beaugency (à droite) (cl. J.Mesqui 2011)

Œuvre d'ambition modeste par rapport aux très grands chantiers princiers, la transformation du château de Meung dans les années 1470 n'en est pas moins un exemple très significatif des nouvelles tendances qui apparurent après la fin de la Guerre de Cent Ans, en particulier dans le Val de Loire qui s'imposait comme le domaine de prédilection des rois successifs.

LA CONSTRUCTION DU CORPS DE LOGIS SUD-EST

Lorsqu'il écrivait ses *Dialogues* vers 1579, le chanoine Jean Binet indiquait que le « vieux corps de logis », c'est-à-dire le palais de Manassès, était prolongé, du côté de la rivière par un « beau grand corps de logis » tenant à l'ancien ; il désignait ainsi sans aucun doute le corps de logis sud-est, plaqué contre l'ancien palais au niveau de la tour sud et appuyé sur son mur oriental entre cette tour et la tour est. Ce bâtiment a été considéré, depuis l'étude de Charoy en 1908, comme l'œuvre de l'évêque Fleuriau d'Armenonville après 1708 ; le texte de Binet permet de le vieillir de près de deux siècles, et nous allons voir que, malgré les transformations considérables apportées par Fleuriau, il est possible de voir quelques traces - malheureusement limitées - de l'édifice dans son état original.



Fig.70: Le corps de logis sud-est, vue depuis l'ouest, avec à sa gauche la tour sud du château.

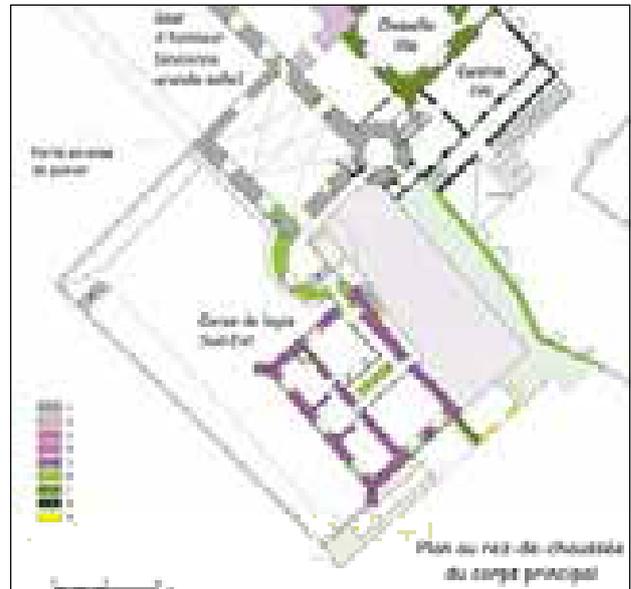


Fig.71: Plan partiel du rez-de-chaussée, et rez-de-chaussée bas du corps de logis sud-est (dessin J.Mesqui)

Ses concepteurs donnèrent au corps de logis un plan en équerre. Le premier côté, d'orientation ouest-est, prolonge l'ancien palais auquel il fait suite ; il est établi sur une base apparemment pleine, plus haute d'un demi-étage que le rez-de-chaussée du palais. Le second côté de l'équerre, au sud, est constitué par un rectangle de 15,9 m de longueur pour 11,4 m de largeur, flanqué de deux minces contreforts diagonaux couverts de chapignons à ses angles sud (fig.70, fig.71) ; il fut lancé dans le fossé, ce qui lui permet, à l'inverse du premier côté, de comporter un sous-sol. Ce dernier fonctionne comme s'il était autonome : il est limité au nord par un mur continu percé d'une porte (fig.72). Cette porte donne accès à un étroit couloir perpendiculaire qui se superpose en plan à la rampe de l'escalier descendant à la cave (fig.73) ; la paroi nord de ce couloir est formée par le soubassement de la première aile.

Il est absolument impossible sans investigations destructives d'espérer comprendre comment fonctionnait cet espace avant l'implantation des deux ailes du corps de logis est, d'autant que probablement les dispositions alors mises en œuvre ont été modifiées depuis. En tout état de cause, le soubassement plein de l'aile est-ouest, établi plus haut que le sol du palais, a dû être constitué au détriment des fossés orientaux, à moins qu'il n'ait existé à cet endroit une sorte de promontoire plus élevé que le sol des salles médiévales - on aurait peine à s'en imaginer l'aspect.

À l'époque de la construction du corps de logis sud-est, les fossés sud n'étaient pas encore à moitié comblés, comme ils le sont depuis le XVIII^e siècle ; il faut donc imaginer le corps rectangulaire à con-



Fig.72: Vue intérieure prise depuis le sud, de la porte nord du pavillon à contreforts, donnant sur le couloir arrière. Noter le surbassement en briques des piédroits (cl. J.Mesqui 2011)



Fig.73: Vue des deux parties du couloir arrière du pavillon à contreforts, perpendiculairement à la vue précédente. À gauche, vue depuis l'ouest, prise dans la rampe de l'escalier des caves. À droite, vue depuis l'est, au rez-de-chaussée bas du pavillon à contreforts. La cloison de briques, vue sous ses deux faces, forme le fond de chacune des parties du couloir; la baignoire se trouve au-dessus du début de la voûte de l'escalier (cl. J.Mesqui 2011)

treforts prolongé vers le bas de 1,50 à 2 mètres (fig.74). Sur sa face ouest, on voit deux fentes ébrasées émergeant aujourd'hui au-dessus du fond du fossé ; elles étaient primitivement largement dégagées. La fente du nord est percée d'un orifice circulaire pour armes à feu ; celle du sud est à moitié enterrée, de telle sorte qu'on ne voit plus l'ori-

fice. Elles sont en décalage vertical l'une par rapport à l'autre ; on peut penser qu'elles étaient percées dans la paroi d'un escalier aujourd'hui totalement comblé de blocage, dont même l'entrée a été masquée lors des réaménagements du XVIII^e siècle. Cet escalier descendait probablement à un niveau bas aujourd'hui comblé intérieurement et



Fig.74: Vue de la face ouest du pavillon à contreforts. Noter les deux fentes ébrasées, dont l'une est percée d'un orifice pour armes à feu, et l'autre en partie cachée par la surélévation du fossé (cl. J.Mesqui 2011)



Fig.75 : Les portes menant de la petite chambre médiane sud vers les autres parties du rez-de-chaussée bas. À gauche, porte donnant dans la petite chambre ouest ; au centre, porte donnant sur la salle nord, et à droite porte donnant sur la petite chambre est, à l'encadrement refait, probablement de façon assez récente (cl. J.Mesqui 2011)

extérieurement qui ne pourrait être retrouvé qu'en fouillant le plancher carrelé du sous-sol. De façon certaine en tout cas, la nouvelle structure vint englober et oblitérer le mur sud primitif de la cave 3, dont un soupirail rectangulaire en tout point analogue à ceux de la cave du Chapitre est pris aujourd'hui dans le remblai de soubassement (fig.77, fig.78). Il se situe topographiquement à l'emplacement de la cheminée de la chambre des Bains (chambre à l'angle nord).

On reviendra sur les dispositions du sous-sol en évoquant les modifications intervenues au XVIII^e siècle ; néanmoins, on notera ici que le cloisonnement primaire de cet espace rectangulaire, constitué par un mur de refend est-ouest et par deux cloisons perpendiculaires au sud, appartient à la construction originelle (fig.76). Ces murs sont percés de portes à encadrements chanfreinés, comme la porte nord déjà évoquée (fig.72 ; fig.75) ;



Fig.76 Plan restitué en partie du rez-de-chaussée bas (J.Mesqui)



Fig.77 : Vue de la cave n°3, prise depuis le nord. Au fond en haut, accès à l'anfractuosit  menant à l'ancien soupirail (J.Mesqui)

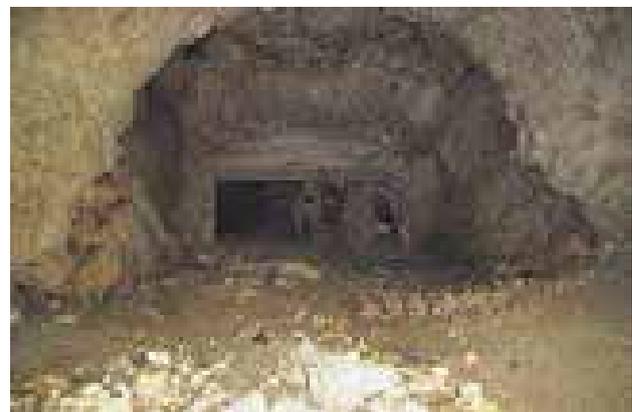


Fig.78 : Vue du soupirail XIII^e enterr . Au fond, d gagement sauvage et non conclusif de Francis Tachon (E.Lelev )

leur disposition permet d'affirmer avec certitude que dès l'origine, la chambre médiane située au sud constituait le logement d'un escalier rampe sur rampe en bois, menant à l'étage supérieur. Cet usage est attesté à la fin du XVIII^e siècle ; l'escalier a été supprimé à l'époque moderne, mais il existe encore dans les étages supérieurs.

Les fonctions du corps de logis sud-est

Les façades et les aménagements intérieurs des parties supérieures n'offrent plus aucun indice de l'état primitif du corps de logis, avant le percement des fenêtres actuelles, qui fut effectué au XVIII^e siècle. Il est probable que les enduits cachent de nombreuses traces ; ainsi par exemple, la chute récente d'une portion d'enduit au sommet de la façade sud laisse apparaître des structures anciennes, malheureusement sur une trop petite superficie pour que l'on puisse en tirer un enseignement. De même, la réfection de l'enduit mené du temps de Francis Tachon a fait apparaître une ancienne porte, mais celle-ci d'une date postérieure à la construction originelle ; aussi y reviendrons-nous.

Quant aux intérieurs des étages à partir du rez-de-chaussée surélevé, ils sont totalement couverts d'enduits ou de papier peint, de telle sorte qu'on ne peut prétendre retrouver les cloisonnements d'origine. En définitive, le seul indice d'usage des volumes nous est fourni par le chanoine Binet, qui écrivait qu'on pouvait voir dans ce grand corps de logis « chapelle, salles et chambres » ; et, dans une autre partie de son texte, « salle, chapelle, chambres et antichambres ou garde-robes ». Comment se répartissaient ces fonctions à l'intérieur du bâtiment ? La description est bien trop sommaire pour qu'on puisse en tirer des propositions ; et l'on peut même se demander si le bon chanoine avait une vision suffisamment claire de la topographie du château pour que l'on puisse lui faire confiance rubis sur l'ongle. Un point paraît clair néanmoins : ce corps

de logis avait pour but d'offrir un nouveau volume résidentiel au château, plus commode que le vieux palais et son logis nord accolé.

La datation du corps de logis sud-est

Pour dater le corps de logis sud-est, les seuls éléments stylistiques sont les deux contreforts d'angle et les deux anciennes canonnières de la face ouest. Ces canonnières sont pourvues d'un ébrasement extérieur divergent (« à la française »), tout en conservant la forme classique de la fente à orifice circulaire de taille apparue sous cette forme dans les années 1450 ; on peut attribuer de telles dispositions aux décennies 1470-1490. Une bonne référence peut être, de ce point de vue, fournie par le front nord du château de Loches, où les ouvrages construits par Charles VII (Tour neuve, tour-porte) vers 1450 sont pourvus de canonnières dépourvues de tout ébrasement extérieur, alors que le boulevard qui se trouve au-devant, garni d'archères canonnières légèrement ébrasées, date des années 1475-80⁹⁷. Les archères-canonnières à la française, plus hautes que larges, sont d'ailleurs demeurées un genre assez peu développé ; en effet, en même temps que se généralisaient les ébrasements externes et l'enfoncement de l'ouverture de tir à l'intérieur du mur, la hauteur des fentes diminuait jusqu'à disparaître totalement pour constituer l'embrasement à la française qui se généralisa à partir de l'extrême fin du XV^e siècle. On en trouve un autre exemple à Chaumont, à la tour d'Amboise (1469-1481) qui possède une salle d'artillerie aux murs épais percés de trois embrasements canonnières à la française pourvus d'une fente de tir en point d'exclamation.

Ce corps de logis sud-est peut être certainement attribué à l'évêque François de Brillhac, dans les années 1480-90 ; il n'est pas sûr, en revanche, que le paiement du maçon Jean Jamet pour les travaux qu'il avait exécutés en 1502-1503 concerne la construction de ce corps de logis, la date paraissant un peu tardive par rapport au type d'embrasements⁹⁸. Probablement s'agissait-il de finitions.

97—Mesqui 1997, p.228-232. Faucherre 1992, p.71-79.

98—Voir p.41.

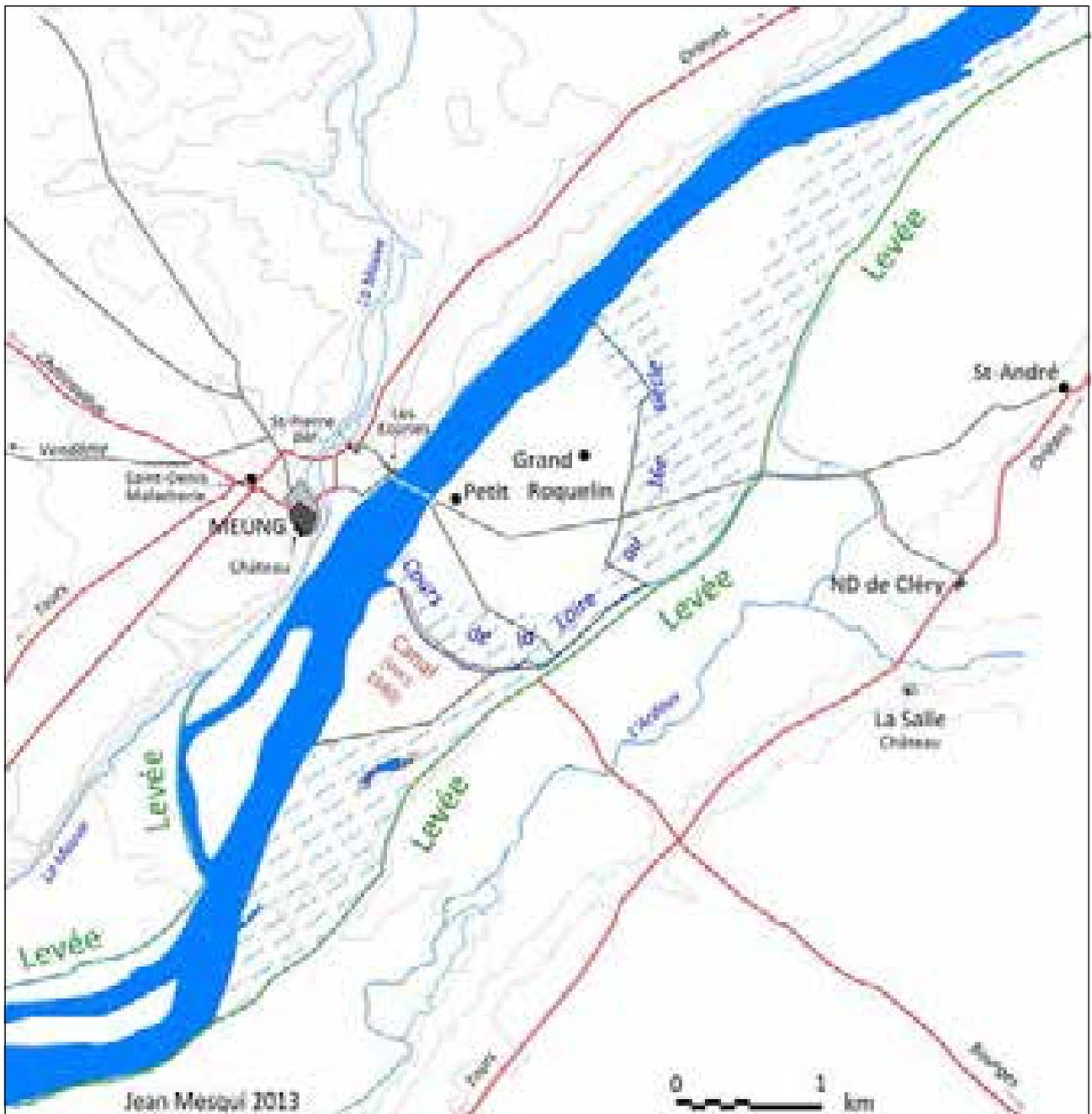


Fig.79: Carte montrant la variation du cours de la Loire entre les années 1500 et les années 1580 (J.Mesqui 2013)



Fig.80: Extrait d'une carte des rives de Loire d'Orléans à Blois vers 1750 (Arch.nat., F/14/10666-3-3). L'ancien cours du XVI^e siècle est encore bien visible, ainsi que le canal pratiqué pour assécher le bras vers 1580.

Le château aux XVI^e et XVII^e siècles

Durant la première moitié du XVI^e siècle, le château fut probablement peu, voire pas occupé par les évêques qui se succédèrent sur le siège d'Orléans ; ainsi l'évêque Germain de Ganay, qui siégea de 1514 à 1521, résidait-il en fait au château de Choisy près de Corbeil, et ne fut jamais dans son diocèse⁹⁹. Jean d'Orléans-Longueville, petit-fils du grand Dunois compagnon de Jeanne d'Arc, fut archevêque de Toulouse et évêque d'Orléans, enfin cardinal dans les derniers mois de sa vie, en 1533 ; on sait qu'il fit faire d'importants travaux à son propre château de Beaugency entre 1516 et 1524, mais rien n'indique qu'il ait résidé à Meung, d'autant que ce personnage considérable eut à gérer le duché de Longueville pendant les années de minorité de ses neveux¹⁰⁰. Pas plus le cardinal Antoine Sanguin ne put être assidu à Meung ; élu en 1533, il devint cardinal en 1539, puis grand aumônier de France en 1544, et fut évêque de Limoges en plus d'Orléans de 1544 à 1547. Durant cette période, le château vit passer la reine Louise de Savoie en février 1526, peu après que son fils François I^{er} eut signé le traité de Pavie qui permettait sa libération des geôles espagnoles. François I^{er} lui-même fit également étape au moins une fois dans sa vie à Meung, où il signa diverses lettres le 3 septembre 1538¹⁰¹.

C'est vers cette époque que le pont de Meung s'écroula définitivement, probablement suite à

une crue : il était encore mentionné en 1500, mais sept ans plus tard, la Communauté des Marchands fréquentant la Loire, responsable d'assurer la navigabilité de la Loire sur tout son cours, ordonnait que soit abattu le pont sur la « vieille Loire » près de Meung¹⁰². L'écroulement du pont entraîna la création d'un barrage du cours de la Loire ; celle-ci abandonna partiellement son lit majeur (la « vieille Loire » de 1507), empruntant un bras mort à l'ouest (fig.79, fig.80). Le lit majeur primitif ne fut rétabli que sous le règne d'Henri II, en même temps que l'on créait un petit canal pour assécher le bras le plus récent¹⁰³ ; pour autant, le franchissement des ruines de l'ancien pont resta un obstacle important pour la navigation de Loire. En 1579, il en demeurait une seule arche debout, abandonnée par la rivière¹⁰⁴.

Après l'écroulement du pont, l'ancien cours se transforma en une grève, parcourue de ruisselets et franchissable à pied, permettant d'accéder aux riches pâturages de Roquelin ; en lieu et places d'anciennes hôtelleries, fut construit à la tête nord de l'ancien pont un ensemble de bâtiments destinés à abriter les haras royaux pendant un peu plus d'un demi-siècle, depuis le début du règne d'Henri II en 1547 jusqu'à celui d'Henri IV en 1604¹⁰⁵. Cet ensemble est aujourd'hui appelé « Relais Louis XI », mais il s'agit d'une tradition moderne qui ne repose pas sur des sources avérées, d'autant que les modénatures des fenêtres paraissent dater du

99—Charoy 1908, p.204.

100—Voir note 92. C'est bien sûr à tort que Duchâteau 1888, p.227, recopiant Denis Lottin père, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, t.I, Orléans, Alexandre Jacob, 1835, p.276, écrit que Jean d'Orléans-Longueville acheva les travaux entamés par son grand-père à Meung ; Denis Lottin avait pris l'information dans l'histoire de Beaugency de Pellieux, qui parlait du logis Dunois de Beaugency et pas de Meung.

101—*Catalogue des actes de François I^{er}*, t.8, n°37181, et p.449, 503. Voir aussi *Comptes des Bâtimens du Roi*, t.2, p.254.

102—Le pont est mentionné en 1490 (« une place ou fousse assise près du pont de Meung, abutant l'image Notre-Dame sur le pont dudit Meung » : Arch. Dép. Loiret, 2J 4621). Cependant, en 1493, l'évêque concède les ports et passages de Meung à Jean Longueveau, pêcheur, à charge pour lui de fournir les bateaux nécessaires pour passer les gens, chevaux, charrettes vides ou charges : ceci montre qu'une traversée par bac existait déjà (Arch.dép. Loiret, B 2274). Peut-être était-il en réparation,

puisque'un proviseur du pont de Meung existait en 1494-97 (Arch.dép. Loiret, B 2275). Le pont est mentionné en 1500 (Arch.dép. Loiret, 2J 2461). Ordonnance de destruction en mai 1507 (Mantellier 1867-69, t.8, n°308, p.443).

103—Ce processus a fait l'objet de nombreux écrits, parfois contradictoires, depuis le début du XIX^e siècle. Charoy 1908, p.133-138, en a traité de la façon la meilleure ; il a été repris par Dion 1961, p.142

104—Binet - Dialogues, folios 9 verso, 22, 42 verso.

105—La première mention du haras date du 34 février 1548, lorsque Catherine de Médicis fait placer à la tête du haras de Montfort-l'Amaury (Saint-Léger-en-Yvelines) le frère de l'écuyer Moret, qui « avait fait son devoir si honnêtement aux haras de monditseigneur à Meung » (*Lettres de Catherine de Médicis*, t.I, p.21-22). En 1604, les haras de Meung sont transférés à Saint-Léger-en-Yvelines (*Mémoires de Sully*, t.III, Paris, 1822, p.150).

XVI^e siècle ; cette appellation repose évidemment sur le fameux édit de Luxies de 1464 selon lequel Louis XI aurait créé un service de poste - en fait un service de « chevaucheurs » - doté de relais tous les vingt kilomètres¹⁰⁶. Le choix de Meung comme site pour le haras fut peut-être dû aux relations privilégiées entre le cardinal Antoine Sanguin, évêque de 1533 à 1550, et les rois François I^{er} et Henri II ; en tout cas, les prairies dans lesquelles paissaient les étalons et les juments appartenaient à l'évêché, et elles étaient louées par l'administration royale¹⁰⁷.

MEUNG PENDANT LES GUERRES DE RELIGION

Jean de Morvillier fut évêque d'Orléans à partir de 1552, mais il n'entra dans sa ville qu'en 1558, occupé qu'il était par ses autres occupations à la cour, où il était fort influent ; mais aussi empêché qu'il était par... la barbe qu'il portait, interdite par les statuts du chapitre. Il fallut des lettres du roi pour contraindre ce dernier à accepter son entrée ! Quoi qu'il en soit, l'évêque passa les fêtes de Pâques 1558 au château de Meung¹⁰⁸. C'est durant son épiscopat qu'éclata la première Guerre de religion en 1562. Après le massacre de Wassy le 1^{er} mars de cette année, le prince Louis I^{er} de Bourbon, duc d'Enghien et prince de Condé, chef des Réformés, s'empara d'Orléans le 2 avril, et décida d'en faire le centre des opérations des troupes protestantes. Les sources ne rapportent pas si la ville et le château de Meung furent l'objet d'opérations militaires particulières ; en tout cas, la soldatesque protestante y commit, dans la seconde moitié du mois de mai, les mêmes agissements iconoclastes que dans toutes les localités de l'Orléanais et de la France. C'est alors que le caveau des saints magdunois, Liphard et Urbice, fut violé à la recherche

106—On ne s'étonnera pas, évidemment, que, dans l'histoire locale, Jeanne d'Arc soit réputée être passée dans ces écuries ; en fait, son armée prit le pont de Meung en 1429 après le siège d'Orléans, mais les Écuries n'existaient pas. Le site internet de l'hôtel qui occupe aujourd'hui les Écuries parle d'un « un bâtiment historique, chargé d'histoire, qui abritait les anciennes écuries de Louis XI » ; l'hôtel s'est doté d'une oriflamme métallique percée des chiffres 1464 (!). De façon amusante, la commune de Mareau-aux-Prés, de l'autre côté de la Loire mentionne dans son site internet : « et, encastré dans une maison, un reste des écuries de Louis XI à Champremeau, lieu où le Roi, après avoir traversé la Loire, reprenait son cheval pour se rendre à Cléry ». Champremeau, sur la commune de Cléry-Saint-André, était situé au nord du chemin de Meung à Cléry ; ici encore, la tradition est forgée de toutes pièces.

107—*Inventaire sommaire des documents originaux de la bibliothèque communale de Meung*, p.345. Charoy 1908, p.310.

108—Bagueuault de Puchesse 1869, p.109.

d'or ou de matériaux précieux ; les os furent jetés au feu, quelques fragments seulement étant récupérés par une paysanne, puis remis dans une châsse¹⁰⁹. Les protestants s'emparaient de tout ce qui pouvait contribuer à l'armement de leurs troupes ; à Meung, Condé fit main basse sur vingt-deux des meilleurs étalons du haras royal qu'il distribua à ses lieutenants, lui-même conservant le plus beau, et ce malgré la garantie qu'il avait donnée à la reine de ne mettre aucune garnison dans ce haras, et de le conserver en état¹¹⁰.

Durant tout le reste de l'année 1562 et le premier trimestre de 1563, la vallée de la Loire fut parcourue par les troupes ennemies qui, au passage, se livraient à toutes sortes d'excès : ainsi en fut-il lors de la prise de Beaugency en juillet par les protestants, où les habitants furent passés par le fil de l'épée, comme de celle de Blois quelques semaines plus tard par les catholiques¹¹¹. Au mois d'octobre, on trouve Meung mentionnée dans un plan de sécurisation des passages de la Loire, de Decize à Tours, par les armées royales : elle figurait parmi les « villes qui sont sur la rivière du côté de deçà [en rive gauche], là où il n'y a point de pont », et on peut y lire : « À Meun, qui est de l'autre côté de l'eau, il y a une escouade dans le château, et dans la ville deux compagnies de chevaulx légers, si les Suisses n'y sont »¹¹². Il s'agit là d'un des rares documents mentionnant explicitement une occupation du château par la soldatesque, même si ce genre d'événements se multiplia probablement par la suite.

L'année suivante, après l'assassinat du duc de Guise pendant le siège d'Orléans par l'armée royale, Catherine de Médicis parvint à sceller une paix toute provisoire avec l'Édit d'Amboise du 12 mars 1563, signé par Condé le 18. Peu après, sans bien sûr que les événements soient liés, Jean de Morvillier démissionna de l'évêché d'Orléans au profit de son neveu Mathurin de la Saussaye en 1564 ; cependant Morvillier continua à résider au château épiscopal, où il était par exemple le 6 août

109—La châsse fut ouverte en 1709 par l'évêque d'Orléans Louis Gaston Fleuriau d'Armenonville, puis en 1865 par le comte de Pibrac. Celui-ci y trouva le procès-verbal dressé par l'évêque, mentionnant la tradition rapportée par les plus anciens, selon laquelle cent quarante-sept ans plus tôt, le caveau avait été violé et les ossements brûlés : voir Pibrac 1866, p.211.

110—Lettre du 11 mai de Condé à la reine : *Documents inédits sur les Guerres de religion*, p.563-564. Sur le pillage des étalons du haras, voir Brantôme, t.IV, p.348.

111—De Ruble 1881-86, t.IV, *passim*.

112—*Documents inédits sur les Guerres de religion*, p.472-473.

1567¹¹³. Un mois plus tard, le 28 septembre, le prince de Condé, avec sa tentative de rapt de la famille royale, mettait à nouveau le feu aux poudres dans le royaume. Orléans, qui tenait pour les catholiques, fut surprise par la troupe du capitaine protestant de la Noüe qui agissait pour Condé. La ville et ses habitants furent à nouveau dévalisés et pressurés ; en l'espace de quelques semaines les églises de la région furent systématiquement dévastées - on sait que la cathédrale d'Orléans fut en grande partie détruite lors de cette guerre. Heureusement, les dégâts furent limités pour la collégiale Saint-Liphard : il semble que la charpente fut entièrement brûlée, occasionnant des dommages partiels aux voûtes¹¹⁴. En revanche, on n'a pas mention de dommages causés au château ; l'évêque était allé se réfugier à Tours¹¹⁵. Une nouvelle paix, dite de Longjumeau, fut signée le 23 mars 1568.

C'est au château de Meung que Jean de Morvillier signa son premier testament, autographe, le 19 mars 1573 ; il décéda quatre ans plus tard, après avoir dicté un second testament¹¹⁶. Les voûtes de Saint-Liphard avaient alors été réparées, et la toiture était en cours de réfection - elle fut achevée en 1576.

Après la mort de Mathurin de la Saussaye qui avait remplacé son oncle Jean de Morvillier, Denis Hurault, neveu du chancelier de France Philippe Hurault, prit sa suite en 1584. Les travaux visant à ramener le lit de la Loire dans son cours primitif devaient alors s'achever, rendant difficile l'exploitation des haras royaux, les prairies se trouvant sur la rive opposée aux écuries ; en 1586, le roi Henri III décida de les transférer à Briou, sur la commune de Saint-Laurent-des-Eaux ; mais les chevaux furent victimes d'une épidémie, et Henri III les fit rapatrier à Meung le 25 juin 1586¹¹⁷. En octobre de cette année, Denis Hurault se retira du siège épiscopal au profit Germain Vaillant de Guélis ; ce dernier passa les quelques mois de son épiscopat (déc. 1586- sept. 1587) au château de Meung, où il s'était retiré du fait de son grand âge. Il ne fit jamais son entrée solennelle à Orléans et décéda au château ; il fut inhumé à l'entrée du chœur de l'église collégiale¹¹⁸. L'année suivante, le

9 octobre 1587, le roi était en octobre à Meung, probablement pour visiter le haras¹¹⁹.

Les guerres de Religion n'étaient malheureusement pas terminées ; le dernier acte s'en écrivit avec la guerre civile de la Ligue, entre 1589 et 1593, qui toucha d'autant plus la région qu'Orléans tenait pour les Ligueurs¹²⁰. Le 31 janvier 1589, le maréchal d'Aumont qui tenait pour le roi la citadelle de la porte Bannier à Orléans, l'abandonna pour aller se retrancher à Meung et Beaugency¹²¹. Orléans était désormais au pouvoir des Ligueurs, avec des habitants hostiles au parti royal et au demeurant fort belliqueux ; dès le mois de décembre, une colonne orléanaise s'était emparée d'une maison dans le faubourg de Meung où furent entreposés vivres et munitions en vue d'un siège. Le 12 mai, une première expédition échoua à prendre la ville, mais le 22, la troupe commandée par Georges Babou de la Bourdaisière, gouverneur de Chartres pour la Ligue, s'empara de Meung sans coup férir : il n'y eut qu'un mort, René de la Mirauldière, fils du juriste et historien Étienne Pasquier, qui s'entêtait à défendre une des tours et fut tué lors d'une canonnade¹²².

La prise de la ville s'accompagna à nouveau d'excès, comme l'indiquait le curé Leblois : « La ville de Meung fut prise par ceux de la Ligue (...) et fut l'église pillée et violée du tout, après avoir été polluée tant à cause des sacrilèges, meurtres que viollements faits en icelle ». Les habitants furent pris en otage et rançonnés, la totalité des métaux (y-compris les mécanismes de l'horloge) réquisitionnée pour être fondue, et bien évidemment les métaux précieux furent dérobés. Il fallut aux chanoines de Saint-Liphard donner leur plus grosse cloche à fondre pour racheter aux canonnières d'Orléans les métaux de l'église et les mouvements de l'horloge...

Il semble que Meung resta à la Ligue pendant les mois qui suivirent ; le 29 janvier 1593 qu'Henri IV fit reprendre la ville par le maréchal de Biron¹²³. Le 5 février 1594, le roi faisait promulguer l'édit portant réduction de la ville d'Orléans, où figure, au chapitre XVII : « Et quant à Meung, la

113—Poncet 1998, p.33-34).

114—Voir Mesqui 2014

115—Guyon 1647, 2^{ème} partie, p.411.

116—Baguenault de Puchesse 1869, p.109, 356.

117—Charoy 1908, p.210 ; Arch. Dép. Loiret, fonds Jarry, 2J 2461.

118—Guyon 1647, 2^{ème} partie, p.438

119—*Lettres de Catherine de Médicis*, t.IX, p.276.

120—Louis Jarry a très bien retracé le déroulement des opérations qui affectèrent Meung : voir Jarry 1891. Sauf indications contraires, toutes les informations relatives à la Ligue sont tirées de cet article.

121—Chronologie novénaire de Palma Cayet, p.101.

122—*Œuvres de Pasquier*, t.II, Livre XVI, lettre VI, p.419-420.

123—Chronologie novénaire de Palma Cayet, p.471-473. La date du 29 janvier est donnée par Jarry.



Fig.81: Vue du corps de logis sud-est depuis le sud, flanqué à gauche par l'ancienne tour XIII^e siècle. On reconnaît entre la première et la deuxième fenêtre l'encadrement de la porte bouchée (cl. J.Mesqui 2013)

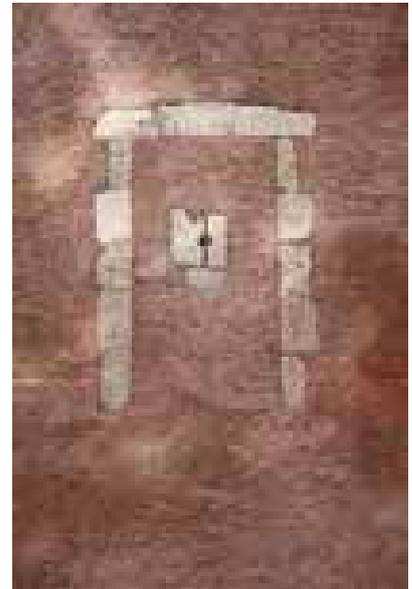


Fig.82: Détail de la porte bouchée et du créneau à mousqueterie (cl. J.Mesqui 2013)

garnison en sortira, et sera le château rendu audit évêque, lequel, par le même moïen, sera remis en la possession et jouissance de tous ses bénéfices » ; il s'agissait de la garnison royale, commandée par Charles de Balsac, sieur de Gié.

L'évêque, qui était alors Jean de l'Aubespine (1587-1596), ne rentra pas immédiatement dans ses droits : en effet, le 20 avril, il se plaignait de ne pas avoir encore récupéré le château, encore occupé par le sieur de Gié, et il fallut une injonction royale pour qu'il l'obtienne¹²⁴. Il dut alors constater les dégradations subies par les bâtiments de son domaine : « les ruines et démolitions, brûlements des maisons, écuries, prisons et autres commodités de la basse-cour du château de Meung (...), des moulins banaux et du parc dudit Meung, ainsi que de la maison épiscopale appartenant audit évêque au lieu de Saint-Ay »¹²⁵.

LES RÉPARATIONS DU CHÂTEAU APRÈS LA LIGUE, ET LA CONSTRUCTION DU PALAIS ÉPISCOPAL D'ORLÉANS

Le 27 octobre 1594, l'évêque Jean de l'Aubespine reçut, pour réparer les maisons, écuries et prisons de la basse-cour et les moulins banaux, le droit d'utiliser 3000 livres sur les 7000 livres dus par le roi au titre des expropriations relatives au canal de

Loire¹²⁶. Après sa mort, son neveu Gabriel fut choisi pour le remplacer en 1599, mais il n'atteignit l'âge canonique de vingt-cinq ans qu'en 1604. Aussi l'intérim fut-il assuré par le doyen du chapitre jusqu'à cette date ; Gabriel de l'Aubespine assura ensuite un assez long épiscopat, puisqu'il décéda en 1631. À son tour, il se préoccupa de remettre en état le château : en 1612, il obtint licence d'employer 1000 livres sur l'imposition du sel pour « remettre et réparer les maisons épiscopales dudit évêché, ruinées pendant les guerres civiles », et cet octroi fut renouvelé en 1617 et 1622¹²⁷. Un dossier de l'ancien fonds des Archives départementales anéanti par les flammes en 1940 mentionnait, à l'année 1618, des réparations au château de Meung, mais l'on a perdu toute chance de savoir de quoi il s'agissait précisément¹²⁸.

Son successeur Nicolas de Netz (1632-1646) décida en 1636 de construire un palais épiscopal à Orléans, ce qui fit perdre à Meung son rôle privilégié de résidence épiscopale. Il obtint du roi un concours de 12 000 livres, à raison de 2000 livres par an sur l'octroi des gabelles pendant six années ; cet octroi fut renouvelé de six ans en six ans jusqu'en 1690, ce qui représentait en théorie la somme totale de 108 000 livres au profit du palais d'Orléans, dont l'achèvement intervint sous le cardinal de Coislin en 1690¹²⁹.

¹²⁴—Arrêts du Conseil d'État sous Henri IV, n°668 ; BnF, fr. 18159, folio 110 verso.

¹²⁵—Arrêts du Conseil d'État sous Henri IV, n°1577 ; BnF, fr. 18159, folio 385 verso et 396 recto/verso.

¹²⁶—Arrêts du Conseil d'État sous Henri IV, n°1577 ; BnF, ms.18159 folio 385 verso et 396 recto verso. Ces sommes étaient

affectées sur l'impôt de 3 sous 9 deniers par minot de sel dans les généralités d'Orléans, Tours, Bourges et Moulins.

¹²⁷—Chenesseau 1921, II, p.39.

¹²⁸—Archives départementales Loiret, C.248.

¹²⁹—Chenesseau 1923, II, p.40-41.



Fig.83: Façade sur cour du palais épiscopal construit à partir de 1635
(carte postale ancienne)

Alphonse III Delbene prit la succession de Nicolas de Netz en 1646 ; il eut à vivre les sursauts de la Fronde qui marquèrent l'Orléanais au mois de mars 1652. La Grande Mademoiselle, fille de Gaston d'Orléans, entra à Orléans pour tenter un coup de force, alors que l'armée royale s'en allait vers Jargeau et Gien pour finalement remporter la victoire le 10 avril. Il est probable que c'est à cette occasion que le château fut, une dernière fois dans sa vie, mis en état de défense : on remarque, en effet, dans la façade sud du corps de logis sud-est, une disposition révélée probablement durant l'exécution de l'enduit actuel par Francis Tachon dans les années 1970 (fig.81, fig.82). Il s'agit d'une ancienne porte appareillée en pierre de taille, couverte d'une plate-bande, dont l'ouverture a été bouchée en maçonnerie, dans le but d'y ménager une petite fente percée d'un trou pour arme épaulée de petit calibre, probablement du mousquet. Il ne fait guère de doute que l'embrasure de tir date de l'épisode de la Fronde, et qu'il s'agit d'une mesure de précaution prise par l'évêque, de même qu'il fit venir à Orléans les Ursulines de Beaugency et les moniales de l'abbaye de Voisins pour les protéger des bandes de pillards de toute sorte.



Fig.84: Façade sur jardin du palais épiscopal construit à partir de 1635

Avant d'être ainsi bouchée et munie d'une embrasure de tir, cette porte donnait à l'extérieur sur le fossé qu'elle surplombait de plusieurs mètres, alors qu'intérieurement, elle donnait accès à la petite chambre située à l'angle ouest du corps de logis. On ne voit guère quel pouvait être son usage, si ce n'est de desservir un balcon ou un édicule en encorbellement. L'encadrement de la porte paraît difficilement compatible avec une datation à la fin du XV^e siècle ou au début du siècle suivant ; il est possible qu'elle remonte au début du XVII^e siècle, lorsque furent entrepris des travaux de restauration après les destructions de la Ligue. De même, l'ouverture dont subsiste le linteau dans la façade occidentale du pavillon est pourrrait être attribuable à cette époque (fig.62b).

Alphonse III Delbene mourut en 1666 ; son successeur fut le cardinal de Pierre du Cambout de Coislin (1666-1706). Ce dernier fut, selon les contemporains, bien plus présent dans son diocèse qu'à la Cour ; très richement doté d'abbayes en commende, il disposa des revenus de son évêché pour son diocèse. Rien en revanche n'atteste que ces deux évêques aient mené des travaux au château.

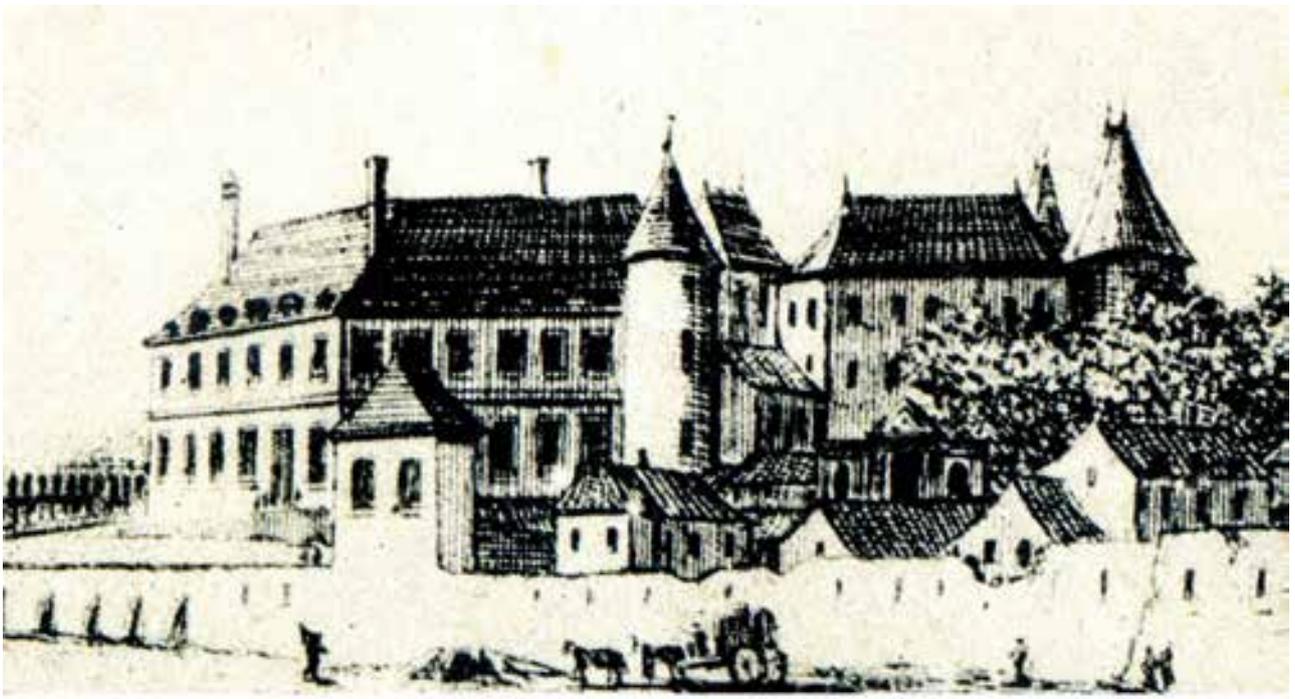


Fig.85: Le château vu du nord-est en 1773, dessiné et gravé par Campion (en haut), et actuellement (JM 2011). Le grand bâtiment blanc au premier plan de la photo actuelle est le moulin de la Fontaine construit au XIX^e siècle.



Fig.86: Vue du château prise depuis le sud. De gauche à droite la tour ouest, le pavillon ouest, l'ancien mur nord de la grande salle devenu façade du château XVIII^e siècle, le pavillon est, la tour est, et le corps de logis sud-est (cl. J. Mesqui 2013)

Le château classique de Louis-Gaston Fleuriau d'Armenonville

Louis-Gaston Fleuriau d'Armenonville, frère du richissime conseiller d'État et futur Garde des sceaux Joseph Fleuriau d'Armenonville, fut nommé à l'évêché d'Orléans en 1706, et doté de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens la même année ; il fit son entrée solennelle dans la ville le 5 janvier 1707. Cette année même, l'évêque représenta au roi que depuis 1690, l'évêché n'avait pas utilisé le fonds de 2000 livres par an constitué sur la gabelle pour la construction du palais épiscopal d'Orléans, ce qui représentait une « économie » de 36 000 livres ; il proposait d'en affecter 12 000 pour l'achèvement du palais, 20 000 pour la construction du Grand séminaire, et en outre demandait l'affectation des 2000 livres par an « au rétablissement du château de la ville de Meung », « devenu inhabitable par vétusté ». Ceci lui fut accordé, et le 22 décembre l'évêque reçut le droit d'utiliser 2000 livres par an, jusqu'à concurrence de 20 000 livres, aux travaux sur le château¹³⁰.

Un dossier des archives épiscopales, malheureusement brûlé lors de la Seconde Guerre mondiale, contenait des pièces concernant ces travaux ; sa disparition ne laisse guère de chance de connaître les détails des travaux. Le vieux château, en partie médiéval, en partie Renaissance, fut entièrement transformé pour devenir un château à la mode classique. Les travaux étaient-ils achevés en 1719, date à laquelle il ne restait que 400 livres sur le fond initial ?¹³¹ Les archives n'ont pas laissé traces de travaux sous son neveu et successeur, Nicolas-Joseph de Paris (1733-1753), pas plus que sous Louis-Joseph de Montmorency-Laval (1754-1757), connu pour son intransigeance face au clergé inclinant vers les thèses jansénistes ; celle-ci l'obligea à démissionner pour laisser la place à un évêque plus diplomate, Louis Sextius de Jarente de la Bruyère. On est donc tenté d'attribuer à Louis-Gaston Fleuriau l'ensemble des modifications apportées au site pour le transformer en un



Fig.87: Vue du pavillon ouest pris du nord-ouest (cl. J. Mesqui 2011)

château classique, même si le montant total de 20 000 livres attribué sur les taxes royales paraît largement sous-dimensionné par rapport à leur ampleur ; probablement ne fut-il qu'une subvention, ce qui laisse penser que, si celle-ci était consommée en 1719, les aménagements purent se poursuivre par la suite—le décès de l'évêque survint en 1733.

UN CHÂTEAU JANUS : MÉDIÉVAL AU NORD, CLASSIQUE AU SUD.

Le premier effet de la transformation fut de niveler l'ensemble des élévations du vieux palais et des tours attenantes ; s'il existait encore de hauts pignons triangulaires, ils disparurent, de même que la bretèche de la tour du pont-levis. Une corniche horizontale fut implantée sur tout le périmètre des anciens édifices ; sur les trois côtés ouest, nord et sud, il s'agissait d'une simple corniche en quart de rond, alors que la façade sud comprenant les deux grosses tours d'extrémité, fut dotée d'une corniche dorique correspondant au style de cette façade recomposée. À côté de l'ancien palais, le corps de logis sud-est fut maintenu avec un niveau d'arase inférieur à celui du bâtiment principal.

Si l'on excepte cette modification, le château conserva pour l'essentiel vers le nord sa façade héritée du Moyen Âge, modifiée au début de la Renaissance. De grandes fenêtres furent percées

¹³⁰—Charoy 1908, p.213-215 ; Chenesseau 1921, II, p.41 et suiv.

¹³¹—Archives départementales du Loiret, G 101. Chenesseau, 1921, *ibidem*.



Fig.88: Vue du pavillon ouest pris du nord-ouest (cl.J.Mesqui 2011)

au deuxième étage des pavillons est et ouest et dans les tours d'angle (fig.87) ; mais la transformation majeure de cette façade fut l'abandon de l'accès principal par la tour du pont-levis. Ainsi la façade nord devint-elle, au début du XVIII^e siècle, une simple façade de service, le château se retournant vers le sud vers le parc aménagé sur le plateau, hors de la ville dont l'enceinte défensive était devenue sans intérêt (fig.1).

Les effets de ce retournement furent spectaculaires côté sud. Après avoir supprimé les restes de la courtine centrale reliant les deux pavillons latéraux, l'architecte mit en place une composition factice de château classique formé d'un corps principal flanqué de deux ailes en retour, elles-mêmes cantonnées de tours circulaires. Ce modèle était couramment employé dès lors qu'il s'agissait de reprendre un édifice à plan rectangulaire du Moyen-Âge ou de la Renaissance ; mais à Meung, la composition était factice puisque les ailes n'étaient pas solidaires du corps principal, obligeant à ménager des toitures disjointes. On ne conserva des anciens fossés que deux rectangles symboliques situés de part et d'autre de la cour d'honneur pavée prolongée jusqu'à l'ancienne contrescarpe ; encore furent-ils en partie comblés (fig.88).

Pour l'essentiel, la constitution de ce véritable décor de théâtre en forme de château classique s'effectua en unifiant les façades des deux pavillons d'extrémité et la façade sud du logis nord (l'ancien mur gouttereau nord de la grande salle médiévale). L'élévation fut enduite et animée par des bandeaux horizontaux courant sur les élévations ; ils étaient établis au niveau des planchers et des appuis des fenêtres, mais ne semblent pas s'être prolongés sur les tours. L'unité extérieure de l'ensemble fut affirmée par le percement régulier de grandes fenêtres rectangulaires encadrées de bandeaux de pierre tout au long des façades ; dans les deux faces symétriques des pavillons sur la cour d'honneur, ainsi que dans les tours, l'encadre-

ment était en arc segmentaire. Au centre de la composition, deux chaînes verticales de pierre de taille dessinaient un avant-corps factice, couronné par un fronton triangulaire encadré de deux lucarnes percées d'oculi. Sur chaque face regardant la cour d'honneur s'ouvre une porte couverte d'un fronton : celle du corps principal est surmontée d'un fronton arrondi où a été introduit a posteriori une sculpture de coquille Saint-Jacques, alors que celles qui donnent accès aux deux ailes ont un fronton triangulaire. Il s'agit, somme toute, d'un décor assez stéréotypé, commun à d'innombrables châteaux classiques¹³².

Comme à l'habitude dans cette architecture classique, l'unité de façade masque totalement la réalité du fonctionnement intérieur, la symétrie apparente cachant une asymétrie structurelle plus ou moins importante. À Meung, cette dissymétrie est d'autant plus importante que le corps de logis nord était structurellement indépendant des deux pavillons d'extrémité, et que le fonctionnement du XVI^e siècle n'ait tout rôle majeur aux étages inférieurs du corps de logis nord ; or celui-ci se trouvait désormais en position centrale dans la composition.

Pour autant, la symétrie formelle fut respectée en ce qui concerne l'accès, puisque l'entrée du nouvel ensemble fut ménagée dans l'avant-corps central (fig.132) : on accédait dans la « première antichambre », distribuant des offices à l'ouest, et surtout, pour les invités, le « premier salon à manger » à l'est. Si l'on en juge par une ancienne photographie, ce salon était pourvue d'une grande cheminée de style Régence ou Louis XV comprenant une taque, ou plaque de cheminée, aux armes de Fleuriat d'Armenonville (fig.89) ; ceci atteste du rôle effectif du salon dans le circuit protocolaire amenant vers la résidence. Ces pièces furent mises en communication avec la partie noble du logis, à l'est, par un passage biais ménagé à l'angle entre cette « salle à manger » et la salle formant le rez-de-chaussée du pavillon est¹³³.

À gauche de la cour d'honneur, le pavillon ouest accueillait les grandes cuisines et le lavoir (fig.90)¹³⁴ ; rien, dans l'aspect de la porte, ne mar-

132—Françoise Boudon parlait même « d'une sévérité et d'une monotonie qui confinent parfois à l'indigence », dans *Babelon* 1987, p.292.

133—Voir Annexe I, n°10 et II. Il est possible qu'ait existé dès cette époque un salon intermédiaire à la place de l'antéchapelle actuelle : voir plus loin.

134—L'orifice d'évacuation des eaux de la laverie se reconnaît encore dans un ancien ébrasement d'archère situé dans le mur sud du pavillon ouest, reperçé pour la cause d'un conduit circulaire.



Fig.89: Vue de la cheminée aux armes de l'évêque Fleuriau d'Armenonville dans le « premier salon à manger » (salle ouest du logis nord) (cl. J.Mesqui 2011)



Fig.90: Vue du conduit du lavoir, ménagé dans un ancien ébrasement d'archère. Noter au-dessus de la niche creusée une console médiévale probablement importée (cl. J.Mesqui 2011)

quait extérieurement ces fonctions ancillaires. Probablement les anciennes voûtes médiévales de ce pavillon furent-elles détruites à cette époque, au profit d'une structuration verticale à deux étages planchéiés conforme à ce qui apparaît en façade ; en revanche, la cheminée médiévale fut probablement conservée. La tour ouest fut égale-

ment restructurée en deux étages planchéiés après que les murs aient été sérieusement amaigris, voire même reconstruits au-dessus du rez-de-chaussée voûté à cette époque. La tour nord, pour sa part, reçut intérieurement deux voûtes d'arêtes revêtues de plâtre au rez-de-chaussée et au premier ; ces deux niveaux furent réaménagés intérieurement pour accueillir des placards encastrés dans les murs, servant pour le garde-manger et pour les cuisines. Enfin, ces cuisines furent mises en communication, si elles ne l'étaient pas déjà, avec l'office situé dans le logis nord par un passage biais ménagé dans l'angle nord-est. Il est possible que ce soit à cette époque qu'aient été construites les belles souches de cheminées en briques de la tour et du pavillon ouest (fig.87).

UN CHÂTEAU ASYMÉTRIQUE

En fait, contrairement à la symétrie apparente, c'est dans le pavillon oriental que se trouvait probablement le véritable grand salon d'accueil des visiteurs, accessible au demeurant directement par une porte située face à celle des cuisines (fig.86). On conserva la voûte d'ogives du XIII^e siècle ; les fenêtres hautes médiévales du nord furent bouchées, alors qu'au sud et à l'ouest les grandes baies repercées sur deux niveaux fournissaient un éclairage bien supérieur à celui qui existait auparavant. Ici encore, le trompe-l'œil fonctionne à plein, puisque l'élévation extérieure donne le sentiment de l'existence de deux niveaux.

À la fin du XVIII^e siècle, ce vestibule imposant était appelé le « grand salon », et servait sans doute de pièce de réception pour les visiteurs et pour leurs valets, en attendant qu'ils soient reçus et conduits éventuellement vers les appartements desservis par l'escalier d'honneur, accessible par une large porte ménagée dans l'ancien mur est.

On a vu que le grand salon fut mis en relation avec le logis nord par un passage biais ménagé à l'angle sud de celui-ci, symétriquement à celui des cuisines dans l'autre pavillon. Donnait-il dès cette époque sur une chapelle aménagée au nord, entre le logis nord et la tour est ? Cette éventualité n'est pas à exclure : en effet, la gravure de Charles-Michel Campion intitulée « Deuxième vue du château de Meung », exécutée en 1773, représente nettement un bâtiment adventice couvert en appentis, collé contre la façade nord du pavillon oriental (fig.85) ; ce bâtiment fut remplacé quelques années plus tard par l'« antéchapelle », antichambre ménagée entre le grand salon et la chapelle néo-classique. Il est possible que ce bâtiment ait constitué la chapelle du début du XVIII^e



Fig.91: Vue de l'escalier d'honneur de la tour ouest, prise au niveau du palier du premier étage du rez-de-chaussée surélevé du corps de logis sud-est (cl. J.Mesqui 2013)

siècle. La grande cheminée qui se trouvait initialement au milieu du mur nord du pavillon fut alors démontée, et remplacée par une porte conduisant à ce bâtiment couvert en appentis ; cependant cette porte ne devait pas avoir à l'époque les dimensions qu'elle a depuis la création de l'« antechapelle » et de la chapelle néo-classique.

Dans la même gravure, l'artiste représentait, à peu près à l'emplacement du mur nord de la chapelle néo-classique, un mur comprenant une porte surmontée d'un fronton triangulaire, encadrée par deux niches couvertes en berceau. On ignore malheureusement à quoi pouvait correspondre cet élément dont le décor paraît dater au plus tôt de la Renaissance, mais peut être plus tardif.

LA TRANSFORMATION DU CORPS DE LOGIS SUD-EST

Si le pavillon ouest fut ainsi transformé en salon d'accueil, c'est le corps de logis sud-est qui devint la résidence noble en tant que telle, confirmant ainsi le cantonnement de l'ancien palais de Manassès de Garlande rhabillé à la mode classique au rôle de faire-valoir. À la charnière entre le pa-

villon et le corps de logis, l'escalier d'honneur fut placé dans la tour sud, dont les murs avaient été amaigris - voire reconstruits - pour lui laisser plus de place ; cette belle œuvre est constituée de demivolées hélicoïdales sans noyau prenant appui sur des paliers reliés par des volées droites aux étages du corps de logis sud-est (fig.91).

Le corps de logis fut, lui aussi, totalement redécoré pour se conformer au style du début du XVIII^e siècle. Couvert d'un toit à double versant et croupe se retournant pour épouser le plan en équerre, le bâtiment était structuré en un demi sous-sol au sud, surmonté par un rez-de-chaussée surélevé, un premier étage, et un deuxième étage sous combles de niveau avec l'étage du pavillon ouest et, par continuité, avec le deuxième étage du logis nord. Le bâtiment fut percé régulièrement de grandes fenêtres rectangulaires au rez-de-chaussée haut et au premier, marqués par des bandeaux horizontaux traduisant extérieurement les niveaux de plancher ; au sous-sol, les fenêtres plus petites sont couvertes en arc segmentaire, et manquent dans la première travée sud, alors qu'au deuxième étage, des lucarnes reprennent le rythme des travées inférieures. Sans doute est-ce à cette époque que prit forme l'étroite terrasse dominant la basse-cour au nord du corps de logis ; elle se prolongeait vers le sud par une rampe descendant en pente douce vers les allées du parc, ou vers le nord-est par un escalier conduisant aux parterres (fig.92).

La structuration interne du corps de logis préfigura sans doute ce qu'elle devint à la fin du XVIII^e siècle, juste avant la Révolution ; on y reviendra en décrivant le château sous Louis Sextius de Jarente de la Bruyère et son neveu Louis de Jarente d'Orgeval. On peut indiquer néanmoins dès à présent que la résidence épiscopale s'établissait au rez-de-chaussée surélevé du corps de logis est ; au-dessus, le premier étage accueillait des appartements pour les invités, alors que le deuxième étage sous combles était affecté aux domestiques. Probablement l'étage du pavillon ouest et le deuxième étage du logis nord furent-ils également aménagés pour servir d'appartements complémentaires ; la surélévation des deux murs de refend intermédiaires tels qu'on les voit encore date peut-être de cette campagne.

LE PARC

Le dernier élément de l'aménagement du château classique fut le jardin à la française, réalisé dans le parc aménagé au sud du château. Ce parc exista certainement avant le XVIII^e siècle : il s'agissait d'un accessoire indispensable à tout édifice nobiliaire, comprenant au moins une garenne, des

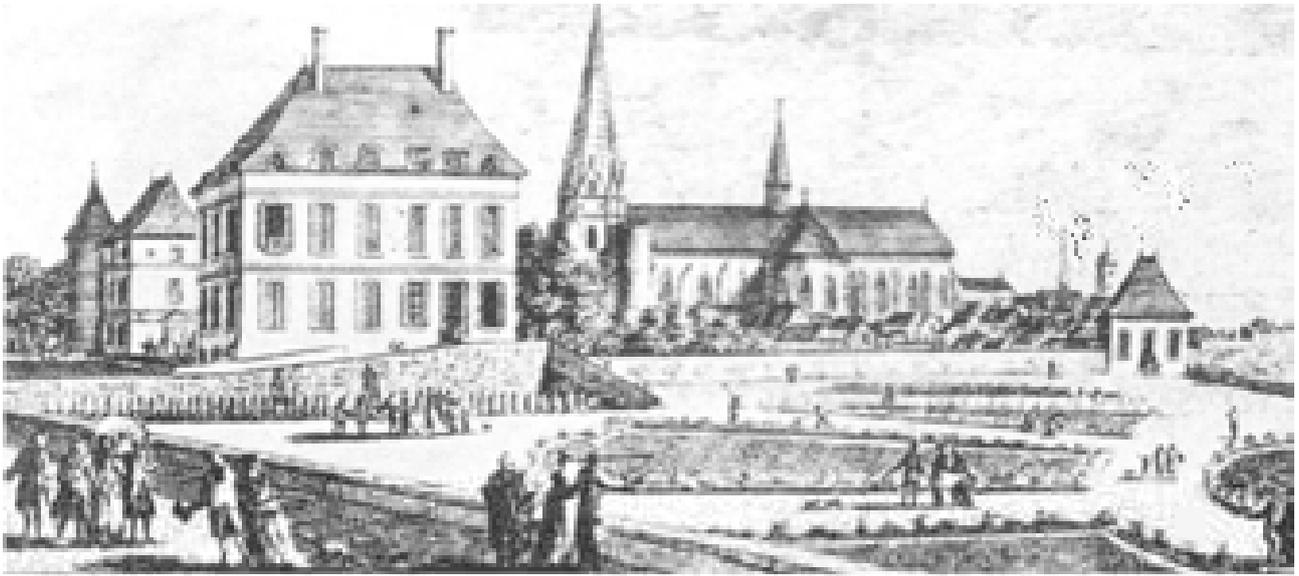


Fig.92: En haut, le château, l'église et le jardin bas vus depuis l'est en 1773, dessinés et gravés par Félicité de Guillonville; en bas, vue sous le même angle en 2013 (cl. J.Mesqui 2013). Noter la disparition du mur de soutènement du parc intervenue en 1790, et le remplacement de la rampe descendant du corps de logis par la terrasse sur deux arches. La porte-fenêtre est passée de la deuxième à la troisième travée. On voit l'angle du pavillon est derrière les arbres à droite.



Fig.93: Vue du mur de soutènement du parc au droit de l'ancien jardin bas, avec à droite le pavillon est construit par Fleuriau d'Armenonville. Au premier plan, la fontaine Saint-Liphard, probablement construite en pierre au début du XIX^e siècle par Jacques Jean Le Couteulx (cl. J.Mesqui 2013)



Fig.94: Vue du mur dégagé dans les années 1980 au nord du kiosque (photographie non datée conservée par les propriétaires du château). En bas, le propriétaire Francis Tachon (1914-2008) est le deuxième en partant de la droite.

potagers et des aménagements paysagers. À Meung, il est mentionné en 1594 comme ayant été endommagé par les guerres de la Ligue¹³⁵ : probablement s'étendait-il dès cette époque sur le plateau, bordé à l'est par la rupture de pente dominant la Loire, occupant une superficie de 7 hectares entourée par un fossé en « saut-de-loup » le séparant des cultures voisines¹³⁶. Des terrassements menés dans les années 1980 avaient mis au jour, vers le sud-est, un mur à contreforts partant un peu au nord du kiosque du XVIII^e siècle, se dirigeant vers l'angle nord-est du parc (fig.94) ; il est possible que ce mur ait constitué la première limite orientale du parc au-dessus de la Loire¹³⁷.

On peut supposer que Fleuriau d'Armenonville, comme beaucoup d'autres maîtres d'ouvrage de son temps, fit aménager les jardins avec autant,

135—Voir p.62.

136—On trouve mention du « chemin du Saut de loup » située au sud du parc le 9 février 1771 (Annexe 2-1) ; la vente du château en 1859 mentionne également le fait que le parc était entouré de murs et de sauts de loup (Annexe 2-3). Une rue du lotissement situé au sud et au sud-ouest du parc a été baptisée ainsi de nos jours.

137—Photos prises lors d'un dégagement « sauvage » par Francis Tachon, aujourd'hui dans les archives privées du propriétaire M. Lelevé.

si ce n'est plus d'attention que les bâtiments du château. Un plan de la route d'Orléans à Blois réalisé avant 1763 montre les jardins dans l'état antérieur aux travaux menés par l'évêque Jarente de la Bruyère (fig.97)¹³⁸. Malgré son caractère assez sommaire, on voit qu'il existait deux parties bien distinctes.

À l'est, en contrebas du corps de logis sud-est, un jardin trapézoïdal suspendu (bas jardin) était ménagé entre le grand mur de soutènement dominant la basse-cour, et celui qui surplombait la fontaine Saint-Liphard et la vallée de la Loire ; à l'angle de ces deux murs se trouvait un pavillon percé de grandes fenêtres segmentaires vers la Loire et vers le jardin, bâti au-dessus d'un rez-de-chaussée voûté situé dans la basse-cour (fig.92). Le jardin était limité à l'ouest et au sud par deux murs soutenant les terres d'apport du parc ; il contenait des parterres formant une composition géométrique s'articulant sur un massif circulaire.

Le parc était de niveau avec la cour d'honneur ; un travail important de terrassement fut réalisé pour niveler les anciennes pentes dominant la Loire, au-delà du mur oriental primitif, en soutenant les terres par un nouveau mur continu à contreforts qui règne tout au long de la propriété au-dessus des Mauves et de la vallée de la Loire (fig.93). La composition du schéma directeur d'ensemble était rendue difficile par l'incohérence entre le système d'axes du palais de Manassès et l'axe principal de la grande parcelle du parc. Ainsi la grande allée centrale perpendiculaire au corps principal du château, qui fournit en général l'axe de la composition, allait-elle buter sur la clôture sud-ouest sans dégager aucune perspective ni autoriser aucune symétrie ; il fallut donc créer un second axe, constitué par une allée partant de la rampe descendant le long du corps de logis sud-est et parallèle à la vallée de la Loire, pour constituer une longue perspective. L'essentiel de la composition fut organisé autour de cet axe, mais le paysagiste qui dessina les jardins dut faire preuve d'inventivité pour concilier le carroyage rectangle de ce système avec le premier axe de symétrie du château.

Le système d'axes ne se prolongeait pas au-delà des limites strictes du parc, empêchant de facto l'existence d'une grande perspective orientée est-ouest, perpendiculaire à l'axe de symétrie du château. Il est probable néanmoins que dès le début du XVIII^e siècle, l'on aménagea à l'ouest un accès

138—Plan de la route d'Orléans à Meung, Archives nationales de France, *Atlas Trudaine*, F/14/*8493. Voir la légende de la fig.97 pour la datation.

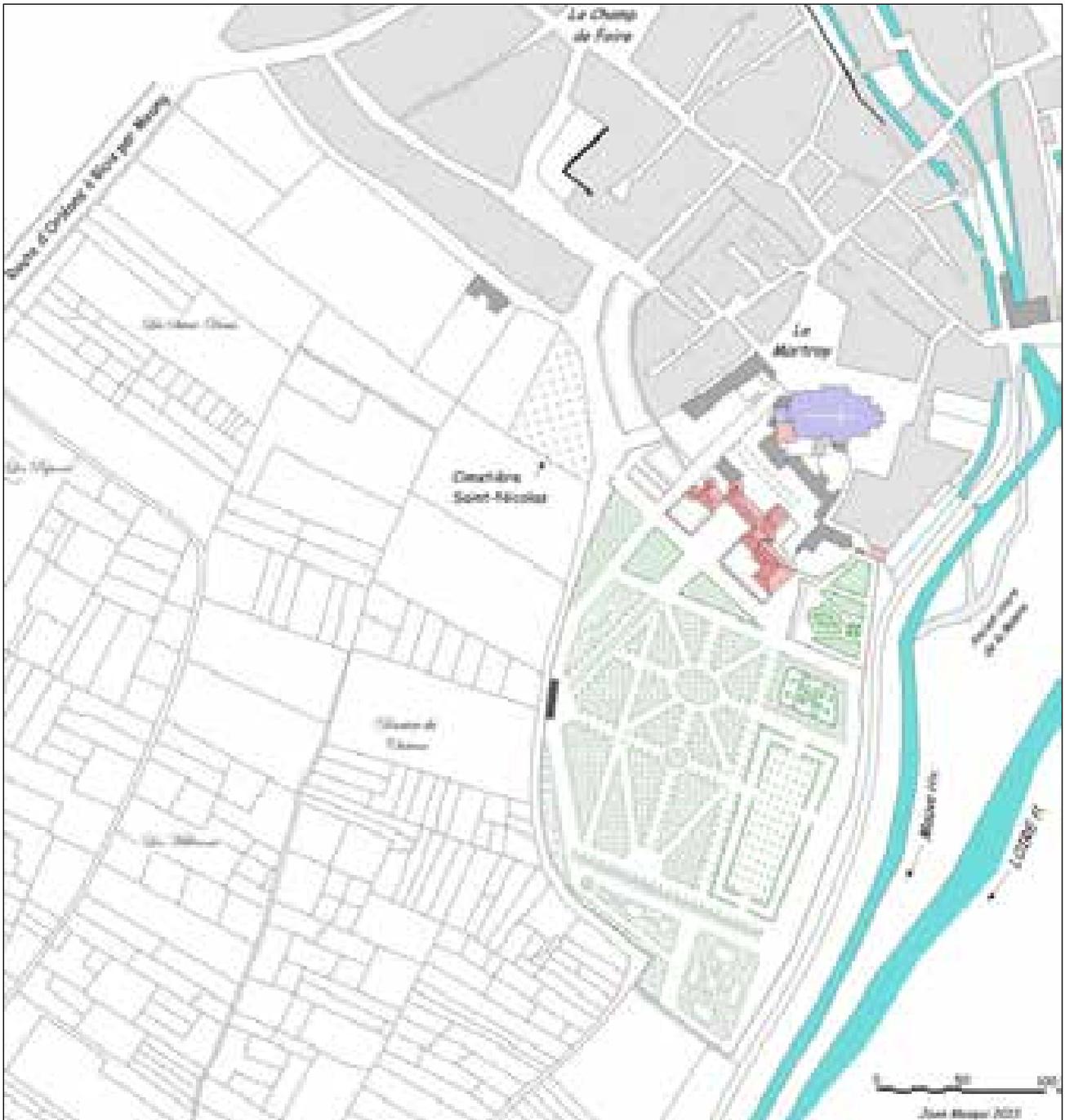


Fig.95: Restitution du plan du parc à la française (J.Mesqui)

direct au parc sans passer par la ville, en utilisant un chemin ménagé entre les fossés de la ville et le cimetière de la paroisse Saint-Nicolas (fig.95) ; cet accès devait donner sur une allée longeant la façade, bordée de parterres, mais le plan de 1763 n'apporte ici qu'une information lacunaire.

On notera qu'un plan antérieur à 1751 figure le parc avec un plan bien plus sommaire formé de

quatre carrés (ou plutôt parallélogrammes) de parterres à la française, ou de futaies (fig.96)¹³⁹. Cependant, la représentation sommaire et fautive du plan du château ôte beaucoup de sa crédibilité au dessin du parc ; de même, la figuration des îlots de la ville est peu fiable ; il s'agissait d'un plan des rives de Loire, aussi l'exactitude de la figuration de la topographie et de l'urbanisation y était certainement moins prioritaire.

¹³⁹—Carte des rives de Loire entre Orléans et Tavers, non daté ni signé (Arch. nat., F/14 /10066-3-3). Voir la légende de la fig.96 pour la datation.



Fig.96: Extrait d'une carte des rives de Loire entre Orléans et Tavers, non daté ni signé (Arch. nat., F/14/10066-3-3). Ce plan est antérieur à 1751, puisque sa première feuille représente Orléans avec son pont médiéval, sans indiquer en aucune manière le pont Royal construit entre 1751 et 17600 (cl. Archives nationales)



Fig.97: Plan de Meung, extrait de la carte de la route d'Orléans à Meung (avant 1763) dans l'Atlas de Trudaine (Archives nationales de France, F/14/*8493). Le tracé du prolongement de la route neuve allant de Meung à Blois et à Ménars, projetée en 1762, n'existe pas encore. Le plan porte deux notes au crayon: « 1^{re} feuille donnée à M. Mariaval pour faire dessiner la ville de Mung »; « 3 cartes. Retiré ces 3 cartes le 30 juillet 1763 pour le remettre à M. Bayle ; remis la 1^{re} carte à M. Roger le 15 février 1765 ». Jean-Prospér Mariaval était le chef du bureau des dessinateurs de Trudaine, Intendant des finances en charge des Ponts et Chaussées. M. Roger était l'ingénieur des Ponts et chaussées de la Généralité d'Orléans (déjà actif en 1745) qui dressa le projet de la route de Meung à Ménars; M. Bayle était un autre ingénieur. (cl. Archives nationales)



Les 3 Ponts sont fondés et fermés; il ne reste à faire que les murs en ailes, le parapet et les terrasses sous chaussées. On les finira en 1770; et la ville fera le pavé en 293 t de long suivant la nouvelle traverse.

Les 4 ponts et le pavé de cette traverse, fait en 1770.

Fig.98: Plan de la route d'Orléans à Meung, entre 1763 et 1769. Le commentaire du dessus date probablement de 1769: «Les 3 Ponts sont fondés et fermés; il ne reste à faire que les murs en ailes, le parapet et les terrasses sous chaussées. On les finira en 1770; et la ville fera le pavé en 293 t de long suivant la nouvelle traverse». Le second commentaire indique que «les 4 ponts et le pavé de cette traverse, fait en 1770» (Fonds de Ménars; Archives départementales du Loir-et-Cher, 25J2/38)



Fig.99: Plan de la route d'Orléans à Tavers dans la traverse de Meung (Archives départementales du Loiret, C.Suppl 7 art 2). Le plan est daté de 1773.



Fig.100: Plan actuel du château au rez-de-chaussée et rez-de-chaussée surélevé (J.Mesqui)



Fig.101: Les trois statues de Delaistre (1784): à gauche saint Louis, au centre la Vierge à l'Enfant, à droite sainte Thérèse (cl. J.Mesqui)

Le château néo-classique de Louis Sextius de Jarente de la Bruyère

Après le décès de Louis Gaston Fleuriau d'Armenonville en 1733, le siège d'Orléans fut occupé par un de ses neveux, Nicolas Joseph de Pâris, nommé son coadjuteur en 1724 ; il prit sa retraite en 1753, laissant la place à Louis de Montmorency-Laval (1754-1757). Ce dernier fut contraint de démissionner afin que s'apaisent les polémiques et procédures occasionnées par son application intransigeante de la bulle dogmatique de Clément XI, fulminée en 1714 pour condamner un livre janséniste. Après cette démission, Louis XV eut soin de nommer au siège d'Orléans un évêque assez diplomate pour concilier la fermeté sur les tendances religieuses orthodoxes, et une certaine modération sur l'attitude vis-à-vis des réfractaires. Il choisit Louis Sextius de Jarente de la Bruyère, ministre de la Feuille des bénéfices et directeur général des Économats royaux. En tant que ministre, Jarente était chargé de la gestion de toutes les nominations aux bénéfices ecclésiastiques dépendant du roi ; en tant que directeur général des Économats et de la régie des biens des religieux fugitifs, il coiffait la discrète administration gérant les bénéfices des évêchés et des abbayes pendant les périodes de vacance de titulaire, ainsi que les avoirs confisqués des protestants en exil. Ces sommes étaient utilisées à la discrétion du roi pour financer ou subventionner des travaux

lourds de construction ou d'entretien d'édifices religieux¹⁴⁰ ; aussi la fonction de directeur des Économats donnait-elle au prélat aussi un rôle de maître d'ouvrage public. Enfin, l'on ne reviendra pas ici sur sa vie de courtisan et d'homme du monde, fréquentant également le demi-monde avant sa disgrâce ; elle a été largement commentée par les contemporains comme par les historiens – ces épisodes sont antérieurs au début de la résidence forcée de l'évêque à Meung, et n'ont pas eu d'influence visible sur l'architecture, ni probablement sur sa vie au château.

Dès 1759, l'évêque fit dresser une expertise complète afin de constater les réparations à faire au château, opposables à son prédécesseur. Puis, en 1764, l'architecte Pierre Fontaine vint inspecter le château¹⁴¹ ; cet architecte de Pontoise (1735-1807) était spécialiste en architecture hydraulique et en adduction d'eau. Il fut couramment employé comme expert par la direction générale des Économats royaux pour inspecter les édifices pris en charge par cette administration ; ainsi intervint-il tout au long de sa carrière pour inspecter abbayes et prieurés dans le cadre de mandats donnés par la direction des Économats, probablement essentiellement pour des travaux mécaniques ou hydrauliques¹⁴³. Dans la mesure où Jarente fut le directeur général de cette institution à partir de 1761, il

140—Sur cette administration, voir Laplatte 1937. Voir Chenesseau 1921, II, p.51-53 et p.177-179, la façon dont Louis Sextius de Jarente mit à profit sa position pour faire affecter des ressources à l'achèvement de la cathédrale d'Orléans, en proposant en particulier au roi d'affecter les bénéfices de trois commendes d'abbayes vacantes dont on « gela » l'attribution pendant de longues années.

141—Archives départementales du Loiret, B 1015, B 1019 (archives disparues lors de l'incendie de 1940).

142—Pierre Fontaine était le fils d'un autre Pierre Fontaine, également architecte, et seigneur en partie de Courcelles-sur-Viosne. Voir Jal 1867, p.586. Il donna naissance au célèbre Pierre-François-Léonard Fontaine, futur premier architecte de l'Empereur. Il fut expert du bailliage de Pontoise. En 1755, il dirigea la réfection totale de l'aqueduc de la Viosne alimentant Pontoise (Trou 1841, p.311). En 1777, il assurait la maîtrise d'œuvre des travaux d'adduction d'eau pour le château de l'Isle-Adam, alors reconstruit par le prince de Conti sous la maîtrise d'œuvre de l'architecte Jean-Baptiste André : Pierre-François-Léonard Fontaine son fils fut employé en tant que « stagiaire »

sur le chantier de son père, et l'évoque dans son *Journal*, (Fontaine 1987, t.II, p.717). Voir aussi Morin 2008, p.419, qui qualifie Pierre de plombier-fontainier.

143—Ainsi, par exemple : en 1754-62, à l'abbaye de Conches (Arch.dép. Eure, H 267) ; en 1764 à l'abbaye de Chambrefontaine sur mandat de l'abbé de Brancas (Archives nationales de France, Z^{II} 886 ; voir Philippe Bonnet, *Les constructions de l'ordre de Prémontré en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Genève, Droz, 1983, p.229). En 1765 et 1770, il intervint comme expert pour les réparations à exécuter aux bâtiments et immeubles de l'abbaye de Saint-Evroult, dans l'Orne, en compagnie du directeur des économats du diocèse de Lisieux (Georges Primois, « Notes sur la grosse forge du Pont-Œuvre et sur le fourneau de Saint-Evroult », *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, 1926, t.45, p.165-245, ici p.203-209). En 1788 au prieuré de Saint-Gabriel, sur mandat de l'abbé de Fécamp (*Bulletin de la société des antiquaires de Normandie*, 1959, p.345) ; la même année il constata les réparations à l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen (*Précis analytique des travaux de l'académie de Rouen*, 1907-1908, p.321).

eut certainement l'occasion de rencontrer Fontaine ; vraisemblablement lui demanda-t-il d'expertiser certains travaux hydrauliques à effectuer à Meung.

L'évêque lança-t-il des chantiers dès cette époque ? Jarente, personnage fort bien en cour et quasi ministre, dut mettre à profit les douze premières années son épiscopat pour rénover le château remanié par Fleuriau d'Armenonville, et le faire avec les meilleurs artistes¹⁴⁴. Jusqu'à ce jour, les archives n'ont pas livré d'indications à ce sujet, mais on en détient une preuve indirecte grâce aux travaux que mena le marquis de Marigny au château de Ménars près de Blois en 1771 : sur un projet d'aménagement du nouveau salon d'hiver de son château, le marquis porta de sa main « faire faire 4 nouveaux dessus de porte par Robert dans le goût de ceux qu'il a fait à Meung » (fig.102)¹⁴⁵. Compte tenu de la personnalité de Marigny, sur laquelle on aura l'occasion de revenir, ce Robert était nécessairement le grand peintre de paysages de ruines antiques Hubert Robert (1733-1808) qui était l'un de ses protégés. Hubert Robert revint de son voyage académique à Rome en 1765 ; c'est donc entre cette date et 1771 que l'évêque lui commanda les peintures des dessus de portes de ses appartements. Les meilleurs artistes étaient donc appelés sur le château de Meung.

La faveur royale dont il bénéficiait cessa cependant brutalement en 1771, Jarente soutenant ostensiblement Choiseul, disgracié et exilé à Chanteloup le 24 décembre de l'année précédente ; le 31 mars, l'évêque fut exilé en son abbaye Saint-Vincent du Mans, puis, en janvier 1772, fut autorisé à se retirer dans son diocèse d'Orléans. Il passa les seize dernières années de sa vie au château de Meung, loin des intrigues de la cour, dans une retraite dorée que lui permettaient les confortables revenus de son siège auxquels s'ajoutaient plusieurs bénéfices lucratifs tels que l'abbaye de Saint-Honorat de Lérins, celle de Saint-Vincent du Mans, celle de Saint-Wandrille en Normandie. Il passe pour avoir joui d'un revenu annuel de

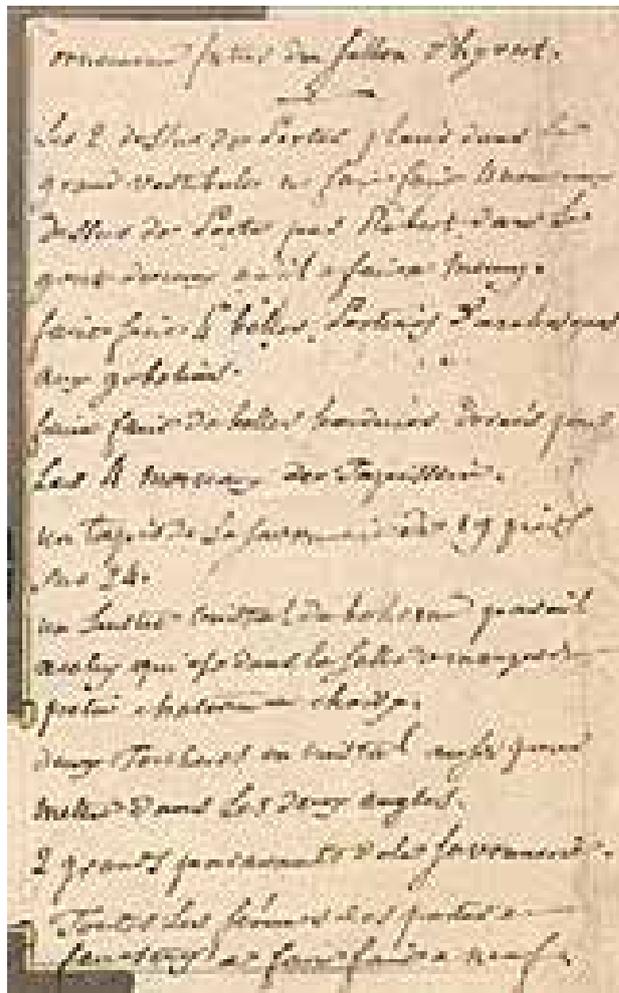


Fig.102: Annotation portée par le marquis de Marigny sur le plan du salon d'hiver de Ménars (Archives départementales du Loir-et-Cher, 25J2/46)

300 000 livres, dont 50 000 pour le diocèse ; ceci n'en faisait certes pas l'une des plus grosses fortunes du royaume, mais lui permit certainement d'avoir un train de vie mieux que confortable : l'avocat en Parlement Rozier estimait, après son décès, que 100 000 livres étaient largement suffisantes « pour la dépense de sa maison et le rang qu'il est obligé de tenir », et lui reprochait de n'avoir pas consacré grande part des 200 000 livres restantes « au soulagement des curés de son diocèse » et aux pauvres, qui auraient dû selon lui y avoir leur part¹⁴⁶.

À partir de sa retraite de la cour en 1772, l'évêque bénéficia de la présence fréquente de sa sœur Félicité de Jarente, épouse de Toussaint Alphonse, marquis de Pilles et duc de Fortia, qui joua à Meung le rôle de maîtresse de maison. Il accueillait volontiers la fine fleur de la société orléanaise, mais aussi les amis de Choiseul, exilé à Chanteloup : Meung constituait une étape vers le château

144—Sur la carrière de Jarente, voir D'Illiers 1948 ; Ballu 2005.

145—Archives départementales du Loir-et-Cher, 25 J 2/46. (en ligne http://archives.culture41.fr/archives/archives/fonds/FRAD041_25_J/). « Ornement futur du Sallon d'huyvert. Les 2 dessus des portes placés dans le grand vestibule, et faire faire 4 nouveaux dessus de porte par Robert dans le gout de ceux qu'il a fait faire à Meung. Faire faire 4 belles porteries d'arabesques aux Gobelins. Faire faire de belles bordures dorées pour les 4 morceaux de tapisserie. Un tapis de savonnerie de 19 pieds sur 24. Un lustre cristal de Bohême pareil à celui qui est dans la salle à manger du petit château de Choisy. Deux torchères en cristal aussi pour mettre dans les deux angles. Deux grands paravants de la Savonnerie. Toutes les ferrures des portes et fenêtres à faire faire à neuf. »

146—On rappelle que son anté-anté-prédécesseur le cardinal de Coislin avait, lui, consacré la totalité des revenus de l'évêché à des œuvres charitables ou pies.

de l'ancien premier ministre qui y tenait table et lit ouverts. Parmi les hôtes de l'évêque figuraient Charles-Michel Campion, marseillais d'origine, nommé receveur général des fermes de l'Orléanais de 1765 à 1776, poète et graveur, ainsi que son égérie et élève Félicité Fleureau de Guillonville, épouse du contrôleur général des domaines¹⁴⁷ : chacun d'eux grava une vue du château de Meung en 1773. La première, due à Félicité de Guillonville et dédiée à l'évêque, représentait le château depuis le sud-est ; la seconde, due à Campion et dédiée à la marquise de Pilles, figurait le château et la ville depuis l'est (fig.85, fig.92). Dans ces deux vues, le parc est représenté dans l'état où dut le trouver l'évêque lorsqu'il s'y retira l'année précédente. Ce n'est que plus tardivement qu'il entreprit d'y faire des travaux, sur lesquels il n'existe malheureusement plus aucune source directe.

C'est donc uniquement par des témoignages indirects que l'on peut tenter de les retracer. On peut distinguer trois types de travaux qu'il fit entreprendre : le réaménagement des logis et la restructuration des appartements, la construction de la chapelle, enfin le réaménagement du parc.

LE RÉAMÉNAGEMENT DES APPARTEMENTS

Probablement les appartements du château laissés par les prédécesseurs de Jarente étaient-ils en mauvais état, ou en tout cas démodés ; l'évêque les fit réaménager. Un inventaire et un contre-inventaire de 1790, antérieurs à la vente du château comme bien national, permettent de restituer dans leurs grandes lignes les fonctions des diverses pièces juste après la mort de l'évêque, même si beaucoup ont été modifiées¹⁴⁸.

S'il existait une entrée au centre de la grande façade sud, donnant dans la première antichambre, l'entrée la plus directe s'effectuait par le pavillon est, dans le « Grand salon », chauffé par un beau poêle qui subsiste dans une niche du mur oriental ; les murs étaient, et sont toujours, revêtus de lambris rythmés par des pilastres cannelés. En 1772, l'évêque fit venir du palais épiscopal d'Orléans la très grande peinture représentant l'entrée



Fig.103: L'entrée solennelle de Monsieur de Paris à Orléans en 1733 par Charles-Joseph Natoire (1745), conservée à l'ancien palais épiscopal, aujourd'hui Centre international universitaire pour la re-

solennelle de Monseigneur Paris en 1734, exécutée par Charles-Joseph Natoire en 1745, qu'il plaça probablement sur le mur oriental, le seul à offrir un panneau suffisamment vaste (fig.109)¹⁴⁹ ; mais le grand salon était aussi décoré d'autres tableaux, figurant Louis XIV, Louis XV, le régent Philippe d'Orléans, le roi d'Espagne Philippe V (petit-fils de Louis XIV), le grand Condé, l'impératrice Catherine de Russie, Mme Adélaïde, fille aînée de Louis XV, et enfin l'évêque lui-même¹⁵⁰. De là, on accédait à l'ancienne tour orientale, occupée par la grande vis établie par Fleuriau d'Armenonville ; ce bel escalier desservait tout à la fois les étages du corps de logis est, ainsi que le deuxième étage du logis nord. Au nord-ouest de celui-ci, la circulation se poursuivait en redescendant par la grande vis médiévale desservant les trois chambres de la tour du pont-levis ; très excentrées par rapport au cœur des appartements qui se trouvait dans le corps de logis est, ces trois chambres perdirent alors probablement le statut privilégié qu'elles avaient pu avoir au XVI^e siècle lorsqu'elles furent aménagées.

L'appartement épiscopal

L'appartement épiscopal proprement dit se trouvait au rez-de-chaussée surélevé du corps de logis est (fig.132) ; il comprenait au moins deux salons, le salon d'hiver et le grand salon bleu, ainsi

147—Sur Campion, voir Henri-Pierre Rinckel, « Charles-Michel Campion (1734-1784) », dans *Écrire en Orléanais au XVIII^e siècle*, p.139-143.

148—Voir Annexe 1-1 et 1-2. Charoy 1908, p.165-167, indique avoir consulté un inventaire de 1788, dressé dans le cadre d'un litige relatif à la succession de Louis Sextius de Jarente. Cet inventaire détaillé du mobilier citait les « salons, salons à manger, salles de billard (ancienne et nouvelle), chambres, boudoirs, garde-ropes, chapelle et bibliothèque, etc. ». Il était conservé dans les minutes de l'étude de maître Courtois, notaire à Orléans, qui ont disparu durant le bombardement de 1940.

149—Le tableau mesure 3,73 x 4,92 m. Charles-Joseph Natoire (1700-1777) fut un peintre de talent, très à la mode sous Louis XV ; sa nomination comme directeur de l'Académie de France à Rome en 1751, toute prestigieuse qu'elle ait été, mit un coup d'arrêt à sa carrière artistique.

150—Cette énumération résulte d'un inventaire, dressé du 12 au 17 juillet 1790 à la requête d'Antoine de Gabrielly de Quevrio, légataire de Louis Sextius ; l'inventaire a été très succinctement analysé par Charoy 1908, p.165-166, mais les minutes ont brûlé depuis, avec l'ensemble des archives de l'étude de Maître Courtois, notaire d'Orléans, en 1940.



Fig.104: Plan du sous-sol des bains

qu'un salon à manger. La chambre de l'évêque, située sur la face orientale, donnait vers la Loire et le jardin bas ; elle était probablement encadrée par le salon d'hiver et un boudoir situé au sud. Il existait aussi une salle de billard, mais on ignore si elle ne coïncidait pas avec l'un des salons mentionnés par l'inventaire de 1790¹⁵¹. Curieusement en revanche, la bibliothèque était située au deuxième étage ; il fallait donc gravir l'escalier pour s'y rendre, ce qui devait être particulièrement pénible pour l'évêque, en tout cas dans la dernière décennie de sa vie où sa goutte le faisait souffrir de façon aiguë. Elle occupait une grande pièce rectangulaire transformée en magasin par la suite ; on reconnaît parfaitement aujourd'hui l'énorme caisson central ménagé pour surélever son plafond afin d'y suspendre un lustre ; les placards qui occupent les côtés du volume sont plus tardifs. À côté de cette bibliothèque se trouvait la lingerie, qui voisinait avec les chambres de domestiques. Aucune des pièces de l'appartement (salle de billard, salon nord-est, chambre sud-est, chambre épiscopale) n'a conservé les décors qui existaient du temps de l'évêque, qui furent probablement tous démontés après sa mort, après le classement du château comme bien national. Ceci est d'autant plus regrettable que, comme on l'a vu plus haut, les meilleurs artistes furent mis à contri-

151—L'inventaire disparu de juillet 1790 mentionnait, selon Charoy, « salons, salons à manger, salles de billard (ancienne et nouvelle), chambres, boudoirs, garde-robes, chapelle et bibliothèque, etc ».

152—La dernière volée menant au rez-de-chaussée a été supprimée dans les années 1980.

bution, comme Hubert Robert qui peignit les dessus de portes.

Au-delà de cet appartement épiscopal, les appartements contenaient une quinzaine de chambres pourvues de garde-robes ou de cabinets, réparties entre le premier étage du corps de logis est et le second étage du logis nord, incluant les trois chambres de la tour ; il faut y ajouter, au rez-de-chaussée du logis nord, une petite salle à manger desservie par une antichambre donnant au milieu de la grande façade. Ceci permettait à l'évêque d'accommoder ses hôtes de passage, au-delà des habitués du château qu'étaient son frère et sa sœur ou encore sa nièce la marquise de la Croix.

L'appartement des bains

Au milieu de la façade sud du corps de logis se trouvait un escalier intérieur rampe sur rampe¹⁵² reliant l'appartement du rez-de-chaussée surélevé ainsi que les chambres du premier étage avec l'appartement des bains, qui se trouvait en sous-sol, au niveau des fossés (fig.104, fig.106).

L'appartement des bains a conservé son organisation primitive, comprenant la salle de bains proprement dite située à l'ouest, la salle de chauffe au sud-ouest, une grande chambre de repos à l'est, et une chambre de domestique au sud-est. Ce type d'organisation était tout à fait classique, et recommandé dans les traités d'architecture¹⁵³ : la chambre permettait au baigneur de se reposer en faisant une sieste après avoir macéré pendant de longues minutes dans la baignoire (fig.105). À Meung, la grande salle de bains comprenait une baignoire basse placée dans une sorte de vasque oblongue taillée dans une grande pierre, profonde d'environ vingt centimètres et pourvue d'un orifice pour l'évacuation de l'eau ; la baignoire de cuivre a disparu, de même que les deux robinets fixés sur la cloison, qui amenaient eau

153—« On fait précéder la Sale des Bains, d'une antichambre, où Domestique se tien pour être à portée du service. On peut faire cette Sale assez grande pour y placer deux baignoires, & qu'ainsi deux personnes ayent l'agrément de s'y tenir compagnie. A côté de la Sale, est l'Etuve, dans laquelle est placé le Fourneau qui donne le degré de chaleur convenable à l'eau qu'on distribue dans les Baignoires par des tuyaux de plomb. On y joint une petite pièce qu'on appelle chauffoir. C'est là qu'on fait sécher les linges dont on a besoin dans la Sale des Bains. La Chambre des Bains doit être à côté de la Sale ; & si cette Sale contient deux Baignoires, il faut lui donner assez de grandeur pour qu'il puisse y avoir deux lits » (Briseux, 1743, p.7-8). L'architecte Charles Étienne Briseux ne faisait que reprendre en les simplifiant les recommandations de Jacques-François Blondel : *Blondel 1737-1738*, t.I, p.74-76, t.II, p.129-135, p.186.

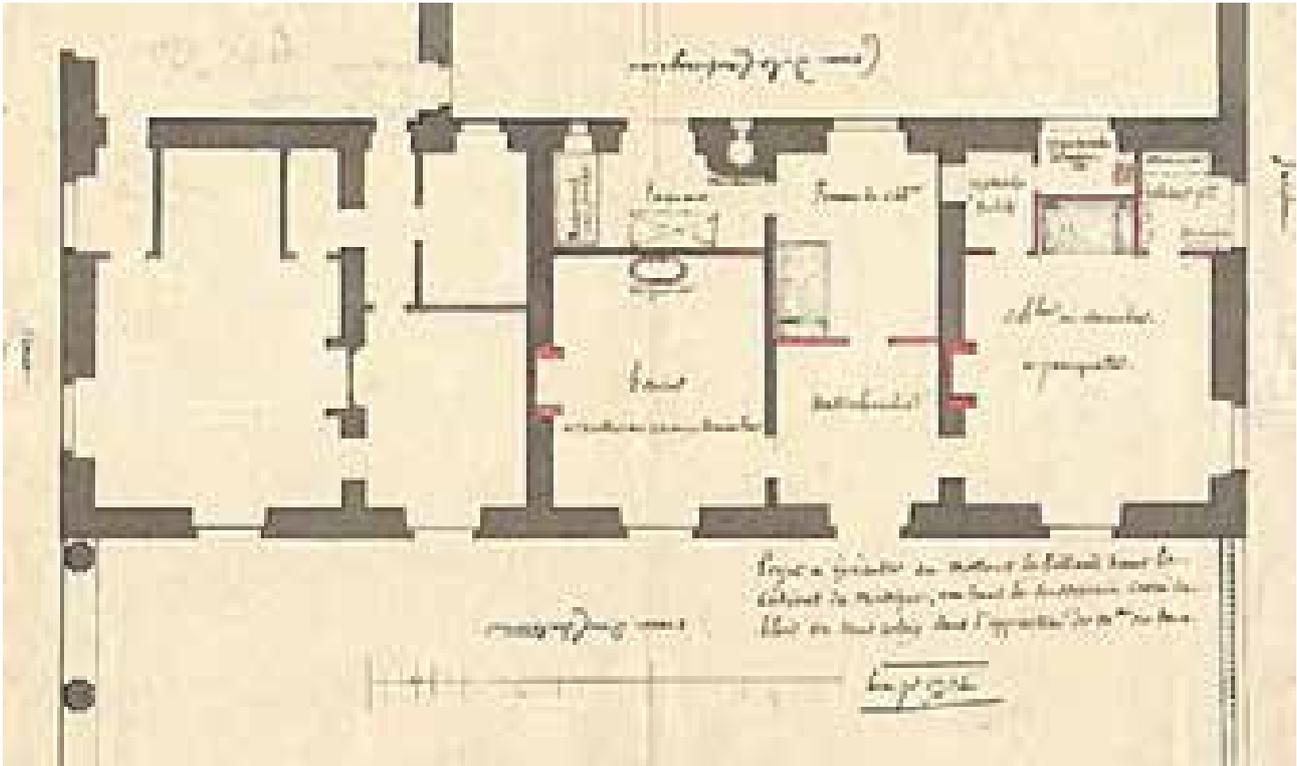


Fig.105: Plan d'une salle de bains à réaliser au château de Ménars en 1774 dans des bâtiments existants (Arch.dép. Loir-et-Cher, Fonds Marigny/Ménars, 25J1/12). Au centre, la salle de bains, avec contre elle une chambre de laquais où se trouvait un réservoir et le foyer de chauffe, alimenté de l'extérieur. On trouve également une chambre pour la femme de chambre, pourvue d'un lit, une antichambre et la chambre à coucher, parquetée, pourvue d'une garde-robe à habits, d'une garde-robe à chaise percée, et d'un cabinet privé avec secrétaire.

chaude et froide¹⁵⁴. La vasque (et donc la baignoire placée dans la vasque) est située dans une alcôve fermée par des rideaux, qui permettait au baigneur de profiter de l'atmosphère saturée en vapeurs chaudes ; elle était encadrée par une garde-robe sur la gauche, et de l'autre côté par un petit sas menant à une porte percée dans la cloison pour rejoindre la chambre de repos après le bain.

La salle de bains possédait sur son mur sud une cheminée murale qui a été enlevée¹⁵⁵ ; de l'autre côté du mur se trouvait le four de chauffe du réservoir d'eau, dont le foyer est conservé. Des canalisations de plomb reliaient le réservoir aux robinets de la baignoire ; tout ceci était finalement assez usuel dans un château aménagé au goût du jour de l'époque (fig.105). En revanche, bien plus inusuelle est l'installation qui occupait tout le côté nord de la salle, formée d'un grand bassin carré revêtu de briques, creusé dans le sol de la salle à une profondeur d'un mètre cinquante environ, dont le fond était accessible par six étroites

marches de pierre. Ce bassin était précédé par deux pédiluves carrés de cinq centimètres de profondeur, revêtus en carreaux, dotés d'une pente suffisante pour que l'eau puisse s'écouler de l'un à l'autre puis dans le bassin, lui-même doté d'une évacuation. Depuis les années 1980, les parois de la cuve ont été revêtues de plaques de cuivre, mais il n'est pas sûr que ce revêtement existait primitivement (fig.106).

Cette installation a servi de douche à une époque relativement moderne : des canalisations de plomb accrochées au plafond, pourvues d'un



Fig.106: Vue de la salle de bains, prise depuis l'ouest. À gauche, le bassin encastré de la douche, et au fond et à droite, la vasque de la baignoire (cl. J.Mesqui)

154—La baignoire, non explicitement mentionnée dans l'inventaire et le contre-inventaire de 1790, est signalé le 3 septembre, lorsque les marchands de meubles prétendirent l'enlever.

155—La cheminée a probablement été enlevée lorsque Francis Tachon a cherché à dégager le soupirail d'une cave du XIII^e siècle se trouvant à la verticale dans le remplissage voir p.56, fig.77, fig. 78)

levier de robinet, prouvent que dans la première moitié du XX^e siècle probablement, on se servit de la cuve comme d'un bac de douche. Pour autant, la cuve et les pédiluves paraissent constituer un aménagement plus ancien, dont on imagine mal qu'il ne soit pas contemporain de l'évêque Jarente ; à l'inverse, l'usage de la douche à vocation hygiénique n'est pas antérieur à l'extrême fin du XIX^e siècle, et encore son introduction n'a eu lieu dans les premiers temps que dans les installations publiques, casernes, hôpitaux et les fameux bains-douches municipaux.

Il faut donc probablement faire l'hypothèse que la douche et les pédiluves furent des aménagements à but thérapeutique. Les pédiluves permettaient les bains de pieds « excellents dans tous les cas où il faut procurer une dérivation des humeurs des parties supérieures vers les inférieures », comme l'indique la *Grande Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, qui les recommandait en particulier pour les douleurs de la tête et la migraine. Quant à la douche, l'*Encyclopédie* la recommandait « dans bien des cas, comme dans les affections rhumatismales fixes, & surtout dans les anchyloses commençantes » ; on prenait alors les douches dans les stations thermales, Barèges, Bourbon-l'Archambault, Bourbonne, Plombières, etc. De fait, les traités des eaux publiés par des médecins affiliés à ces stations thermales font état des mérites des différentes formes de douches thermales - douche froide, tiède, chaude voire brûlante, douche partielle ou entière¹⁵⁶. En revanche, l'utilisation de la douche thérapeutique dans une salle de bains privée Louis XVI n'a, à notre connaissance, jamais été mise en évidence jusqu'à présent ; si elle s'avère, on peut penser qu'elle est le résultat du souhait de l'évêque de soulager les souffrances qui lui étaient occasionnées par ses accès de goutte aiguë. La réalisation du grand bassin profond pourrait correspondre aux douches avec immersion totale¹⁵⁷.

156—À commencer par le fameux traité de Jean Pidoux (Pidoux 1597), *Vertu et usage des fontaines de Pougues et administration de la douche*, qui passe pour avoir été l'importateur de la douche thérapeutique d'Italie.

157—« Une grande douche bien appropriée présente 3^m,50 à 4 mètres de largeur et de longueur sur 3 mètres à 3^m,20 de hauteur. Au sol et sous les appareils groupés le long des parois postérieures et latérales, on ménage un bassin de 2^m,30 à 2^m,60 de longueur et de largeur, où se tient le malade, et dans lequel, selon l'indication du médecin, on peut retenir l'eau de la douche. La profondeur de ce bassin est variable. Pour les douches sans buée déterminée, cette profondeur est de 20 à 25 centimètres ; pour celles à forte buée, on le déprime jusqu'à 40 et 50 centimètres, et alors on y descend par des marches. Dans ce dernier cas, le bassin sert à l'immersion totale ou partielle pendant la douche, et fonctionne comme bouillon » (Durand-Fardel 1860, t.I, p.346).

Pour alimenter cette salle de bains en eau, le château fut doté de l'eau courante. Dans ce but le puits situé dans la salle nord-ouest du logis nord, contre le gros mur médiéval, fut équipé d'une pompe à balancier permettant de remplir deux réservoirs qui se trouvaient sans doute en hauteur dans la salle, alimentant par gravité le rez-de-chaussée du château grâce à des canalisations¹⁵⁸ ; il ne reste plus rien de ces équipements, et le puits est aujourd'hui masqué par le plancher d'un palier intermédiaire de l'escalier de bois intérieur.

LA RECONSTRUCTION DE LA CHAPELLE

En 1779, alors qu'il était frappé d'un accès aigu de goutte douloureux au point que l'on craignit pour sa vie, l'évêque d'Orléans fit le vœu de construire une chapelle en son château de Meung, s'il était délivré ; c'est ce qu'indiquait, dans son éloge funèbre, le père François-Benoît Rozier¹⁵⁹.

On a vu plus haut qu'une chapelle extérieure existait sans doute antérieurement au nord de l'ensemble monumental, entre la façade orientale du logis nord et la tour est du palais de Manassès, collée contre la façade nord du pavillon oriental. Probablement existait-il dès cette époque une grande terrasse rectangulaire délimitée par un mur doté d'un léger fruit : c'est peut-être au droit de la face nord de cette terrasse qu'était élevée la structure à fronton triangulaire mentionnée plus haut¹⁶⁰.

Ce bâtiment fut entièrement détruit, pour être remplacé par un édifice au plan rectangulaire accroché sur l'angle nord-est du logis nord ; il existait à cet angle un haut contrefort d'une époque antérieure, contre lequel prit appui la nouvelle chapelle (fig.107). Le bâtiment fut lancé sur de puissantes fondations, réalisées après avoir vidé une partie de la terrasse : des arcs brisés ont été bandés entre de puissants piliers pour supporter les murs et les colonnes de l'étage supérieur, donnant à ce soubassement les allures d'une monumentale crypte gothique¹⁶¹ (fig.108). L'espace est

158—Voir le contre-inventaire de 1790 (Annexe I-1, n°8).

159—Rozier 1789, p.43-46. Selon Louis d'Illiers (D'Illiers 1948), l'évêque souffrait d'une goutte aiguë, qui provoqua à partir de 1782 des crises d'arthrose de plus en plus invalidantes aux articulations des membres supérieurs comme inférieurs. Les dernières années de sa vie furent marquées par des souffrances quasi insupportables rapportées par tous les contemporains, ainsi que par le père Rozier dans son oraison funèbre.

160—Voir plus haut, p.68.

161—Malgré cette apparence trompeuse, la cohérence parfaite entre le plan des fondations et les superstructures, surtout au niveau du chœur, montre clairement le caractère contemporain.



Fig.107: Plans de la chapelle



Fig.108: Vue de la salle aux grands arcs sous la chapelle, prise depuis l'ouest sous la nef. À gauche, zone située sous l'abside; au fond, salle dégagée en sous-œuvre à l'époque moderne (cl. J. Mesqui)

aujourd'hui accessible à l'ouest par deux portes situées au niveau du sol extérieur ; elles paraissent modernes, mais l'une d'entre elles devait exister pour desservir le sous-sol. En revanche, le reste de l'ancienne terrasse situé plus à l'est demeura plein, conservant probablement son rôle d'espace extérieur ; son vidage partiel au sous-sol a eu lieu de façon assez récente.

L'architecture intérieure

La chapelle proprement dite est inscrite dans un grand rectangle ; elle est formée par une nef carrée aux angles abattus, sur le côté nord de laquelle sont ménagées l'abside semi-circulaire et les deux

petites sacristies qui l'encadrent. Pour la nef couverte d'une coupole, l'architecte a privilégié une conception centrée et isotrope du décor architectural composé d'un ordre dorique : chaque face est occupée par une arcature décaissée encadrée par deux colonnes lisses qui supportent l'entablement à triglyphes courant sans interruption sur tout le périmètre (fig.109). Au-dessus de l'entablement prennent place de grands arcs occupant les lunettes de la coupole ; celle-ci est percée d'un oculus qui apporte un éclairage zénithal particulièrement adapté au plan centré.

Cette conception centrée doit néanmoins s'adapter à l'axialité du lieu de culte. Au sud se

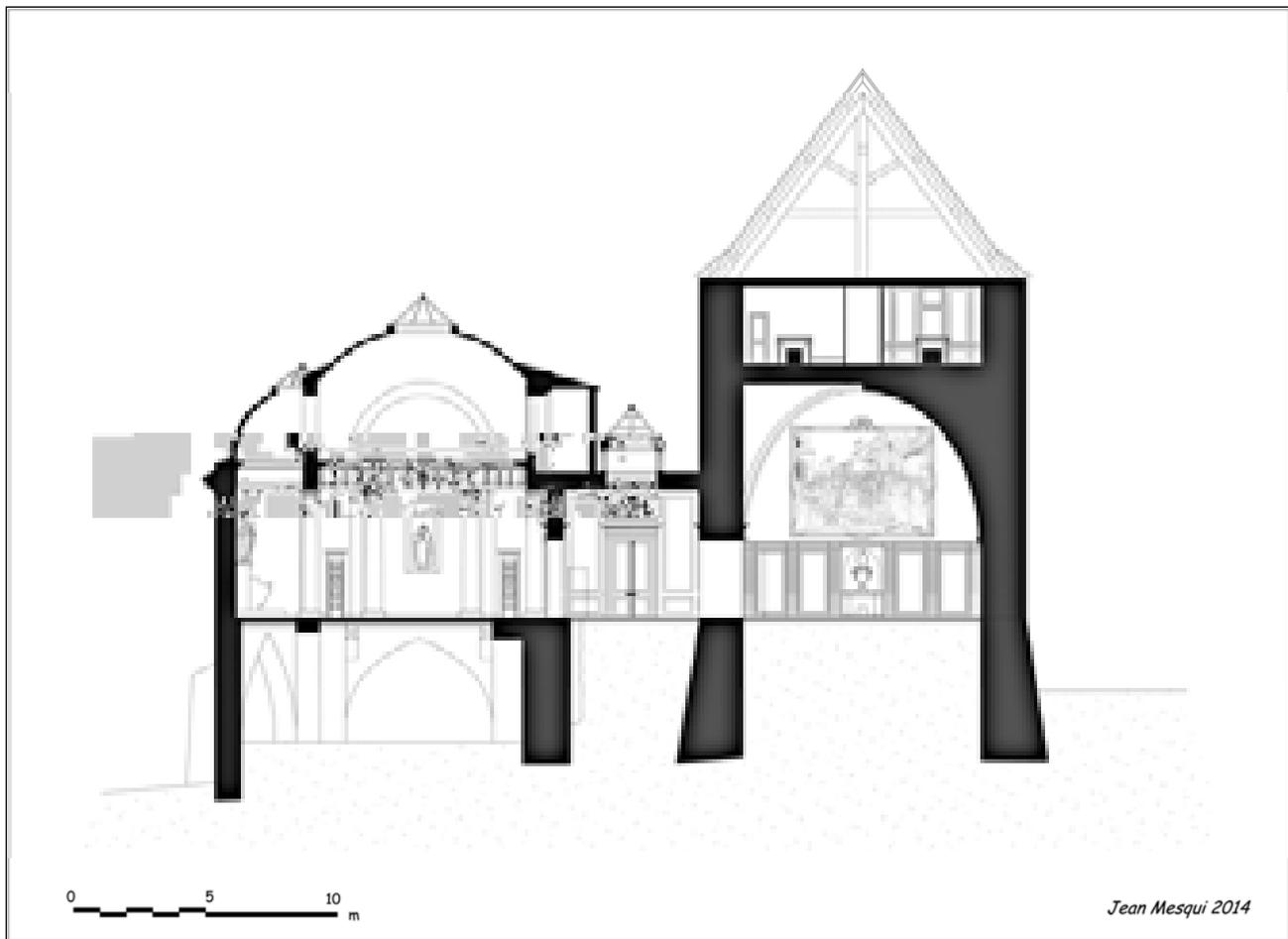


Fig.109: Coupe Nord-Sud

trouve l'entrée : dans la grande arcade dorique s'ouvre la porte dont l'aspect monumental est rehaussé par l'encadrement en faux marbre, et les vantaux somptueusement ornés d'un décor sculpté à arabesques, les panneaux inférieurs étant marqués du monogramme LSI (Louis Sextius Jarente) (fig.108). L'arc surmontant l'entablement est occupé par une grande verrière derrière laquelle prend place la tribune de l'évêque.

De l'autre côté, au nord, se trouve l'abside hémicylindrique couverte d'une demi-coupole, éclairée par un lanterneau zénithal ; le parti-pris de l'architecte d'affirmer un entablement continu sur tout le périmètre de la nef a pour conséquence de couper dans sa hauteur l'arc triomphal ouvrant sur l'abside, gênant de ce fait la perception du volume de celle-ci, tout particulièrement pour ceux qui regardaient les offices depuis la tribune. Au-dessous des moulures de la corniche, un décor en trompe l'œil du XIX^e siècle simule les drapés d'une tenture au-devant de laquelle figure la belle statue de plâtre de la Vierge à l'Enfant de Delaistre, sur laquelle on reviendra.

Les panneaux aveugles des arcades latérales sont occupés par deux niches plein cintre où prennent place deux autres sculptures du même ar-

tiste ; l'une représente saint Louis portant la Couronne d'épines, alors que l'autre figure sainte Thérèse en extase (fig.109). Enfin, on trouve sur chacun des pans coupés de la nef une superbe porte de bois à entablement dorique, aux panneaux ciselés de motifs différents, tous religieux, dans un décor d'arabesques¹⁶² ; au-dessus des portes, sous l'entablement à triglyphes, figurent deux citations des Psaumes et une de la Genèse¹⁶³. Seules les deux portes du nord sont fonctionnelles, conduisant dans les deux sacristies encadrant l'abside, où tout décor ancien a disparu.

162—À gauche de l'abside, un ostensor, et à droite un encensoir. À gauche de la porte, le monogramme MA (Maria) dans une nuée lumineuse, et à droite la Sainte Hostie et le calice également dans une nuée.

163—De part et d'autre de l'abside : « *Domine, quis habitabit in tabernaculo tuo ?/ Qui ingreditur sine macula et operatur justitiam* » [Seigneur, qui séjournera dans ta tente ?/ Celui qui marche dans l'intégrité et qui pratique la justice] (Psaume 15 - 14 suivant la numérotation grecque). À gauche de la porte : « *Lapis iste quem erexi in titulum, vocabitur domus Dei* » [Cette pierre que j'ai élevée en ton honneur, sera appelée maison de Dieu] (Genèse, 28.22). À droite de la porte : « *Zelus domus Tue comedit me* » [Le zèle de Ta maison m'a dévoré] (Psaume 69 - 68 suivant la numérotation grecque) (extrait souvent associé avec l'adoration du Saint Sacrement, figuré au-dessous par l'hostie et le calice).



Fig.110: Vue intérieure de la chapelle au début du XX^e siècle, avec l'ameublement d'origine aujourd'hui dispersé (carte postale ancienne, coll. Pers.)

L'antéchapelle et la tribune

La chapelle est reliée au pavillon oriental par une pièce rectangulaire dite « antéchapelle », couverte d'un plafond plat et éclairée par une grande ouverture zénithale surmontée d'un lanterneau¹⁶⁴. Cette pièce était un véritable nœud de communication entre le grand salon du pavillon est, le salon d'extrémité du logis nord, la chapelle et la petite pièce contenant l'accès aux tribunes ; elle fut joliment aménagée et meublée pour servir de salon. Ses murs sont entièrement lambrissés, et pourvus de quatre grandes portes rectangulaires à deux battants, coiffées d'entablements doriques et surmontées de dessus de porte décoré d'arabesques en stuc d'un motif identique, formé de cornes d'abondance et d'une Fortune entourée d'une couronne de lauriers. Malheureusement, ces dessus de porte ont été défigurés par une dorure appliquée de façon particulièrement mal venue - on songera ainsi au visage de Fortune qui ressemble désormais plutôt à une Gorgone ... (fig.111)

164—Voir Annexe I-2, n°59, inventaire de l'an X, qui signale cette pièce pour la première fois sous le nom d'« antichapelle ».

165—La porte orientale est factice, appliquée contre la cloison maçonnée ; il semble qu'à une époque, ses battants devaient être ouverts pour laisser place à une cheminée ou un poêle mentionné dans l'inventaire de l'an X (voir ci-dessus). On voit aujourd'hui au sol la reprise de plancher liée à la suppression de l'âtre.

166—Sous le plancher de l'antéchapelle, Francis Tachon a pratiqué une tranchée descendante contre le mur sud de la chapelle, dans le remblai de remplissage déversé entre ce mur et le mur nord du pavillon est ; il n'a pas hésité à percer un trou à la base du mur sud de la chapelle, qui débouche dans la salle inférieure aux arcs brisés. Cette tranchée effectuée sans aucun suivi archéologique a révélé l'existence d'une niche en plein cintre inexploquée dans la base de la face sud du mur de la chapelle (elle est aujourd'hui aux trois quarts comblée) ; au niveau du sous-sol, l'ancien propriétaire a par ailleurs dégagé une anfractuosité naturelle formant un vide du substrat calcaire, pensant probablement y trouver quelque trésor. La poulie de levage est encore en place.



Fig.111: Dessus de porte de l'antéchapelle (cl. J.Mesqui)

L'accès à la tribune s'effectuait par une petite porte découpée dans le lambris oriental, la porte à double battant y étant purement décorative¹⁶⁵. On se trouve là dans un petit réduit de service formant une sorte de puits vertical montant jusqu'au toit de l'antéchapelle¹⁶⁶ ; en hauteur se trouve une trappe verticale qui constitue le seul accès à la tribune, nécessitant d'appuyer à la verticale une échelle très haute. Malheureusement, la reprise totale de cette zone lors de l'aménagement de la grande cuisine du XIX^e siècle à l'est de la chapelle a sans doute perturbé définitivement l'accès pri-

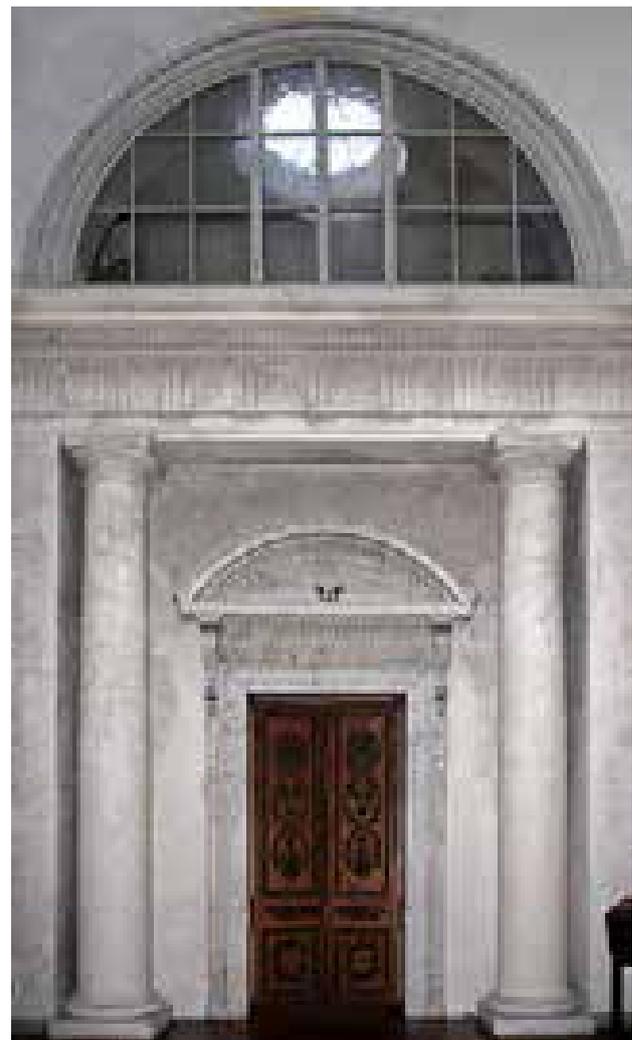


Fig.112: Vue de l'entrée de la chapelle, prise depuis la nef. Au-dessus de la porte, la verrière de la tribune (cl. J.Mesqui)

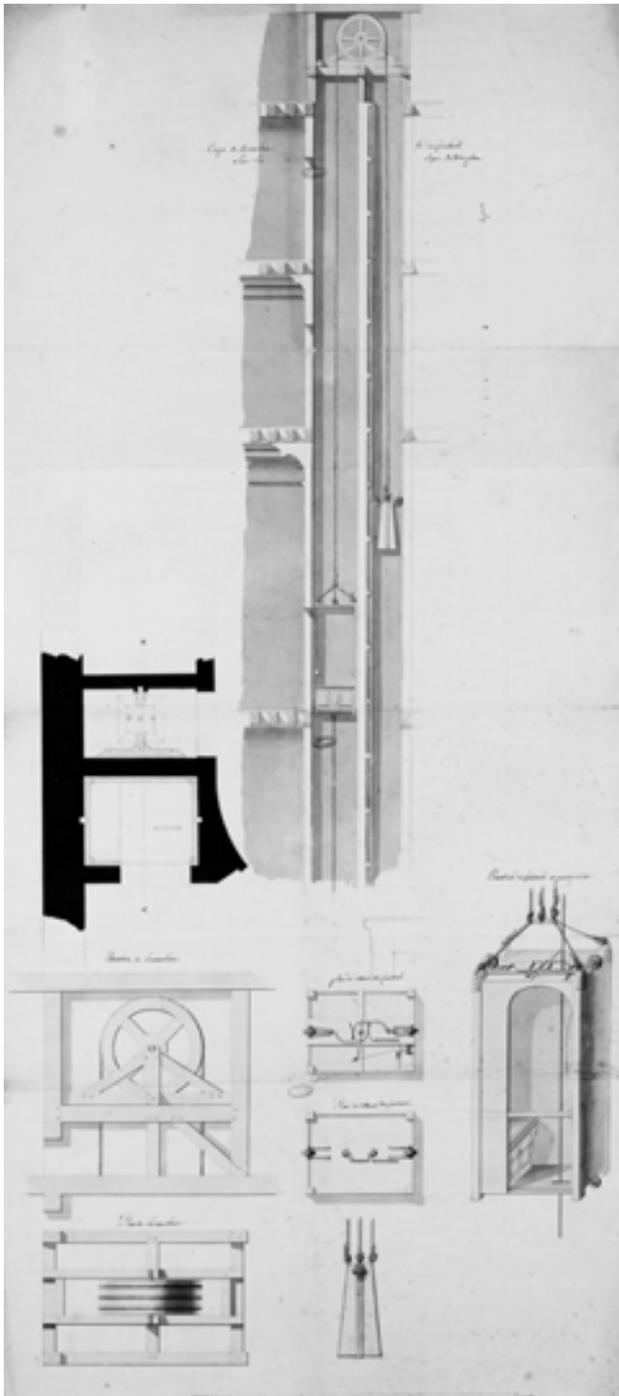


Fig.113: Plan, coupe, élévation de la chaise volante de Versailles, par Blaise-Henri Arnoult en 1743

167—La technique de l'ascenseur était maîtrisée depuis des siècles, et elle était couramment utilisée pour les mines. Un ascenseur à contrepoids fut aménagé au château Saint-Ange de Rome sous le pontificat d'Alexandre VI (+ 1503). En France, le cardinal Mazarin avait fait aménager une « chaise volante » dans son palais entre 1643 et 1661 en raison de ses infirmités. Jean-Jacques Renouard de Villayer, doyen des Conseillers d'État, esprit curieux, en avait fait installer une chez lui avant sa mort en 1691, que le tout Paris appelait la « chaise de Villayer » et allait visiter (Talleyrand des Réaux, *Historiettes*, t.IV, p.340). En 1691, Louise-Françoise de Bourbon (mademoiselle de Nantes), fille naturelle de Louis XIV et madame de Montespan, en avait fait installer dans ses appartements de Versailles, car elle en avait vu à Paris et à Chantilly chez son beau-père le prince de Condé ; elle resta un jour coincée trois heures dans son ascenseur et il fallut abattre un mur pour la récupérer (notes de Saint



Fig.114: Deux prie-Dieu provenant probablement de la tribune de Meung-sur-Loire, estampillés Jean-Baptiste Lelarge, vendus aux enchères chez Christies le 5 juin 2008 pour le prix de 22500 US\$.

mitif jusque dans les superstructures. Dans l'état actuel, la seule solution géométriquement envisageable est celle d'un ascenseur, une « chaise volante » comme l'on disait alors, ménagée dans le puits vertical¹⁶⁷ (fig.113) : ce genre de dispositifs, s'il n'était pas courant, était parfaitement connu au XVIII^e siècle, et il aurait pu s'agir d'une nécessité pour l'évêque à qui sa polyarthrose rendait tout exercice physique extrêmement douloureux. Cependant, cette hypothèse demeure une spéculation particulièrement hardie compte-tenu de l'absence totale d'indices¹⁶⁸.

—Simon sur le *Journal du marquis de Dangeau*, t.III, p.295). L'allemand Jacob Leupold publia en 1725 le fonctionnement de plusieurs types de chaises volantes (Leupold 1725, p.149-156 et pl. LIV). Louis XV fit aménager en 1743 une « chaise volante » dont les dessins sont conservés, par son premier-ingénieur machiniste Blaise-Henri Arnoult pour sa maîtresse madame de Châteauroux ; l'ascenseur servit ensuite à la marquise de Pompadour (Arch; nat., O¹ 1771¹ n°19 ; voir *Versailles 1983*, p.29 et p.66 n°276 ; *Versailles 1985*, p.18, n°104). Dans les années 1780, l'ingénieur Jean-Claude Pingeron (v.1735-1795), repris par Jacques Lacombe dans son dictionnaire encyclopédique (Lacombe 1792, p.353-354) regrettait que l'usage n'en soit pas plus développé et donnait la description technique d'une telle machine d'après Leupold.

168—Le déroulement de l'inventaire de 1790 (annexe I-1, en face de l'article 15) pourrait laisser penser qu'il exista un passage direct depuis les appartements vers la tribune : les experts passent de la salle de bains au « passage » où se trouve un poêle (peut-être l'antichambre du premier étage), puis dans le « passage qui conduit à la tribune » garni d'un cheminée, avant de regagner le « salon d'hiver » qui se trouvait nécessairement au premier étage. Dans ce cas, il n'aurait pu se faire qu'en empruntant au premier étage le passage traversant la tour est, menant aujourd'hui aux cuisines du XIX^e siècle ; il faudrait admettre dans ce cas qu'un escalier montait aux tribunes depuis la porte en plein cintre percée au nord de la tour, en lieu et place de l'escalier de bois qui descend vers les cuisines XIX^e siècle situées à l'est de la chapelle.

La tribune consiste en un espace rectangulaire spacieux, largement ouvert sur la nef par la grande verrière de l'arcade sud. La pièce était tendue de velours d'Utrecht à franges de faux or ; l'évêque y avait son pupitre, un missel et trois canons de prière à dire la messe, une sonnette de cloche en métal, quatre fauteuils et deux chaises à prie-Dieu en bois couverts de velours d'Utrecht, deux prie-Dieu en bois peint, fabriqués par le fameux ébéniste Jean-Baptiste Lelarge (1743-1802) (fig.114)¹⁶⁹. Il est probable que Louis Sextius de Jarente préférait dire sa messe et ses prières dans ce lieu plus intime qu'à l'autel principal.

L'antéchapelle communie, on l'a dit, avec le Grand Salon lambrissé, orné en 1772 de son grand tableau de Natoire ; la succession des trois espaces réaménagés ou construits par Jarente - Grand Salon, antéchapelle, chapelle - constituait ainsi un ensemble d'une grande allure (fig.109).

Les extérieurs

Le contraste entre l'architecture intérieure et l'aspect extérieur est saisissant : en effet, l'absence quasi-totale d'ouvertures, limitées aux fenêtres de la sacristie¹⁷⁰, confère à l'élévation un aspect fermé et massif, qui était autrefois largement atténué par la présence d'un enduit et de moulures de stuc qui vont être heureusement restaurées (fig.115). Le volume de la nef et celui de l'abside et des sacristies se distinguent facilement par la différence de hauteur entre eux, et la présence sur chacun d'eux d'une coupole et d'un lanterneau. Le volume de la nef était couronné par un entablement de style ionique, qui subsiste pour l'essentiel ; la corniche supérieure vient s'amortir sur la corniche marquant l'élévation primitive du logis nord médiéval. Quant à l'abside, son volume était couronné par une corniche dorique ; l'enduit a disparu sous cette corniche, de telle manière qu'on ne peut savoir si l'architecte simula la totalité d'un entablement dorique, avec l'architrave lisse et les triglyphes, ou s'il se limita à la partie supérieure.

¹⁶⁹—Annexe I-1, contre-inventaire de 1790. Un canon de prière est un missel contenant les prières de la partie centrale de la messe, le canon ; ces prières changent en fonction de la célébration (Annexe I-2, inventaire de l'an X). En 1823, il restait encore la tenture et deux chaises en velours. L'ébéniste parisien Jean-Baptiste III Lelarge, reçu maître en 1775, fut un des fournisseurs les plus cotés à la fin du XVIII^e siècle.

¹⁷⁰—La fenêtre occidentale est encore visible. Celle qui s'ouvrait à l'est a été condamnée lors de la construction de la cuisine du XIX^e siècle.

¹⁷¹—*Architectures en région Centre*, Jean-Marie Pérouse de Montclos dir., Paris, Hachette, 1988, p.446. Philippe Ballu, dans son article sur Louis Sextius de Jarente, a repris la proposition de Pérouse de Montclos en oubliant qu'elle n'était que conjecturale (Ballu 2005, p.28).

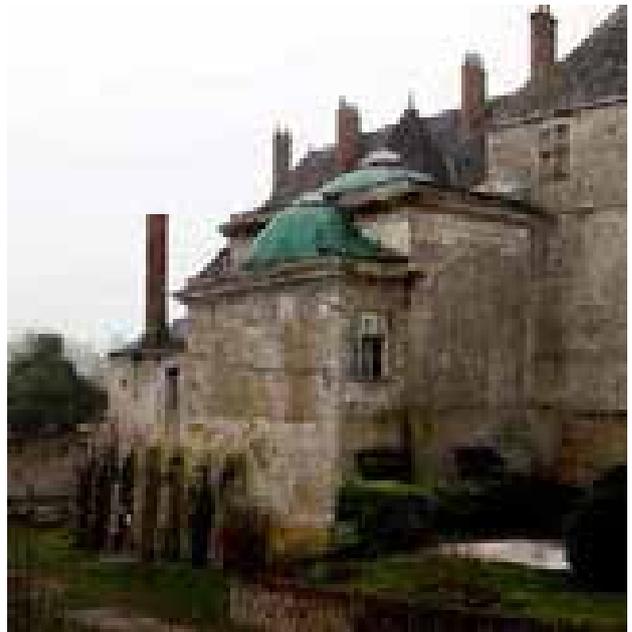


Fig.115 : . Vue de la chapelle prise depuis le nord-est (cl. J.Mesqui 2013)

L'architecte

Il n'existe à ce jour aucun document d'archive permettant d'affirmer qui fut l'architecte de cette chapelle ; Jean-Marie Pérouse de Montclos estimait que la qualité de l'architecture justifiait l'intervention d'un maître, avançant le nom de Louis-François Trouard (1729-1804), grand prix de l'Académie, membre de l'Académie et architecte des Économats de 1761 à 1773¹⁷¹. Trouard avait été choisi pour cette dernière fonction par Louis-Sextius de Jarente et il dut sa réputation aux chantiers que lui confia l'évêque ; après la disgrâce de ce dernier, il ne lui fut plus possible d'exercer dans l'environnement des chantiers royaux et il eut une activité purement privée¹⁷². Les liens qui se nouèrent aux temps fastes auraient pu conduire Jarente à faire intervenir son ancien protégé.

¹⁷²—Cet architecte fut lauréat du grand prix de l'Académie en 1753 ; après son retour de Rome, il fut remarqué par Louis Sextius de Jarente qui, en tant que directeur des Économats, fit appel à lui pour la décoration intérieure de l'église Saint-Louis de Versailles, puis pour la chapelle des catéchismes de la même église. Toujours au service des Économats, il mena ensuite la construction de l'église Saint-Symphorien de Montreuil à côté de Versailles. En 1765, Jarente lui confia le chantier d'achèvement de la cathédrale d'Orléans ; mais la disgrâce de l'évêque en 1771 entraîna celle de Trouard, accusé de concussion pour avoir fourni à son administration de tutelle des devis différents de ceux qu'il utilisait avec les sous-traitants. , académicien de l'architecture lui-même en 1769. Trouard perdit son poste de Contrôleur des Dehors de Versailles qui lui avait été attribué en 1768, et le chantier de la cathédrale d'Orléans lui fut retiré en 1773 au bénéfice d'Étienne-François Legrand ; la commande royale lui était désormais inaccessible, mais il poursuivit une activité d'architecte privé et de promoteur immobilier. En 1772, il avait livré un projet de fabrique pour le parc de Ménars du marquis de Marigny. Puis, en 1775 il bâtit le fameux hôtel de Crillon derrière le pavillon

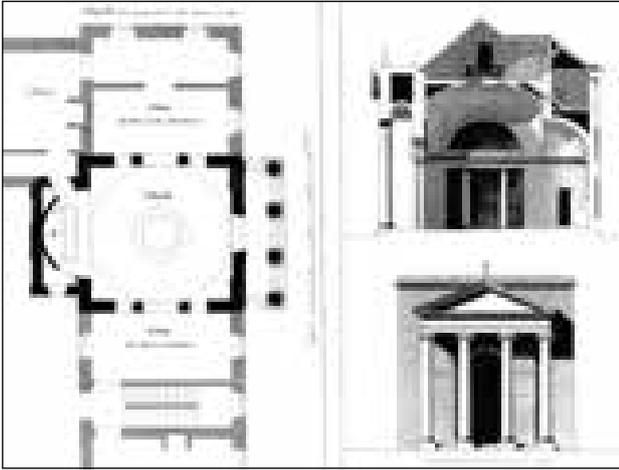


Fig.116: . Plan, coupe et élévation de la chapelle de la Communauté de Saint-Thomas de Villeneuve par Antoine-François Peyre (1787)

La simplicité de l'architecture de la chapelle de Meung n'a que peu de chose à voir l'ampleur des réalisations prestigieuses de Trouard en matière d'architecture religieuse. Cependant, l'ordre dorique à colonnes lisses reposant sur des bases, et son entablement qui s'impose dans la chapelle, constituent un manifeste architectural qui fait bien partie du style que Michel Gallet appelait le style « des anciens pensionnaires du palais Mancini, des officiers des Bâtiments du Roi », apuré, monumental et marqué de l'inspiration antique¹⁷³. Il n'est pas rare de voir utilisé cet ordre dorique dans certaines réalisations civiles contemporaines¹⁷⁴ ; mais il fut moins prisé pour les intérieurs que le corinthien ou l'ionique. Il en va de même pour l'architecture religieuse, même si cet ordre fut magnifiquement mis en scène à la monumentale chapelle de l'hôpital civil de Versailles, dessinée par Charles D'Arnaudin en 1780. À une échelle plus proche de celle de Meung, on citera un exemple assez similaire dans son esprit, celui de la chapelle de la communauté de Saint-Thomas de Villeneuve à Saint-Germain-en-Laye, dessinée en 1787 par Antoine-François Peyre (fig.117)¹⁷⁵. Ici,

ouest de la colonnade d'Ange-Jacques Gabriel sur la place Louis XV (place de la Concorde), qu'il loua au duc d'Aumont avant de le revendre au comte de Crillon qui donna finalement son nom à l'hôtel ; il dessina l'architecture extérieure et confia l'architecture intérieure et la décoration à son élève et ami Pierre-Adrien Pâris. On ne connaît pas son activité par la suite, si ce n'est qu'il fut réhabilité en 1787, recommandant alors Pâris pour remplacer Étienne-François Legrand à Sainte-Croix d'Orléans et pour y achever les tours de Sainte-Croix. (Voir Gallet 1976, pour une synthèse des travaux de Trouard à Versailles, et ceux de ses élèves ou concurrents. Voir aussi Gallet 1995, p.465-467, et p.386-392 pour Pâris).

173—Gallet 1976, p.213.

174—On penserait ainsi à l'ordre dorique en trompe l'œil peint sur les parois du vestibule de la Folie Saint-James à Neuilly, ou à celui de la salle à manger du « casin » de la douairière de Meulanaer à s'Grawenvezel, dessiné par Jean-Jacques Lequeu, tous deux publiés dans le *Recueil d'architecture civile* de Krafft.

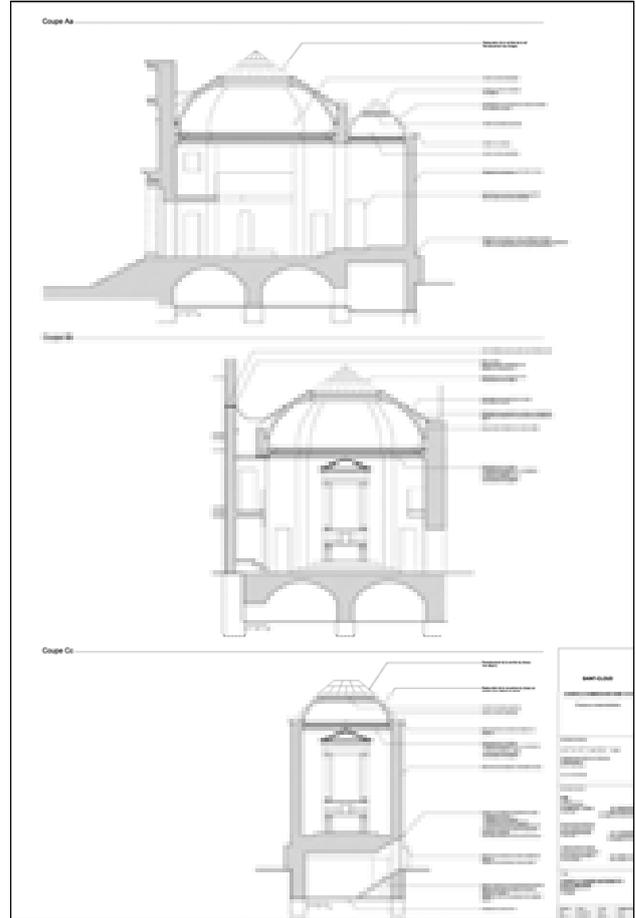


Fig.117: . Plan, coupe et élévation de la chapelle de la Communauté de Saint-Thomas de Villeneuve par Antoine-François Peyre (1787)

deux tribunes symétriques prennent place, de chaque côté de la nef carrée, dans un grand arc plein cintre ménagé au-dessus de l'entablement supporté par deux colonnes doriques ; la disposition est identique à celle de Meung, mais Antoine-François Peyre n'a pas refermé l'entablement du côté de l'abside, permettant une continuité visuelle absente à Meung.

Une autre chapelle contemporaine mérite d'être citée en regard de celle de Meung - elle lui est postérieure, comme celle de Peyre à Saint-Germain : il s'agit de la petite chapelle de l'Hospice de Saint-Cloud, édifiée en 1787-1789 par Richard Mique, l'architecte de Marie-Antoinette (fig.117)¹⁷⁶. L'architecte y a retenu un parti équivalent à celui de Meung : nef carrée à pans coupés couverte d'une coupole à éclairage zénithal, abside également couverte d'une coupole à éclairage zénithale, mais à Saint-Cloud cette abside est rectangulaire.

175—Peyre, 1818, p.53 et 54, et Art.VI, pl.39 et 40. Seul le péristyle ionique de l'entrée est reproduit dans Gallet 1976, p.212. L'église existe encore rue de la République

176—Je remercie vivement Charlotte Hubert (h2o architectes) d'avoir bien voulu me communiquer l'étude préalable avant restauration datant de 2010, ainsi que les plans et coupes du DCE.

Ici, point de colonnes ; la coupole naît au-dessus d'un entablement ionique à denticules qui se referme au droit de l'abside, comme à Meung, mais sa situation plus en hauteur permet de mieux découvrir le volume de la coupole de cette dernière. Elle fournit ainsi un encadrement pour le bel autel surmonté d'un retable à pilastres ioniques et d'un fronton triangulaire. Seule la porte est en ordre dorique. Peut-être ces variations décoratives sur un même concept reflètent-elle cette différence, soulignée par Michel Gallet, entre les architectes formés à l'école romaine, et ceux qui ne l'étaient pas comme Richard Mique.

Si l'on admet que la chapelle de Meung est bien de Trouard, sa construction est intervenue au moment où il était occupé par le chantier de l'hôtel du duc d'Aumont, futur hôtel de Crillon, avec son élève Pierre-Adrien Pâris. Les arabesques des dessus-de-portes de l'antéchapelle de Meung rappellent un peu, en bien plus simple, celles que dessina Pâris pour l'hôtel d'Aumont ; mais les motifs de cornes d'abondance couronnées par l'effigie de Fortune étaient suffisamment diffusés par les répertoires d'arabesques qui circulaient à la fin du XVIII^e siècle pour que ceci puisse servir d'indice¹⁷⁷.

Le sculpteur

On est mieux renseigné sur l'auteur des sculptures qui furent achetées par l'évêque pour décorer son église. C'est, en effet, le sculpteur Louis-Nicolas Delaistre (1746-1832) qui signa en 1784 les statues de la Vierge à l'Enfant ornant le maître autel, celle de saint Louis présentant la couronne d'épines et celle de sainte Thérèse en extase placés dans les niches latérales (fig.101). Il s'agit d'œuvres de belle facture, traduisant le talent de cet artiste¹⁷⁸ : la Vierge, tout en douceur féminine et maternelle, les cheveux ceints d'un ruban, contemple son enfant tourné vers elle avec recueillement, dans une pose sans raideur ni convention ; au contraire, Thérèse tend vers le ciel un visage bouleversé, les mains se tordant dans les plis de son vêtement dont les mouvements traduisent la possession de la sainte par la vision divine ; enfin saint Louis, représenté ici comme un jeune homme d'une vingtaine d'années, la tête ceinte d'une couronne, porte en offrande la couronne d'épines sur un coussin, les yeux fermés et en prière - cette statue est sans doute la plus conventionnelle.

177—On peut consulter à ce sujet les albums de Jules Maciet à la Bibliothèque des arts décoratifs, mis en ligne sur le site de cet établissement.

178—Voir l'analyse experte des sculptures, ainsi que de l'esquisse en terre cuite de sainte Thérèse, par Séverine Darroussat (Darroussat 2006, p.115-117).

Louis-Nicolas Delaistre avait remporté le premier prix de sculpture de l'Académie de peinture et sculpture en 1772, et fit le voyage de Rome de 1773 à 1777 ; La première œuvre connue du sculpteur après son retour en France est un mausolée funéraire réalisé en 1781, qui reçut les appréciations de la critique ; par la suite, Delaistre paraît avoir eu les faveurs de l'épiscopat, puisque, outre les statues de Meung qu'il sculpta pour l'évêque d'Orléans, il fournit plusieurs statues de ducs et de rois pour le palais de l'évêque de Blois Alexandre-Amédée de Lauzières de Thémines et pour celui de l'archevêque de Rouen Dominique de la Rochefoucauld. On ignore comment il fut recommandé à Jarente¹⁷⁹.

Delaistre est bien connu dans l'Orléanais parce que c'est à lui que l'architecte Pierre-Adrien Pâris, quand il fut chargé du chantier de Sainte-Croix en 1787, commanda les huit esquisses d'anges qui furent sculptés et placés au sommet des tours de la cathédrale. Peut-être avait-il rencontré l'architecte à Rome treize ans auparavant, en 1774 ; celui-ci lui commanda d'autres œuvres pour ses chantiers parisiens en 1787 et 1788¹⁸⁰.

LE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC

Les nouvelles avenues et grandes perspectives

L'évêque Jarente fit également profiter son château et son parc de l'extraordinaire mouvement de régularisation du paysage qui eut lieu au XVIII^e siècle, et plus spécialement dans la seconde moitié de ce siècle. À partir des années 1720, la restructuration totale et systématique du réseau des grands chemins royaux sous forme des « routes » neuves rectilignes, alla de pair avec l'aménagement des parcs de châteaux privés, dont les allées se prolongeaient en des perspectives infinies dans les nouveaux alignements tracés dans la campagne ; évidemment, à Meung l'on n'est pas à l'échelle des parcs gigantesques des princes et des financiers de l'époque, mais il n'empêche que manifestement, l'évêque profita du réaménagement

179—Darroussat 2004 ; Darroussat 2006, p.114-115 et 122-123. Selon cet auteur (Darroussat 2004), il ne fut agréé par l'Académie que le 30 juillet 1785, et présenta deux ans après au Salon un projet de Vierge à l'enfant dont les ressemblances sont frappantes avec celle de Meung - elle défraya la chronique car elle choqua les puristes ou puritains.

180—Desmas 1999, p.244-245. Scherf 2004.. Voir le *Catalogue* des livres et autres objets du cabinet de Pierre-Adrien Pâris, Bibliothèque municipale de Besançon, Ms Pâris 3, p.56, n°73 qui cite, outre les « huit esquisses des anges que j'ai fait faire par le même auteur pour couronner les tours de la cathédrale d'Orléans », dix autres modèles de terre cuite du sculpteur..

du réseau routier pour améliorer le plan directeur de son parc, et le « connecter » aux grands alignements droits qui caractérisaient le nouveau réseau.

Le grand chemin passant à Meung reliait Orléans à Blois par la rive droite. Il était moins important pour le trafic que le chemin de rive gauche, mais l'acquisition par la Marquise de Pompadour du château de Ménars (Loir-et-Cher) en 1760, rendit soudainement son aménagement prioritaire ; il était, en effet, bien plus direct, puisqu'il évitait à la marquise de traverser deux fois la Loire - même si le nouveau pont Royal d'Orléans venait d'être inauguré. L'Intendant Perrin de Cypierre commanda le 17 mars 1762 à l'Ingénieur des Ponts et Chaussées Roger un projet de rectification du grand chemin, après avoir convaincu, non sans mal, l'Intendant des finances Daniel-Charles Trudaine, chef du service des Ponts et Chaussées, d'accepter ce tracé de faveur¹⁸¹. D'Orléans à Meung, il ne nécessitait que des travaux légers - probablement du fait que les évêques l'avaient fait aménager de longue date, mais en revanche, de Meung à Beaugency, Cypierre proposa de rectifier le tracé sinueux existant, et d'aménager une nouvelle traverse de la ville de Meung¹⁸².

La marquise mourut en 1764 ; mais son décès ne ralentit en rien le projet, car son frère et héritier Abel Poisson, marquis de Marigny, Surintendant des Bâtiments du roi, en avait besoin pour gagner son château de Ménars, qu'il transformait alors avec les meilleurs architectes. Il semble que l'essentiel de la nouvelle route était achevé en 1770¹⁸³.

181—Jean-Charles Philibert Trudaine de Montigny, fils du grand Trudaine, écrivait en 1769 à l'Intendant Cypierre et à Louis Sextius de Jarente que son père « avoit eu d'abord de la répugnance à s'y prêter, parce qu'alors il pensoit que la faveur avoit plus de part à son exécution qu'à l'utilité publique, mais les fortes raisons que vous lui avez données du contraire l'ont ramené à l'évidence (...) » (Archives nationales, F/14/166/B)

182—Rapport du 22 mars et lettre du 29 du même mois de l'Intendant Cypierre à Perronet, Premier Ingénieur, et devis du 22 avril 1762 de Roger, Ingénieur en chef (Archives nationales, F/14/166/B). « Il n'y aura aucun pont à faire dans cette longueur ; on sera seulement obligé d'en construire un sur une des Mauves de Meung où il n'y en a qu'un à l'usage des gens de pied et bêtes de sommes ; son ouverture sera de 12 pieds d'une culée à l'autre. On pourra par la suite rallonger la tête d'aval de celui qui est sur le ruisseau qui fait tourner le moulin, mais il est très praticable actuellement. Au moyen de ce pont, on évitera la traverse de la ville de Meung qui est impraticable. Les deux rues qu'on suivra pour monter à la Croix de la Mission sont assés droites et spacieuses et la dernière est presque sur le même allignement que la nouvelle route. Il y en aura seulement 253 toises de longueur à paver le reste est bon ».

183—Archives nationales, F/14/166/B. Le 24 février 1769, l'évêque Louis Sextius de Jarente écrivit à Trudaine de Monti-

Louis Sextius de Jarente chercha à profiter de cette opportunité pour désenclaver le château et son parc, et leur donner les dégagements convenant aux jardins d'un personnage de son rang. Un acte de février 1771, passé un mois et demi avant sa disgrâce, montre qu'il avait alors l'intention de tracer une « avenue », c'est-à-dire une grande perspective, vers le sud-ouest, parallèlement à la Loire en prolongement de l'allée principale du parc de Fleuriau d'Armenonville ; il était suffisamment puissant encore pour que le chapitre lui consente une cession de terrains à titre gratuit et libre d'indemnité au fermier¹⁸⁴ ! Cependant, cette avenue ne fut jamais réalisée, probablement du fait de la disgrâce qui dut mettre un frein aux ambitions du prélat : le château n'eut jamais la grande perspective sud prolongeant l'allée centrale du parc à la française, qui aurait longé la Loire tout du long.

En revanche, la création de la grande route d'Orléans à Blois permit de tracer une nouvelle avenue pour accéder au château par l'ouest, en évitant totalement la traverse de la ville ancienne ; ainsi fut créée la deuxième des longues perspectives qui manquaient au parc, la seule achevée. On la voit apparaître sur une carte exécutée en 1773 (fig.99) ; elle démarre à la grille ouest du parc de Fleuriau d'Armenonville et de là rejoint la grande route de Blois. Au-delà de celle-ci, elle se prolonge par un grand alignement droit légendé « Route commencée » ; il s'agissait de la rectification de la première section du chemin de Meung à Châteaudun, qui ne fut pas entreprise avant le début de la décennie 1780¹⁸⁵. La limite entre la route publique et l'avenue privée semble avoir été située au nord de la route de Blois¹⁸⁶.

gny pour appuyer la demande faite par l'Intendant Cypierre pour prolonger la route au-delà de Ménars vers Bois et Amboise ; il n'était en cela que le relais du duc de Choiseul, et Montigny ne s'y trompa pas en lui répondant le 9 mars pour indiquer qu'au-delà de Blois, l'ingénieur Ducluset devait faire une étude coût-avantages. Voir la carte d'avancement datant probablement de 1765, conservée dans le fonds de Menars aux Archives départementales du Loir-et-Cher, 25 J 1/38 ; des travaux sont mentionnés de 1765 à 1769, et les quatre ponts de la traverse de Meung sont signalés faits en 1770 (fig.96).

184—Archives départementales du Loiret, 3^E 9177 : « mondit Seigneur l'Évêque d'Orléans est dans le dessein de faire faire une avenue de la prairie de Baulle au château le long du chemin de Meung à Baulette, du côté de la rivière de Loire ».

185—Voir dans le dossier Archives nationales, F/14/166/B les tribulations de la route d'Orléans à Châteaudun entre 1770 et 1778. Cette route passant par Ouzouer fut contestée, et un trajet alternatif de Châteaudun à Meung proposé par M. de Bonnafous ; ses objections furent constamment rejetées par l'administration des Ponts et Chaussées. La rectification de Châteaudun-Meung ne peut donc être que postérieure à la décennie 1770.

186—Dans la vente de 1859 par les Le Couteux à Édouard Bos-

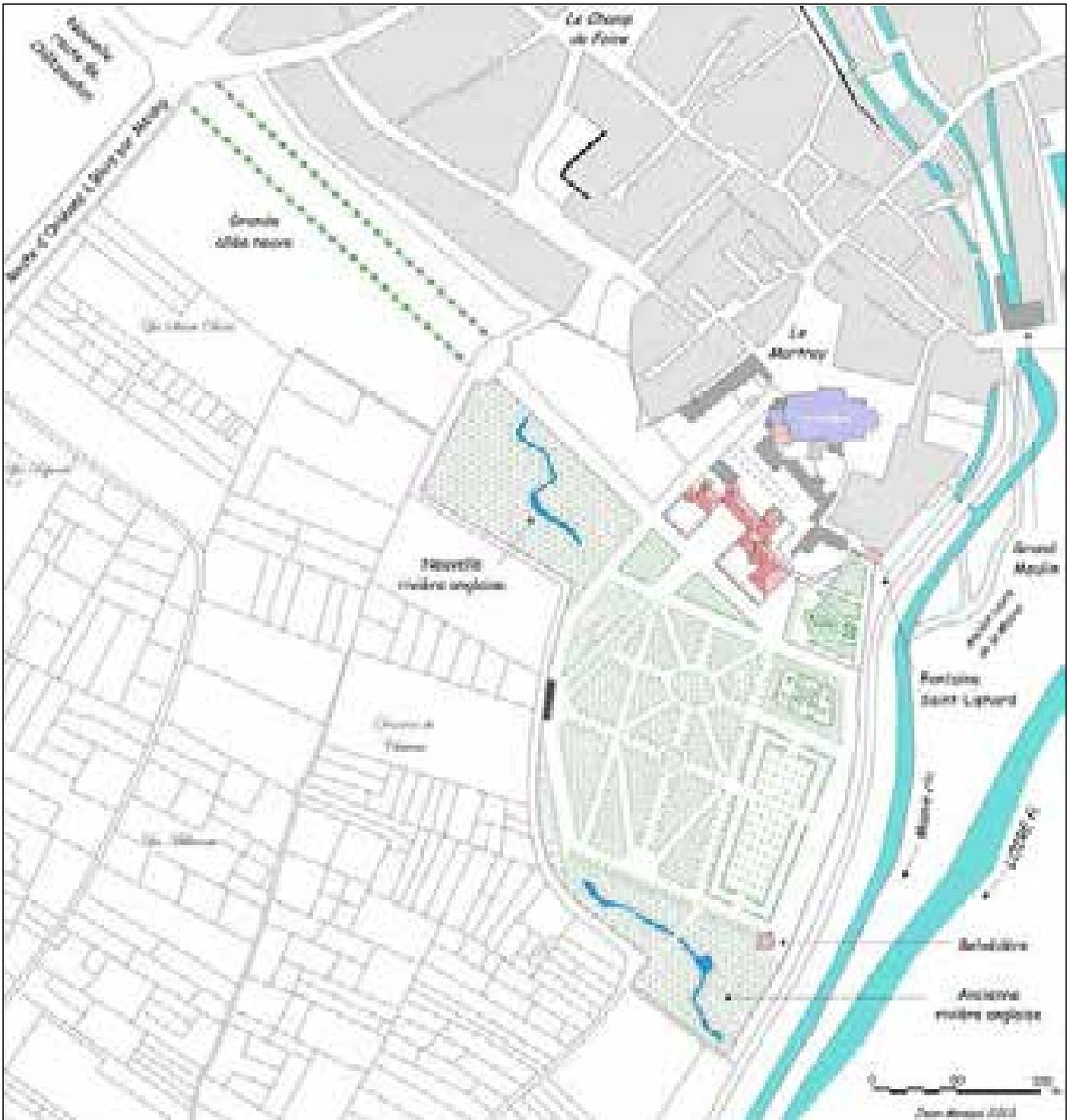


Fig.118: Plan restitué du parc de Meung à la fin de l'Ancien Régime (J. Mesqui d'après le plan de 1770-80 et les levés de géomètre pour l'ancienne rivière anglaise). Le tracé de la nouvelle rivière anglaise est tout à fait approximatif.

Un obstacle de taille existait au tracé d'une telle voie : l'avenue coupait en écharpe l'ancien cimetière paroissial de Saint-Nicolas, comme on le voit dans les diverses cartes du XVIII^e siècle (fig.96-99). Pour surmonter cette difficulté, Jarente fut aidé par un courant de pensée de plus en plus répandu, visant à éloigner les cimetières des centres villes. À la suite d'une déclaration fameuse de l'archevêque de Toulouse Loménie de Brienne en mars

sange, il est mentionné que les premiers possèdent l'avenue jusqu'au-delà du chemin de fer, ainsi que les terrains qui la jouxtent (voir Annexe 2-3).

187—Voir à ce sujet la synthèse efficace de Ligou 1975 ; plus récemment, à partir de l'exemple languedocien, Laffont 1999

1775, un édit royal avait été pris le 20 mars 1776 visant à interdire les sépultures dans les églises, et à ménager les cimetières, autant que faire se pouvait, à l'extérieur des lieux habités¹⁸⁷. Certes, le cimetière de Saint-Nicolas était déjà hors les murs¹⁸⁸ ; mais l'évêque profita sans doute du cou-

effective une remarquable mise au point sur le sujet de l'« exil » des cimetières hors des villes.

188—Le cimetière originel occupait la place du Martroy ; dès 1212, cette affectation n'était plus qu'un souvenir, la place étant devenue publique. Pour autant, l'évêque usa à cette date du motif qu'il s'agissait d'une terre consacrée pour refuser un permis d'extension à Hugues de Meung (*Cart.chap. St-Liphard I*, n°76 ; publié par Charoy 1908, p.j. G, p.196).

rant d'idées hygiéniste qui avait fait naître la nouvelle législation, pour obtenir du chapitre en 1779 l'échange d'un terrain contre celui du cimetière¹⁸⁹. Il acquit aussi la maison située au nord-ouest à la fin de l'année, et l'avenue fut tracée à partir du deuxième semestre 1780¹⁹⁰. L'achat d'autres parcelles jusqu'en 1786 permit de compléter la propriété et d'aménager le raccordement jusqu'à la grande route ; elle permit aussi l'agrandissement du parc, comme on va le voir¹⁹¹. La grille occidentale du parc fut alors reportée sur la limite occidentale de la grande parcelle au travers de laquelle avait été tracé le prolongement de l'allée (fig.97)¹⁹².

Probablement l'évêque avait-il des visées plus ambitieuses pour le développement de son parc de ce côté ; elles ne purent se concrétiser du fait de sa mort et de la Révolution qui intervint immédiatement après. Malheureusement, le développement postérieur de la ville et de son urbanisation n'a jamais permis à la grande perspective de s'imposer, de telle sorte qu'elle n'est plus aujourd'hui décelable dans le paysage urbain.

L'aménagement de jardins anglais : les rivières anglaises, les cascades et leur alimentation en eau

Le plan de la route d'Orléans à Blois par Meung réalisé en 1773 fournit peu après une vue assez détaillée et probablement assez fiable, du parc du château (fig.96). Par rapport au plan de 1763, ce plan montre que le parc gardait pour l'essentiel sa conception à la française ; on y retrouve le petit jardin bas à l'est du corps de logis sud-est avec un

189—La preuve de l'échange avec le chapitre, est fournie de façon malheureusement incomplète par un texte du vicaire Doucheny, du 19 août 1845, où il indiquait avoir trouvé « dans un prie-Dieu de la sacristie » une liasse d'archives dont le titre était « Échange du terrain qui sert de cimetière à Messieurs les Chanoines, contre le droit d'avancer la grille du Château, concédé par les dits Chanoines à Monseigneur l'Évêque » (archives municipales, 7J 18). Le vicaire pensait à tort qu'il s'agissait de la grille du Martroy, alors qu'il s'agissait certainement de la grille ouest. Lors de la contre-expertise menée par les avocats de l'évêque Jarente d'Orgeval le 25 septembre 1790, les experts affirmaient que toute la zone située à l'ouest de l'orangerie avait été acquise à titre privé par l'évêque (Annexe I-1, article 25). On note par ailleurs que c'est en 1786 que l'évêque prit à Orléans, après enquête réalisée par l'administration municipale, une décision de report des cimetières urbains en dehors des murs, tant pour des raisons d'hygiène que d'utilisation de l'espace urbain.

190—Acquisition de la maison dite « Le Libera de Saint-Nicolas » à Étienne Louis Barbot le 13 décembre 1779 ; l'avenue n'était pas terminée puisque l'acte de vente prévoyait la destruction de la maison après la Saint-Jean-Baptiste (24 juin) 1780 (Archives départementales du Loiret, 3^E 9108 ; Annexe 2-1). La maison tenait son nom de la prière *Libera me Domine* chantée avec le *De profundis* lors des enterrements.

parterre de broderie. Néanmoins, certains détails diffèrent entre le plan de 1763 et celui de 1773, notamment sur la partie orientale longeant le mur de soutènement dominant la Loire ; on pensera ainsi au rectangle occupé en 1773 par des alignements de plantes en bacs, et surtout à la partie située immédiatement au sud du château, non figurée en 1763. Il n'est pas sûr, cependant, qu'il faille accorder à cette différence de détails une importance déterminante.

Dans les années 1770-1790, intervinrent de substantielles modifications pour transformer une partie du parc en jardin anglais (fig.118). L'inventaire réalisé en 1790¹⁹³, au moment où le château et son parc furent vendus comme biens nationaux, indique qu'à cette date existaient dans le parc une « ancienne » et une « nouvelle rivière anglaise » toutes deux franchies par des ponts ; on y trouvait aussi divers kiosques et cabinets sur lesquels on va revenir.

Autant d'éléments caractéristiques de la mode « anglo-chinoise » qui marqua la deuxième moitié du XVIII^e siècle : partout l'on ajoutait rocailles et cascades, canaux aux méandres sinueux se glissant dans la végétation, kiosques chinois et temples dédiés à des vertus laïques, cabinets de treillage et de verdure. À une trentaine de kilomètres de Meung, le marquis de Marigny avait commencé d'aménager à partir de 1764 le parc de son château de Ménars : les plus grands architectes du temps y dessinèrent des temples, des kiosques et des belvédères¹⁹⁴. Louis Sextius de Jarente pouvait également suivre aussi l'exemple du duc de Choiseul, qui l'avait entraîné dans sa disgrâce ; ce dernier fit compléter, à partir de 1770, son parc grandiose de Chanteloup par un parc à l'anglaise,

191—Les registres du notaire Landron (Archives départementales, 3J 9103), contiennent deux actes de vente du 22 avril 1786 par lesquels Louis Sextius de Jarente achetait deux grandes parcelles de terrain allant jusqu'à la route de Meung à Beaugency, l'une d'entre elles à cheval sur le « sentier de Baulle » qui est la rue longeant la grille ouest actuelle du château (rue François Villon en 2014) (voir Annexe 2-1). Ces deux actes montrent que l'évêque avait préalablement déjà acheté les terrains de Barbas Petitbois, d'Étienne Louis Barbot et du chapitre de Meung (voir note ci-dessus).

192—Les acquisitions furent complétées sous les Le Couteulx en 1793, 1801 et peut-être au-delà (Archives départementales du Loiret, 3^E 9177 ; Annexe 2-1).

193—Voir Annexe I, n°22 à 28.

194—Le fonds Ménars des Archives départementales du Loiret-Cher (25 J) contenant de nombreux plans, coupes et élévations est en ligne sur le site internet des archives. Il s'agit d'une extraordinaire collection qui donne un excellent aperçu des modes du temps. Sur la politique du marquis de Marigny en matière d'aménagements dans son parc, voir l'article de Monique Mosser qui fait un point remarquable (Mosser 1972).

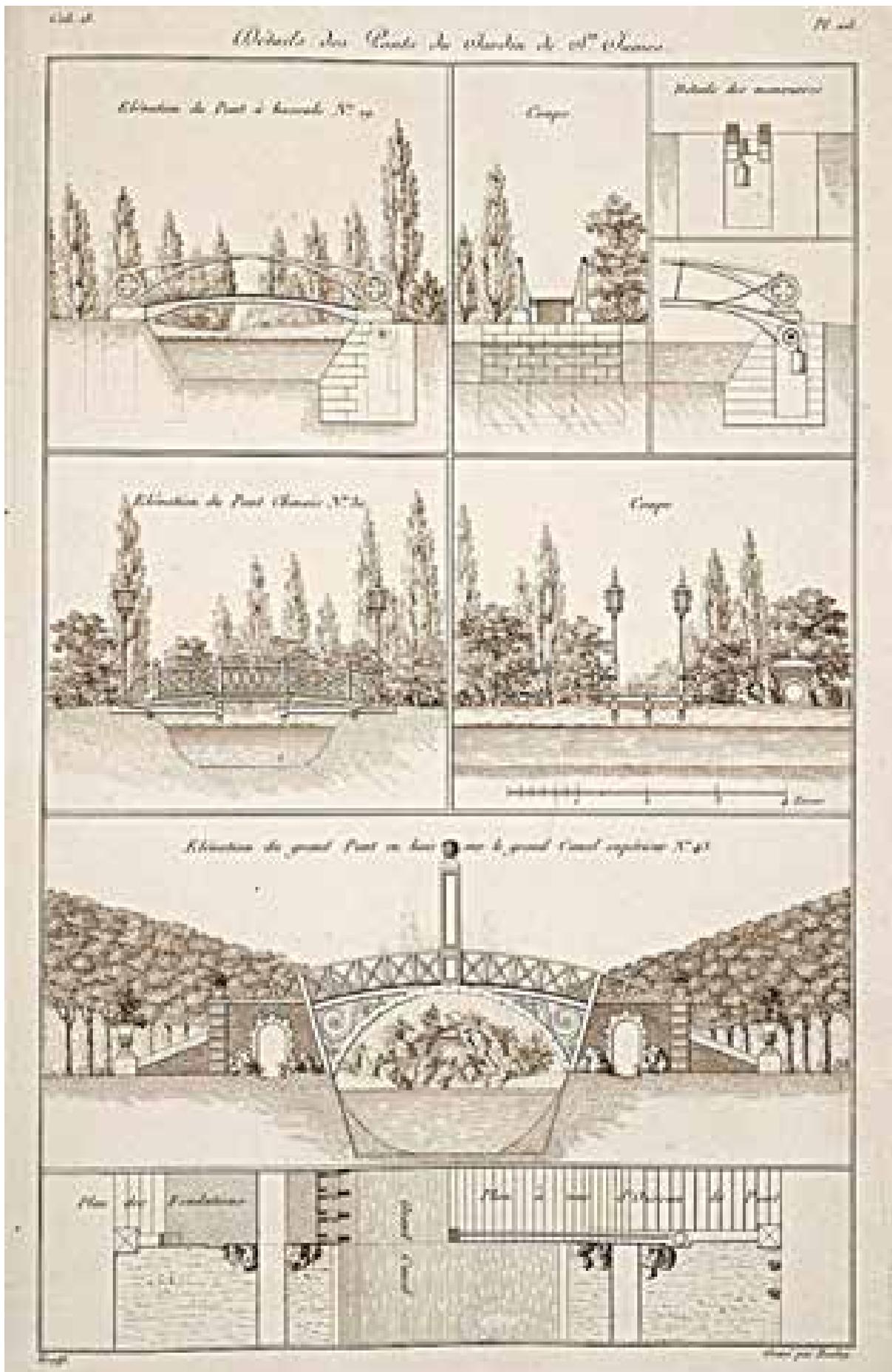


Fig.119: Ponts sur la rivière anglaise des jardins de la Folie Saint James à Neuilly-sur-Seine, par l'architecte François-Joseph Bellanger à partir de 1777 (publiés dans le Recueil d'architecture civile de Jean-Charles Krafft)

agrémenté de telles fabriques ; le point d'orgue en fut la célèbre pagode, dessinée par l'architecte Louis-Denis Le Camus¹⁹⁵.

La première rivière anglaise de Meung fut tracée sur les parterres placés au sud, probablement décaissés par rapport au reste du parc. On y creusa, sans doute à la toute fin de la décennie 1770-80, le canal sinueux de l'« ancienne » rivière, aujourd'hui à sec mais parfaitement reconnaissable dans la végétation luxuriante¹⁹⁶. Puis, probablement trois ans avant la Révolution, après que l'on eut tracé la nouvelle allée à l'ouest, la « nouvelle » rivière anglaise fut creusée dans la grande parcelle acquise en 1786 au sud du cimetière Saint-Nicolas : on en voit encore les traces aujourd'hui dans les buissons, avec quelques rocailles recouvertes par les plantes¹⁹⁷. Des ponts qui franchissaient ces deux rivières, il ne reste rien ; mais il suffit de consulter les recueils de fabriques publiés à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle pour s'imaginer ce qu'ils furent, passerelles bombées à la chinoise lancées d'une rocaille à l'autre pour sauter les petits canaux (fig.119).

L'alimentation en eau des deux rivières fut réalisée grâce à un dispositif de relevage constitué par une machine hydraulique à quatre pompes aspirantes/refoulantes, mue par les eaux de la Mauve, à côté du Grand moulin situé à 250 m du château et appartenant à l'évêque. La machine montait l'eau jusqu'à un réservoir ménagé en haut d'un château d'eau attenant au moulin ; l'altitude du réservoir devait être supérieure à celle des cascades des rivières anglaises, soit une dénivelée d'environ 15 m pour permettre une alimentation en siphon par des canalisations en cuivre qui arrivaient dans un grand bassin disparu¹⁹⁸.

Cet aménagement peut être daté assez précisément de 1778. En effet, dans le contre-inventaire de 1790, il est précisé que le moulin avait été re-

195—Le marquis de Ménars demanda des projets à Charles de Wailly, Nicolas Marie Potain, Michel-Barthélémy Hazon, Jacques-Germain Soufflot, Louis-Denis Trouard. Un très beau catalogue d'exposition fournit une documentation remarquable sur ce parc : voir *Chanteloup 2007* ; voir aussi Moreau 2008, et le plus ancien André 1936.

196—Voir article 23 du contre-inventaire, qui place l'« ancienne » rivière à proximité de la grille de Baulette, c'est-à-dire complètement au sud du parc.

197—Voir article 24 du contre-inventaire, qui place la « nouvelle » rivière à proximité de la grille ouest.

198—Annexe I-I, contre-inventaire de 1790, art. 35.

199—Tout cet ensemble fut démonté en 1805 par le propriétaire Jacques Jean Le Couteulx, qui tenta de revendre la machine et les conduites à la ville de Châteaudun, comme on le sait par la lettre de Le Couteulx du 2 Prairial an 1805 (22 mai 1805) (copie de l'original communiqué par Mme Lelevé, pro-

construit environ douze ans auparavant, soit en 1778 ; or cette date est exactement celle de la création de la manufacture Périer qui, on le sait par un document postérieur, fournit les pompes à l'évêque¹⁹⁹. On ignore malheureusement qui réalisa ces travaux : peut-on penser que l'architecte hydraulicien Pierre Fontaine, qui avait visité le château en 1764, fut à l'origine de ces aménagements ? C'est une possibilité à ne pas exclure.

Ces derniers aménagements, intervenus alors que l'évêque avait dépassé l'âge de 80 ans et souffrait de façon permanente de sa goutte, furent probablement exécutés sous l'impulsion de son neveu Louis-François de Jarente Sénas d'Orgeval, évêque d'Olba en 1781, coadjuteur de Louis Sextius à Orléans à partir de 1783.

Les « kiosques » et « cabinets ». Le belvédère

Outre les deux rivières anglaises, le parc fut agrémenté par plusieurs « cabinets » et kiosques. L'un de ces cabinets, situé dans les futaies du parc, était entouré de treillages autour d'une statue de la Prudence ; un autre était probablement doté d'une structure plus pérenne construite autour d'un arbre, puisqu'on pouvait le fermer à clef. L'inventaire de 1790 cite également un cabinet pourvu d'une cheminée, donnant sur la « promenade du coteau », qui pourrait coïncider avec le pavillon rectangulaire nord dominant aujourd'hui la fontaine Saint-Liphard. Enfin les inventaires mentionnent le grand « kiosk », en position de belvédère regardant la Loire : figuré déjà sur le plan des années 1770-80, ce pavillon, vide depuis la Révolution, se trouve malheureusement aujourd'hui dans un état très préoccupant (fig.119-122).

Il s'agit d'un pavillon de style néo-grec, au plan en D inscrit dans un carré d'un peu plus de dix mètres de côté hors œuvre au niveau du soubassement (fig.122). Le sous-sol semi-enterré est construit en bossages, s'ouvrant par des baies rectangulaires émergeant tout juste du sol. Au-dessus de ce sous-sol, le salon est construit en retrait, laissant place à une terrasse autrefois bordée d'un garde-corps métallique.

priétaire du château). Le propriétaire y indique que les pompes avaient été fabriquées par la manufacture créée par les frères Périer à Chaillot (Paris) : « Je possède une machine à quatre corps de pompe de la construction des Mrs Perier de Chaillot et qui servait précédemment à élever l'eau dans mon parc pour former une rivière factice, des jets et des cascades que je viens de faire supprimer ». La manufacture, spécialisée dans la construction de « pompes à feu » (pompes à vapeur) avait été créée en 1778 ; cependant dans le cas de Meung, il s'agissait de pompes hydrauliques classiques. Sur la manufacture et l'activité des frères Périer, voir le bel ouvrage de Jacques Payen (Payen 1969).



Fig.120: Vue du Belvédère, prise depuis le nord-est en 2013 (cl. J.Mesqui)

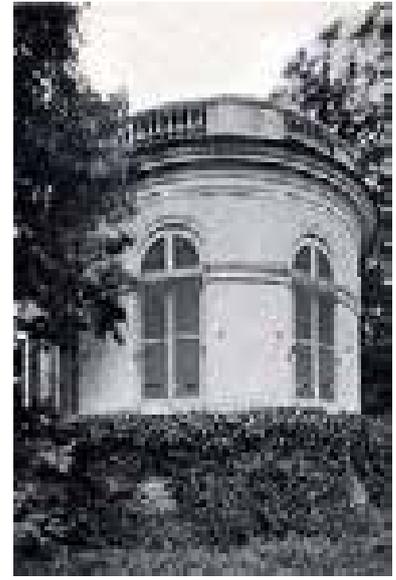


Fig.121: Vue du Belvédère, prise depuis le sud-est au début du XXe siècle (carte postale ancienne, coll. de l'auteur)

L'élévation est rythmée par de hautes portes-fenêtres en plein cintre, dont les arcs sont marqués d'une archivolt et reliés par une moulure d'imposte, formant avec la corniche très saillante le seul décor de ce monument délicat et sobre ; on dénombre cinq fenêtres pour le salon proprement dit qui occupe le demi-cercle, deux sur chacune branche du D, enfin trois fenêtres bouchées sur la façade arrière totalement aveugle. Au-dessus, la terrasse est entourée d'une balustrade de pierre dont les balustres modernes, lorsqu'ils ont été remplacés, ne l'ont été malheureusement qu'un sur deux.

On accède à la terrasse et au salon par un escalier droit extérieur ; de là, on pénétrait dans un espace raffiné et luxueux, constitué d'un salon au plan en D complété par une alcôve ménagée entre deux petits volumes circulaires indépendants qui occupent les angles de la composition, l'un pour le poêle et l'autre pour l'escalier en vis. Si la structure était majoritairement de briques, avec des encadrements de pierres, l'ensemble était revêtu d'enduits ; des panneaux de boiseries décoraient les murs, contenant peut-être des miroirs afin de donner l'illusion du volume (fig.122, fig.123). Le salon, couvert d'une voûte très surbaissée dont les naissances sont marquées par une corniche saillante, était largement ouvert sur la Loire par les cinq grandes portes-fenêtres dont les menuiseries et les serrureries, magnifiques, sont d'époque - une partie d'entre elles ont été volées ou vandalisées ; les contrevents qui protégeaient les portes et les vitres sont également d'époque et ne sont pas dans un meilleur état.

L'alcôve placée à l'ouest et les deux pans coupés qui la relie au salon lui-même permettaient d'accueillir un piano-forte ou un petit orchestre de chambre ; ceci ne laisse guère de doute sur la fonction de pavillon de musique que put jouer le salon du belvédère. Le poêle mentionné dans l'inventaire de 1790 se trouvait dans la petite chambrette voûtée cylindrique située au sud-ouest ; on voit encore dans la voûte le bouchage du trou où passait le tuyau de ce poêle, qui n'était probablement pas prévu dans la conception originelle. Symétriquement se trouve le très joli escalier en vis sans noyau qui permet d'accéder au sous-sol ainsi qu'à la terrasse formant belvédère pour contempler la vue sur la vallée de la Loire. Le sous-sol, couvert

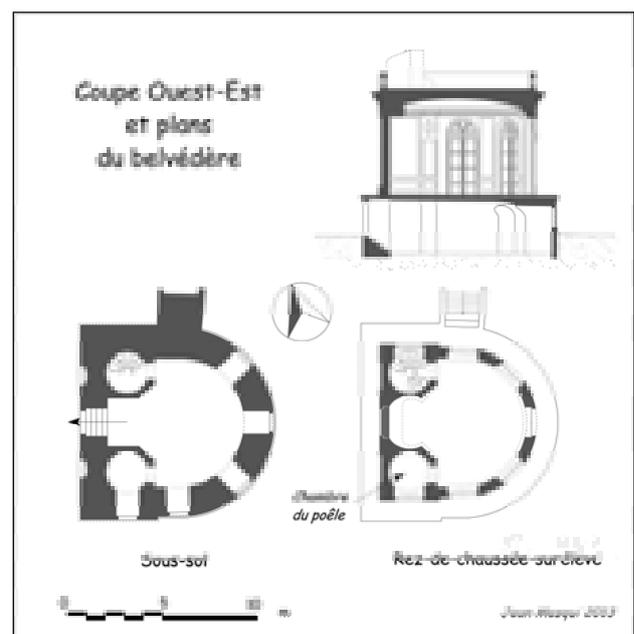


Fig.122: Plans et coupe du Belvédère



Fig.123: Vue intérieure, en novembre 2013, de la salle principale du belvédère, prise depuis le sud (cl. J.Mesqui 2013).

d'une voûte surbaissée, était accessible également directement par un escalier droit depuis l'ouest (fig.122). Il ne semble pas qu'il ait jamais été aménagé ni décoré.

Ce pavillon-belvédère se situe dans la lignée des pavillons fermés aménagés dans les parcs pour servir de lieu privilégié de réunion mondaine dans les parcs classiques ; parfois on les appelle pavillons de musique, car ils pouvaient servir aux réunions musicales des invités²⁰⁰. Un illustre prédécesseur en existe à Versailles, avec le pavillon du Jardin français édifié en 1750 par Ange-Jacques Gabriel ; on citerait aussi le monumental pavillon de musique de la Du Barry à Louveciennes dessiné par Claude-Nicolas Ledoux (1770), ou le gracieux pavillon de musique octogonal de Marie-Antoinette au Petit Trianon, dessiné par Richard Mique (1778-1781).

C'est assez improprement qu'il reçut le qualificatif de kiosque, en général réservé à des constructions exotiques, souvent ouvertes ; plus étrange encore est le qualificatif de « cabinet chinois bâti dans le parque [*sic*] de mondit Seigneur l'Evêque

d'Orléans » qu'il reçut en 1783, si c'est bien de lui qu'il s'agissait²⁰¹. Y-eut-il au XVIII^e siècle une superstructure au-dessus de ce belvédère qui ait pu justifier son qualificatif de « chinois » ? Ce type d'associations entre une architecture classique et une superstructure « à la chinoise » a existé : on citera ainsi le pavillon chinois de Kerlévenan, dans le Morbihan, bâti à partir de 1784 en copiant un des pavillons chinois publiés par Georges Antoine Le Rouge en 1777²⁰². Mais dans ce dernier cas, la réalisation est bien celle d'un simple kiosque bâti en torchis ; la belle construction maçonnée et voûtée de Meung, couronnée d'une balustrade, semble exclure qu'il y ait pu y avoir un toit. Probablement est-ce le décor intérieur, stucs ou peintures, qui était à la mode chinoise et lui valut le nom de kiosque chinois.

Depuis la découverte en 1928 d'une note manuscrite écrite en 1781 par Charles Lenormant du Coudray, collectionneur d'art orléanais, on attribue souvent cette œuvre à l'architecte du duc de Choiseul, Louis-Denis Le Camus (dit de Choiseul), qui fut l'auteur de l'agrandissement du château de

200— Voir dès 1670 le pavillon de l'Aurore vers 1670 par Charles Le Brun. En 1738, Jacques-François Blondel donne deux modèles de belvédères dans Blondel 1737-1738, t.II, chap.2, p.12 et suiv. Il a soin de distinguer ces belvédères qui n'accueillent qu'un salon et des antichambres, de pavillons plus complexes.

201- Dans un contrat de location signé le 25 juin 1783 de la grande île, appartenant conjointement à l'évêque et au marquis de Baule, qui faisait alors face à Baule et Baulette, cette construction servait de référence pour les îlots qui prolongeaient l'île vers le nord-est, « jusques et vis-à-vis le cabinet chinois bâti dans le parque de mondit Seigneur l'Evêque d'Orléans » (Archives départementales du Loire, 3E9116 ; Archives

municipales de Baule, Carton IG1, contrat notarié de l'étude Landron). Aujourd'hui, l'île et les îlots ont été rattachés à la terre ferme ; mais les cartes des années 1800 permettent de penser que le « cabinet chinois » se trouvait au sud du parc ; il s'agit donc du belvédère actuel, ou si ce n'était pas le cas, d'une fabrique disparue située au droit de la première rivière anglaise.

202— Indication fournie par Vincent Drognet. Le château de Kerlévenan (cne Sarzeau, Morbihan) a été créé par l'architecte Jacques-François Jouanne pour Joseph Armand de Gouvello. Le pavillon est une recopie stricte de la planche 22 de Georges Louis Le Rouge, (Le Rouge 1778-88, pl.22).

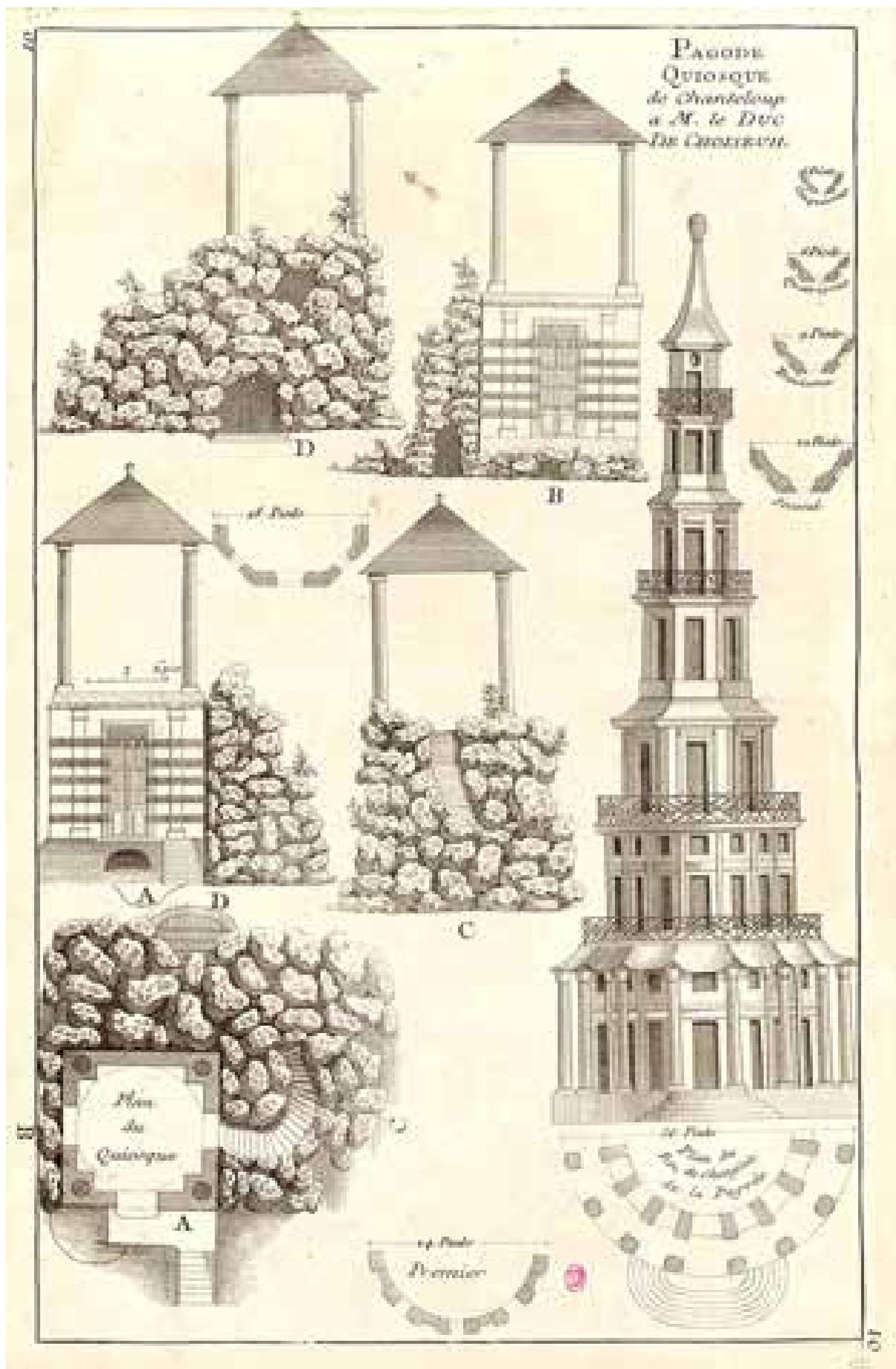


Fig.124: La pagode de Chanteloup de Louis-Denis Le Camus (de Choiseul), représentée par Georges-Louis Le Rouge, dans *Jardins anglo-chinois à la mode*, Paris, chez Le Rouge, 1778-1788 (?), VII^e cahier. À côté, un kiosque chinois de Chanteloup.

Chanteloup et du réaménagement de son parc²⁰³. On connaît bien la fameuse pagode pseudo-chinoise de Chanteloup, monument unique faisant preuve d'un syncrétisme inégalé, grâce au vocabulaire néo-classique que l'architecte employa dans une construction d'inspiration orientale (fig.124) ; plus classiques, les pavillons de la grille dorée du parc de ce même château sont malheureusement les seuls restes survivants du grandiose ensemble de Chanteloup²⁰⁴. Le délicat pavillon belvédère de Meung, probablement édifié dans la décennie 1770-80, n'a que peu à voir avec ces réalisations architecturales dont les programmes sont fort éloignés, ni avec la sobre architecture du château de Leugny à Azay-sur-Cher qu'il dessina en 1774 ; mais ceci ne fait pas obstacle à l'attribution proposée par Lenormant du Coudray.

LES COMMUNS ET LES SERVICES

Communs et services s'organisaient au nord et au nord-ouest, dans l'ancienne basse-cour dont il est difficile de fixer précisément les limites, tant ont été importantes les modifications d'emprises à

la Révolution et après elle en raison de l'adjudication des anciennes maisons du chapitre Saint-Liphard ; le cadastre de 1823, postérieur à ces adjudications, ne peut être considéré comme représentatif de ce point de vue²⁰⁵. L'inventaire de septembre 1790 cite au moins la Laiterie et les Écuries, mais il ne les plaçait pas dans la Basse-cour où l'on trouvait une volière adossée à la collégiale, ainsi que la tour Manassés (tour des prisons) ; il distingue la basse-cour de la première cour, sans qu'on sache bien où cette dernière se trouvait.

C'est certainement au XVIII^e siècle que fut aménagée la grande glacière située à l'ouest du château, constituée d'un silo cylindrique revêtu de maçonnerie et couvert d'une voûte en coupole émergeant du sol et abritant l'entrée ; on sait que les glaciers furent très en vogue durant ce siècle, dans le but de fabriquer des sorbets pour rafraîchir les convives²⁰⁶. Il est probable également que l'aménagement d'une orangerie dans les bâtisses longeant la rue dite autrefois « cul de sac du Paradis »²⁰⁷ fut réalisé à cette époque ; l'orangerie est bien mentionnée en cet endroit dans le contre-inventaire de 1790.

203—Pierre Jouvellier, attaché à la conservation du Musée historique de l'Orléanais, découvrit en 1928 un médaillon d'étain gravé à l'effigie de Chanteloup, collé sur un carton, provenant des collections de Charles Lenormant du Coudray (1712-1789), procureur du Roi au Parlement, grand collectionneur d'art d'Orléans. Celui-ci avait écrit au dos du carton une note affirmant l'identité des maîtres d'œuvre (Jouvellier 1928). Voici la note : « L'architecte de cette pagode [*de Chanteloup*] est un nommé Le Camus de Mézières qui a baty aussi à Meung-sur-Loire un espèce de Belvédère ou de Kiosque d'où l'on jouit d'une très belle vue : ce même architecte a aussi bâti à Paris plusieurs autres édifices dont entr'autres la nouvelle halle aux Bleds de Paris (...). C'est monsieur l'abbé Devaux, chanoine de l'Eglise de Meung sur Loire, qui exécuté sur ver [*sic*] l'ornement du présent médaillon et qui m'en a fait présent le vendredi 4^o mai 1781. Lenormant-Ducoudray. J'ai acheté ce médaillon le 27^e de mars 1781. ». L'ornement en verre avait disparu en 1928 et on ignore ce qu'il représentait. Lenormant du Coudray commit une confusion, très fréquente de nos jours encore, entre Louis-Denis Le Camus dit de Choiseul, auteur de la pagode, et son homonyme Nicolas-Louis Le Camus de Mézières (1721-1789), auteur de la Halle aux Blés à Paris et théoricien de l'architecture. Ce dernier laissa à la postérité un traité intitulé *Le génie de l'architecture* ; il n'eut rien à voir avec Chanteloup.

204—L'architecte dessina les plans du Colisée de Paris, bâti en 1769-1771 (voir les très beaux dessins de Jean-Jacques Lequeu (Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographie, EST VA-280 (3) ; en ligne sur Gallica)). Toujours dans l'orbite de Choiseul, Le Camus dit de Choiseul fut en 1780 le planificateur d'un grand lotissement situé à l'emplacement de l'ancien hôtel de Choiseul à Paris, remarquable par l'unité de ses façades néo-classiques hautes et sévères qui s'allongent de façon répétitive le long de plusieurs rues étroites ouvertes à cette occasion. Voir Gallet 1995, p.289-292. Sur son œuvre à Chanteloup, voir note 198. Voir enfin son intervention au château de Leugny à Azay-sur-Cher dans Chanteloup 2007, p.360 (article de Luc Forlivesi, fig.1).

205 - Voir en particulier les achats de maisons faits par les Le Couteulx après l'achat principal du château au nord-est, près du presbytère (Annexe 2-2)

206—Cette glacière a été longtemps présentée comme ayant abrité un cul-de-basse-fosse par le propriétaire Francis Tachon, qui avait fait figurer cette interprétation dans le guide du château et sur des cartes postales.

207—Aujourd'hui Impasse du Château. Cette rue menait primitivement au cimetière Saint-Nicolas - d'où son nom de rue du Paradis. Elle fut mise en impasse après l'achat des parcelles ouest et la réalisation de la nouvelle avenue.

Le château des Le Couteulx du Molay (1791-1859)

Louis Sextius de Jarente de la Bruyère s'éteignit dans son château de Meung le 26 mai 1788 ; son neveu et coadjuteur Louis François Alexandre de Jarente d'Orgeval lui succéda. Avant de devenir au début de la nouvelle république l'un des quatre évêques constitutionnels par son serment du 30 janvier 1791, Jarente d'Orgeval s'était fait remarquer avant la Révolution par un train de vie somptueux, si ce n'est somptuaire²⁰⁸ ; il profita probablement assez largement des revenus de son oncle à la fin de sa vie, qui se porta caution pour lui dans un emprunt de 30.000 livres, et l'on peut penser qu'il fut pour une bonne part dans les dernières décisions de ce dernier. Le décès de son oncle le plaça dans une pénurie aigüe de trésorerie, d'autant qu'il fallait payer les droits de succession, régler le passif de celle-ci, y compris des legs importants de Louis Sextius. Enfin, à tout cela s'ajoutaient les effets du décret de novembre 1789 nationalisant les biens d'église : le château de Meung devenait bien national, et à ce titre l'évêque n'avait plus le droit d'y récupérer que le mobilier faisant partie des actifs de Louis Sextius.

Pour autant, Jarente d'Orgeval semble avoir commencé rapidement à transformer certaines parties : l'inventaire de septembre 1790 indique ainsi qu'il avait fait détruire le mur de soutènement séparant du parc le petit jardin aux broderies situé au nord-est (le « bas jardin »), probablement pour récupérer les matériaux et les vendre²⁰⁹.

Un inventaire contradictoire fut dressé en juillet 1790, estimant à environ 92.000 livres la valeur de ce mobilier²¹⁰ ; un mois plus tard, l'évêque se déterminait à faire la vente de ce dernier, ne pouvant assumer l'ensemble du passif sur ses propres biens - il n'en avait pas. Le 23 août, le mobilier fut

adjudgé à deux marchands de meubles d'Orléans, les sieurs Béchard et Bomberault, pour la somme de 75.299 livres ; la transaction eut lieu au palais épiscopal où résidait Jarente²¹¹. Il semble que les marchands commencèrent aussitôt à déménager les meubles, se heurtant à des « protestataires de la ville de Meung » se prétendant créanciers, et les empêchant de procéder à quelque enlèvement²¹². En définitive, Meunier, le maire de Meung, en compagnie des officiers municipaux (parmi lesquels le notaire Landron), vint expertiser l'intérieur du château, désormais bien national, afin de distinguer les éléments mobiliers inhérents au bâtiment, des meubles dont l'évêque pouvait disposer, interdisant aux deux marchands d'enlever toute partie estimée « dépendant du château ».

Cet inventaire, validé par le directoire du Département du 28 août, devait permettre aux marchands de travailler ; cependant la municipalité désigna deux gardiens pour veiller à ce qu'ils respectent le classement. Apparemment, c'était à bon droit, puisque le 3 septembre, les gardiens avertirent le maire que les ouvriers, sous la conduite du fils Bomberault, commençaient de desceller tous les éléments de la salle de bains, chaudière, tuyaux, robinets, réservoir et baignoire ; il est vrai que la liste était assez floue pour que les marchands tentent l'opération. Le 7 septembre, ce fut cette fois le mobilier de l'auditoire de la justice de l'évêque, dans la tour Manassès, qui faillit être emporté ; ici encore, la liste dressée par le maire avait été singulièrement floue, et probablement est-ce à

²⁰⁸—Sur le personnage, voir d'Illiers 1948, et surtout Cochard 1907, p.241-255. Le chanoine donne une vision équilibrée de ce personnage ambigu, dont les reniements et compromissions paraissent avoir été suivis par un repentir peut-être sincère.

²⁰⁹—Annexe I-1, art.33 et en face.

²¹⁰—Charoy 1908, p.166. Cet inventaire dressé du 12 au 17 juillet, faisant partie des minutes du notaire Me Courtois, a disparu lors de l'incendie des archives.

²¹¹—L'acte de vente et le transport de créance afférent, au bénéfice de l'avocat en charge de la succession de Louis Sextius, passés devant le notaire parisien Dufouleur qui fit spécialement le déplacement à Orléans, fut signé le 23 août 1790 ; il est conservé au Minutier central de Paris, Archives nationales, MC/ET/XVI/883. Malheureusement, si l'acte se réfère à l'inventaire du notaire Courtois cité ci-dessus, le notaire Dufouleur n'a pas jugé utile de le placer en annexe, de telle sorte qu'il est aujourd'hui perdu définitivement.

²¹²—Charoy 1908, p.168 et n.1, se réfère à une note contenue dans les Archives municipales, dont copie lui avait été transmise par le propriétaire Édouard Lesourd, citant des extraits de cette note relatifs à l'invasion du château par les protestataires ; il ne nous a pas été possible de retrouver cette note.

bon droit que les marchands tentèrent de s'emparer du mobilier.

L'Évêque essaya d'intenter un recours, et fit déposer le 25 septembre 1790 un long mémoire d'avocats pour justifier qu'il avait droit à récupérer plus que le maire et la municipalité n'avaient autorisé ; il semble que ce fut en pure perte, et rien n'atteste que la position des édiles, confirmée par le département, ait en quoi que ce soit changé²¹³.

Après cette vente et cet enlèvement, le château devait être vide ; le 30 octobre 1790, la première des deux personnes affectée à la garde des objets dans le château déménagea à Orléans, la seconde le fit en février 1791. Un mois plus tard, le 28 mars 1791, le château et ses dépendances furent adjugés à Jacques Jean Le Couteulx du Molay, trésorier de la Caisse de l'Extraordinaire, conjointement à trois moulins à eau, à l'île située en face du château (fig.132), ainsi qu'au Grand jardin potager situé au du Grand moulin ; c'était la fin du château épiscopal.

JACQUES JEAN LE COUTEULX DU MOLAY ET SON ÉPOUSE GENEVIÈVE SOPHIE

Jacques Jean le Couteulx du Molay et son épouse Geneviève Sophie Le Couteulx de la Noye - également sa cousine issue de germaine, étaient issus d'une famille de commerçants et banquiers normands qui dominèrent la place parisienne au XVIII^e siècle : Louis XV n'aurait-il pas dit un jour que les Le Couteulx étaient les « Montmorency du commerce »²¹⁴ ? Peu après avoir pris la direction de la banque parisienne en 1768, Jacques Jean, âgé de 31 ans, et son épouse achetèrent la Malmaison près de Rueil en 1771 ; le petit château campagnard faisait pendant à l'hôtel parisien du couple, permettant à Geneviève Sophie de tenir brillamment salon, et au couple d'accueillir la fine fleur de la haute bourgeoisie, mais aussi artistes, écrivains et philosophes - ceci sans compter le château du Molay près de Bayeux. Jacques Jean quitta la banque en 1788 ; la Révolution ne tarda pas à le voir rebondir, puisqu'il devint trésorier de la Caisse de l'Extraordinaire,

213—Voir les différentes pièces de l'Annexe I-1.

214—Sur les Le Couteulx, voir l'excellent livre de Geneviève Daridan (Geneviève Le Couteulx de Caulmont, épouse Daridan) (Daridan 1994) ; l'auteur a bénéficié de la possibilité qu'elle a eu de consulter les archives familiales, qui semblent aujourd'hui dispersées ou perdues. Michel Zylberberg a donné quelques années plus tard une très intéressante fresque historico-financière de la relation entre capitalisme et catholicisme au travers de la dynastie des Le Couteulx. (Zylberberg 2001). Voir également Flamein 2010, qui a livré une étude plus ciblée de sociologie familiale à travers l'implantation des sièges successifs de la compagnie à Paris.

cette institution dont le rôle initialement salvateur fut détourné par la jeune République pour devenir une gigantesque fabrique d'assignats sans valeur. Dans le même temps, en 1790, après avoir acheté l'hôtel Taillepied construit par l'architecte Brongniart rue de Richelieu, il fit un peu de promotion immobilière, lançant la construction d'un programme locatif en lieu et place de l'ancien siège de la banque rue Montorgueil, qui fut confié à l'architecte Charles François Mandar qu'on va retrouver²¹⁵.

À peine nommé à la fonction de trésorier de la Caisse, Le Couteulx du Molay plaça une partie de sa fortune (en assignats) dans l'acquisition de son nouveau château. On ignore dans quelle circonstance il fit son choix, et quelles raisons y présidèrent, car il n'avait aucune attache connue dans le pays ; peut-être considéra-t-il que le château était plus accessible depuis Paris, peut-être aussi le climat moins maritime lui convenait-il mieux, ou à son épouse. Durant toute l'année 1791 et le début de l'année 1792, Le Couteulx fit acheter par son fondé de pouvoir le notaire Landron des maisons et surtout des terres lors des adjudications de biens nationaux ; mais il ne semble pas que lui-même, occupé par ses occupations de financier et les événements politiques parisiens, se soit occupé de son nouveau domaine.

En fait, il le mit à disposition d'un personnage haut en couleurs, Pablo de Olavide, comte de Pilos, espagnol du Pérou, administrateur peu scrupuleux, homme politique et philosophe des Lumières, condamné par l'Inquisition en 1778 pour ses idées peu orthodoxes ; évadé en France, Olavide fut un habitué des salons parisiens pendant le règne de Louis XVI, fort apprécié de la haute bourgeoisie ouverte aux nouvelles idées tout en s'attachant aux anciens privilèges²¹⁶. Il fréquentait en particulier le salon de Geneviève Sophie La Couteulx qui fut pour lui une protectrice, une amie intime, et probablement plus ; effrayé par la tournure des événements à Paris, il quitta la région parisienne dès octobre 1791, prenant ses quartiers à Meung avec son confesseur, l'abbé Placiard qui fut un amoureux platonique de Mme Le Couteulx²¹⁷. Dans une maison située cul-de-sac du Pa-

215—Zylberberg 2001, p.323-324. Flamein 2010, p.11.

216—Sur Pablo de Olavide, voir la grande biographie de Marcelin Defourneaux (Defourneaux 1959). Sa vie à Meung est abordée en détail p.412-426.

217—Voir sur tout ce chapitre Daridan 1995, qui a pu bénéficier de l'accès aux archives privées Le Couteulx de Caulmont, et en particulier des *Mémoires* manuscrites de l'abbé Placiard. Malgré nos efforts, il n'a pas été possible d'identifier l'endroit où ces archives sont aujourd'hui, si elles n'ont pas été dispersées.

radis et donnant sur la place du Martroy - l'accueil actuel du château - qui avait été acquise par Le Couteulx en novembre 1791, Olavide établit une manufacture de draps feutrés²¹⁸.

Geneviève Sophie vint faire retraite à Meung au printemps 1792²¹⁹ ; elle installa pour sa part des métiers à dentelle au château pour fournir du travail aux femmes et aux jeunes filles. Cette création d'ateliers, tant par Olavide que par Mme Le Couteulx, fut mise en avant pour témoigner de leur attitude civique deux ans plus tard, lorsqu'ils furent incarcérés en avril 1794 à la prison de Beaugency : la manufacture de draps n'avait-elle pas été créée « pour vêtir les vieillards et les enfants indigents », et les métiers à dentelle pour donner du travail à de pauvres femmes ? Olavide était soupçonné d'être un espion espagnol et son hôtesse d'avoir reçu en France un étranger hostile à la cause républicaine ; cette incarcération n'avait rien à voir avec celle de Jacques Jean Le Couteulx, emprisonné à Paris sous la Terreur, qui ne dut probablement son salut qu'à ses relations et aux pots de vin distribués aux accusateurs publics. La libération intervint à la mi-août 1794, après la mort de Robespierre.

La vie reprit dès lors son cours ; le comte de Pilos quitta le château à la mi-1795 pour rejoindre à Cheverny son ami le comte Dufort, ancien introducteur des ambassadeurs sous Louis XVI²²⁰. Geneviève Sophie Le Couteulx partageait son temps entre Paris, la Malmaison et Meung ; ici elle gérait les affaires du domaine comme fondée de pouvoir de son époux, comme le prouvent les diverses acquisitions de terrains qu'elle effectua pour compléter l'avenue du parc²²¹. Après que Jacques Jean eut marié sa fille Pauline au marquis Louis Jules César de Noailles le 4 novembre 1796, Madame Le Couteulx et sa fille passèrent le printemps au châ-

218—Voir le contrat de 11 avril 1792 entre Paul Olavide, qui se fait encore appeler comte de Pilos, et Charles-Vincent Viera, Pensionnaire du roi, concernant la cession du privilège exclusif de fabrication de « toutes sortes de draps, de couvertures, de lapin, de chaussons, de bonnet et généralement toutes sortes d'étoffes feutrées par des procédés nouveaux » et l'embauche dudit Viera comme directeur salarié des manufactures que Olavide créera. Le 15 septembre 1793, Olavide achète aux Le Couteulx la maison qu'il occupe depuis deux ans pour cette manufacture ; il leur revendra en mai 1795 lors de son départ définitif de Meung (Archives départementales du Loiret, 3^F 36860, 3^F 9177).

219—Defourneaux 1949, p.419 ; Daridan 1995, p.206, place son départ après le 10 août 1792, qui marqua le début de la « Petite Terreur » à Paris.

220—Voir *Dufort de Cheverny*, p.270.

221—Archives départementales du Loiret, 3^F 9177. Voir Annexe 2-2.

teau, y accueillant parmi d'autres le jeune et sémi-lant baron de Frénilly, qui dit de l'édifice : « c'était un énorme château de briques assez gauche, mais noble et confortable avec de grands et beaux jardins en terrasses sur la Loire »²²². Probablement gardait-il le souvenir de l'enduit rouge couvrant le château, la brique étant un matériau peu usité dans celui-ci...

Enfin, après avoir négocié durant tout le second semestre 1798 avec Joséphine Bonaparte, les époux Le Couteulx se séparèrent le 21 avril 1799 de La Malmaison, dont les destins furent désormais liés à la famille de Beauharnais ; Geneviève Sophie se retira à Meung, où elle décéda le 4 août 1801, assistée par son mari. Jacques Jean lui survécut vingt-deux années²²³ ; fait baron à la Restauration par lettres patentes du 6 janvier 1815, il décéda le 8 février 1823, ayant survécu également à son unique fils Jacques Félix qui mourut de maladie en 1812, préfet de la Côte d'Or et baron d'Empire (depuis 1810), laissant trois enfants mineurs en bas âge.

Les modifications du château sous les Le Couteulx.

On sait, en fait, très peu de choses des modifications apportées par les Le Couteulx, même s'il existe deux inventaires mobiliers assez détaillés, l'un après la mort de Geneviève Sophie, en 1801, l'autre après le décès de Jacques Jean en 1823 (fig.140-142)²²⁴. Ces inventaires nous apprennent la composition du mobilier de chaque pièce, ou tout du moins la partie du mobilier considérée comme appartenant à l'ameublement normal de l'édifice, et donc non vendable lors des successions ; ils permettent de compléter la formulation quelque peu lapidaire du baron de Frénilly, suivant laquelle le château était « confortable ».

Il semble, dans la répartition des pièces, que peu de choses aient changé depuis le temps de Louis Sextius ; on se contentera de noter les plus importantes. Les cuisines étaient toujours situées, avec le lavoir et les offices, dans le pavillon ouest ; une petite cuisine avait été aménagée au rez-de-

222—*Baron de Frénilly*, p.213.

223—Jacques Jean semble avoir accueilli au château de façon plus ou moins permanente de jeunes cousins éloignés, de la branche Le Couteulx de Provinlieu. En 1806, il s'agissait d'Étienne, âgé de 25 ans, alors employé comme surnuméraire à l'Enregistrement et de ses sœurs Elisabeth de 22 ans et Marie Jacqueline, de 17 ans (Voir la généalogie en ligne <http://gw.geneanet.org/payenneville?lang=fr;p=etienne;n=le+couteulx+des+aubris+de+provinlieu>. (Recensement de 1806, Arch.mun. IF1).

224—Annexes 1-2 et 1-3.



Fig.125: Vue intérieure de la bibliothèque des Le Couteulx du Molay (cl. J. Mesqui 2013)

chaussée de la tour du pont-levis. Les réservoirs d'eau situés du temps de Jarente dans le logis nord, près de la tourelle de la vis, furent remplacés par un réservoir unique situé au premier étage de la tour nord. Comme les cuisines étaient fort éloignées de la salle à manger située au rez-de-chaussée surélevé du corps de logis oriental, on aménagea avant la mort de Mme Le Couteulx une petite cuisine à côté de cette salle à manger, près de l'ancienne tour ouest, qui n'était peut-être qu'un réchauffoir.

Le rez-de-chaussée de l'aile nord, qui avait sous Jarente une fonction d'entrée, même un peu théorique, fut transformé suivant les époques : en l'an X, à la mort de Geneviève Sophie, l'antichambre avait été transformée en une petite salle à manger, et l'ancien salon à manger était devenu une chambre à coucher fort bien meublée, probablement la chambre de Jacques Jean²²⁵. En 1823, cette chambre à coucher avait à nouveau changé de vocation, pour servir de salle de comédie pour les invités de Jacques Jean et de sa famille, peut-être aussi pour les enfants.

L'essentiel de la résidence se trouvait, comme à l'époque de l'évêque, dans la partie est, ainsi qu'au deuxième étage du logis nord, en communication avec les chambres de la tour du pont-levis (qui ne sont plus mentionnées en 1823). Pas plus qu'au XVIII^e siècle, le premier étage du logis nord ne semble avoir été occupé, ce qui pose la question de son usage.

Dans l'ensemble résidentiel, la répartition des pièces était très proche de celle qui avait existé

²²⁵—Comme on le verra plus loin, cette pièce était l'une des rares équipées d'une cheminée à la Desarnod ; elle était très confortablement et assez richement meublée. Par ailleurs, l'inventaire mentionne, dans la salle à manger à côté, que les linges placés dans l'armoire étaient exclusivement à l'usage de Jacques Jean Le Couteulx.

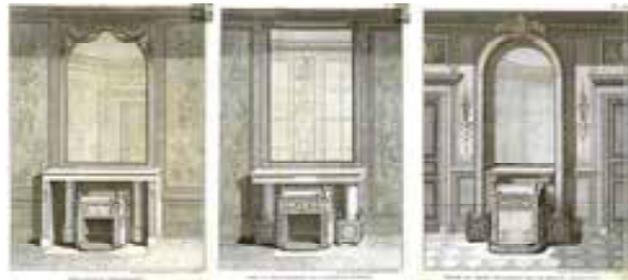


Fig.126: Les trois modèles de cheminées « à la Desarnod » cités dans l'inventaire de 1790 (d'après Desarnod 1789)

sous l'évêque ; on notera néanmoins le changement important que fut, dès avant la mort de Mme Le Couteulx, le déménagement de la bibliothèque depuis le troisième étage vers le premier. Pour le reste, comme on peut s'y attendre l'affectation des pièces variait suivant les occupants ; Geneviève Sophie Le Couteulx s'était installée dans l'ancienne chambre de Mgr de Jarente, avec sa femme de confiance dans la petite chambre au coin vers le parc. En 1823, on ne sait si Jacques Jean s'y était installé, mais en tout cas l'ameublement d'hygiène était resté féminin, avec bidet et seringue intime. Probablement est-ce à cette époque que fut construit le perron à deux arches devant la chambre.

La décoration de l'appartement fut probablement entièrement refaite par les Le Couteulx, dans les années 1800 (voire même avant), à l'instar par exemple des meubles de la nouvelle bibliothèque : il s'agit de deux grands ensembles de bois peint en gris, aux portières en vitres de Bohême, qui furent réalisés sur mesure pour accueillir les livres sur les murs est et sud, intégrant la porte d'entrée dans la pièce, la cheminée et son trumeau ; ils existent encore aujourd'hui, alors que l'autre bibliothèque en chêne, ouverte, a été supprimée depuis le XIX^e siècle (fig.125). Peut-être est-ce de cette époque que datent les décorations des murs et des plafonds du salon du billard (fig.127) et du petit salon qui lui fait suite vers la Loire



Fig.127: Dessus de porte du Salon du billard (cl. J.Mesqui2013)

(fig.128), avec leurs boiseries encadrant des miroirs qui sont identifiés dans l'inventaire de 1823, et les dessus-de-porte à angelots ; on ne peut bien sûr exclure que ces décorations datent de l'époque de Jarente, mais on a vu qu'au moins un certain nombre de dessus de portes de cette époque furent peints par Hubert Robert, et non sculptés en stuc. Malheureusement, la décoration de la chambre principale de l'étage a été entièrement refaite dans la seconde moitié du XIX^e siècle, de telle sorte qu'on ne peut plus apprécier ce qui fut fait pour Mme Le Couteulx lorsqu'elle reprit la chambre de l'évêque.

Les innovations de Charles François Mandar, ingénieur des Ponts et chaussées et architecte

C'est également avant 1801 que certaines des chambres et salons furent dotées de poêles-cheminées « à la Desarnod ». Ces calorifères portaient le nom de leur inventeur, l'architecte François-Joseph Desarnod, qui obtint le privilège royal de les fabriquer et les commercialiser le 23 mai 1789 : il s'agissait de poêles ouverts en frontal, alimentés par une canalisation d'air frais passant sous les planchers. L'air contenu dans un circuit

226—Voir Desarnod 1789. François-Joseph Desarnod était un architecte originaire de Lyon, où il est signalé entre 1774 et 1781. D'après son *Mémoire*, il travailla à perfectionner le poêle dit « à la Pennsylvanienne » mis au point par Benjamin Franklin en Amérique, et, grâce à un mécène resté anonyme, parvint à mettre au point un poêle-cheminée en fonte qui subit l'examen de l'Académie des sciences dans ses séances du 1^{er} septembre 1787 et du 16 août 1788 (voir les procès-verbaux en ligne sur le site de l'académie :

http://www.academie-sciences.fr/activite/archive/dossiers/Franklin/Franklin_pdf/PV1787_0109.pdf)

L'invention reçut ensuite un avis favorable de la Société royale de médecine le 4 novembre 1788, avant enfin d'obtenir le privilège royal le 23 mai 1789. En 1798, elle fut jugée digne « d'être admise au temple de l'Industrie » lors de la première exposition industrielle de la République (*Journal des débats et lois du corps législatif, vendémiaire an VII*, p.87) et obtint une médaille d'or à l'exposition de l'an IX (1801). Desarnod créa une manufacture de cheminées, et travailla ensuite à perfectionner son invention ; il vivait encore en 1817 où un nouveau modèle de sa manufacture venait de sortir (*Bulletin de la Société d'encourage-*



Fig.128: Dessus de porte du Salon du billard (cl. J.Mesqui2013)

indépendant de celui des fumées, était réchauffé par celles-ci, et il était ensuite diffusé dans la pièce alors que les fumées étaient évacuées par des tuyaux à vocation calorifère. Ce genre de poêles, dont le foyer pouvait être fermé par un volet coulissant, était réputé offrir un bien meilleur rendement calorifique à combustible équivalent ; il eut immédiatement un grand succès, et fut ensuite perfectionné au long de la première moitié du XIX^e siècle (fig.126)²²⁶.

En 1801, l'inventaire en mentionne quatre : il en existait deux de moyen modèle à la bibliothèque et dans la chambre à coucher du rez-de-chaussée du logis nord, et deux de petit modèle, l'un dans le cabinet sud-ouest au rez-de-chaussée surélevé du corps de logis est, l'autre dans une chambre du premier étage. Par contre, en 1823, on en trouvait cinq avec une répartition différente, puisque la salle de billard en était équipée, de même que la grande chambre à coucher du rez-de-chaussée surélevé²²⁷.

Bien qu'il n'existe aucune preuve certaine, on peut penser que Jacques Jean Le Couteulx fit intervenir, pour réaliser ces travaux, Charles François Mandar, le seul architecte qu'on identifie dans son entourage²²⁸. Ce personnage à multiples facettes fut tour à tour ingénieur géographe, ingénieur de fortifications, professeur d'architecture

ment pour l'industrie nationale, t.16, 1817, p.149-152). Sur l'essor de l'invention, voir par exemple le *Dictionnaire du commerce et des marchandises*, Paris, Guillaumin, 1839, t.I, p.427-428 : « À l'aide des cheminées de Desarnod, on peut se procurer dans l'intérieur des appartemens un renouvellement d'air continu, condition de salubrité fort utile. Ces cheminées, dont l'usage est répandu en France, sont d'ailleurs assez généralement connues (...) ».

227—L'ancienne chambre du rez-de-chaussée du logis nord, devenue salle de comédie, a perdu à l'époque sa cheminée Desarnod, alors qu'il en existe une dans la grande chambre du premier étage du corps de logis est.

228—Dans son *Journal*, Pierre-François Léonard Fontaine, futur premier architecte de l'Empereur, écrivait à-propos du château de la Malmaison qu'il rénova totalement : « M. Le Couteulx qui possédait le château avant Madame Bonaparte y a fait des changements de caprice sans consulter les hommes du métier » (*Journal*, vol.I, p.11).

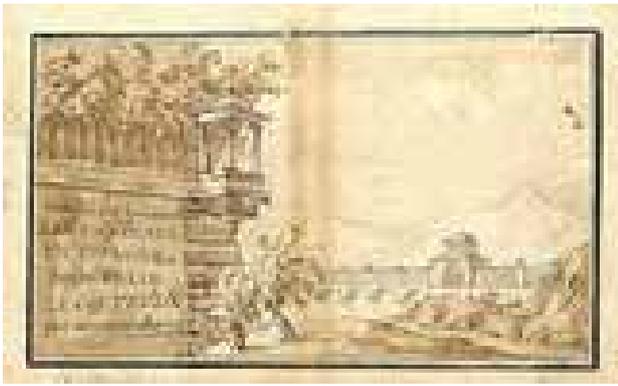


Fig.129: Frontispice de l'album dédié par Mandar à Félix Le Couteux (court. Université de Liège)

civile et de fortifications à l'École militaire, architecte privé, à nouveau ingénieur du Génie militaire, ingénieur des Ponts et Chaussées et professeur d'architecture à l'École des Ponts et Chaussées à partir de 1796, mais aussi ingénieur des Travaux maritimes, titre qu'il cumula avec celui des ponts et chaussées²²⁹. On ignore comment il rencontra Le Couteux ; toujours est-il qu'il travailla pour lui en 1790 à lotir l'ancien siège de la banque familiale, créant la future rue parisienne qui porte encore son nom ; en 1792, il livra pour Mme Dugazon, cantatrice et comédienne célèbre, une maison de campagne située à la Malmaison - la Dugazon eut pour amant et protecteur, entre autres, Jacques Jean Le Couteux, et l'on ne peut douter que c'est à lui que Mandar dut la commande²³⁰. Enfin, il travailla également pour Jacques Jean Le Couteux lui-même en 1798, lorsque celui-ci délaissa son hôtel particulier de la rue de Richelieu, pour se contenter d'un pied à terre rue des Saints-Pères à Paris²³¹.

Charles François Mandar fut-il chargé d'enseigner le dessin ou l'architecture à Jacques Félix, le

²²⁹—Sa carrière a été brillamment retracée par Antoine Picon : voir Picon 1995.

²³⁰—La liaison de Le Couteux et de la Dugazon est affirmée comme un fait certain par le baron de Frénilly, à qui l'on peut vraisemblablement faire confiance même s'il détestait Le Couteux (voir *Baron de Frénilly*, p.202) ; le baron indique que la Dugazon régnait en maîtresse à Rueil. La maison de Mme Dugazon est représentée dans Krafft 1812, pl.XXV et XXVI ; elle l'est aussi dans l'album humoristique dédié par Mandar au fils de Jacques Jean (voir note 233).

²³¹—Le Couteux loua en 1798 son hôtel particulier au glacier italien Paul Carchi, qui en fit le Café Frascati (Zylberberg 2001, p.324). Le fonds Mandar de l'École des Ponts et Chaussées (Ms 3137), comprend dans les divers dossiers plusieurs dessins de décoration (dessin de corniches ; décoration d'une alcôve) exécutés pour « Mr Lecouteux rue des Saints-Pères ». On trouve également plusieurs élévations d'une porte avec grille pour le glacier Frascati, montrant que l'architecte travailla pour le locataire de la rue de Richelieu.

²³²—*Croquis d'architecture ou les châteaux en Espagne pour Félix Le Couteux par son ami Mandar* : Université de Liège (Belgique),

fils de Jacques Jean ? On peut le penser, car il dédia à Félix, adolescent, une série de dessins d'architecture humoristiques représentant des bâtiments imaginaires, maisons, temples et fabriques, censés appartenir aux membres de la famille et aux amis²³² ; cette série de dessins fut certainement réalisée à Meung, et elle est antérieure à 1796, date du mariage de Pauline Le Couteux (fig.129).

Sans doute la décoration de l'appartement de Meung est-elle trop conventionnelle pour pouvoir être attribuée certainement à l'architecte-ingénieur ; comme beaucoup d'autres, il avait fréquemment recours à des angelots ou des enfants, le plus souvent jouant entre eux ou faisant de la musique, pour les dessus de portes²³³. Le dessin des dessus-de-porte de la salle de billard, figurant des angelots autour d'une urne antique à anses rectangulaire, peut probablement lui être attribué ; on en trouve le modèle dans ses dessins conservés à l'École des Ponts et Chaussées (fig.130).

On peut aussi reconnaître son intervention dans les aménagements de confort que furent les cheminées modernes « à la Desarnod ». Mandar

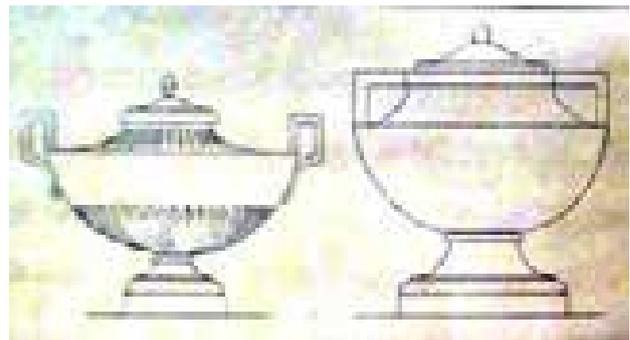


Fig.130: Deux dessins d'urnes conservés dans la collection Mandar (ENPC, Ms 3137).

Collections artistiques Reproduits en ligne dans les « Dossiers Wittert » de ces collections :

http://www.wittert.ulg.ac.be/fr/dico/mandar_notice.html

On note ainsi la « Maison de M. de la Caprie » (Pierre Cyprien Le Masson La Caprie, propriétaire à Meung qui fut lié aux Le Couteux) ; le « Laboratoire et serre de M. Seguin » ; le « Pèlerinage de Mme Reynard » ; la « Maison de Mlle Pauline LeCouteux » (sœur de Félix) ; la « Maison de Félix » ; la « Porte de mon village » ; la « Sépulture de Carlin » ; le « Château de Mr le Comte de Pilos » ; « à Madame LeCouteux un temple de la Bienfaisance » ; la « Maison de plaisance de Mad. Desportes et de sa famille » ; enfin le « Pavillon de Mr LeCouteux du Mollay » qui n'était autre que la maison construite pour la Dugazon, maîtresse de Le Couteux, par Mandar lui-même. Ce dernier dessin montre la familiarité de l'architecte avec son élève Félix, familiarité lui permettant de plaisanter sur la relation de son père avec la cantatrice.

²³³—Voir les planches 22 et 23 dans Krafft 1812, et les planches de la maison idéale de Mandar dans Mandar 1826 (reprise des *Détails de construction d'une maison* lithographiés pour les élèves de l'École des Ponts et Chaussées en 1818).

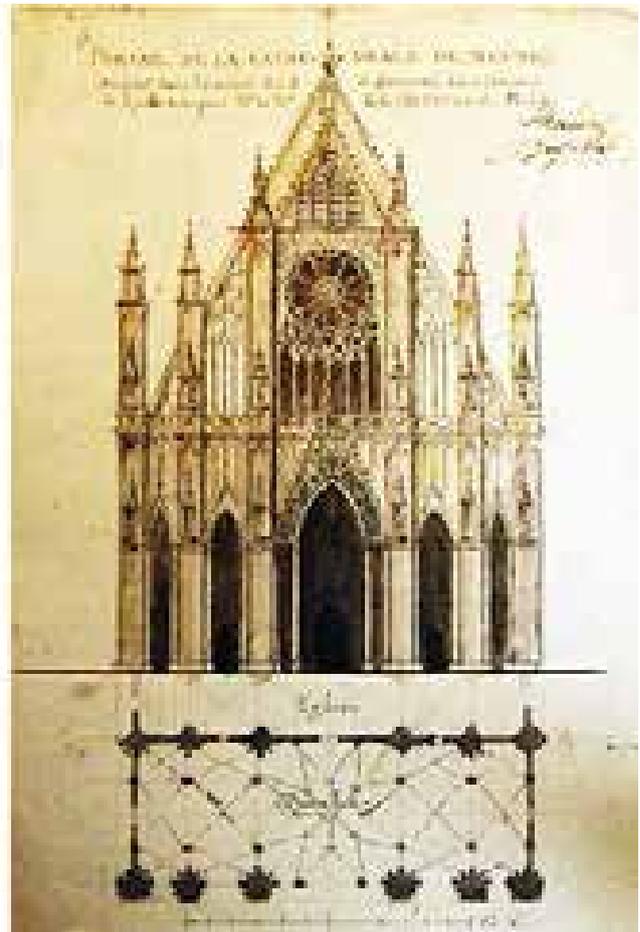
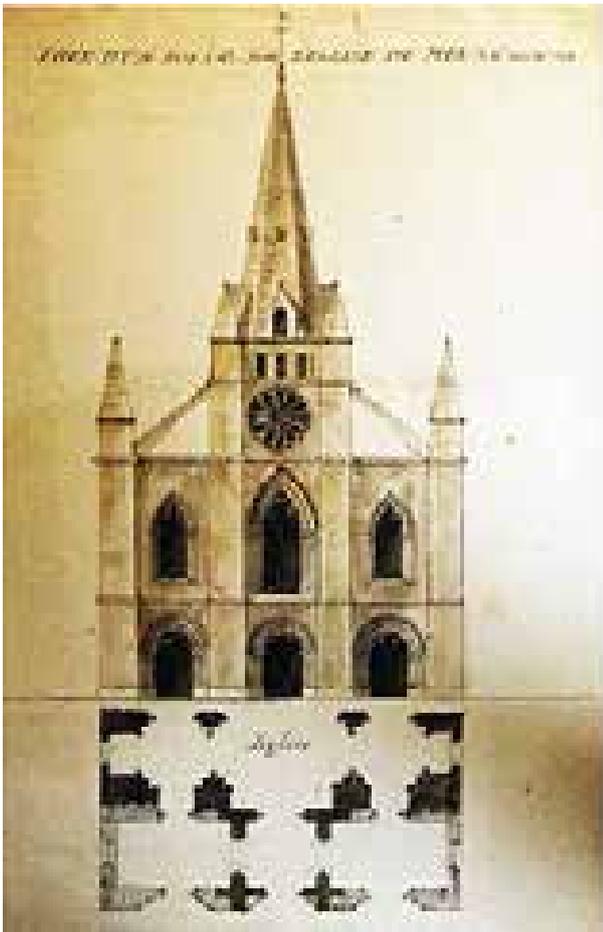


Fig.131: Élévations au lavis de Charles François Mandar (5 juillet 1821) proposant deux élévations pour un nouveau portail occidental de l'église Saint-Liphard (Arch.mun.Meung, 77J16)

s'intéressait de près aux questions de chauffage intérieur : dans les commentaires à la planche où il dessine le poêle de sa maison idéale, il indiquait « la construction des poêles est ordinairement abandonnée à des entrepreneurs exercés dans ce genre de travaux ; cependant l'architecte qui a étudié les calorifères peut aider de ses avis les poêliers, pour tirer le meilleur parti du calorique »²³⁴. Il est probable qu'il eut connaissance des travaux de Desarnod lorsqu'ils siégèrent tous deux à la Commission temporaire des arts de l'Assemblée nationale en 1793.

Peut-être fut-il également à l'origine des « commodités à l'anglaise » du corps de logis est²³⁵. L'architecte écrivait ainsi : « ces sortes de garde-robes sont fort en usage dans la capitale, mais elles le sont moins dans les départements »²³⁶. Il est certain effectivement que ces sièges à soupape pourvus d'une chasse d'eau étaient connus depuis la

234—Mandar 1826, p.14.

235—Annexe I-2, article 139 et suiv. Le siège pourvu d'une chasse d'eau était situé sous la première volée de l'escalier, le réservoir étant situé au-dessus, dans une petite pièce entresolée (il y est toujours).

236—Mandar 1826, p.16. Jacques-François Blondel donnait dès 1738 une description et le fonctionnement de ces « lieux à l'an-

glaise » qu'il appelait « lieux à soupape » : Blondel 1737-1738, t.II, p.136-140, pl.87

première moitié du XVIII^e siècle ; il ne semble pas que l'appartement de Jarente en ait été pourvu, si l'on en croit l'inventaire de 1790.

L'architecte continua, bien après le décès de son jeune élève devenu préfet, d'entretenir une relation de vieil ami avec Jacques Jean Le Cousteulx. Il était au château le 5 juillet 1821, âgé de 63 ans, pour rendre visite au vieux baron octogénaire qui allait décéder un an et demi plus tard ; probablement sa libération des charges de cours à l'École des Ponts lui laissait-elle du temps pour aller à la campagne. Lors de cette visite, il se laissa aller à son penchant pour les projets d'architecture un peu fantasmagoriques, puisqu'il dessina deux élévations imaginaires pour un nouveau portail occidental à l'église Saint-Liphard, voisine du château (fig.131)²³⁷. Les deux compères avaient dû discuter du caractère peu esthétique de l'enfouissement du porche roman intervenu dès le XIII^e

glaise » qu'il appelait « lieux à soupape » : Blondel 1737-1738, t.II, p.136-140, pl.87

237—Ces deux élévations ont probablement été données par la famille Le Cousteulx à la fabrique de l'église Saint-Liphard, puisqu'ils se trouvent actuellement dans les archives de la municipalité, au sein du fond versé par la paroisse à la mairie.



Fig.132: Projet d'implantation de quais le long de la rive droite de Loire, en particulier au droit de l'île Saint-Liphard joint à un courrier du 30 août 1808 du directeur général des Ponts et Chaussées. Noter l'ancienne île de Saint-Liphard propriété épiscopale qui passa aux Le Couteulx, atterrissement situé entre le cours de la Mauve et un bras mort. On voit à droite en bas la fontaine Saint-Liphard, ainsi que la conduite remontant au château (Arch. Nat., F¹⁴ 10066/2/A)

siècle, et peut-être s'enflammer sur la nécessité d'une restauration énergétique...

La transformation du parc et le « bélier hydraulique » de la fontaine Saint-Liphard

Est-ce le décès de Geneviève Sophie qui poussa son mari à supprimer définitivement les cascades et les rivières anglaises dans le parc ? En tout cas, Jacques Jean prit sa plus belle plume, le 22 mai 1805, pour proposer à la ville de Châteaudun, par l'entremise du sous-préfet, de racheter la machine hydraulique située près du grand moulin qui, écrivait-il, « servait précédemment à élever l'eau dans mon parc pour former une rivière factice, des jets et des cascades, que je viens de faire supprimer »²³⁸. Il est probable que le parc à la française n'existait plus à cette époque ; la mode avait imposé depuis la fin du siècle précédent les parcs à l'anglaise, et l'on ne voit guère le châtelain veuf avoir maintenu les allées au cordeau et les parterres des évêques.

²³⁸— Voir note 199.

Quoi qu'il en soit, le baron Le Couteulx indiquait dans la même lettre au sous-préfet qu'il avait fait substituer à la machine à pompes, un bélier hydraulique de Montgolfier, « qu'un de ses amis vient d'établir chez moi et qui pendant son séjour dans ce pays se chargerait de poser et établir vos fontaines ». Comme les cheminées à la Desarnod, le bélier hydraulique était alors une invention toute récente : Joseph Montgolfier, celui-là même qui a donné son nom aux montgolfières, ballons gonflés à l'air chaud, fabriqua le premier modèle en 1792 à la papeterie de Voiron en Ardèche, et la présenta à l'Académie des sciences de l'Institut national. Son invention fut brevetée, suivant la toute récente législation relative aux brevets, le 3 novembre 1797 (fig.133)²³⁹. Le principe était simple : il s'agissait d'utiliser l'énergie dégagée par le « coup de bélier » produit par le choc résultant de l'arrêt brutal d'un flux d'eau continu dans une

²³⁹— Brevet conservé à l'Institut national de la protection industrielle (INPI) sous la cote IBA85, accessible en ligne sur le site web de l'Institut. (<http://bases-brevets19e.inpi.fr/>). Voir Montgolfier 1805.

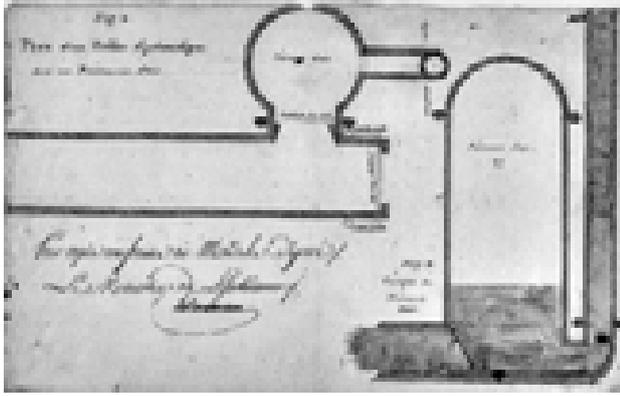


Fig.133: . Plan et coupe partielle d'un bélière, dans le dossier de brevet déposé par Joseph Montgolfier (d'après le site de l'INPI)

canalisation, pour faire refluer l'eau et la faire monter jusqu'au niveau souhaité.

Dans ce cas comme dans celui des cheminées à la Desarnod, on peut penser que l'architecte ingénieur Mandar fut celui qui initia le baron à l'innovation alors toute récente ; peut-être même doit-on le reconnaître dans ce mystérieux ami de Montgolfier auquel faisait référence le baron dans sa lettre au sous-préfet de Châteaudun.

Où plaça-t-on ce système hydraulique peu encombrant, nécessitant un flux d'eau continu et suffisamment rapide pour faire bélière si on l'arrêtait par une soupape ? Le plus efficient était d'utiliser la source de la fontaine Saint-Liphard, située en contrebas des murs orientaux du parc, sous le pavillon XVIII^e siècle rectangulaire faisant le coin du « bas jardin » ; le terrain faisait partie de l'« île Saint-Liphard » (fig.131), ancienne île appartenant à l'évêque et absorbée en 1808 dans les quais, adjugée aux Le Couteulx en même temps que le château en 1793. La fontaine appartenait également aux châtelains.

L'édicule maçonné abritant la fontaine visible aujourd'hui (fig.134), a fait l'objet d'une fouille en 1996²⁴⁰ ; celle-ci a permis de montrer le caractère très tardif de la construction de l'édifice, et surtout le fait que sa voûte plein cintre est percée d'un orifice de 27 cm de diamètre dont le seul rôle peut avoir été de laisser passer une conduite d'eau. De plus, les parois internes accueillent des traverses de bois supportant une machinerie. L'archéologue Jérôme Millière avait émis l'hypothèse d'une construction à la fin du XVIII^e siècle, et de conduites disparues desservant le château ; au vu de la lettre de Le Couteulx trouvée depuis, il paraît clair que l'édicule fut construit en 1805 pour abriter le bélière hydraulique, et qu'une conduite en partait

240—On doit rendre hommage à la municipalité et à la Société Archéologique de Meung-sur-Loire d'avoir mené cette fouille, rarissime sur des éléments du petit patrimoine. Voir Millière 1999.



Fig.134: Vue actuelle de la fontaine Saint-Liphard. L'édicule construit probablement vers 1805 est maintenant engoncé au-dessous du remblai de la route moderne, aménagée après 1879, alors que le bélière hydraulique avait été désaffecté.

pour alimenter le château. Ceci est confirmé par le plan de 1808, dressé par les Ponts et Chaussées pour la construction des quais de Loire, montrant le départ de la canalisation à côté de la fontaine (fig. 132).

L'eau fournie par le bélière hydraulique était utilisée probablement pour les jardins et les écuries, l'eau du château étant fournie par le puits intérieur aux bâtiments. Selon toute vraisemblance, le bélière fut démonté avant que le château ne soit vendu par les Le Couteulx aux Bossange en 1860 ; en tout cas, le terrain situé en contrebas du parc, là où se situait la fontaine, demeura aux Le Couteulx, et les 11-20 juillet 1879, la commune s'en porta acquéreuse après la mort de Bénigne Le Couteulx du Molay afin d'éviter qu'un propriétaire privé ne détruise la promenade conduisant à Baule²⁴¹.

LE CHÂTEAU SOUS BÉNIGNE LÉON LE COU-TEULX

À la mort de Jacques Jean, les trois enfants de Jacques Félix son fils, orphelins de père et de mère, étaient encore mineurs, et sous la tutelle de leur oncle par alliance Camille Joseph Perier, membre de la très influente famille de banquiers et d'hommes politiques qui marqua le XIX^e siècle. C'est Bénigne Léon, le fils aîné, qui reprit le château de Meung, en vertu d'un partage successoral que fit son grand père avant son décès, le 1^{er} janvier 1822²⁴² ; il fut maire de la ville de 1837 à 1846, comme son grand-père qui l'avait été de 1809 à

241—Achat repéré par Jérôme Millière dans les délibérations du Conseil municipal, dont une copie m'a été aimablement fournie par Mme Christine Brisson, archiviste.

242—Voir l'acte de vente de 1859, Annexe 2-3.

1816. Dès le recensement de 1836, on voit apparaître dans la propriété un pensionnat de jeunes filles, avec une maîtresse, Émilie Grammont, cinq sous-maîtresses, deux domestiques et une cuisinière ; ce pensionnat demeura basé au château durant toute la phase où Bénigne Léon Le Couteux habita ce dernier, l'effectif des pensionnaires étant de 18 en 1841, de 10 en 1851, âgées de 4 à 13 ans. Cette année-là, il ne demeurait plus qu'une institutrice et une sous-maîtresse²⁴³.

Où se situait ce pensionnat ? Deux solutions peuvent se présenter. La première placerait le pensionnat dans les maisons longeant l'ancien cul-de-sac du Paradis, aujourd'hui impasse du château, qui avaient accueilli la manufacture du

comte de Pilos. Mais si l'on suit Marcel Charoy, qui écrivait en 1908, les pensionnaires résidaient au château proprement dit²⁴⁴ : une cinquantaine d'années après la fermeture de ce pensionnat, il écrivait ; « l'occupation du château par un pensionnat de jeunes filles, auquel la famille Lecouteux en avait abandonné l'usage, l'avait laissé dans un assez triste état ». Dans ce cas, il est probable que le logis nord fut affecté à l'usage du pensionnat.

Bénigne Léon fut élu député en 1846, mais démissionna à la révolution de 1848, et se retira dans le département ; il demeura conseiller général jusqu'en 1871. On ignore quelle fut la raison pour laquelle il vendit la propriété en 1859 ; il décéda en tout cas à Courcelles-sur-Viosne en 1878.

243—Archives municipales IF2-5, recensements (dépouillés par Élise Lelevé).

244—Charoy 1908, p.171, ne pouvait tenir ce renseignement que par Marie, la fille d'Édouard Bossange qui succéda à Bénigne Le Couteux en 1860.

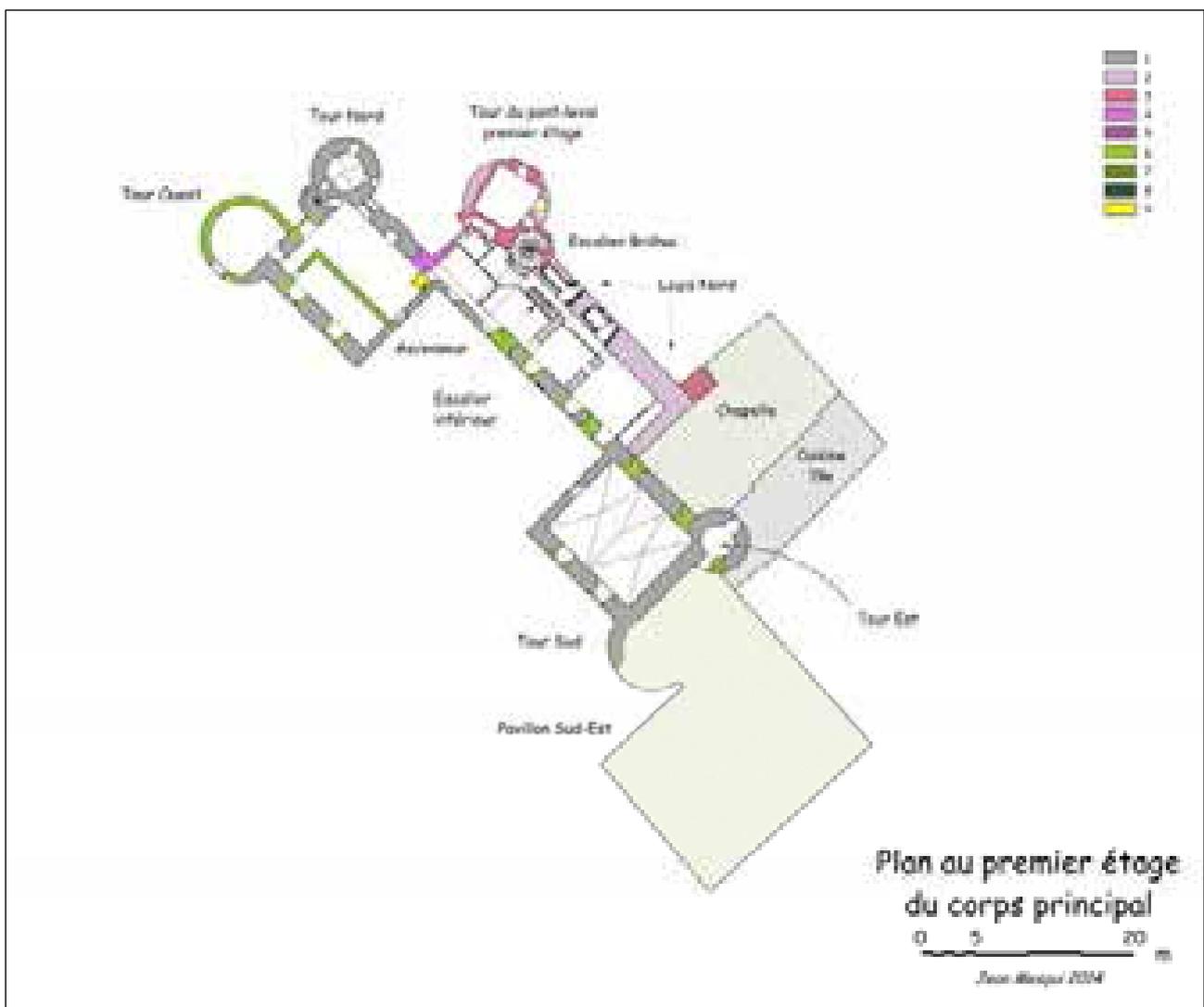


Fig.135: Plan du premier étage du château, et en particulier du logis nord, dans son état actuel (J.mesqui)

Le château à l'époque moderne

Le 24 novembre 1859, le baron et la baronne Le Cousteux vendaient le château à Édouard Bossange, propriétaire à Paris. Bossange descendait d'une famille de libraires ; son père, Hector, fils de Martin Bossange libraire à Paris, avait fait l'apprentissage du métier à New-York en 1813-14, puis avait été libraire à Montréal de 1815 à 1819. Marié à une canadienne, il revint en France et devint le principal exportateur de livres français dans le monde, et en particulier au Québec. Édouard, né en 1823 à New York, épousa en 1845 également une canadienne, Marie Masson, fille de Joseph Masson, seigneur de Terrenoire et riche industriel, qui lui fut présentée par son oncle maternel Fabre lors d'un voyage à Paris ; la fortune dont il jouit grâce à ce mariage lui permit de se retirer des affaires et d'acquérir le château de Citry (Seine-et-Marne), avant de le revendre à son père pour acquérir celui de Meung²⁴⁵. Probablement les rives de la Loire lui paraissaient-elles plus accueillantes que celles de la Marne, pour l'accueillir entre ses séjours fréquents hors d'Europe – ses fils Édouard et (Robert Wilfred) Henry naquirent en 1847 et 1848 à New York, et Marie Masson possédait un immeuble à Montréal qui leur permettait d'y séjourner, leur fille (Adèle Marie) Julie y naquit en 1852²⁴⁶.

L'acte de vente décrit assez bien le château, consistant en « trois pavillons, dont l'un a vues sur la Loire, communs, serre, orangerie, parc entouré de murs et de sauts de loup ». Il est intéressant de noter que la propriété vendue comprenait la grande avenue nord-ouest-sud-est et les terrains la bordant, et ce jusqu'au chemin de fer, c'est-à-dire deux cents mètres au-delà de la grande route de Blois ; de plus, la vente concernait le talus situé sous les murs du château vers la Loire, depuis la fontaine Saint-Liphard jusqu'à une pièce de terre appelée le « Champ d'amour » situé au sud, à laquelle on accédait par une porte située au bout du

parc²⁴⁷. L'acte stipulait aussi la vente de tout le mobilier de la chapelle, à l'exception du crucifix et de deux cassolettes (petits vases à brûler des parfums, probablement de l'encens) : dans l'inventaire de 1823, on trouvait un crucifix de cuivre d'une valeur de 25 francs, ce qui paraît montrer que Bénigne Léon avait acquis un ornement plus précieux.

Le moins curieux, dans cet acte, n'est sans doute pas la servitude que le vendeur imposa à l'acheteur de ne jamais faire, ni accepter qu'il soit fait, une plantation ou une construction qui puisse faire obstacle à la vue du côté de la Loire ; il ne devait non plus laisser les plantations existantes atteindre une hauteur nuisant à la vue. Cette clause montre à quel point l'ancien propriétaire tenait à cette vue sur la vallée de la Loire, même si son efficacité juridique demeure questionnable.

Si l'on en croit les recensements, la famille Bossange résidait à demeure à Meung lorsqu'elle n'était pas à l'étranger : en 1861, on y trouvait les parents et leurs trois enfants Édouard, Henry et (Adèle Marie) Julie, avec deux femmes de chambre, une gouvernante, un précepteur prêtre, un couple de régisseurs, une cuisinière et un portier avec son épouse, qui résidaient sur le Martroy. Les deux fils restèrent longtemps domiciliés au château (Henry se maria en 1883 et vola dès lors de ses propres ailes, construisant en 1894 à La Ferté-Saint-Aubin le « château » de la Luzière, extraordinaire mélange de styles délicieusement kitsch ; Édouard habitait encore au château en 1886, âgé de 39 ans, et se maria vers 1890 avec une Suisse)²⁴⁸. Marie - Julie, pour sa part, avait épousé en 1874 Robert Lesourd, fils du conseiller général et propriétaire terrien Amédée Lesourd, et petit-fils par sa mère de Jean Ignace Jacqueminot, fait comte de Ham par l'Empereur, homme politique et juriste éminent qui fut enterré au Panthéon.

Après le décès de Marie Masson en 1891, le couple vint s'installer quelques temps au château

²⁴⁶—Sur Hector et Édouard, voir en particulier *Dictionnaire des artistes de langue française*, p.103 ; Grolleau-Fricard 2006 ; Condemine 1972, p.188.

²⁴⁷—Marie Bossange est appelée Adèle dans le recensement de 1861 (Archives municipale, 1F5), puis Marie en 1878 et 1891 (1F6-

7), et Julie de 1921 à 1936 (1F8). Elle décéda en 1939 (généalogie « Pierfit » (Guillaume de Tournemire) sur www.geneanet.fr).

²⁴⁸—Recensements, 1F6.

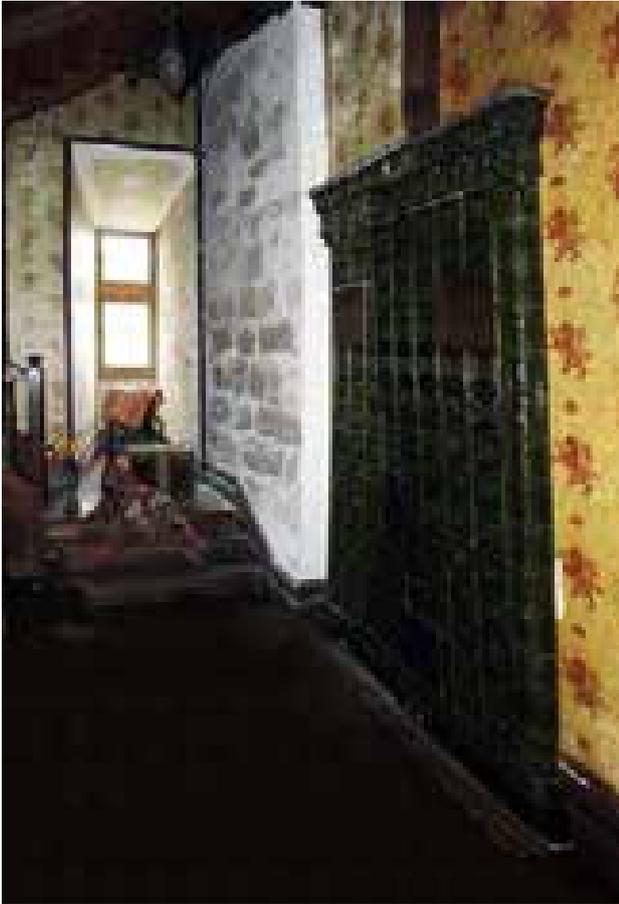


Fig.136: Vue du vestibule du logis nord, pris depuis le sud. À droite, le grand poêle de céramique. Au fond, le départ de l'escalier, dont le premier palier se trouve exactement au-dessus du puits médiéval. Derrière, fenêtre restaurée par Bossange (cl. J. Mesqui 2013)

avec ses trois enfants Marguerite, Édouard et Jacques ; ils y sont signalés en 1891, avec une institutrice américaine, un professeur, un cocher, un valet, une cuisinière, une femme de chambre et une gouvernante²⁴⁹. Ils héritèrent du château après le décès d'Édouard Bossange, en 1900, et constituèrent aussitôt la SCI Château de Meung-sur-Loire qui est restée au travers des décennies propriétaire légale de l'édifice. Ce sont eux qui firent les honneurs du château à Marcel Charoy, qui le visita en 1907. Robert Lesourd, mis au courant du projet de l'ancien bâtonnier d'écrire un livre, lui laissa libre accès à toutes les parties du château, et lui facilita l'accès aux documents ; en fait, Marcel Charoy n'en cite pas plus que deux ou trois, ce qui semble prouver que, dès cette époque, les archives du château étaient réduites à leur plus simple expression, en tout cas au plan de leur intérêt historique.

Robert Lesourd décéda en 1909 ; sa veuve vécut au château jusqu'à son décès en 1939. Leur fille Marguerite, née en 1872, avait épousé Pierre Dou-



Fig.137: Vue du nouveau salon aménagé par Édouard Bossange à l'ouest du logis nord, prise depuis le vestibule (cl. J. Mesqui 2013)

chement, chef de protocole au ministère des Affaires étrangères, fils de Stanislas Ernest Douchement, procureur et juge descendant d'une famille de bonnetiers rouennaise²⁵⁰. Le couple était installé au château à partir de 1921 au moins avec leurs enfants ; Léonie née en 1898, épousa cette année-là Raymond Laillet de Monthulle²⁵¹, alors que Jacques, né en 1900, était encore au château en 1926. On retrouve Julie, Pierre et Marguerite en 1931, 1936, avec quatre domestiques, un jardinier, un chauffeur et une femme de chambre ; après le décès de Julie en 1939, Pierre et Marguerite Douchement restèrent seuls au château de Meung.

Durant l'Occupation, le château fut réquisitionné ; selon la tradition orale, le couple Douchement s'installa dans le pavillon ouest du château, tout le reste étant occupé. Malheureusement, il ne semble exister aucune archive sur cette période troublée, de telle sorte qu'on est bien en peine de connaître les conditions dans lesquelles s'effectua cette réquisition, et surtout l'usage que l'armée allemande fit du château. On trouve cependant sur l'un des murs de l'écurie un dessin fait par un soldat allemand pour célébrer son amitié avec le cheval dont il avait la charge (fig.138) . Curieusement, c'est dans cette période exactement, le 16 septembre 1942 que fut pris un arrêté classant le parc parmi les sites protégés. La chapelle du château fut classée à l'Inventaire des Monuments historiques le 14 avril 1944.

Après la Libération, les Douchement reprirent leurs droits sur le château : Pierre décéda en 1959, et sa veuve continua d'habiter la vieille demeure. En 1962 elle avait encore à son service un valet de chambre, une cuisinière, une femme de chambre, un gardien et un jardinier, ainsi qu'un maçon qui

250— Voir généalogie « ademoismont » (Antoine de Moismont) sur www.geneanet.fr.

251— Voir généalogie « rpc » (René Puvis de Chavannes) sur www.geneanet.fr.

249— Archives municipales, IF7.



Fig.138: «Zwei guten Kameraden»(Deux bons camarades). Décoration murale réalisée dans l'écurie de la basse-cour par un soldat, probablement en charge du cheval du commandant occupant le château (cl. E.Lelevé)

habitait là si l'on en croit le recensement ; en 1968, une garde-malade s'ajoutait à ce personnel, qui assista la vieille dame jusqu'à son décès en 1969, à l'âge de 97 ans. C'est durant cette période que furent vendues les terres situées autour du parc, en particulier dans le quartier des Papecets, pour être loties.

L'ÉVOLUTION DU CHÂTEAU DURANT LE XIX^E SIÈCLE ET LE DÉBUT DU XX^E SIÈCLE

Il n'existe pas une pièce d'archive pour tenter de retracer ce que furent les transformations du château pendant ces cent dix ans ; elles furent cependant considérables, surtout dans la seconde moitié du XIX^e siècle où probablement l'essentiel des travaux fut concentré. Marcel Charoy n'indiquait-il pas, dans son ouvrage, que d'importants travaux de restauration furent menés par Édouard Bossange, ajoutant en 1908 que Robert Lesourd s'appretait à apporter les agréments du confort moderne ?

Le logis nord

Il ne fait guère de doute que les aménagements actuels du logis nord sont pour l'essentiel, si ce n'est pour la totalité, le résultat des transformations apportées par Édouard Bossange pour accueillir sa famille, mais aussi probablement les Canadiens qui étaient accueillis par la famille lorsqu'ils venaient en France. L'accès principal du château fut réaffirmé au centre de la façade nord, donnant sur un vestibule chauffé par un énorme poêle de céramique qui fournissait aussi sa chaleur au salon voisin l'est (fig.136) ; au fond de ce vestibule fut créé un escalier de bois rampe sur rampe au nord-ouest pour desservir les étages supérieurs. Enfin, le gros mur pignon ouest fut dé-

truit pour aménager un nouveau grand salon à l'ouest, permettant de disposer au rez-de-chaussée de trois grands salons de réception (fig.137).

Le premier étage du logis nord, dont on ignore l'affectation durant les siècles précédents, fut entièrement affecté à la résidence, avec la création d'un véritable appartement avec une chambre de maître à l'extrémité orientale (fig.135) ; il fut doté d'une porte vers l'ancien escalier d'honneur, qui n'existait pas jusque-là. C'est durant cette période que les fenêtres de la façade nord furent refaites, en intégrant dans l'embrasure de l'une d'entre elles un cabinet d'aisances.

De la même façon, le deuxième étage, dont le plancher fut surélevé, fut pourvu à l'ouest de chambres qui, probablement, n'existaient pas aux périodes antérieures. Il est évident néanmoins que les partitions actuelles résultent de transformations successives, et l'on ne saurait les attribuer précisément. On ne peut douter que, durant les quarante années où Édouard Bossange vécut ici, puis les soixante-dix ans où se succédèrent sa fille et sa petite fille, les besoins de modifications aient été importants, certains accompagnant nécessairement la mise en place des réseaux électriques.

Le pavillon est

Le pavillon est et le corps de logis attenant furent, eux aussi, touchés par de pareilles modifications, essentiellement dans les décors intérieurs : on le voit ainsi à la chambre nord du pavillon est, redécoré au XIX^e siècle, alors que juste en face d'elle sa voisine a conservé sa décoration du XVIII^e siècle. De même, l'ancienne chambre épiscopale, qui avait été probablement refaite sous les LeCouteulx, le fut à nouveau dans la seconde moitié du XIX^e siècle, dans un décor équivalent à celui de la chambre de maître du premier étage du logis nord. Et au-dessus, au premier étage, les cloisonnements montrent manifestement que des modifications furent apportées à cette période.

La nouvelle cuisine

L'aménagement d'une nouvelle cuisine intervint aussi au XIX^e siècle, sans qu'on puisse certainement l'attribuer à la période Le Couteulx ou à la période Bossange. Il semble que les inventaires de 1823 mentionnent encore les grandes cuisines du pavillon ouest ; mais à l'inverse on peut s'étonner qu'on ait conservé au XIX^e siècle, déjà sous les Le Couteulx, une disposition aussi malcommode que celle qui prévalait jusqu'à la Révolution. On utilisa pour cela la terrasse située à côté de la chapelle, dont les murs furent surélevés pour accueillir un



Fig.139: Vue de la cuisine du XIX^e siècle prise depuis le sud en 2014. Le mur est de la chapelle est à gauche. La cheminée est une réinsertion moderne de l'époque Tachon (cl. J.Mesqui)

bâtiment rectangulaire venant masquer l'ancienne fenêtre de la sacristie orientale. Largement éclairé, ce bâtiment fut mis en communication avec le reste du château en traversant la tour est par deux moyens : au niveau du rez-de-chaussée, un couloir pratiqué au détriment de l'ancien talus oriental du château de Manassès la reliait avec le grand escalier à vis ; au-dessus, au niveau du rez-de-chaussée surélevé du corps de logis est, on ménagera un escalier de bois et l'on perça la tour pour la traverser et donner un accès direct vers la salle à manger du corps de logis..

L'essentiel des travaux de gros œuvre dut être mené sous Édouard Bossange ; en revanche, on peut penser que l'équipement électrique et en gaz fut mis en place par les Lesourd - c'est de ces aménagements de confort que parlait Marcel Charoy, ainsi peut-être que de la modernisation des toilettes. On est probablement loin ici des grandes architectures des siècles passés, mais que serions-nous sans ce confort aujourd'hui ?

LES ANNÉES 1970-2010

Après le décès de Marguerite Douchement en 1969, les parts de la SCI du château furent vendues à une société immobilière, alors que les meubles étaient vendus aux enchères et dispersés ; la tradition orale rapporte qu'il y eut un autodafé des archives du château... Quoi qu'il en soit, c'est bien en 1970 que le mobilier de la chapelle, préservé depuis Jarente, fut dispersé aux quatre vents. Le 29 février 1972, les parts de la SCI furent achetées par (Spencer) Francis Tachon, un anglais né en 1914 qui a laissé un souvenir haut en couleurs à Meung. Je n'ai pu retrouver de son activité qu'un brevet déposé en 1955 à Lille pour un rouleau de feutre destiné au polissage de feuilles de métal bril-

lantes ; en 1981, il fut fait chevalier de l'Empire britannique pour reconnaître ses mérites comme président du *British Overseas Board of Trade* durant de longues années, ainsi que ses services pour le commerce entre Grande-Bretagne et France²⁵².

Francis Tachon régna sur le château durant trente ans ; il a laissé à la postérité un petit opuscule destiné aux touristes pour qui il ouvrit son château²⁵³. On a vu plus haut qu'il n'hésita pas à faire creuser une tranchée à côté du belvédère, sans qu'on sache bien ce qu'il avait alors en tête (fig.92) ; il mena également des travaux de dégagements sauvages sous l'antéchapelle et dans la cave sud. Probablement est-ce pour mener ces travaux illégaux et au demeurant dangereux qu'il refusa en 1988 le classement du château, de telle sorte que l'administration ne put protéger au titre des MH que la tour Manassès. L'un des témoignages les plus évidents de son passage à Meung est l'ascenseur qu'il fit aménager entre le pavillon est et le logis nord, afin de monter à ses appartements.

En 2000, Francis Tachon, âgé de 86 ans, décida de vendre ses parts de la SCI, et le fit au bénéfice d'Évelyne et François Beaulieu. L'accord prévoyait que l'ancien propriétaire continuerait d'habiter sur les lieux dans son appartement ; cependant, la cohabitation semble avoir été impossible avec la nouvelle châtelaine, devenue Mme Ramblier entre temps. Cette dernière paraît avoir eu de gros problèmes pour honorer ses engagements financiers vis-à-vis de ses créanciers à partir de 2003. La même année, Francis Tachon décida de quitter le château, non sans en enlever certaines cheminées : on peut ainsi penser que les cheminées de la tour ouest ont été enlevées par lui, de même que celles du salon de la Comédie. Ces événements conduisirent l'administration à classer d'urgence le château et ses intérieurs, ce qui fut fait le 26 janvier 2004.

Les affaires de la châtelaine ne s'arrangeaient pas pour autant. Le château fut mis en vente en 2008 ; après deux années, les parts de la SCI furent saisies, et le château vendu aux propriétaires actuels, Élise et Xavier Lelevé, le 23 juillet 2010.

Ils ont entrepris de rattraper les dommages que plusieurs décennies d'incurie ont causé à l'édifice. Puissent-ils mener à bien ce sauvetage, afin que le château retrouve un peu de son lustre d'antan !

252— Voir <http://www.google.com/patents/US2807124> ; www.findagrave.com.

253—J'ai eu le privilège de visiter le château sous sa conduite le 1er août 1975.

ANNEXES

Annexe 1

Inventaires

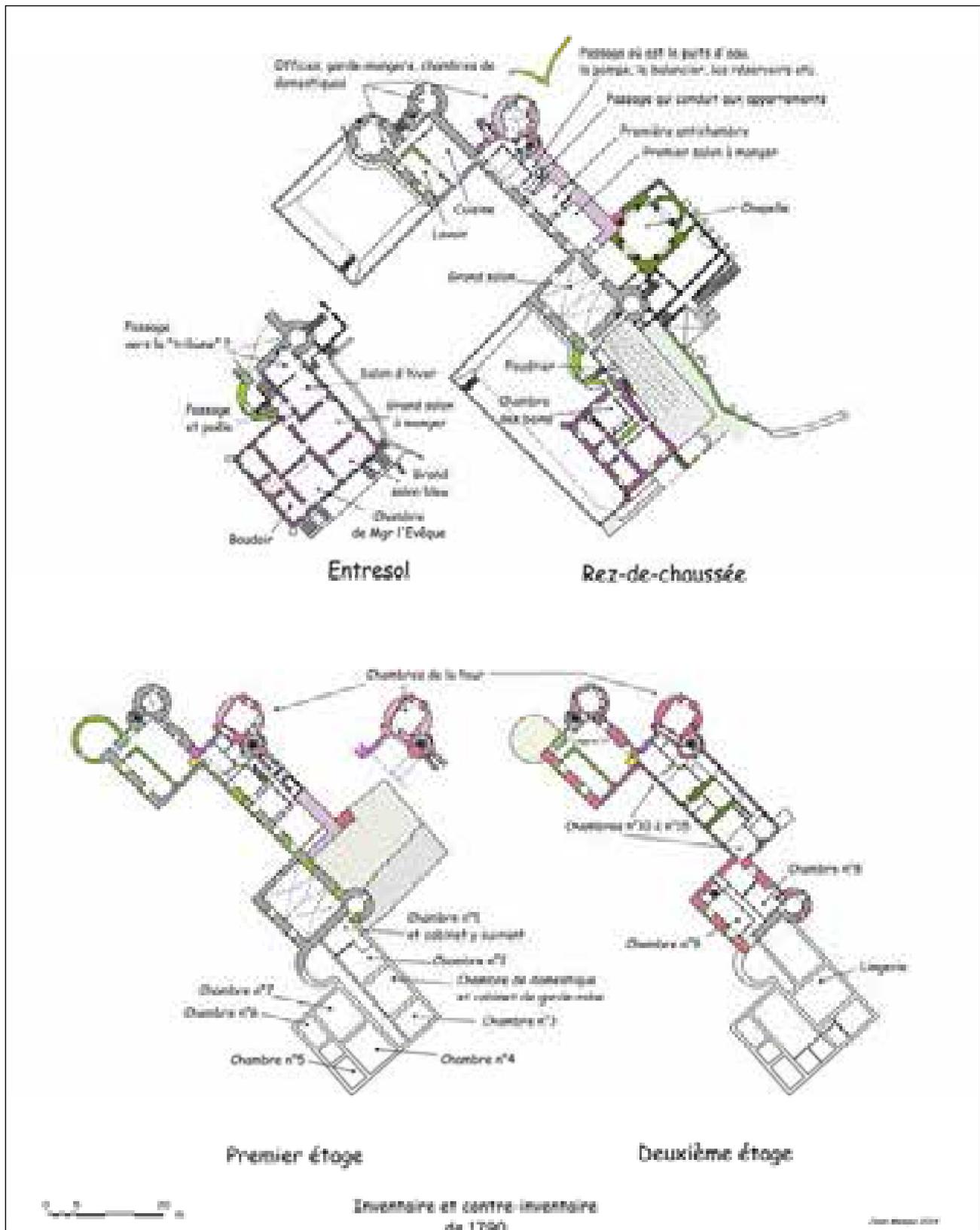


Fig140

I-1. INVENTAIRES DE 1790

26 août 1790 : Procès-verbal qui constate les objets inhérents au château de Meun

(Archives municipales, 5 N 3)

Aujourd'hui vingt-six août mil sept cents quatre vingt-dix, dix heures du matin, nous Maire et officiers municipaux de la ville de Meun-sur-Loire soussignés, ayant été informés que M. l'Évêque d'Orléans avoit fait faire un inventaire des meubles et effets mobiliers qui garnissent le château de Meun, dépendants de l'Évêché d'Orléans, que mondit Sr l'Évêque avoit vendu lesdits meubles et effets aux sieurs Béchard et Bomberault marchands de meubles à Orléans ; considérant qu'il est de notre devoirs de veiller à la garde et conservation de tous les objets qui dépendent et qui sont inhérents dudit château, qui doivent y rester, et pour le constater, nous nous sommes transportés audit château de Meun, en personnes de Meunier maire, Baschet-petit, Landron, Berneron, Trousseau et Poymuller officiers municipaux, assisté de Charles François-Sébastien Coignet pour l'absence de notre secrétaire-greffier. Où étant arrivés nous avons trouvé audit château lesdits Srs Béchard et Bomberault, auxquels nous avons demandé si effectivement Mr l'Évêque leur avoit vendu les meubles et effets qui garnissent ledit château de Meun, ont répondu que oui, et qu'ils offroient de nous communiquer l'inventaire desdits meubles et effets afin de nous faciliter la vérification que nous nous proposons de faire pour distinguer les objets desquels Mr l'Évêque a pu disposer d'avec ceux que nous croyons qui doivent rester comme dépendants dudit château. À laquelle distinction avons procédé en présence desdits Srs Béchard et Bomberault et de Me Pierre Joseph Romet, avocat en Parlement demeurant à Orléans rue Saint-Éloy paroisse de St-Maurice, et encore en présence de Me Jacques

Dans la cuisine.

Ainsi observé qu'il doit rester dans la cheminée une plaque de fer garnie de trois barres et de trois contrebarres, et le porte crémaillère aussi en fer, les fourneaux de fonte inhérents aux fourneaux, les canaux et cannelles, fontaine,

Nous estimons que les supports en fer des tables et tablettes posées en ladite cuisine doivent rester, comme étant scellés en plâtre.

25 septembre 1790 : Réponse des avocats de l'Évêque d'Orléans suite au procès-verbal d'inventaire des effets mobiliers effectué par la municipalité.

(Archives départementales du Loiret, 2J 1764)

Le conseil soussigné qui a pris lecture du procès-verbal dressé par Messieurs les maires et officiers municipaux de la ville faubourg et paroisse de Meung sur Loire les 6 août 1790 à l'effet de constater les effets mobiliers qui devaient être réputés faire partie dudit Meung cy devant dépendant de la manse épiscopale, et comme tels devoir rester audit château ; en conséquence empêcher le déplacement et l'enlèvement. De l'ordonnance du 28 rendus par MM. les membres du directoire du département du Loiret portant que copie dudit procès-verbal seroit remise à M. l'évêque d'Orléans pour y fournir des réponses, ensuite le tout être communiqué au directoire du district de Beaugency pour donner son avis est ensuite être par le directoire du département délibéré et arrêté ce qui il appartiendra. Et d'après, que les soussignés, à la réquisition de M. L'évêque d'Orléans se sont transporté audit châteaux de Meung et dans les différents endroits désignés au procès-verbal:

Est d'avis qu'avant de donner aucune décision sur les objets qui ont été considérés par la municipalité de Meung comme devant faire partie du château et y rester à perpétuelle demeure, il est indispensable d'établir les principes et les différentes règles admises dans nos mœurs pour décider quelle chose qui, quoique mobilières de leur nature, sont censées faire partie d'une maison ou autre édifice et dès lors être immobilières.

(...)[S'ensuit un long argumentaire juridique détaillé]

Ces principes et ces règles sur la matière établis, le Conseil va suivre le procès-verbal de la municipalité de Meung sur les différents objets réclamés comme devant rester inhérents au château de Meung, et y appliquer les différentes règles cy-dessus avec l'impartialité qui doit caractériser des jurisconsultes citoyens... et estime :

1) **dans la cuisine**, que la plaque de cheminée et les barres qui la scellent doivent rester comme complétant la cheminée et que ces sortes de choses quoique mises par un bénéficiaire ne peuvent être enlevées sans une détérioration considérable, qui coûteroit souvent autant, et quelquefois plus que l'objet enlevé ne pourroit valoir.

À l'égard du porte-crémaillère tournant et soutenu par deux gonds sur lesquels il tourne, il est pur mobilier et ne fait pas partie de l'édifice.

Les fourneaux de fonte placés dans les ouvertures du corps du fourneau en brique, peuvent être enlevés ainsi que leurs grils en réparant en brique et maçonnerie les ouvertures de manière à recevoir d'autres fourneaux de fonte : cet objet peut d'autant moins souffrir de difficultés, que dans la plus part des maisons ces objets sont mis et placés par les locataires.

La fontaine et ses canaux qui ont été établis par feu M. de Jarente Oncle évêque, d'après qu'il a eu fait construire un puits, une pompe et deux grands réservoirs peuvent être enlevés dans tout leur entier en bou-

Dans le lavoir

Nous croyons qu'il doit rester un caneau en plomb et une canette en cuivre, deux supports de tablettes en fer.

Dans le garde-manger

Il doit rester une armoire en bois incrustée dans le mur, avec des panneaux en canevas.

Dans l'office

Nous estimons qu'il doit rester les deux armoires qui sont dans les embrasures des croisées.

Dans un autre office

Nous estimons qu'il doit rester trois armoires qui sont incrustées dans le mur, cinq supports de fer, deux fourneaux de fonte inhérents sans grilles.

Dans deux chambres de domestiques

Nous estimons qu'il doit rester une armoire incrustée dans le mur dans l'une des dites chambres, ainsi que le papier en partie déchiré.

Dans le garde-manger

Nous estimons qu'il doit rester huit supports de fer.

Dans le passage de la pompe

Il doit rester les balanciers, des canaux et canelles et deux réservoirs et une armoire scellée.

Dans le passage des appartements et qui y conduit

Nous estimons qu'il doit rester deux armoires dans l'embrasure des croisées.

Dans la première antichambre

Il doit rester deux robinets de fontaine.

Dans la première salle à manger

Nous croyons qu'il doit rester un poêle de terre cuite avec un dessus de marbre cassé et 2 armoires dans l'embrasure des croisées.

Dans la Chapelle

Nous estimons qu'il doit rester l'autel en marbre et trois statues en plâtre.

Dans une entrée à gauche de la chapelle

Nous croyons qu'il doit rester une armoire incrustée dans le mur.

chant les ouvertures faites dans les murs d'une manière solide et propre.

Les tables, tablettes et même leurs supports en fer scellés dans les murs peuvent être enlevés comme objets de pur mobilier en crépissant le mur dans les endroits où les supports sont scellés.

2) que **dans le lavoir**, le caneau en plomb, la cuvette en cuivre, et les deux supports en fer qui supportent les tablettes doivent être enlevés pour les mêmes raisons que dessus.

5) dans un **1^{er} garde-manger**, que l'armoire incrustée dans le mur et aux panneaux de laquelle il y a du canevas, doit rester.

3) **dans le 1^{er} office**, que les deux armoires qui sont placées dans les embrasures des croisées font partie de l'appartement et doivent y rester.

4) **dans un autre office**, que les trois armoires qui sont très anciennes et incrustées dans des enfoncements des murs doivent rester, mais que les fourneaux de fonte, leurs grils et les supports des tablettes en fer doivent être enlevés aux conditions exprimées ci-dessus à l'article de la cuisine.

7) **dans 2 petites chambres de domestiques** à côté de la cuisine, que l'armoire étant dans l'une d'elles doit rester, étant encastrée dans le mur, les papiers étant collés sur le plâtre de la cloison ne peuvent être enlevés sans être mis en lambeaux, par conséquent, ils resteront.

6) **dans un second garde-manger** que les supports en fer établis pour porter des planches ou tablettes, doivent être enlevés en recrépissant le mur.

8) dans le... [*points de suspension dans le texte*] ou **passage où est le puits d'eau**, la pompe, le balancier, les réservoirs, les canaux qui transportent l'eau à la cuisine et dans d'autres appartements peuvent être enlevés, le tout ayant été établi par feu M. de Jarente. À la charge de rétablir la bouche du puits en pierre de taille, et d'y rétablir la poulie qui est encore suspendue au plancher. L'armoire est pur mobilier.

9) **dans le passage qui conduit aux appartements**, que les deux armoires qui sont dans l'embrasure des croisées doivent rester.

10) **dans la 1^{er} antichambre**, que les robinets de fontaine et les canaux peuvent être enlevés ainsi que les bassins qui reçoivent l'eau.

11) **dans le 1^{er} salon à manger**, que les deux armoires placées au bas des croisées doivent rester, qu'au contraire le poêle en terre cuite et son dessus de marbre doivent être enlevés.

12) **dans la chapelle**, l'autel, le pied d'estal placé derrière, le tombeau et la statue de la Vierge doivent rester. Tout le reste doit être enlevé, ainsi que les armoires à droite et à gauche de l'autel, servant de sacristie.

Dans le Grand sallon

Nous estimons qu'il doit rester un poêle de terre cuite avec dessus de marbre cassé, une table avec deux supports de fer, tous les lambris d'hauteur, et le grand tableau représentant l'entrée de Mr Paris, évêque d'Orléans.

Dans le Poudrier

Nous croyons qu'il doit rester une petite armoire incrustée et un tuyau en en plomb

Dans la Salle des Bains

Nous estimons qu'il doit rester le chambranle en marbre de la cheminée, deux robinets en cuivre jaune donnant de l'eau à un bassin, une porte vitrée, plus une plaque de fonte dans la ditte cheminée.

Dans le Passage

Nous croyons qu'il doit rester un poêle avec son corps de fayance, et dessus de marbre.

Dans le Passage qui conduit à la tribune

Nous croyons qu'il doit rester une plaque de fonte et le chambranle de la cheminée.

Dans le Sallon d'hivert

Nous estimons qu'il doit rester un poêle, son dessus de marbre et son corps de fayance.

Dans le Grand Sallon à manger

Nous croyons qu'il doit rester le chambranle de la cheminée et marbre, et sa plaque de fonte.

Dans la Chambre de Mr l'Évêque

Nous estimons qu'il doit rester le chambranle de la cheminée en marbre et une plaque de fonte.

Dans le Grand Sallon Bleu

Nous estimons qu'il doit rester le chambranle de la cheminée en marbre et une plaque de fonte.

Dans le Boudoir

Nous croyons qu'il doit rester le chambranle de la cheminée en marbre et une plaque de fonte.

Dans les chambres n^o1 et 2

Nous estimons qu'il doit rester les chambranles des deux cheminées en marbre et leurs plaques en fonte.

Dans la chambre n^o3

Nous croyons qu'il doit rester le chambranle de la cheminée en pierre peinte et le dessus en marbre, et une

13) **dans le grand sallon**, que le poêle, son dessus de marbre, les tuyaux, la tablette et les supports sont un pur mobilier, mais tous les lambris et menuiseries doivent rester.

À l'égard du grand tableau représentant l'entrée de M. Paris, évêque, il appartient au siège épiscopal ; en conséquence il doit être enlevé de Meung pour être transporté à Orléans dans le palais Épiscopal, où il a toujours été jusque 1772 qu'il a été porté à Meung.

14) **dans le poudrier en bas de l'escalier en bois**, on estime que l'armoire est mobilier et doit être enlevée. Le tuyau en plomb qui y passe est une gouttière qui descend du toit du bâtiment et par conséquent elle est *pars edificii*.

15) **dans la chambre des bains**, les canelles, robinets et canaux qui conduisent de l'eau peuvent être enlevés, ainsi que le bassin qui reçoit l'eau, en réparant les dégradations qui seraient faites au mur.

À l'égard des plaques ou couvrefeu des cheminées, on estime indistinctement qu'elles doivent rester comme faisant partie intégrante des cheminées et comme ayant été mises par les bénéficiers à perpétuelle demeure, et sans intention de pouvoir les enlever. Pour-quoi la présente décision est commune à tous les appartements sans exception et ne sera pas réitérée. Sur ce qui concerne les chambranles en marbre qu'à fait placer feu M. de Jarente dernier évêque, on estime que dans la thèse générale, ils peuvent être enlevés par le bénéficié ou ses héritiers en en faisant remettre en bois ou pierre de lierre, tels qu'il y en avoit avant 1771. La question a aussi été jugée *in terminis* au Châtelet d'Orléans et au profit des héritiers du Sr Petau chanoine contre le chapitre de saint Agnan.

En conséquence, c'est à M. l'évêque actuel, comme légataire universel de feu M. de Jarente, à voir ce qui lui sera plus avantageux de laisser les chambranles de marbre ou d'en faire mettre à chaque cheminée de la nature de ceux qui y étoient pour enlever ceux en marbre.

16) **dans le grand salon à manger**, voir la décision cy-dessus

17) **dans le salon bleu idem.**

18) **dans le boudoir id.**

19) **dans les appartemens num 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 id.**

plaque.

Dans une chambre à côté

Il doit rester le chambranle de même que celui-ci-dessus, et une plaque de fonte sauf le dessus qui est en pierre peinte.

Dans les chambres n°6 et une à côté

Nous croyons qu'il doit rester le chambranle des deux cheminées en pierre peinte, et les plaques de fonte.

Dans les chambres n°8 et une à côté

Nous estimons qu'il doit rester un chambranle en pierre peinte dans chaque cheminée et chacun une plaque de fonte.

Dans les chambres n°9, 10, 11, et chambres autres 12 et 13, 14 et 15

Nous croyons qu'il doit rester plusieurs chambranles en pierres peintes et une plaque de fonte dans chaque cheminée qui sont dans lesdites chambres.

Dans la lingerie

Nous estimons qu'il doit rester un poêle de fayence et son dessus de marbre.

Dans toutes les chambres qui sont dans la tour

Nous observons qu'il doit rester les chambranles des cheminées en bois, ainsi que les plaques qui peuvent s'y trouver.

Dans le Kioske du parc

Nous croyons qu'il doit rester un poêle de fayence et ses tuyaux de tuelles come étant ledit poêle scelle, ainsi que la rampe et la balustrade qu'il l'entoure également scellé, la porte et grille de fer ouvrant sur la terrasse du côté de Baullette et servant de clôture dudit côté ; une statue en pierre représentant la Prudence encadrée d'un triage en bois dont les montants sont en fer. Les ferrements et trillages en bois formant un cabinet au milieu duquel est un arbre dont les branchages couvres [sic] ledit cabinet auquel on entre par deux portes de fer. Nous croyons pareillement que les quatre ponts sur l'ancienne rivière angloise dont partie sont garnis en rampes de fer doivent également rester.

Dans ledit Parc

Nous estimons que les trois corps en bois de la volière garnie en trillages de fil de fer scellé sur des pierres de tailles doivent pareillement rester comme inhérants.

Qu'il doit pareillement rester un pont sur la nouvelle rivière angloise dont la rampe est en chaîne de fer, un autre pont sur la même rivière en bois ainsi que la rampe, un troisième pont en grosses pièces de bois et rampes de fer, scellés à huit pillastres en pierre de taille.

20) **dans la lingerie**, le poêle est mobilier.

21) **dans toutes les chambres qui sont dans la tour**, tous les chambranles en bois et les plaques de cheminée doivent rester.

22) **dans le grand kiosk**, on estime qu'il doit rester avec la rampe et balustrade en fer qui l'entoure au dehors... mais le poêle et ses tuyaux doivent être enlevés comme objets purs mobiliers.

23) la grille de fer et porte ouvrante **sur la terrasse du coté de l'avenue de Beaullette**, ayant été placée par feu M. de Jarente au lieu et place d'une simple porte de bois qui est actuellement à l'autre extrémité prolongée jusque près de Beaullette, elle peut être enlevée par M. l'Évêque en remettant les choses en l'état ancien, c'est-à-dire en refaisant faire la clôture en mur avec l'ancienne porte ou une autre de même nature.

Le cabinet treillage et dans lequel cabinet est la statue en pierre représentant la Prudence, peuvent être enlevés ainsi que la statue, le tout étant mobilier.

De même le cabinet au milieu duquel est un arbre, les ferrures et portes en fer dudit cabinet peuvent être enlevés.

Enfin, les quatre petits ponts placés sur **l'ancienne rivière anglaise** peuvent être enlevés, ainsi que leurs rampes en fer, lesdits ponts sont mobiliers.

25)[24 manque] En ce qui concerne tous les ponts établis **sur la nouvelle rivière anglaise**, la porte et grille de fer qui conduisent vers la grand route, on estime qu'il n'y a point de décision à donner qui intéresse la municipalité, par la raison que le terrain est une acquisition par feu M. de Jarente qui ne présente qu'une union ou réunion civile ; dès lors ce terrain n'est point une dépendance du château de Meung. M. l'Évêque en sa qualité de légataire universel de M. de Jarente en a la pleine possession, il peut en disposer pleinement, ainsi que de tout ce qui est dessus en faisant fermer l'union par un mur de clôture au lieu et place de l'union qui existe en partie coté de l'orangerie.

Dans un Cabinet ouvrant dans le parc et ayant vüe sur la promenade du coteau

Doit rester le chambranle de la cheminée et une plaque en fonte.

Nous avons reconnu que les chaînes de fer qui étoient scellées aux bornes étants en face du château en dedans du parc, on été descellées et laissées sur la place, nous croyons qu'elles doivent être réunies et rescellées dans l'endroit où elles étoient.

Observons pareillement qu'il existe dans l'intérieur du parc une grand porte et grille de fer à côté, scellée sur des pierres de taille et dans les côtés dessus, laquelle porte et grille de fer nous croyons inhérentes.

Nous estimons pareillement que tous les canaux, canelles, tant en plomb que fonte qui sont dans différents endroits du parc, et qui servent à conduire les eaux tant au service du château que dans le parc pour l'ancienne et nouvelle rivière angloise, doivent également rester.

Nous observons encore qu'à la majeure partie et à presque toutes les croisées dudit château il y a des jalousies en bois qui doivent rester indépendamment des volets qui sont en dedans.

Dans la maison du Portier du Martroi

Nous croyons qu'il doit rester la boiserie des cheminées des chambres hautes et basses, avec des plaques de fonte.

Dans le bâtiment au-dessus de la Letterie et dans la chambre au premier,

nous croyons qu'il doit rester le chambranle en bois peint de la cheminée, une plaque de fonte et le papier qui est autours de ladite chambre.

Dans la chambre n^o1^{er} au second

Nous croyons qu'il doit rester le chambranle en pierre peinte, une plaque de fonte, une barre de fonte, plus une armoire à côté de ladite cheminée incrustée dans le mur et un alcove.

Dans les chambres n^{os} 5 et 6

Nous croyons pareillement que les chambranles des cheminées en pierres peintes et chacun une plaque de fonte doivent rester, ainsi qu'une armoire à côté de la cheminée de la chambre n^o5 qui est incrustée dans le mur et un alcove dans la chambre n^o6.

Dans les Écuries

Nous estimons que les rateliers et fourrières doivent rester comme étants inhérents.

Dans la Basse-cour

Nous estimons que la vollière en bois couverte en ardoise, aux deux côtés de laquelle sont des trillis en fil de fer, montés sur des bandes de fer, doivent rester.

Nous disons et estimons que les fermetures des portes tant en bois qu'en fer des prisons doivent rester, ainsi que les barres et barreaux de fer des fermetures.

26) **Dans un cabinet ouvert dans le parc** et qui a vüe sur une promenade, la cheminée, son chambranle et plaque doivent rester.

27) Les chaînes de fer qui étoient scellées à des bornes en pierre en face du château au midi, au midi, au dedans du parc, qui ont été détachées et laissées sur la place, sont un simple mobilier, avec d'autant plus de raison que les bornes le sont elles même, n'étant pas scellées, n'étant posées que sur des dés sans être scellées.

28) La grille et porte de fer placée à l'entrée du parc par feu M. de Jarente, scellée à la tour qui sert d'office peuvent être enlevées, ladite grille ne faisant pas la clôture du château et n'ayant été mise depuis peu que pour décoration ; mais la grille ouvrante sur le Martroi doit

29) toutes les jalousies posées aux fenêtres doivent rester

30) **dans la maison du portier du martroi**, les boiseries des cheminées et les plaques doivent rester.

31) **dans le bâtiment au dessus de la laiterie**, tous les chambranles et plaques de cheminée, doivent rester, ainsi que l'armoire enfoncée et scellée dans l'une des dites chambres. L'alcôve et l'armoire dans la chambre n^o 6 sont mobilier.

32) **dans les écuries**, on estime que les rateliers et fourrières doivent rester, n'étant pas à présumer que feu M. de la Jarente ne les ait fait placer pour perpétuelle demeure.

33) **dans la tour**, les prisons et tout ce qui en dépend doivent rester.

La volière adossée à une des chapelles du chapitre doit être enlevée.

Dans la Première Cour

S'est trouvé un tas de pierre à moëlon, et un tas de pierre de taille d'escalier. Nous observons que ledit moëlon et lesdites pierres de taille proviennent de la démolition et destruction que Mr l'Évêque d'Orléans actuel a fait faire depuis environ des murs d'appui d'un jardin nommé ci-devant le bas jardin, en face du château du côté de midy. En conséquence nous estimons que lesdites pierres de moëlon et de taille doivent rester.

Nous nous sommes ensuite transportés aux bâtiments appelés **le Grand Moulin**, où étant arrivés nous sommes entrés dans celui où est placé la machine hydrolique, et après l'avoir examinée, nous estimons que tout ce qui compose ladite machine garnie de fer, pompes foulantes et aspirantes, bassins et canaux, à la faveur de laquelle les eaux se communique tant aux appartements du château que dans le parc, doivent rester dans l'état que le tout est présentement, ainsi que tout ce qui compose les ustanciles des Grands et petit moulins.

À l'égard des pierres en moëlon provenant d'une démolition faite par M. l'évêque d'Orléans, ils appartiennent au château ; mais M. l'évêque peut s'en servir à faire faire le mur de clôture pour séparer l'union d'avec la partie de terrain acquise par feu M. de Jarente où est la nouvelle rivière anglaise.

35) et dernier article... **dans le grand moulin**, examen fait des lieux, nous avons reconnu que le corps du bâtiment du grand moulin a été reconstruit à neuf en pierres de taille et à grands frais depuis environ 12 ans, qu'à coté, il a été construit une tour en pierre de taille beaucoup plus élevée que le bâtiment du moulin, que dans cette tour, on a placé une *machine hydrolique* dont l'eau de la rivière fait jouer les pompes foulantes et aspirantes qui élèvent l'eau de la rivière en haut de la tour et la portent dans les réservoirs d'où elle est ensuite portée dans le parc du château dans un grand bassin, et de là se répand dans les rivières anglaises ancienne et nouvelle. Nous avons pareillement reconnu d'après les observations qui nous ont été faites que la machine hydrolique n'a absolument rien de commun avec le travail des grands moulins cy devant *bannaux* et que la destruction ou l'enlèvement de cette machine ne préjudiciera en rien au travail des moulins ; qu'au contraire le travail de la machine hydraulique employé à se donner de l'activité une majeure partie de la force de l'eau de la rivière qui autrefois était au travail des moulins ; que la machine sera toujours d'un entretien très coûteux et par suite celui des bassins dans le parc et celui de la rivière anglaise ; que d'un autre coté les dépendances du château de Meung sont d'un revenu modique qui va encore éprouver une diminution sans indemnité du droit de banalité des moulins ; qu'en conséquence ceux qui deviendraient propriétaires du château de Meung, quand même ils acquerreroient tous les biens et domaines qui jusqu'à ce jour en ont été dépendants, n'entretiendront ny la machine hydraulique, ny les bassins dans le parc, ny la rivière anglaise, mais la supprimeront avec ses accessoires.

D'un autre coté, il est certain que la machine hydraulique et tout ce qui est de la suite est un objet purement voluptuaire ; que par conséquent jamais personne n'auroit eu droit d'empêcher feu M. de Jarente qui l'a fait construire, ny ses successeurs, de la faire supprimer quand ils l'auroient jugé à propos par la raison que son existence ne peut jamais être un objet ny d'utilité, ny de produit, mais au contraire, un objet coûteux et on peut dire très onéreux.

En conséquence nous estimons que M. l'Évêque actuel légataire universel de M. de Jarente qui a fait construire cette machine étant d'après la nouvelle constitution donnée à l'empire françois dépouillé de la jouissance du château de Meung, peut supprimer la machine hydraulique, disposer à son profit de tous les ustensiles de cette machine et de ses accessoires, tels que les canaux au fond des bassins et de tout ce qui en est une dépendance ; et que dans le cas où l'Assemblée nationale jugeroit que le château de Meung se vendroit plus

De suite nous nous sommes transportés en une maison occupée par le Sr Lebrun, jardinier dudit sieur Évêque, dans laquelle nous avons trouvé ledit Sr Lebrun qui nous a ouvert les portes de ladite maison et du potager appelé le Grand Jardin. Nous avons reconnu que dans une chambre dépendante de la maison, il y a un chambranle de bois peint à la cheminée et une plaque de fonte qui doivent rester. Que dans la serre dudit jardin il ne s'est trouvé que des effets mobiliers que ledit Sr Évêque a pu disposer.

De suite nous sommes transportés à la maison et jardin appelé les Cordeliers dépendant dudit Évêché, où nous avons observé que la porte de fer qui conduit audit jardin doit rester, que les portes et jalousies du cabinet chinois bâti dans le milieu dudit jardin doivent pareillement rester.

À quoi lesdits Sieurs Béchard et Bomberault ont dit qu'ils n'avoient aucun droit pour réclamer les objets que la municipalité de Meun prétendent devoir rester au château, si ce n'est les supports de fer qui soutiennent toutes les planches tant dans la cuisine que dans les autres cénacles qui leur ont été vendus, ainsi que le tas de pierres ci-dessus dénommées, attendu que ces objets sont mobiliers.

Réserves et protestations contraires de la part de la municipalité, qui au surplus a déclarée qu'elle s'en rapportera à la décision soit du Directoire du District, soit du Directoire du Département, auxquels lesdits sieurs Béchard et Bomberault déclarent qu'ils s'en rapportent aussi.

Dont et de tout ce que dessus a été fait et dressé le présent procès-verbal en présence de toutes les personnes dénommées en tête des présentes qui ont signé avec nous Maire et officiers municipaux.

Arrêté audit château, lesdits jour et an

Signé : Meunier maire, Landron, Berneron, Trousseau, Béchard, Bomberault, Lainé, Romet D., Delafosse chanoine, Moreau, Baschet petit.
Contresigné : Coignet.

avantageusement, la machine hydraulique et ses dépendances restant existantes, il seroit de la justice et de l'équité de l'Assemblée d'accorder à M. l'Évêque d'Orléans actuel une indemnité proportionnée à la valeur que les différentes parties de la machine et accessoires pourroient en produire vendus ou détachés, d'après l'estimation qui en seroit faite par deux experts, l'un nommé par le Directoire du district de Beaugency, et l'autre par l'Évêque d'Orléans.

34) la maison du sieur Lebrun jardinier ou est le potager appelé le grand jardin, les chambranles et plaques de cheminée doivent rester.

Un jardin des cordeliers acquis par feu M. de Jarente pour être mis et incorporé au château de Meung, la porte de fer et kiosk doivent rester, mais on estime que M. l'Évêque actuel son légataire universel est bien fondé à se pourvoir auprès de l'Assemblée nationale pour en demander la jouissance pendant sa vie ou une indemnité pour lui en tenir lieu. M. de Jarente en faisant cette acquisition ayant principalement considéré que celui qu'il destinait à lui succéder à l'évêché jouiroit de cette acquisition et des dépenses considérables qu'il a faites à cet objet même depuis que M. l'Évêque a été nommé son coadjuteur.

Au surplus le conseil soussigné croit devoir observer qu'il est de manière certaine que les choses attachées à fer et à clou ou qui sont scellées en chaux ou plâtre et que l'usufruitier a droit d'enlever, le propriétaire ou même le simple successeur à titre d'usufruit a droit de les retenir en offrant d'en payer le prix qu'elles peuvent valoir, non posées et en place comme servant à l'ameublement de l'édifice en son complément, mais détachées et enlevées déduction de ce qu'il en coûteroit pour les détacher et réparer les dégradations qu'occasionneroit l'enlèvement et les détacher... qu'ainsi M. l'Évêque ne peut enlever du château de Meung les objets scellés et attachés qu'il a droit d'enlever, qu'après que l'administration chargée de la vente des biens nationaux aura décidé conserver ou non le tout ou partie des objets énoncés au mémoire d'observations de la municipalité de Meung pour les vendre avec le château. Auquel cas il en sera fait estimation ainsi qu'il est dit cy-dessus, et être tenu compte du prix à M. l'Évêque d'Orléans.

Délibéré à Orléans le 25 septembre 1790 par trois avocats. Certifié conforme à l'original de la consultation signée par MM. Moutié, Robert et Chaufton, à Orléans ce 3 novembre 1790. Signé Chaufton.

26 août 1790 : Nomination de M.M. Meynier et Deschamps pour veiller au château les objets qui y sont.

(Archives municipales, 5 N 3)

Et le dit jour vingt-six août mil sept cent quatre-vingt-dix, nous maire et officiers municipaux dénommés par le procès-verbal des autres parts transcrite, assemblés à l'hôtel commun de la dite ville, considérant que Mr l'Évêque d'Orléans ayant quitté le château de Meung, qu'il est de notre devoir de commettre provisoirement quelques personnes pour veiller à la garde et conservation tant des propriétés que des objets énoncés au présent procès-verbal et dépendants dudit château, à l'effet de quoi nous avons mandé M.M. Louis Verant Meynier et Laurent Deschamps, ci-devant officiers dudit sieur Évêque, et maintenant résidents audit château, auxquels à ce présents nous avons proposé de se charger provisoirement et jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, de la garde, conservation et propriétés dudit château, ensemble de tous les objets qui en dépendent, de manière qu'il n'y soit fait aucuns dommages ni dégradations, aux offres du traitement et pour le tems qu'il plaira soit au directoire du Département, soit au directoire du District, de fixer. Ce que lesdits sieurs Meynier et Deschamps ont accepté, promis et se sont obligés de remplir exactement les fonctions dont ils se chargent, et de faire ce qui dépendra d'eux pour remplir les vues de la municipalité, et ont signé avec nous.

Fait et arrêté lesdits jour et an

Signé : Meynier, Deschamps, Meunier maire, Baschet petit, Landron, Berneron, Trousseau. Contresigné : Coignet.

3 7^{bre} [septembre] 1790 : Procès-verbal qui constate que différents objets ont été descellés au château de Meun

(Archives municipales, 5 N 3)

Aujourd'hui vendredi trois septembre mil sept cents quatre-vingt-dix, onze heures du matin, Nous maire et officiers municipaux soussignés de la ville de Meun, sur l'avis qui nous a été donné par les sieurs Meynier et Deschamps commis par nous à la garde des objets inhérents au château de Meun, constaté par notre procès-verbal du vingt-six août dernier, et autres dépendants dudit château, que le fils du Sr Bomberault et ses ouvriers, au mépris de notre dit procès-verbal, et d'une délibération du Directoire du Département du vingt-huit du même mois, avoient déposé et descellés les chaudière, baignoire et réservoir qui étoient posés et scellés dans la chambre des bains et dans le réservoir placé avec la chaudière dans un cabinet derrière, ensemble les canaux en plomb et canelles en cuivre qui communiquoient de l'eau à la baignoire ; et qu'ils se disposoient à les enlever.

Nous sommes transporté audit château pour constater les faits ci-dessus ; où étant arrivés nous sommes entrés dans ledit appartement appelé la Chambre des Bains. Y avons trouvé le Sr François Bomberault fils, auquel avons fait part de notre transport, et lui avons demandé pourquoi, au mépris de notre procès-verbal

susdatté signé de son père et de la délibération du Directoire du Département, dont du tout lui avons fait lecture par notre secrétaire, il avoit fait desceller et déposer 1° la chaudière qui étoit incrustée dans un fourneau en briques à chau et à sable ; 2° le réservoir qui conduisoit l'eau à la baignoire ; 3° enfin les canaux et canelles dont est ci-dessus parlé. En lui observant qu'il devoit être sursis à l'enlèvement tant desdits objets que des autres constatés par notre procès-verbal.

Lequel Sr Bomberault fils, à ce présent, a répondu que lesdits objets n'étant point nommément désignés dans ledit procès-verbal, il a cru devoir les desceller et en pouvoir faire l'enlèvement comme étants compris et faisant partie des effets mobiliers vendus à son père et au Sr Béchard par Mr l'Évêque d'Orléans.

À laquelle réponse, nous maire et officiers municipaux soussignés, avons répliqué audit Sr Bomberault fils que les termes génériques employés dans notre procès-verbal par lesquels il est dit que tous les canaux, canelles tant en plomb qu'autres matières, servant à la conduite des eaux tant audit château que dans le parc, doivent rester comme inhérents, devoient suffire pour interdire aux Sieurs Béchard et Bombirault de déposer et desceller lesdits objets et surtout qu'ils ne devoient pas le faire qu'après la réponse de Mr l'Évêque d'Orléans qu'il doit fournir dans la quinzaine à notre procès-verbal, et d'après la décision du directoire du Département.

En conséquence, nous maire et officiers municipaux soussignés enjoignons et deffendons au Sr Bomberault fils, aux Sieurs Bomberault père, Béchard et leurs ouvriers de faire aucun enlèvement desdits objets ni de tous autres posés et scellés audit château de Meun, compris en notre dit procès-verbal, même de tous autres qui se trouvent scellés et qui ne seroient pas désignés nommément audit procès-verbal, le tout jusqu'à ce qu'il soit statué et délibéré par le Directoire du Département.

Enjoignons auxdits Sieurs Meynier et Deschamps par nous commis provisoirement à la garde desdits objets de veiller à l'exécution tant du procès-verbal du vingt six août que du présent, et s'il étoit fait quelqu'enlèvement de nous en donner avis.

Dont et de tout ce que dessus avons fait et dressé le présent procès-verbal audit château de Meun lesdits jour et an. Et ont lesdits Srs Bomberault fils, Meynier, et Deschamps signé avec nous et notre commis secrétaire greffier.

Signé : Bomberault fils, Meynier, Meunier maire, Baschet petit, Landron, Deschamps. Contresigné : Coignet, commis secrétaire greffier.

7 7^{bre} [septembre] 1790 : Procès-verbal qui constate différents objets inhérents au château de Meun

(Archives municipales, 5 N 3)

Et le sept septembre mil sept cents quatre-vingt-dix, huit heures du matin, nous maire et officiers municipaux soussignés, sur l'avis qui nous a été donné par les Sieurs Meynier et Deschamps dénommés aux procès-verbaux précédents, qu'on se disposoit à déplacer et

enlever tous les objets qui sont placés et scellés dans la salle d'audience de la justice de cette ville, dépendante du château de Meun, nous nous sommes transportés audit château, où étants arrivés nous sommes entrés dans laditte salle d'audiance, où nous avons trouvé le Sieurs Béchard et Bomberault auxquels avons fait part que le motif de notre transport était à l'effet de constater les objets que nous considérons comme inhérents placés dans laditte salle d'audiance, et nous avons fait deffence de les enlever, jusqu'à ce qu'il en soit statué par le Directoire du Département, lesquels objets consistent :

- En un Christ peint en bois, un banc en bois ou siège des juges, le banc et le bureau du greffier avec son ap-puy, le banc du procureur fiscal, le tout couvert d'un tapis à fond vert à fleurs de lys. Le marchepied, les gradins, les bancs et balustrades, ou sièges des procureurs et huissiers, la barrière garnie de deux portes à jour à deux vantaux qui sépare le parquet d'avec l'auditoire, enfin les bancs qui sont autour dudit auditoire, le tout scellé dans les murs et par des plaques de fer dans la tour.

Nous estimons que l'urne de pierre creusée servante à mettre l'eau pour abreuver les chevaux adossée aux écuries et scellées dans la maçonnerie doit rester comme inhérente.

Enjoignons auxdits Srs Meynier et Deschamps de veiller à la garde et conservation desdits objets.

Dont et de ce que dessus, avons fait et dressé le présent procès-verbal, lesdits lieu, jour et an que dessus audit château.

Signé : Deschamps, Landron, Meunier maire, Meynier, Berneron, Blan (?), Trouseau. Contresigné : Coignet commis secrétaire greffier.

30 8^{bre} [octobre] 1790 : Procès-verbal de récapitulation des objets inhérents au château de Meung

(Archives municipales, 5 N 3)

Aujourd'hui samedi trente octobre mil sept cents quatre-vingt-dix, huit heures du maton, pardevant nous maire, officiers municipaux et le procureur de la commune soussignés :

Est comparu le Sr Laurent Deschamps, l'un des gardiens par nous provisoirement établi à la suretté et conservation des objets détaillés en nos procès-verbaux des 26 août et 7 7^{bre} derniers, lequel désiroit quitter cette ville et d'aller fixer sa demeure en celle d'Orléans où il se propose de se rendre le premier novembre prochain, nous a requis de nous transporter au château de cette ville, à l'effet de faire la récapitulation et vérification des objets énoncés en nosdits procès-verbaux, que nous avons estimés être et dépendent dudit château ; à quoi satisfaisant, nous nous sommes transportés audit château de Meung. Après avoir récapitulé et veriffié lesdits objets, nous avons reconnu qu'ils sont sain et entiers et être les mêmes que ceux détaillés en nosdits procès-verbaux. De la garde desquels nous avons énoncé avoir déchargés ledit Sr Deschamps.

Fait audit château de Meung, lesdits jour et an.

Signé : Meunier maire, Landron, Jarry procureur de la commune, et deux autres signatures.

[*Même attestation en février (pas de jour indiqué) 1791 pour Louis-Vérant Meynier*].

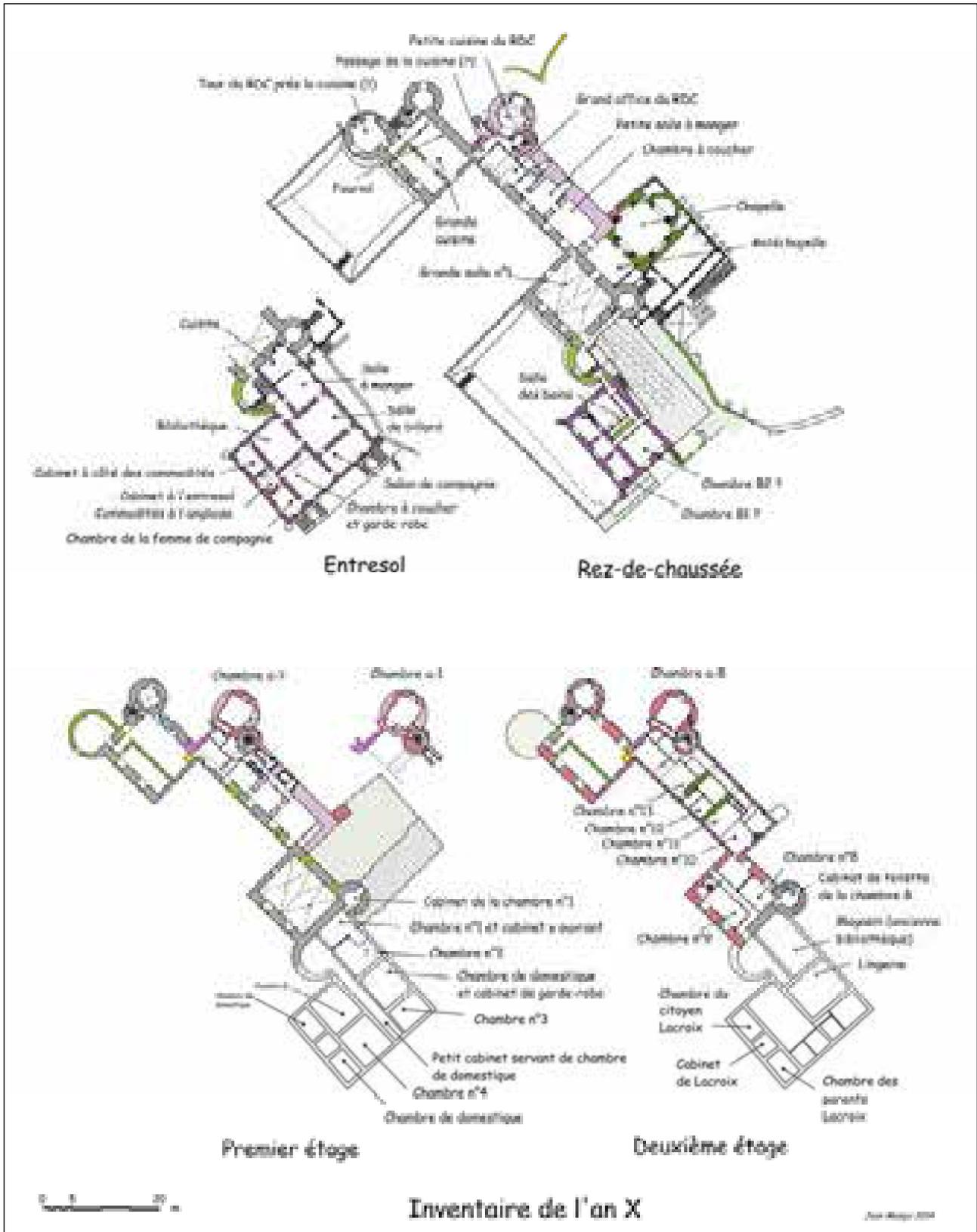


Fig141

1-2. INVENTAIRE DE L'AN X

3 - 12 frimaire an X (24 novembre - 3 décembre 1801). Inventaire après décès de Geneviève Sophie Le Couteulx des biens mobiliers appartenant à la communauté de biens avec son époux Jacques Jean

(Archives départementales du Loiret, 3^E 36881)

Aujourd'hui trois frimaire l'an dix de la république française, neuf du matin, aux requestes et [en] présence :

- du citoyen Jacques Jean Le Couteulx Dumoley, propriétaire domicilié de la commune de Meung résidant au château dudit lieu, stipulant en son nom à cause de la communauté de biens qui a eu lieu entre lui et dame Geneviève Sophie Le Couteulx son épouse décédée à Paris le 16 thermidor dernier [4 août 1801] d'une part ;

- du citoyen Jacques-Félix Le Couteulx Dumoley, majeur et présentement attaché à la Légation française en Suède étant actuellement audit château de Meung, stipulant tant en son nom personnel, sans néanmoins révoquer les pouvoirs contenus dans la procuration par lui donnée au citoyen Nigaut de Vauvert, juge suppléant au tribunal de première instance du département de la Seine, passée devant Siffer notaire à Stockholm le 28 août mille huit cent un, légalisée, enregistrée à Paris par Brunement le premier complémentaire an neuf [18 septembre 1801] et déposé en brevet au citoyen Balardy notaire à Paris par acte dudit jour premier complémentaire, aussi enregistré. Laquelle procuration subsistera en cas d'absence dudit citoyen Jacques-Félix Lecouteulx qui en ce représente une expédition de lui rendue ;

- du citoyen Pierre Cyprien Lemasson Lacaprie, propriétaire demeurant audit Meung, stipulant au nom et comme fondé de procuration spécial à l'effet de présenter du citoyen Louis-Jules-Cézard de Noailles et dame Pauline-Laurette Le Couteulx son épouse de lui autorisée par ladite procuration passée devant le citoyen Balardy et son confrère notaire à Paris le premier jour complémentaire an neuf [18 septembre 1801], enregistrée le même jour et légalisée, représentée en brevet par ledit citoyen Lemasson Lacaprie, de lui certifiée sincère et véritable, paraphée ne varietur de nous soussigné, et annexée à ces présentes, pour y avoir recours et estre délivrées les expéditions requises et nécessaires ;

Lesdits citoyens Jacques-Félix Lecouteulx et dame Pauline-Laurette Lecouteulx frère et sœur germains, habillés à se dire et porter héritiers pour chacun moitié de ladite dame Geneviève Sophie Le Couteulx leur mère, d'autre part.

Il va être par nous, Claude-Antoine Landron, notaire public au département du Loiret à sa résidence de Meung-sur-Loire, soussigné, en présence des témoins cy-après nommés, fait inventaire des meubles meublant, lits, linges et autres effets mobiliers qui garnissent le château de Meung et appartement en dépendant et qui dépendent de ladite communauté qui a existé entre ledit citoyen Le Couteulx du Moley et ladite défunte Dame Geneviève Sophie Le Couteulx son épouse.

Pour faire la prise description et estimation desdits meubles et effets mobiliers ledit notaire soussigné s'est assisté de Marie Grandineau veuve de Jean Ravet, revendeuse publique pourvu de patente demeurant audit Meung, laquelle à ce présente a promis faire lesdites prises et estimation en son âme et conscience, conjointement avec ledit notaire eu égard au temps présent et à la valeur des objets.

Auquel inventaire a été procédé sous la réserve des droits et quotités des parties et sans y préjudicier ainsi qu'il suit, et ont lesdites parties arrêté la présent pré-mise pour intitulé dudit inventaire dans une des chambres dudit château, en présence des citoyens Michel Flatet perruquier et Jean Gabriel Clément officier de santé demeurant audit Meung, témoins qui ont figuré avec les parties esdits noms, ladite veuve Ravet et nous notaire.

+ demeurant à Paris rue Basse du Rempart n°16, division de la Place Vendôme.

Signé : Ve Ravet ; Le Couteulx ; Le Masson la Caprie ; Clément ; J.F. Le Couteulx ; Landron ; Flatet.

Le dit jour et an, Dans la pièce cuisine du rez-de-chaussée s'est trouvé

1) une crémaillère, deux grands chenets, deux pinsettes, deux pelles, deux crémaillères à rôtir, une barre de fer à pendre les crémaillères, le tout estimé dix francs ;

2) un rôtissoir garni de ses cordes, et un poids de fonte, et une broche de fer à molette avec son lèche-fritte de fer, le tout estimé vingt francs ;

3) une chaudière avec ses pieds en fer, une marmite son couvercle, un coquemarre, huit casseroles et 5 couvercles, trois cuillères et deux écumoirs, une passoire, une poissonnière, le tout de cuivre rouge et un plafond de même cuivre, le tout estimé la somme de soixante six francs ;

4) deux chaudrons et un poêlon estimés ensemble dix francs ;

5) une poêle, deux grilles de fer, deux caffetières du levant, une caffetière, trois lampes, deux lanternes, un chandellier, un poivrier, le tout estimé trois francs ;

6) trois pieds en fer servant sur les fourneaux estimé trois francs cinquante centimes ;

7) deux cassères, une marmite de fonte estimés ensemble six francs ;

8) quarante deux assiettes, huit assiettes à soupe, un salladier, deux plats ronds, deux ovales, une soupière et son couvercle, le tout estimé ensemble vingt francs ;

9) une poêle à frire de fer estimée un franc cinquante ;

10) douze assiettes, quatre plats, deux autres plats, un plat à salade, une petite cuiller, une soupière et son couvercle le tout de fayence, estimé quatre francs ;

11) trois pots, trois plats, un pot au lait, le tout de

terre, estimé deux francs ;

12) un baquet à pieds, un seau ferré et son soutient, le tout estimé trois francs ;

13) un petit garde manger de sapin et chêne, le bois à un battant se fermant à clef, estimé trois francs ;

14) une table de cuisine et un billot en bois de chêne, deux couteaux à (?) et un couteau de cuisine, un coupe-ret et un autre petit couteau de cuisine, le tout estimé douze francs ;

15) trois chaises de cuisine de bois et une empaillée et un saladier d'osier, le tout estimé deux francs cinquante centimes.

Dans le passage à l'entrée de la cuisine

15bis) une armoire de bois de chêne à deux battants fermant à clef estimé huit francs, dans laquelle il ne s'est rien trouvé ;

16) une table sur quatre pieds de bois de hêtre, estimé six francs ;

17) un fléau en fer, ses plateaux en bois et ses cordes et ses poids en fonte pezzant ensemble trois cent quinze livres, estimé le tout ensemble trente six francs ;

Dans la grande Cuisine

18) une crémaillère, une paire de chenets, un garde lèche-fritte, un rouable, un bouchoir de four, le tout de fer, estimé ensemble la somme de six francs ;

19) un tourne broche garni de ses poids, cordes avec broche à molette, estimé la somme de dix francs ;

20) une grande table de cuisine, estimé vingt francs ;

21) une meulle de grais à repasser les outils et couteaux, et son pied, estimé ensemble huit francs ;

22) deux dessus de table en bois de chêne, une vieille meule (meule ?), une baratte à battre le beurre garnie de quatre cercles de fer, un petit baquet à trois pieds, un vieux poinçon, le tout estimé la somme de neuf francs ;

Dans le fournil s'est trouvé

23) une chaudière de cuivre rouge à deux anses et une paire de balances de même cuivre avec son fléau en fer, le tout estimé trente francs ;

24) trois mortiers en fonte, estimés ensemble neuf francs ;

25) un pétrin en bois avec sa roulette de bois, estimé dix francs ;

26) six sabots à pain de bois, deux corbeilles d'osier estimés ensemble un franc cinquante centimes ;

27) deux couvercles ou bouchoirs de four, estimés trois francs.

Dans la tour du rez-de-chaussée, près de la grande cuisine

28°) deux bureaux dont un garni de quatre tiroirs et l'autre servant à écrire debout, avec une table de bois de chêne, le tout estimé ensemble trente six francs ;

29) six tabourets et une chaise, couverts en peau, le tout estimé ensemble seize francs.

Dans l'office du rez-de-chaussée s'est trouvé

30) un buffet de bois de chêne à quatre battants fermant à clef, estimé quinze francs, dans lequel il ne s'est rien trouvé ;

31) une table de nuit, une petite table ronde garnie d'un tiroir de bois de noyer, le tout estimé quatre francs ;

32) une bassinoire de cuivre rouge, estimée sept francs ;

33) un bois de lit à bas piliers garni d'une paille, enlayé de toile unie, deux matelas de laine et crin enlayé de toile à carreaux, une couverture de laine blanche, une courtepointe d'indienne...

Dans une petite salle à manger au rez-de-chaussée

34) une servante en bois d'acajou et son dessus de marbre blanc, estimé huit francs ;

35) une armoire de bois de noyer à deux battants fermant à clef et deux tiroirs en dedans, estimé trente francs, dans laquelle il ne s'est trouvé que des linges à l'usage dudit citoyen Lecouteulx père ;

36) un secrétaire à bascule peint en laque à dessus de marbre blanc, bordé en cuivre, fermant à clef, estimé vingt francs ;

37) une table de bois de sapin avec ses pieds en chêne, estimé quatre francs ;

38) neuf chaises dont cinq couvertes en velours d'Utrecht, deux en tapisseries et deux en toile peinte, estimées ensemble vingt sept francs ;

39°) une planche (?) représentant la pêche du ton, encadrée de bois doré et fer, à verre cassé, estimé six francs ;

40) une table de bois de chêne ronde garnie de ses pieds, estimée quatre francs ;

41) une pendule en mauvais état garnie de ses poids, estimée vingt francs.

Dans une chambre à coucher au rez-de-chaussée

42) une grande armoire de bois de chêne à deux battants par le haut en treillage ayant deux rideaux de taffetas vert et deux battants par le bas, les uns et les autres fermant à clef, estimée la somme de vingt francs, dans laquelle s'est trouvé des papiers ;

43) une table à écrire en bois de placage, couverte en cuir, entourée de cuivre jaune, ayant un tiroir fermant à clef, estimée la somme de six francs ;

44) un petit bureau à écrire garni en bronze, en bois de placage, couvert de maroquin noir, avec son presse papier aussi garni en bronze peint en noir, ledit bureau ayant 5 tiroirs fermant à clef, estimé trente six francs ;

45) une cheminée à la Dezarnau [*Desarnod*] moyenne, garnie de ses deux pommelles de cuivre jaune, ladite cheminée en fonte peinte en vernis noir et fillet doré, estimée la somme de cent vingt francs ;

46) une pendule du nom C. Geron (?), portée par un lyon en or moulé placée sur la cheminée, estimée la somme de cent cinquante francs ;

Nota. N'est point compris la glace placée dans ladite cheminée et son cadre au dessus représentant une chasse est pour mémoire.

47) deux petits chandeliers à colonne en cuivre doré, estimés quinze francs ;

48) une commode de bois de noyer garni de cinq tiroirs et fermant à clef, estimé dix huit francs ;

49) une petite table en bois d'acajou pliante estimé quinze francs ;

50) un bois de lit à deux dossiers en bois de menuiserie peint en gris garni de ses roulettes à l'anglaise, un sommier de crin, deux matelas de laine et crin enlayés de toile à carreaux, un lit et un traversin de plume d'oye enlayé de coulty de Bruxelles, une couverture tricottée en laine blanche, une autre couverture de futaine blanche, un couvre pieds piqué en satin, le tout estimé

ensemble la somme de deux cent soixante dix sept francs;

51) une table à écrire en bois de sapin bordé en chêne garnie de deux tréteaux avec serre papier en sapin divisé par caze, estimée dix francs;

52) deux portières en quatre pièces et 4 rideaux de croisées en Gourgoulains (?) encadré avec 4 tringles en fer, le tout estimé ensemble la somme de quatre vingt quatre francs;

53) quatre petits rideaux de linon de croisées cloués au bas des croisées, estimé ensemble seize francs;

54) deux fauteuilles de bureau, en canne couverts en maroquin vert, estimés ensemble dix francs;

55) six fauteuilles et trois chaises de bois de menuiserie peints en gris, garni en crin et couvert de velours sur coton, estimés ensemble la somme de cinquante quatre francs avec une chaise couverte en indienne;

56) un canapé en bois de menuiserie, couvert en mauvaise étoffe de soie garnie de son coussin en crin, estimé la somme de vingt francs;

57) un trictrac en bois d'acajou garni de ses dames et trois cornets et son couvercle à 2 faces, une couvert de drap vert et l'autre en cuirs noir, estimé la somme de cinquante francs;

58) un écran en bois pain [*sic*] garni en taffetas verre [*sic*] estimée trois francs.

Dans une chambre appelée l'antichapelle ouvrant dans la chambre ci-dessus s'est trouvé

59) un grand canapé en bois de menuiserie peint en gris, garni de son coussin couvert en damas de trois couleurs, deux grande bergère garnies de chacun leur coussin de plume et duvet couvert de même étoffe; neuf fauteuils aussi de bois de menuiserie en crin couvert aussi de mauvais étoffe; et un écran en bois garni de même étoffe, le tout estimé la somme de cent quarante huit francs;

Nota. Il n'est point compris la glace à trumeau de la cheminée cy pour mémoire

60) une bergère en bois de menuiserie garnie de son coussin en plume et duvet couvert en toile peinte, estimé douze francs;

61) deux encoignures en bois de placage et leur dessus en marbre, estimés la somme de vingt francs.

Dans la chapelle

62) une croix de cuivre en or moulu, deux vases de marbre en forme de lampe antique, un bénitier de marbre porté par son trépied en cuivre doré, estimé ensemble la somme de deux cent francs;

63) deux grands chandelliers à six branches en bois bronzé, estimé ensemble cinquante francs;

64) deux petits fauteuils et six chaises à prie Dieu garnis en crin, deux grands canapés avec deux coussins en draperie couverts de velours d'Utreck, le tout estimé la somme de trois cent francs.

Dans la tribune

65) quatre fauteuils et deux chaises à prie Dieu aussi couvert de velours d'Utreck cramoisy, estimé ensemble la somme de soixante dix francs;

66) environ quarante aunes de tenture de même velours d'Utreck garni en franges d'or faux, estimé la somme de cent soixante francs;

67) un missel, trois canons de prière à dire à la messe,

une petite sonnette en métal de cloches et un petit pupitre lutrin, estimé huit francs;

68) deux prie Dieu en bois peint, estimé douze francs.

Dans la grande salle du rez-de-chaussée n°1

69) une grande table ronde et son châssis en bois, estimé dix francs;

70) quatre bancelles avec deux échelles en bois estimées ensemble sept francs.

Dans la salle des bains

71) deux chenets, une pelle et une pinsette de fer, estimé ensemble quatre francs;

72) une petite et mauvaise commode en bois de placage ayant deux tiroirs avec son dessus de marbre, estimé cinq francs;

73) un panier à chauffer le linge, garni de toile à carreaux, doublé, et l'autre en dedans, estimé quatre francs;

74) trois rideaux de damas verre [*sic*] et une tringle en fer, estimé ensemble dix francs;

75) trois mauvaises chaises en bois d'aune empaillées et une table de sapin, estimé ensemble deux francs.

Dans une chambre n°B2 à coté de la salle des bains

76) une paire de chenets de fer, estimé trois francs;

77) un bois de lit à bas piliers, garni d'un sommier en paille couverte en toile à carreaux, deux matelas de laine et crin, l'un enlayé de toile de matelotte et l'autre de toile à carreaux, un traversin de plumes d'oye enlayé de coulty de Bruxelles, une couverture en laine blanche, un couvre pieds piqué en toile grise, le tout estimé quatre vingt quatorze francs;

78) deux rideaux d'alcôve de toile peinte et une tenture de ladite chambre en même toile contenant environ vingt cinq aune, estimé ensemble cinquante francs;

79) une vieille table de bois peint en noir, une chaise couverte de velours d'Utreck rouge et une chaise de paille, un petit miroir, une cuvette et son pot de fayence, le tout estimé six francs.

Dans une autre chambre B n°1 près celle cy-dessus

80) un bois de lit à bas pilliers et une paillasse de toile, estimé huit francs;

81) la tenture de ladite chambre contenant environ onze aunes de cotonnade, estimé douze francs.

Trois heures sonnées, la vacation a cessé du consentement des parties et pour continuer le présent inventaire elles ont prise assignation et se sont volontairement inthimé audit château de Meung à demain neuf heures du matin, dont acte sous les mêmes réserves cy-devant exprimées et ont signé avec lesdits citoyens Clément et Flutet témoins, la dite veuve Ravet et nous notaire.

Signé : Clément, Le Couteulx, La Masson la Caprie, J.F. Le Couteulx, Flutet, Ve Ravet, Landron.

Et le quatre frimaire an dix de la république, neuf heures du matin audit château de Meung suivant l'inthimation prise par la vacation du jour d'hyer, en la présence et du consentement des parties, en nom et sous la réserve de leurs droits respectifs et aux qualités qu'elles pourront cy après prendre, le présent inventaire a été continué en présence desdits Citoyens Clé-

ment et Flutet, témoins, ainsi qu'il suit :

Au premier étage du pavillon au midi du côté de la rivière

Dans la cuisine dudit pavillon s'est trouvé

82) un tourne broche garni de ses chaînes en fer et poids et d'une broche à molette estimé la somme de vingt quatre francs avec une vieille porte ;

83) une table de cuisine et un billot en bois de chêne estimé avec six francs ;

84) un moulin à poivre, deux chandeliers de fer, deux chandelliers anciens aussi de fer, estimé ensemble un franc cinquante centimes ;

85) un bureau à deux battant fermant à clef estimé six francs.

Dans la salle à manger ouvrant dans ladite cuisine

86) une fontaine et sa cuvette de cuivre rouge, estimé douze francs ;

87) un buffet à trois battants de bois de chêne peint en gris, fermant à clef, estimé vingt francs ;

88) une servante en bois d'acajou et son dessus en marbre blanc, estimée huit francs ;

89) six fauteuils rembourrés en crin couvert de velours d'Utreck, estimés vingt quatre francs ;

90) six chaises rembourrées de crin couvertes de même velours, estimées dix huit francs ;

91) quatre chaises en canne avec leurs coussins et dossiers couverts en velours d'Utreck estimé ensemble douze francs ;

92) un fauteuil rembourré en crin couvert de maroquin et déchiré, estimé cinq francs ;

93) une fontaine de grès couverte en osier et son pied en bois, estimé six francs ;

94) une pendulle garnie de ses poids estimé trente francs.

Dans la salle du billard s'est trouvé

95) une paire de chenets à trois branches et très fort, estimé dix francs ;

96) un billard garni de ses queues et billes en ivoire, estimé la somme de cinq cent francs ;

97) quatre bras de cheminée en or moulu estimé ensemble deux cent francs ;

98) six huit fauteuils de tapisserie rembouré en crin, en bois de menuiserie, estimé ensemble cent soixante francs ;

99) un fauteuil rembouré, couvert en damas, et une bergère garnie de son coussin de plume et duvet, et leur surdos de cotonnade, estimé ensemble huit francs ;

Nota. N'ont point été estimées trois glaces existant dans ladite salle de billard, cy pour mémoire ;

100) un lit de repos en bois peint en gris garni de deux matelats en laine et crin, deux oreillers enlayés de 2 tays dont l'une en cotonnade et l'autre en soie, avec la couverture à (?) en cotonnade, le tout estimé soixante quinze francs ;

101) une pendulle à cartelle garnie de ses entourages de cuivre (?) doré, estimé soixante francs ;

102) une table à jouer couverte en drap vert et un écran en taffetas ver, le tout estimé ensemble huit francs ;

102bis) quatre rideaux de croisées en taffetas cramoisy très mauvais estimé ensemble douze francs ;

Dans le salon de compagnie à côté de la salle du billard

avec vue sur la Loire

103) un feu composé de 2 chenets à 2 branches en fer doré en or moulu, une tenaille, une pelle et une pinsette aussi garni en or moulu, estimé le tout ensemble à la somme de deux cent francs ;

104) deux bras de cheminée à deux branches dorée en or moulu, estimé ensemble quatre vingt francs ;

105) deux consoles en bois d'acajou avec leur gallerie en cuivre doré et chacune 3 tiroir et dessus de marbre blanc, estimé ensemble cent quarante quatre francs ;

106) une petite table et guéridon en bois d'acajou vernissée, estimée quinze francs ;

107) une table ronde de 5 pieds à 6 pieds de diamètre en bois d'acajou couverte de drap vert, estimée la somme de soixante douze livres ;

108) une encoignure en bois de placage avec battant fermant à clef garni en bronze doré et son dessus en marbre gris, estimé quarante francs ;

109) un canapé garni de son coussin et cinq fauteuils en bois de menuiserie rembourrés, couverts en l'empasse [*sic, pour lampas*] velours (?) blanc, estimé le tout ensemble la somme de quatre vingt dix livres ;

110) un lit de repos en bois de menuiserie peint en gris garni d'un matelats de laine et crin, deux oreillers de plume et duvet enlayé d'indienne et le tout couvert en cotonnade à carreaux, estimé ensemble la somme de soixante francs ;

111) une mauvaise bergère avec son coussin en crin piqué et sa couverture de cotonnade, estimée sept francs ;

112) quatre fauteuils et douze chaises empaillées en bois peint, estimés ensemble quarante huit francs ;

Nota. N'est point estimée une glace d'une seule pièce qui est placé dans la cheminée dudit salon, cy pour mémoire.

N'est point estimée une glace d'une seule pièce qui est placée dans la cheminée dudit salon cy pour mémoire

Dans la chambre à coucher à côté dudit salon

113) un feu à deux branches en fer garni et orné en or moulu, une pelle, une pinsette, estimé ensemble trente francs ;

114) un bois de lit à deux dossiers garni de ses roulettes à lesnier (?), un sommier de crin couvert de futaine, deux matelats de laine aussi couverts de futaine blanche, un lit et un traversin de plume d'oye et duvet, enlayés de toile, un oreiller aussi de même plume et enlayé de même, deux couvertures de futaine, un couvre pieds piqué en taffetas blanc, une courte pointe d'indienne, les rideaux dudit lit en indienne et trois morceaux de taffetas vert servant de rideaux au devant dudit lit, le plafond aussi en indienne, ornements et tringle de fer, le tout estimé à quatre cent soixante dix francs ;

115) un lit de repos en bois de menuiserie garni d'un matelas et deux petits coussins de plume et duvet, couvert en indienne et ses dossiers aussi en indienne, le tout couvert en cotonnade, le tout estimé à la somme de cent francs ;

116) cinq fauteuils, une bergère rembourée et un coussin de plume et duvet, le tout couvert en indienne, estimé ensemble soixante francs ;

117) une commode de bois d'acajou, à trois tiroirs fermant à clef et le dessus en marbre, estimé la somme de quatre vingt francs ;

118) une table de toilette en bois de placage et ayant trois tiroirs, garnie de son miroir et flacons, fermant à clef, estimés trente francs ;

119) un petit secrétaire en bois d'acajou garni de sa tablette couverte en cuire, trois tiroirs et son coffre en bois, à dessus de marbre blanc fermant à clef, estimé vingt francs ;

120) un petit chiffonnier en bois d'oranger, estimé huit francs ;

121) quatre rideaux d'indienne de croisée contenant ensemble onze aunes, estimée ensemble quarante francs ;

122) deux bras de cheminée en cuivre doré en or moulu, estimés ensemble quatre vingt francs.

Dans la garde robe de ladite chambre à coucher

123) une table de nuit en bois d'acajou et son dessus de marbre, estimé trente francs ;

Nota. N'a point été estimée la glace de ladite chambre ny celle qui est dans la cheminée de la chambre précédente, cy pour mémoire

124) une seringue garnie de sa bote en bois, estimée quatre francs ;

125) un bidet en bois couvert de maroquin rouge et son dossier garni de sa cuvette, estimé six francs ;

126) un moine en bois à chauffer le lit, estimé deux francs.

Dans la chambre de la femme de confiance

127) deux petits chenets, pelle et pinsette de fer, estimé quatre francs ;

128) une petite table à écrire et une petite table de nuit de bois uni estimé ensemble six francs ;

129) un bois de lit à bas pilliers et petites roulettes, garni de trois matelats de laine et crin, un lit et traversin de plume d'oye, enlayé de coulty de Bruxelles, une couverture de laine blanche, une autre couverture de futaine, le tout estimé ensemble la somme de cent quarante francs ;

130) un grand panier d'osier à (?), doublé en toile servant à mettre des effets sous le bois de lit, et trois encoignures et trois rideaux de taffetas vert passés dont deux d'alcôve et un de porte, le tout estimé huit francs ;

131) une bergère garnie de son coussin de duvet et son dossier couvert de damas jaune, deux fauteuils rembourrés en crin couverts de velours d'Utreck cramoisy, une chaise en tapisserie verte, une chaise de canne et un petit tabouret couvert en velours d'Utreck vert et une petite chiffonnière ayant trois tiroirs, le tout estimé vingt francs ;

132) une commode en bois de rapport ayant quatre tiroirs fermant à clef et son dessus en marbre, estimé vingt francs ;

133) a été omis dans la salle de billard dix tableaux encadrés de bois doré, représentant divers objets, estimés ensemble soixante francs.

Dans la bibliothèque

134) une cheminée à la Dezarnault [*Desarnod*] model moyen en fonte peinte en vernis noir garnie de ses deux pommelles, estimée la somme de cent cinquante francs ;

135) deux bras de cheminée en cuivre doré, estimé

ensemble seize francs ;

136) une console en bois peinte en gris et son dessus en marbre, estimé dix francs ;

137) un piano organisé, en bois d'acajou avec deux soufflets, monté sur quatre pieds, estimé cent cinquante francs ;

138) deux fauteuils dont un garni de son coussin de duvet à dossier couvert de velours d'Utreck cramoisy et l'autre rembourré en mauvaise étoffe de (?) et son surdos en cotonnade avec une chaise rembourrée couverte en tapisserie, une table à écrire de bois de chêne sur deux pieds, un écran de taffetas vert et un soufflet, le tout estimé vingt francs ;

N'est point estimée la glace en deux pièces placée dans la cheminée de ladite bibliothèque, ny les livres qui la composent desquels les parties réservent d'en faire l'estimation jusqu'à ce qu'elles en auront fait faire le catalogue, cy pour mémoire.

Dans un cabinet à côté des commodités à l'anglaise ayant vue sur le parc

139) une cheminée à la Dezarnault [*Desarnod*] petit modèle en fonte peinte en vernis noir de ses 2 pommelles et ornée, estimée la somme de quatre vingt francs ;

140) une pelle, une pinsette, un soufflet et un écran en bois de rose garni de sa tablette en bois de rapport et taffetas vert, le tout estimé huit francs ;

141) un bureau à écrire, en bois peint et ses tiroirs fermant à clef, couvert en cuir noir, estimé trente francs ;

142) une petite chiffonnière en bois d'acajou avec un pot à l'eau et une cuvette de fayence, estimé ensemble six francs ;

143) un petit chiffonnier monté sur une petite table, garni de six tiroirs en bois peint en noir, estimé avec la petite table six francs ;

144) une bergère et deux fauteuilles garnis de chacun un coussin de plume et duvet, couvert en peau et le dessus de cotonnade, une autre bergère garnie de son coussin aussi de plume et duvet couverte en damas bleu, et une chaise tapissée rembourée, le tout estimé la somme de quarante francs ;

Nota. N'a point été estimée la glace qui est placée dans la cheminée dudit cabinet cy pour mémoire.

Dans un petit carré qui se trouve à l'entrée de la bibliothèque s'est trouvé

145) une armoire à deux battants fermant à clef peinte en gris, estimé huit francs.

Dans l'entresol au-dessus du cabinet cy dessus

146) un bois de lit à bas pilliers, garni de deux matelats de laine et crin, un lit de plumes de poules, un traversin de plumes d'oye, les matelas enlayé de toile à carreaux, le lit et le coussin de coulty, les rideaux, le plafond en cotonnade flammée, le tout estimé à la somme de cent vingt francs ;

147) la tenture de l'entresol contenant environ dix huit aunes d'indienne, estimée dix huit francs ;

148) un bidet en bois de noyer garni de sa cuvette de fayence, et une table de bois de chêne garnie d'un tiroir, estimé ensemble quatre francs ;

149) un fauteuil rembourré couvert en velours d'Utreck cramoisy et deux chaises de paille, estimé en-

semble six francs.

Au premier étage du Pavillon ayant vue sur la rivière

Dans une chambre n°1 ayant vue sur la basse cour

150) une paire de chenets, une pelle, une pinsette en fer, un écran en bois garni en taffetas vert et une caffetière du Levant, estimé avec un soufflé le tout à douze francs ;

151) un bois de lit à bas pilliers à deux dossiers et petites roulettes garni de trois matelas en laine et crin enlayé de toile à carreaux, un lit et un traversin de plume d'oye, une couverture de coton blanc, une autre couverture de laine blanche, le tout estimé ensemble la somme de cent quatre vingt et trois francs avec une courtepointe ;

152) les rideaux de l'alcôve et la tenture de ladite chambre contenant le tout trente-huit aunes d'indienne un peu passée, estimé le tout la somme de quarante francs, y compris la tringle de fer ;

153) une table de nuit de bois de noyer et son dessus de marbre et une petite table à écrire de bois de sapin, une autre vieille table à jouer couverte en drap vert, le tout estimé ensemble dix francs ;

154) une commode de bois de noyer et son dessus en marbre ayant trois tiroirs fermant à clef, estimé vingt cinq francs ;

155) un fauteuil et une chaise rembourés de crin couverts en velours d'Utreck cramoisi, un autre fauteuil très mauvais rembouré couvert en étoffe usée, estimé avec une chaise empaillée douze francs.

Dans un cabinet ouvrant dans ladite chambre pris dans une tourelle

156) la tenture dudit cabinet contenant environ vingt aunes d'indienne, estimé trente francs ;

157) deux petits rideaux de porte en taffetas rouge à carreaux avec un pot à l'eau et sa cuvette, estimé ensemble quatre francs.

Dans un autre cabinet ouvrant dans ladite chambre

158) un bidet de bois garni de sa cuvette, un pot de garde robe en fayence garni de son support en bois, le tout estimé huit francs ;

159) un bois de lit à bas pilliers, très mauvais, une vieille paillasse, un matelas enlayé de toile à carreaux et un traversin de plume d'oye enlayé de coulty, une couverture de toile grise piqué, le tout estimé quatre francs.

Dans une autre chambre intitulée n°2 ayant vue sur ladite basse-cour à côté de la 1^{re} désignée s'est trouvé

160) une paire de chenets, une pelle, une pinsette, un soufflet, un écran en bois garni en taffetas vert, estimé ensemble huit francs ;

161) un bois de lit à bas pilliers à deux dossiers, garni de roulettes à l'anglaise, un sommier de crin, deux matelas enlayés de toile à carreaux, un lit et un traversin de plumes d'oyes enlayés de coulty de Bruxelles, une couverture de coton, une autre couverture de laine blanche, le tout estimé la somme de deux cent quatre vingt francs compris la courtepointe ;

162) les rideaux de l'alcôve et la tenture de ladite chambre, le tout contenant vingt-six aunes de damas bleu, estimé ensemble soixante francs ;

163) deux fauteuils de tapisserie fond blanc, une chaise rembourée couverte de velours d'Utreck et deux

autres chaises de bois couvertes de damas bleu, rembourées de crin, le tout estimé avec une mauvaise table à jouer pliante couverte de drap vert la somme de vingt quatre francs ;

164) une commode de bois de noyer ayant trois tiroirs fermant à clef et le dessus en marbre, estimé la somme de trente francs.

Dans une chambre de domestique à côté de celle cy-dessus

165) un bois de lit à quenouilles, garni de deux mauvais matelas, un traversin de plumes d'oye, une couverture de laine blanche, un couvre pied piqué de toile et les rideaux dudit lit de coton blanc et deux verges de fer avec une mauvaise chaise empaillée, le tout estimé soixante francs.

Dans un cabinet de garde robe

166) une table de nuit en bois de noyer et deux tablettes en marbre et un pot de nuit de fayence estimé la somme de cinq francs.

Dans une autre chambre n°3 ayant vue sur la Loire

167) une paire de chenets, une pelle, une pinsette, un soufflet et un écran en bois garni en taffetas, le tout estimé dix francs ;

167bis) deux bras de cheminée à chacun deux branches en cuivre doré, estimé vingt francs ;

Nota. N'a point été estimée la glace qui est placée dans la cheminée, cy pour mémoire

168) un bois de lit à deux dossiers garni de damas des Indes, un sommier de crin, trois matelats de laine et crin, le tout enlayé de futaine, un lit et un traversin de plumes d'oye et enlayé de coulty de Bruxelles, deux couvertures de coton, une courtepointe piquée en damas des Indes, les rideaux dudit lit en quatre pièces compris le plafond aussi en damas bleu des Indes, les rideaux de velours de toile blanche en deux morceaux, le tout estimé la somme de quatre cent francs ;

169) la tenture de ladite chambre contenant environ quarante aunes de damas des Indes fond jaune, estimé la somme de cent soixante francs ;

170) une commode de bois de noyer ayant trois tiroirs, fermant à clef et son dessus de marbre, estimé trente six francs ;

171) un secrétaire à armoire en bois de rapport et armoire et son dessus en marbre et garni de ses tiroirs fermant à clef, estimé cinquante francs ;

172) une table de nuit de bois et son dessus de marbre, estimé quatre francs ;

173) une table de toilette en bois de noyer garnie de sa glace seulement, estimé dix francs ;

174) un fauteuil et une chaise couverts en damas des Indes, une bergère et son coussin de plume en duvet couvert d'indienne, trois fauteuils dont deux garnis de chacun un coussin de plume et duvet et une chaise rembourée, le tout couvert en damas jaune, un autre fauteuil rembouré couvert de velours d'Utreck cramoisy et une chaise de (?), le tout estimé la somme de cinquante francs ;

175) quatre rideaux de croisées contenant environ quinze aunes de grosse mousseline, estimé avec les deux tringles de fer la somme de cinquante francs ;

176) deux petites encoignures, un pot à l'eau et une cuvette blanche, estimé ensemble dix francs.

Dans un cabinet à coté et ouvrant dans ladite chambre

177) une paire de chenets, une tenaille, une caffetière du levant, le tout estimé six francs ;

178) trois fauteuils couverts d'indienne, rembourrés de crin, estimé dix huit francs ;

179) un rideau de fenêtre en toile blanche et sa tringle, estimé douze francs.

Dans un petit cabinet à coté dudit appartement n°3 servant de chambre de domestique ayant vue au midy sur la Loire

180) un bois de lit à deux dossiers, ayant deux colonnes et son plafond en bois de menuiserie, peint en gris, garni en toile flanele, un sommier de crin enlayé de toile à carreaux, deux matelats enlayés de futaine, un traversin de plumes d'oye, une couverture de laine blanche, une courtepointe de toile peinte en bouquet bleu et les rideaux dudit lit de même toile, le tout estimé la somme de cent trente francs ;

181) une petite table de bois à écrire, une chaise rembourrée couverte en taffetas usé, et une chaise de bois empaillée, estimé ensemble trois francs.

Dans le cabinet de garde robe dudit appartement n°3

182) un bidet en bois de noyer, garni de sa cuvette de fayence, couvert en maroquin, un pot de garde robe avec son pied en bois, estimé avec une chaise de bois empaillée la somme de huit francs.

Quatre heures sonné, la vacation a cessé et pour continuer le présent inventaire lesdites parties en nom ont pris assignation à demain neuf heures du matin audit château de Mung où elles se sont volontairement inthimées, dont acte contresigné sous les mêmes réserves cy-devant signallé avec ledit notaire et témoins :

Signé : Le Couteulx ; Le Masson la Caprie ; Clément ; J.F. Le Couteulx : Ve Ravet ; Flutet ; Landron

Et le cinq frimaire an dix de la République neuf heures du matin, suivant l'assignation prise par la vacation du jour d'hier, audit château de Meung aux requêtes en présence des parties et témoins, et sous la réserve de leurs droits et quotités, le présent inventaire a été continué ainsi qu'il suit :

Dans l'arrière cabinet de celui de garde robe de l'appartement n°3

184) une armoire à deux battants de chêne en sapin peint en gris fermant à clef, estimé dix francs ;

Dans laquelle il ne s'est rien trouvé.

Dans un carré à l'entrée de l'appartement n°3

185) une armoire à deux battants de bois de chêne et sapin peinte en gris, fermant à clef, estimée douze francs ;

Dans laquelle il ne s'est rien trouvé

Dans un autre appartement intitulé n°4 dans la chambre principale s'est trouvé

186) une cheminée à la Dezarnault [Desarnod] en fonte en petit model avec ses deux pommelées en cuivre, estimé quatre vingt francs ;

187) une pelle, une pinsette, un soufflet et une caffetière du levant, le tout estimé quatre francs ;

188) deux bras de cheminée à chacun deux branches en cuivre doré, estimé vingt francs ;

Nota. N'a point été estimée la glace qui est sur ladite

cheminée, cy pour mémoire

189) une petite table en bois d'acajou ayant tiroirs estimée quinze francs ;

190) une petite toilette en bois d'acajou, son pied garni de 3 tiroirs et sa glace, estimé quatre francs ;

191) une table de nuit en bois de noyer peint en rouge, garnie de sa tablette en marbre blanc, estimée huit francs ;

192) un bois de lit de menuiserie doré sur moulure, deux dossiers garnis en damas bleu passé, , un sommier de crin, deux matelats de laine et crin enlayés de toile à carreaux, un lit et un traversin de plumes d'oye enlayé de coulty de Bruxelles, une couverture de coton, un couvre pieds piqué de garre (?) blanc, le tout estimé ensemble la somme de deux cent quatre vingt francs ;

193) la tenture de ladite chambre, la courtepointe du lit et les rideaux de l'alcôve, le tout contenant cinquante-quatre aunes de damas, estimé ensemble la somme de cent huit francs ;

194) une seringue garnie de sa boîte avec chaise de bois d'aune empaillée, estimé huit francs ;

195) deux petits rideaux de mousseline peinte aux deux portes de cabinet de toilette, estimé six francs ;

196) un écran de bois peint garni de son taffetas vert et sa tablette, estimé six francs ;

197) une commode de bois de noyer ayant trois tiroirs fermant à clef à dessus de marbre, estimé quarante francs ;

198) deux rideaux de croisée contenant environ douze aunes de mousseline blanche, estimé avec la tringle de fer la somme de trente six francs ;

199) une bergère garnie de son coussin de plume et duvet couverte en damas bleu, estimé vingt francs ;

200) quatre chaises de bois rembourrées couvertes en damas bleu, estimé ensemble douze francs ;

201) un fauteuil de bois garni de son coussin de plume et duvet couvert et garni de velours d'Utreck bleu, estimé cinq francs.

Dans le cabinet de toilette dudit appartement

202) trois fauteuils rembourrés couverts de toile peinte, estimés ensemble trente francs ;

203) une table de toilette de bois de noyer avec sa glace, mais sans autre garniture, estimée douze francs ;

204) la tenture dudit cabinet contenant seize aunes de toile peinte, estimés la somme de trente deux francs.

Dans le cabinet de garde robe

205) un pot de fayence de garde robe et son pied en bois, estimé cinq francs.

Dans l'antichambre

206) une armoire à deux battants fermant à clef, peinte en gris, estimé huit francs ;

207) une table de bois de noyer contenant un tric-track non garni à deux dessus dont l'un en bois et l'autre en cuir, estimé dix francs.

Dans une chambre ouvrant sur celle cy dessus faisant partie et dépendante dudit appartement n°4

208) une paire de chenets, une pelle, une pincette, estimé huit francs ;

Nota. N'a point été estimée la glace qui est placée dans ladite chambre, cy pour mémoire.

209) une petite commode en bois de placage à dessus de marbre ayant deux tiroirs fermant à clef garnie en

cuivre doré estimée trente francs avec la cuvette et le pot de fayence au dessus;

Dans laquelle ne s'est rien trouvé

210) une table de nuit de bois et dessus de marbre, estimée cinq francs;

211) une couchette en fer garnie d'un sommier de crin, deux matelats le tout enlayé de futaine, un lit et un traversin de plumes d'oye enlayés de coulty de Bruxelles et encore le traversin d'une taye de toille, deux couvertures de coton, un couvre pieds piqué en taffetas rayé, les rideaux dudit lit en mousseline, contenant environ vingt aunes, le tout estimé cinq cent trente francs;

212) cinq fauteuils dont quatre rembourés couvert en indienne et l'autre aussi rembourré en velours d'Utreck ver [*sic*] fond blanc, le tout estimé vingt cinq francs.

Nota. N'a point est estimé la glace qui est

Dans une chambre de domestique dépendant de l'appartement n°4 s'est trouvé

213) un bois de lit à bas pilliers de bois de chêne, garni d'une paillasse de toille unie, deux matelas de laine et crin enlayé de toille à carreaux, une courtépointe piquée de camelot rouge et une couverture de laine verte, le tout estimé soixante trois francs;

214) une mauvaise table et une mauvaise chaise tapissée et une mauvaise chaise de paille, le tout estimé deux francs.

Dans la principale chambre de l'appartement n°5

215) une paire de chenets, une pelle, une pinsette, une tenaille de fer, un soufflet, un ballai de crin, un écran de bois garni en taffetas vert, le tout estimé quinze francs;

216) deux bras de cheminée à deux branches et dorés, estimé dix francs;

217) un bois de lit à bas pilliers, à deux dossiers en bois de menuiserie garni d'un sommier de crin, deux matelats de laine et crin enlayés de toille à carreaux, un lit et son traversin de plume d'oye, enlayés de coulty de Bruxelles, une couverture de coton, un couvre-pieds piqué couvert de garre (?), une courtépointe de damas bleu avec les rideaux d'alcôve aussi de damas bleu, le tout estimé ensemble la somme de deux cent vingt cinq francs;

Nota. N'a point été estimée la glace qui est placée dans la cheminée de ladite chambre, cy pour mémoire

218) deux fauteuils dont un en velours d'Utreck et son coussin de plume et duvet aussi couvert de même velour, une chaise couverte en damas bleu, le tout estimé quarante huit francs;

219) une petite table à écrire en bois de roze en forme de secrétaire avec une table de nuit à dessus de marbre avec un pot de garde robe et son pied en bois et une chaise empaillée, la somme de vingt quatre francs;

219) une commode de bois de noyer à trois tiroirs fermant à clef et son dessus de marbre, estimée trente francs.

Dans laquelle il ne s'est rien trouvé

Dans une chambre servant de cabinet de toilette du n°5 s'est trouvé

220) une petite commode de bois garnie de deux tiroirs en bois de placage à dessus de marbre estimée dix

francs;

221) un bois de lit à bas pilliers à deux dossiers, garni de deux matelas de laine et crin, un lit et son traversin de plumes d'oyes, une couverture de laine blanche et une courtépointe avec les rideaux dudit lit et une tenture de toille peinte, le tout estimé la somme de cent trente quatre francs;

222) une table de nuit, une autre table sur quatre pieds en bois de chêne et un petit miroir, le tout estimé six francs.

Dans une chambre de domestique dépendant de l'appartement du n°5

223) un bois de lit à quatre collonnes, garni d'une paillasse de toille à carreaux, deux matelats de laine et crin enlayés de toille à carreaux, un traversin de plumes d'oyes enlayé de coulty, une couverture de laine blanche, les rideaux et un plafond de coton blanc, le tout estimé cent francs;

224) une table et une chaise de bois, la table couverte de toille cirée, le tout estimé deux francs.

Au second étage ayant vue sur le parc du coté d'occident Dans une chambre intitulée n°9 s'est trouvé

225) une paire de chenets, une pelle, une pinsette, estimée huit francs;

226) un bois de lit à bas pilliers ayant deux dossiers, garni de trois matelats de laine et crin enlayés de toille à carreaux, un lit et un traversin de plumes d'oyes, enlayés de coulty de Bruxelles, une couverture de coton, une courtépointe et un couvre pieds d'indienne, le tout estimé deux cent douze francs;

N'a point été estimée la glace qui est dans la cheminée, cy pour mémoire

227) la tenture de ladite chambre contenant quarante aulnes d'indienne et toille peinte d'environ (?), estimé vingt francs;

228) une table de nuit en bois et son pot de fayence, estimé avec une table de bois de chêne à écrire sur quatre pieds ayant un tiroir, et deux fauteuils rembourrés couverts de tapisserie, estimé ensemble avec deux chaises de bois rembourrées et couvertes de toille peinte, la somme de quarante francs.

Dans une autre chambre n°8 ayant vue sur la basse cour

229) une paire de chenets, une pelle, une pinsette, une tenaille et un écran de bois garni de taffetas cramoisy, le tout estimé la somme de quatorze francs;

230) trois fauteuils de velours d'Utreck, un canapé et un fauteuil de satin broché en soie, une chaise couverte de damas en bleu, et une table à jouer couverte en tapisserie, le tout estimé la somme de cinquante cinq francs;

231) une commode en bois de noyer le dessus aussi de même bois ayant tiroir fermant à clef, une table de nuit de même bois, une chaise percée de même bois couverte en maroquin et son pot de fayence, et deux chaises de bois empaillées, estimé dix huit francs;

N'est point estimée la glace qui est dans la cheminée

Dans une autre chambre n°10 ayant vue sur le parc

232) un bois de lit à bas pilliers à deux dossiers garnis en indienne, un sommier de crin, deux matelas de laine et crin enlayés de toille à carreaux, un lit et un traversin enlayés de coulty de Bruxelles, de plumes d'oye, une couverture de coton, le tout estimé la somme de deux cent vingt francs;

233) quarante-huit aunes de toile peinte, servant de tenture à ladite chambre, compris les rideaux d'indienne de l'alcôve, le tout estimé soixante douze francs.

Dans l'alcôve servant de cabinet de toilette à l'appartement n°8

234) quatorze aunes de toile peinte servant de tenture audit cabinet, estimé vingt huit francs.

Dans une autre chambre n°10 ayant vue sur le parc s'est trouvé

235) une paire de chenets, une pelle et une pinsette, estimé dix francs;

236) une table à écrire sur quatre pieds en bois peint, couverte en toile cirée, ayant trois tiroirs fermant à clef avec une table de nuit en bois et pot de garde robe, et son pied en bois, une autre petite table ovale sur quatre pieds en bois de rapport, son dessus en marbre et gallerie en cuivre, le tout estimé seize francs;

237) un secrétaire à armoire de bois de noyer garni de ses tiroirs et coffre fermant à clef, estimé quarante francs:

238) trois fauteuils rembourés dont deux couverts en velours d'Utreck et l'autre en tapisserie bleue et blanche, estimées ensemble trente francs;

239) un bois de lit à deux dossiers, garni en indienne, un sommier de crin, deux matelats de laine enlayés de toile à carreaux, un lit et un traversin de plumes d'oye enlayé de coulty de Bruxelles, une couverture de coton blanc, une autre couverture de laine blanche, le tout estimé ensemble la somme de cent quatre vingt quinze francs;

240) la tenture de ladite chambre, les rideaux de l'alcôve et la tenture dudit alcôve, le tout contenant quarante-huit aunes d'indienne, estimé ensemble la somme de quatre vingt seize francs.

N'a point été estimée la glace placée dans la cheminée de ladite chambre, cy pour mémoire

Dans une autre chambre n°11 ayant vue sur le parc s'est trouvé

241) une paire de chenets, une pelle, une pinsette, estimé ensemble trois francs;

242) une commode de bois de noyer, son dessus aussi en bois, et trois tiroirs fermant à clef, une mauvaise table de toilette de même bois et son miroir seulement, une petite table à écrire et son tiroir et une petite table de nuit, le tout estimé seize francs;

243) deux fauteuils rembourrés couverts de velours d'Utreck et une chaise empaillée, estimé ensemble dix francs;

244) un bois de lit à deux dossiers garni en indienne, un sommier de crin, un matelas enlayé de toile à carreaux, un lit et un traversin de plumes d'oye enlayé de coulty de Bruxelles, une couverture de laine blanche, un couvre pieds piqué couvert d'indienne, le tout estimé ensemble cent soixante cinq francs;

245) la tenture de ladite chambre, celle de l'alcôve et les rideaux dudit alcôve, le tout contenant trente-six aunes de toile peinte, estimé en total à la somme de cinquante quatre francs;

Nota. N'a point été estimée la glace de la dite chambre, ci pour mémoire.

Dans le cabinet de garde robe dudit même n°

246) un bois de lit et quatre colonnes, une mauvaise paillasse à carreaux, estimé ensemble vingt francs.

Dans une autre chambre n°12 ayant pareillement vue sur le parc

247) une paire de chenets, une pelle, une pinsette, estimée dix francs;

248) cinq fauteuils dont deux à tapisserie rembourrée en mauvais état y compris un en maroquin rouge, le tout estimé la somme de vingt francs;

249) la tenture de ladite chambre avec les rideaux d'alcôve contenant au total quarante aunes de toile peinte et estimé ensemble soixante francs.

Nota. N'a point été estimée la glace qui est dans la cheminée de ladite chambre cy pour mémoire.

Dans une autre chambre n°13

250) deux chenets, u6ne pelle, une pinsette, estimé trois francs;

251) quatre mauvais fauteuil rembourés, dont les couvertures sont déchirées, et deux chaises de canne, une table de nuit, une table à écrire sur quatre pieds, estimé ensemble vingt francs;

252) une couchette à sangles garnie en indienne, estimé trente francs;

253) la tenture de ladite chambre avec celle de l'alcôve et les rideaux de croisée, le tout contenant quarante-un aunes de toile peinte, estimé au total à la somme de quarante un francs;

Nota. N'a point été estimée la glace qui est à la cheminée de ladite chambre, cy pour mémoire

Dans une chambre prise sur une tour intitulée A n°7 ayant vue sur la basse cour

254) une paire de chenets, estimé trois francs;

255) deux couchettes communes en bois, l'une ayant une paillasse de toile, deux mauvais matelas avec couvre pieds ensemble le tout estimé quarante quatre francs.

256) un mauvais fauteuil de tapisserie rembouré, une petite table de bois et deux mauvaises chaises en canne empaillées, le tout estimé quatre francs.

Dans une autre chambre au-dessous de la précédente intitulée A n°1^{er}

257) une paire de chenets, une pelle de fer, estimé trois francs;

258) un bois de lit à deux dossiers garni d'une paillasse de toile grise, deux matelats enlayés de toile à carreaux de laine et crin, un oreiller et un traversin de plumes d'oye enlayé de coulty et une couverture de laine blanche, un couvre pieds piqué de cotonnade, deux rideaux d'alcôve d'étamine rouge et la tringle de fer, plus un sommier de crin, le tout estimé ensemble la somme de cent trente une livres;

259) deux chaises en tapisserie rembourées, une autre chaise rembourée couverte de velours d'Utreck, un fauteuil et une chaise de bois empaillés et une petite table à écrire de bois, le tout estimé trois francs.

Dans une autre chambre prise dans la tour au dernier étage intitulée A n°8 s'est trouvé

260) deux chenets de fer, estimé trois francs;

261) un petit trumeau de cheminée composé d'une petite glace encadrée de bois doré estimé six francs;

262) un mauvais bois de lit et une paillasse enlayé de toile grise à carreaux avec un mauvais fauteuil de bois empaillé, cy dix francs.

Dans la chambre occupée par le citoyen Lacroix concierge dudit château ayant vue sur le parc s'est trouvé appartenir au citoyen Le Couteulx les objets qui suivent

263) douze chaises dont neuf trouées et trois communes en bois empaillées, estimé douze francs;

264) un petit bureau à deux battants fermant à clef de bois de chêne, estimé six francs;

265) une petite table de bois de noyer garnie d'un tiroir estimée trois francs;

266) deux fauteuils de paille estimé quarante [sic] francs [en marge est porté 2].

Dans un cabinet ouvrant dans ladite chambre

267) environ vingt-deux aunes de toile peinte servant de rideaux au lit dudit citoyen Lacroix et de son épouse et pour fermer ledit cabinet, le tout estimé douze francs.

Dans un petit cabinet ayant vue sur le parc aussi occupé par les sœurs (parents ?) de l'épouse du citoyen Lacroix s'est trouvé les effets qui sont

268) deux mauvais matelats de laine enlayé de grosse toile à carreaux, une mauvaise couverture de laine blanche, un mauvais couvre pieds piqué en indienne et un petit oreiller de plume d'oye enlayé de coulty, le tout estimé trente trois francs;

269) deux petits rideaux d'alcôve en toile peinte, estimés ensemble six francs;

270) une chaise de canne avec son coussin couvert en velours d'Utreck estimé deux francs.

Dans un carré à l'entrée des chambre et cabinet occupés par le citoyen Lacroix

271) un bluteau à farine garni de son tambourq et arbre de fer, estimé quinze francs;

272) une mauvaise mel [sic, pour meule ?] de bois de chêne, avec un boisseau ferré, estimé ensemble un franc.

Quatre heures sonnè la vacation a cessé et pour continuer le présent inventaire les parties ont pris assignation audit château au sept de ce mois et elles se sont volontairement intimées et ont signé avec lesdits citoyens Clément et Flutet témoins, ladite veuve Ravet et nous notaire:

Signé: Le Couteulx; Le Masson la Caprie; J.F. Le Couteulx; Clément; Flutet; Ve Ravet; Landron.

Et le sept Frimaire an dix de la République, neuf heures du matin, suivant l'assignation prise par la vacation du cinq de ce mois, audit château de Meung, aux requêtes et présences desdites parties èsdits noms et sous la réserve de leurs droits et quotités, le présent inventaire a été continué ainsy qu'il suit:

Dans la lingerie en suivant la chambre de citoyen Lacroix

273) seize aulnes de toile de brin, estimé à raison de deux francs vingt cinq centimes l'aulne, ceci revient à la somme de trente six francs;

274) quinze aulnes et demie de toile de gus estimé à raison de un franc vingt cinq centimes l'aulne, ce qui revient à la somme de dix neuf francs trente huit centimes;

275) vingt aulnes et demi de toile de brin estimées à raison de deux francs vingt cinq centimes l'aulne, ce qui

revient à la somme de quarente six francs treize centimes;

276) trente deux douzaines et sept serviettes de toile de brin, prisee, estimé à raison de neuf francs la douzaine, ceci audit prix revient à la somme de deux cent quatre vingt treize francs vingt cinq centimes;

277) deux douzaines et six serviettes de mauvaise toile, estimées à raison de six francs la douzaine, ce qui revient à la somme de dix sept francs;

278) cinq serviettes de toile neuves de toilette et six douzaines de même toile, estimées à raison de six francs la douzaine, ce qui revient à la somme de trente huit francs cinquante centimes;

279) six douzaines d'autres serviettes à linto (?) bleu estimées à raison de dix huit francs la douzaine, ce qui revient à la somme de cent huit francs;

280) douze paires de draps de maître très bons de quatre aulnes de long sur trois aulnes de largeur, estimé à raison de vingt quatre francs la paire, ce qui revient à la somme de deux cents quatre vingt quatre francs;

281) seize paires d'autre draps de maître de même grandeur demi usé, estimé à raison de dix francs la paire, ce qui audit prix revient à la somme de cent soixante francs;

282) quinze paires de draps de deux aulnes de long sur deux aulnes trois quart de large, estimé à raison de dix francs la paire, ce qui revient à la somme de cent cinquante francs;

283) cinq paires de draps de trois aulnes de long, sur deux aulnes de largeur, estimé à raison de douze francs, ce qui revient à la somme de soixante francs;

284) six douzaines et sept serviettes ouvré neuves œil de Paray (?), estimées à raison de douze francs la douzaine, ce qui revient à la somme de soixante dix neuf francs;

285) quatre autres douzaines de serviettes à toilette estimé à raison de quatre francs la douzaine, ce qui revient à la somme de seize francs;

286) trois chemises de bain, estimé chacune quatre francs, ce qui revient à la somme de douze francs;

287) six chemises ou couvertures de toile de fauteuil estimé avec une autre chemise de canapet la somme de trois francs cinquante centimes;

288) trois ridaulx de croisée de toile de coton, estimés ensemble la somme de quinze francs, yeux garnis de leur boucles;

289) deux autres petits de toile, estimé ensemble la somme de quinze francs, y-compris un autre rideau de même toile, un peu plus grand;

290) six grandes nappes de maître à linto(?) neuve, contenant trois aulnes et demi de long sur deux aulnes de large, estimé à raison de quinze francs chaque aulne, ce qui revient à la somme de quatre vingt dix francs;

291) une grande nappe de damacé, de trois aulnes de long sur une aulne et demi de large, estimé la somme de six francs;

292) sept nappes de trois aulnes de long, estimé à raison de six francs chaque nappe, ce qui revient à la somme de quarante deux francs;

293) vingt deux nappes de toile ordinaire contenant deux aulnes de long et un aulne de large, estimé à raison de cinq francs chaque nappe, ce qui revient à la somme

de cent dix francs ;

294) cinq nappes de deux aulnes carré, estimées chacune douze francs, ce qui revient à la somme de soixante francs ;

295) cinq nappes de trois aulnes de long, estimés à raison de dix francs chacun, ce qui revient à la somme de cinquante francs ;

296) sept nappes ouvrées grandes et petites estimées ensemble la somme de quinze francs ;

297) huit rideaux de mousseline contenant trois aulnes de long sur cinquante de large, estimé chacun sept francs, ce qui revient à la somme de cinquante six francs ;

298) dix-huit tais d'oreillé carré de toile commune, estimé ensemble la somme de douze francs ;

299) vingt-trois paires de draps d'office, de toile commune, contenant dix aulnes chaque paire de long sur un autre de large, court, estimé à raison de quatre francs chaque paire ce qui revient à la somme de quatre vingt douze francs ;

300) vingt-deux paires de draps d'office, bien usés de même aulnage et à peu près, estimé à raison de deux francs la paire ce qui revient à la somme de quarante quatre francs ;

301) quarante huit paires de draps de domestiques mauvais, de même aulnage, estimés à raison de douze francs la paire, ce qui revient à la somme de cinq cent soixante seize francs ;

302) dix-huit nappes de toile, contenant deux aulnes de long sur cinq quarts de large, estimé la somme de un franc chaque nappe, ce qui revient à la somme de dix huit francs ;

303) douze nappes de même toile, de deux aulnes de long, estimé la somme de douze francs ;

304) six nappes de même toile, de cuisine, estimé ensemble la somme de neuf francs ;

305) douze nappes de même toile, d'une aulne chacune, estimé la somme de six francs ;

306) trois vieilles nappes usées, estimé ensemble la somme de un franc ;

307) quatorze douzaines de serviettes d'office demi usé, estimé la somme de trois francs chaque douzaine, ce qui revient à la somme de quarante deux francs ;

308) trois douzaines d'autres serviettes d'office, estimé la somme de trois francs la douzaine, ce qui revient à la somme de neuf francs ;

309) vingt douzaines de torchons tant bons que mauvais, estimé à raison de vingt sols la douzaine ce qui revient à la somme de vingt francs ;

310) onze douzaines de tabliers d'homme et de femme, estimé la somme de six francs la douzaine, ce qui revient à la somme de soixante six francs ;

311) un rideaux de mousseline gainé estimé la somme de dix francs ;

312) quatre autres rideaux de coton, garnis de leurs boucles contenant deux aulnes de long, en un lai et demi de large, estimé ensemble la somme de vingt francs ;

313) deux rideaux de toile contenant ensemble dix-huit aulnes estimé la somme de dix huit francs ;

314) dix-huit essuie-mains, mauvais, estimé ensemble la somme de trente sols [1,50 francs] ;

315) une chasuble de diverses étoffes galonnées en

or, estimé la somme de soixante francs ;

316) une autre chasuble de satin blanc broché en fleurs de soie et d'or, estimé la somme de quarente francs ;

317) une autre chasuble d'étoffe de satin blanc à fleurs d'argent galonnée en or, estimé la somme de soixante douze francs ;

318) une autre chasuble, fond violet galonné en argent, estimé trente six francs ;

319) une chasuble en damas noir, les enfrois (?) en satin blanc galonné d'argent, estimé la somme de cinquante francs ;

320) une aube, de baptiste garnie en mousseline, brodé, estimé la somme de vingt francs ;

321) quatre nappes d'hôtel [*sic*] de cinq quarts en toile, estimé ensemble la somme de vingt quatre francs.

Argenterie

322) dix neuf cuillères à filet, vingt une fourchettes à filet, dix sept cuillers unis, quinze fourchettes unis, le tout d'argent pesant ensemble vingt-cinq marcs, estimé à raison de quarante huit francs le marc, ce qui revient à la somme de douze cents francs ;

323) huit cuillères à ragou, une cuillère à pot, quatorze cuillères à café, le tout d'argent pesant ensemble sept marcs quatre onces estimé à raison de quarente huit francs le marc, ce qui revient à la somme de trois cents soixante francs ;

324) sept timbales, deux casseroles à queue, une chocolatière, une cafetière, un pot à bouillon, le tout d'argent, pesant ensemble dix marcs, estimé à raison de quarente huit francs le marc, ce qui revient à la somme de quatre cents quatre-vingt francs ;

325) un calice avec la patène d'argent, pesant ensemble la somme de sept marcs quatre onces estimées à raison de quarente huit francs pour le marc, ce qui revient à la somme de trois cent soixante francs ;

326) deux fusils à chacun deux coups, estimé ensemble la somme de cent francs ;

327) une paire de pistolets de poche à deux coups estimé douze francs ;

328) une paire de pistolet d'arson simple estimé douze francs ;

329) une petite armoire de bois d'ébène à deux battants non fermant estimée la somme trois francs ;

Ouverture faite, ne s'est trouvé que des objets appartenant au citoyen Lacroix

330) une grande table de bois de sapin et ses deux tréteaux avec une échelle double en forme de marche-pied, estimé ensemble la somme de huit francs.

Le tout laissé dans ladite lingerie

Dans le magasin, au second, où était autrefois la bibliothèque

331) dix-huit casseroles de cuivre rouge à queue de fer, vingt un couvercles de même, estimé le tout ensemble la somme de soixante francs ;

332) deux poelles d'office à queue, une autre de même, deux poellons à confiture, une petite marmite pour le bain marie, le tout de cuivre rouge, estimé ensemble la somme de quinze francs ;

333) six marmittes et cinq couvercles de cuivre rouge, estimé ensemble la somme de trente trois francs ;

334) quatre casseroles ou brasières dont trois à

queue et leurs couvercles, le tout de cuivre rouge, estimé ensemble la somme de vingt quatre francs ;

335) deux casseroles rondes, une poissonnière, un passoir, le tout de cuivre rouge, estimé la somme de vingt francs ;

336) quatre cuillère à pot et deux écumeurs de cuivre rouge estimé ensemble la somme de dix francs ;

337) deux plafonds ronds, leur planches de cuivre, une fontaine à bouillon, avec pieds, deux bouilloires, le tout de cuivre rouge, estimé ensemble la somme de vingt quatre francs ;

338) deux chaudières de cuivre jaune, six martinets de cuivre jaune, le tout ensemble estimé la somme de quinze francs ;

339) un chandelier de cuivre à trois branches, un réchau à l'esprit de vin, six réchaux à pierre, estimé le tout ensemble la somme de neuf francs ;

340) dix livres d'étain commun ouvragé de différentes espèces, estimé à raison de soixante centimes la livre, ce qui revient à la somme de six francs ;

341) un passe bouillon, deux cafetières, une passoire, quatre chandeliers à main, une chauffe (?) à café, le tout estimé la somme de trois francs ;

342) deux chandeliers à colone de cuivre doré, plus un autre chandelier aussi de cuivre doré, deux lampes à la quinqué, un petit chandelier à colone, sans ance, un petit martinet aussi de cuivre doré, six grands chandeliers de cuivre argenté avec leur binets (?), neuf petits chandeliers de cuivre argenté, deux chandeliers à colone de cuivre anglais, sept bougeoirs de cuivre argenté, une verrière, deux grands et deux petits sceaux de cuivre argenté, estimé le tout ensemble la somme de quatre vingt douze francs ;

343) huit douzaines d'assiettes de terre blanche, estimé à trois francs la douzaine, ce qui fait vingt quatre francs ;

344) douze plats de diverses formes de même terre, estimé douze francs ;

345) une soupière et son couvercle de terre blanche, une autre soupière aussi avec son couvercle, de terre blanche, deux petites gamelles, une verrière, une sausnière, trois pots au lait de différentes formes et grandeurs, sept pots à crème et leurs couvercles, neuf autres petits pots à crème, sans couvercle, le tout ensemble estimé la somme de dix huit francs ;

346) quatorze tasses et leur soucoupe de porcelaine, blanche, à fleur de différentes couleurs, une teillière de même porcelaine, une autre de même, un petit pot à crème de même, une petite gamelle avec sa tasse de messe, neuf coquetiers de même, huit tasses de porcelaine blanche, à fillet doré, un petit bol de même porcelaine, un petit pot à crème, le tout estimé ensemble la somme de trente six francs ;

347) six compotiers à feuille de choux, vingt assiettes de porcelaine à bouchet de rose, doré, un sucrier de même porcelaine, cinq petits paniers pour mettre fruits, doré, estimé le tout ensemble la somme de dix huit francs ;

348) trois plats de vieille porcelaine de Chine, estimé et ce avec un autre plat de même, la somme de quatre francs ;

349) onze tasses de terre anglaise avec leur sou-

couple, deux sucriers de même terre, une petite jatte de même terre, deux petits pots au lait de même terre, le tout ensemble estimé la somme de treize francs ;

350) un bidet garni de son pot, deux pots de bidet sans bois, trois plats à barbe, une cuvette et son pot, trois pots de garde robe, huit pots de chambre et une cuvette sans pot, le tout de fayance, estimé la somme de douze francs y compris deux petits [*manque* « pots »] à crème de fayance ;

351) quatre-vingt-dix gobelets ouvert à pâte de différentes formes, dix caraffes de divers formes, deux salières double et deux simple, trois vases à glace, le tout ensemble estimé la somme de trente francs ;

352) deux paires de chenets, à deux branches garnies en branche [*sic, pour* « bronze »] doré, en mauvais état, une pelle et une pincette, une paire de tenaille, une autre pelle et une pincette, estimé le tout la somme de trente francs ;

353) deux paires de chenets garnis de deux branches de cuivre argenté, estimé ensemble la somme de douze francs ;

354) une paire de balances de cuivre jaune, garni de ses fléaux et chêne, et vingt cinq livres et demi de pois, de différentes espèces, estimé ensemble la somme de douze francs ;

355) un paravent et deux bidets à seringue, sans garniture, ledit paravent en quatre feuilles de papier de la Chine, estimé la somme de quatre francs ;

356) quatre bras de cheminée de cuivre doré, estimés ensemble la somme de deux francs cinquante centimes chaque, ce qui revient à la somme de dix francs ;

357) un tas de morceaux de toile de différentes couleurs, estimé la somme de quatre francs ;

358) un rideau de taffetas à carreau bleu et blanc, estimé la somme de quatre francs ;

359) six coussins de crin couverts en toile verte, estimés ensemble la somme de six francs ;

360) un couvre pieds de garat, ou toile de coton blanc, un autre couvre pieds couvert d'indienne, estimé le tout ensemble la somme de seize francs ;

361) treize oreillés plus un autre oreillé, le tout de plume d'oye, enlayés de différentes toiles et coton, estimé ensemble la somme de quarante deux francs ;

362) trois rideaux de camelot rouge, cinq rideaux de camelot rayé blanc, estimé le tout la somme de dix francs ;

363) deux morceaux de cottonnade flamé estimé ensemble la somme de six francs ;

364) deux matelats de laine couverts d'une taye de toile à carreaux, un traversin de plume d'oye, enlayé de cotty, estimé le tout ensemble la somme de quarante cinq francs y-compris une courtepoincte d camelot de couleur verte et blanche ;

365) un bois de lit à deux dossiers, couvert de satin brodé en soie, et un vieux canapet couvert de même et deux fauteuils et une chaise le tout fourré de crain et couvert de différentes espèces avec deux écrans, estimé le tout la somme de vingt quatre francs ;

366) cinq plateaux de fert, dont deux garnis de glace, en cuivre argenté, un plateau de toile de forme ronde à fleur, estimé le tout ensemble la somme de douze francs.

Dans le garde-meubles

367) deux selles montées garni de leurs étriers, estimé la somme de douze francs, icelles en forme anglaise;

368) neuf lits de sangles, estimé ensemble la somme de vingt-sept francs;

369) quatre châssis de bois de grandes croisées, estimée la somme de douze francs;

370) quatre autres châssis de même dont deux vitrés estimés aussy douze francs;

371) un tas de brain pesant trente livres estimé la somme de quinze francs;

372) vingt-sept chaises de bois non foncées et deux canapet, estimé ensemble la somme de quinze francs;

373) trois mauvaise male [*sic*], couverte, ferré, estimé la somme de six francs y-compris deux (...) ou manequin (?).

Dans l'écurie de basse-cour

374) une coffre de bois de chêne non fermant, deux sceaux ferré, et une lanterne, estimé la somme de trois francs;

375) deux paries d'harnois, une paire d'harnois de carosse, et deux vieux harnois de cabriolet, deux vieilles sel [*sic*] de cheval estimé la somme de vingt francs.

Dans la chambre du cochet étant au-dessus d'une partie de la grande cave

276) un bois de lit à bas pilliers, garni de son fond, deux paillese, dont une garni d'une toille et l'autre d'une toille à carreau, deux matelat couverts de toille à carreau, une couverture de laine blanche, un couvre-pied de toille grise, estimé la somme de quarente francs.

Sous la remise

Un tombereau bassecule garni de quatre roue et essieux en fert estimé la somme de soixante francs;

378) une carriolle sur deux roues garni d'un essieux en fert, estimé la somme de cinquante francs;

379) une charrette sur deux roues garni de son essieux en fert, estimé la somme de trente-six francs.

Sous un autre angard

Un camion sur deux roues ferré, garni de son essieux, estimé la somme de vingt francs;

381) un chariot monté sur quatre roues, essieux en fert, estimé la somme de soixante francs.

Sous une autre remise

Un tombereau monté sur deux roues ferré et essieux en fert, estimé ensemble douze francs;

Une petite voiture coupé, au trein en fert, doublé de velour de coton, estimé la somme de deux cent francs, étant sur quatre roues.

Dans l'écurie

383) deux chevaux sous poils noir de carrosse de cinq pieds, âgé de douze ans, estimés ensemble deux cents francs.

Dans le pressoir

384) les couettes, coussins, cousseret, planches, épingles, pelles, doloires, câbles, le tout mauvais et mobilier dépendant dudit pressoir, estimé ensemble la somme de dix écus (trente francs);

385) cinq agneulbet, deux hottes à vin, estimé ensemble la somme de six francs;

386) une cuve tenant onze pièce, cerclé de quatre cercles de fer, estimé la somme de soixante francs;

387) une autre cuve cerclé de quatre cercles de fert,

estimé la somme de cinquante francs.

Dans la serre

Neuf poinçons futaille, et plusieurs morceaux de bois (?), estimé la somme de dix francs.

Dans la cave

389) trois pièces de vin et deux pièces de vin rouge de Saint-André provenant de la récolte 1800 ou l'an 9, estimé à raison de soixante francs la pièce, ce qui revient à la somme de trois cents francs;

390) trois quarts de vin de l'année 1797, estimés à raison de quinze francs le quart ce qui revient quarante-cinq francs;

391) deux poinçons de vin de 1798 estimé à raison de cent francs la pièce ce qui fait deux cents francs;

392) cinq quarts de vin de l'année 1800 estimé ensemble la somme de deux cents francs;

393) quatre-vingt bouteilles de vin ordinaire de 1798 estimé à raison de cinquante centimes la bouteille y compris le verre, ce qui revient à la somme de quarante francs;

392) vingt-huit bouteilles en deux bouteils de vin de malvoisie de Madère (?) estimé à raison de trois francs la bouteille ce qui fait quatre-vingt-quatre francs;

393) cent bouteilles de vin de Bordeaux rouge de Blaié (?); estimé la somme de cent francs;

394) cinquante bouteilles de vin de Malaga, plus vingt autres demi-bouteilles de pareille vin, le tout en deux bouteil, estimé à raison de deux francs chaque bouteil, ce qui fait cent-vingt francs;

395) quatre-vingt-dix bouteilles de vin de Paccaret estimé à raison de deux francs la bouteille, ce qui fait cent quatre-vingt francs;

396) vingt-cinq bouteilles de vin de Perpignan, estimé à raison d'un franc cinquante centimes la bouteille, trente-sept francs cinquante centimes;

397) vingt-cinq bouteilles de vin de Capbreton, estimé à raison d'un franc la bouteille, ce qui fait vingt-cinq francs;

398) quatre-vingt-dix bouteilles vuide, estimé ensemble la somme de douze francs.

Dans la cour

399) six cordes de bois à brûler entassé et traînant estimé ensemble la somme de cent-vingt francs;

400) une brouette et différents brins de bois, estimé ensemble vingt sols (un franc).

Quatre heures sonné, la vacation a cessé et pour continuer le présent inventaire lesdites parties èsdits noms ont pris assignation à demain neuf heures du matin audit château de Mung où elles se sont volontairement inthimées, dont acte et ont signé sous les mêmes réserves cy-devant stipulées avec ledit notaire et témoins et laditte veuve Raver:

Signé: Le Couteulx; Le Masson la Caprie; Clément; J.F. Le Couteulx; Ve Ravet; Flutet; Landron

Et le neuf dudit mois de frimaire an dix de la République dix heures du matin, suivant l'assignation prise par la vacation du sept dudit mois, le présent inventaire a été continué sous la réserve des droits et qualités des parties èsdits noms ainsi qu'il suit. Les parties, ladite veuve Ravet et ledit notaire en présence desdits témoins se sont transporté ai grand jardin potager assis audit

Meung dépendant dudit château pour faire l'inventaire des objets dont suit le détail :

Dans un bâtiment appelé l'orangerie s'est trouvé

400) cinquante orangers avec chacun leur caisse tant grande que petite, estimé ensemble la somme de six cent francs ;

401) environ cent pots de terre à fleur en terre estimés ensemble vingt-cinq francs ;

402) trois paires d'arrosoirs en cuivre jaune, vieux et usé, estimé ensemble trente-six francs ;

403) six râteaux, six râteaux, six vieilles besches, le tout estimé neuf francs ;

404) quinze châssis de vert composé de chacun dix carreaux, estimé ensemble quarante-cinq francs ;

405) soixante cloches de verre estimé ensemble la somme de trente francs ;

406) deux ruches en verre, estimé vingt francs avec le moulin à mil ;

407) huit paniers à mouche estimés ensemble avec les mouches à mil quatre-vingt francs.

N'y ayant plus de meubles et effets mobiliers à estimer, ladite veuve Ravet s'est retirée et a signé.

Suit l'inventaire détaillé des titres et papiers, concernant toutes les transactions immobilières, affermages et baux faits depuis l'achat du château par Jacques Jean et son épouse Sophie-Geneviève. Enfin l'inventaire se termine par la mention suivante :

En cet endroit ledit Citoyen Le Couteulx du Moley a requis qu'il soit présentement compris au présent inven-

taire l'estimation des livres qui composent la bibliothèque. Le compte et l'examen desdits livres fait, s'en est trouvé : savoir cinquante volumes in folio comprenant l'Encyclopédie, le Dictionnaire de Trévoux, le Dictionnaire de l'Académie espagnole, traduit en espagnols, le Dictionnaire de Bayle en 4 volumes ; environ huit cent volumes traitant de différentes histoires, et romans, la plus part dépareillés. Le tout estimé ensemble la somme de quatre cent soixante quinze francs.

Somme total de l'estimation de tous les objets en l'actif compris au présent inventaire cinquante cinq mille quatre cents trois francs un centime, qui sont tous les meubles et effets mobiliers qui se sont trouvés audit château de Meung et dans les appartements, chambres, cabinets et autres endroits cy-devant désignés dépendant de ladite communauté qui a existé entre ledit citoyen Le Couteulx du Moley et ladite défunte Dame Geneviève Sophie Le Couteulx son épouse, lesquels sont restés ès lieux et endroits où ils ont été trouvés en la garde et possession dudit citoyen Le Couteulx du Moley qui s'en est chargé, promis et s'est obligé de représenter le tout quand à ce qui il appartiendra.

N'y ayant plus rien à inventorier, dire ny déclarer, le présent inventaire a été à la réquisition des parties èsdits noms, clos et arrêté audit château de Meung ledit jour douze frimaire an dix de la République cinq heures du soir, sous la réserve des droits et quotités des parties et sans y préjudicier, en présence desdits citoyens Clément et Flatet, témoins dénommés en la prémice des présentes, qui ont signé avec les parties et nous notaire : Signé : Le Couteulx ; J.F. Le Couteulx ; Clément ; Le Masson la Caprie ; Flatet ; Landron.

1-2. INVENTAIRES DE 1823

Après la mort de Jacques Jean Le Couteulx survenue le 8 février 1823, eurent lieu des inventaires successoraux dont deux ont été conservés. Celui du 9 juin faisait suite à la vente de biens qui fut réalisée le 25 mai ; il s'agissait d'un récolement des biens conservés après cette vente, afin de faire un pointage par rapport à l'inventaire complet originel qui n'est apparemment pas conservé. Postérieurement a été dressé un état des lieux des meubles bien plus succinct, probablement deux mois plus tard, qui permet de constater des écarts parfois significatifs. Malheureusement, les chemine-ments des experts lors de ces deux inventaires n'ont pas été les mêmes, de telle sorte qu'il demeure des incertitudes dans la restitution précise de certaines pièces.

On donne ici ces deux pièces en mettant en regard, lorsque le cas se présente, les descriptions du récolement de juin (numérotation A, caractères romains) et l'état des lieux (numérotation B, caractères italique).

1823 (9 juin) - Procès-verbal de récolement Lecouteulx

Archives départementales du Loiret, 3^E 36923

1823 (28 août ?) - Etat des lieux des meubles du château de Meung fait contradictoirement entre M^{me} Roger, M^r Oudard et M^r Jouanneau mandataire de M. Camille Perrier tuteur de M Léon Lecouteulx

Archives départementales du Loiret, 3^E 9177

Aujourd'hui

Par devant M^{cs} Servais Alphonse, Jouanneau & son confrère notaires à Meung soussignés

Sont comparus

S. Michel Vital Mattet perruquier demeurant à Meung au nom & comme subrogé par acte reçu devant M^c Laistallier & son confrère notaires à Paris en date du vingt-deux février dernier enregistré, aux pouvoirs que par acte dudit jour et devant le même notaire avait reçu M^r Emilien Pelvey étudiant en droit demeurant à Paris de M^r Adam Pierre Lacroix agent d'affaire demeurant à Paris rue Mandar et comme exécuteur testamentaire de M^r Jacques Jean Baron Lecouteulx décédé à Meung le huit février dernier nommé à cette qualité par le partage testamentaire olographe de mondit S^r le Baron Le Couteulx en date à Meung du premier janvier mil huit cent vingt-deux, enregistré au dit Meung par Alix qui a perçu les droits le quatorze février mil huit cent vingt-trois et déposé pour minute à M^r Jouanneau notaire soussigné par M^r le président du Tribunal de première instance d'Orléans suivant son procès-verbal de constat le douze dudit mois, expédition desquelles procuration et subdélégation de pouvoirs et procès-verbal de dépôt ont été annexés par lesdits notaires à la minute de l'inventaire fait après le décès dudit S^r Baron Le Couteulx en date au commencement du vingt-cinq février mil huit cent vingt-trois ;

2^o M^r Denis Zacharie Jullien Desbordes étudiant en droit demeurant à Meung au nom et comme mandataire de M. Achille Salmon propriétaire demeurant à Paris rue Louis le grand, suivant sa substitution de pouvoirs reçue devant M^c Laistallier et son confrère notaires à Paris le vingt-deux février mil huit cent vingt-trois duement enregistré, le dit Achille Salmon mandataire lui-même de M^r Paul de Noailles duc d'Ayen demeurant à Paris rue de Grenelle Saint-Germain n^o79, suivant sa procuration générale et spéciale reçue devant les mêmes notaires ledit jour, duement enregistré, les expéditions des dites procuration et substitution de pouvoir demeurant annexées à la minute dudit inventaire.

M^r le duc d'Ayen stipulant en qualité d'héritier pour moitié de Jacques Jean Baron Lecouteulx par représentation de M^{me} Pauline Laurette Lecouteulx décédée épouse de M^r Louis Jules César marquis de Noailles ;

3^o M^r Jean Louis Bouvard, maréchal de camp demeurant à Meung au nom et comme mandataire général et spécial suivant procuration reçue par M^c Jouanneau notaire soussigné en date du deux mars dernier enregistré, de M^r Camille Joseph Périer propriétaire demeurant à Paris rue de la Chaussée d'Antin n^o41

Mondit S^r Perrier stipulant lui-même en qualité de tuteur de D^{le} Pauline Hélène Marie Le Couteulx, Félix Jules Le Couteulx et Léon Bénigne Lecouteulx tous trois enfans mineurs issus du mariage de Mr le Baron Jacques Félix Le Couteulx, chevalier de la Légion d'Honneur, décédé préfet de la Côte d'Or, et de défunte dame Alexandrine Sophie Le Couteulx décédée épouse en secondes noces de M^r le Baron Rendu, procureur général à la Cour des Comptes.

Lesdits mineurs habiles à se porter héritiers conjointement pour moitié de mondit S^r le Baron La Couteulx leur ayeul paternel par représentation de leur père et mère habiles à se porter légataires de porter de la quotité disponible ainsi qu'il résulte du partage testamentaire sus relaté ;

Auxquels mineurs mon dit S^r Perrier a été nommé tuteur, fonction qu'il a acceptée par délibération des parens et amis desdits mineurs, reçue et présidée par M^r le juge de Paix du second arrondissement de Paris le vingt-cinq février dernier, enregistré ;

4^o M^r Jean Gabriel Clermont docteur demeurant à Meung, stipulant en qualité de M^r Claude Edme Valérien Public La Trouble (?) étudiant en droit demeurant à Paris rue Louis le grand n^o13 en vertu de la substitution des pouvoirs reçus devant M^c Lairtaille et son confrère notaires à Paris le Vingt-deux février dernier duement enregistré

Lequel substituant était lui-même mandataire de M^r Louis Jules César marquis de Noailles, propriétaire demeurant à Paris rue de Lazard n^o1, par acte devant Lemoine notaire ledit jour vingt-deux février duement enregistré ;

Mondit S^r de Noailles subrogé tuteur desdits enfans Lecouteulx, nommé à cette fonction qu'il a acceptée par la dite délibération ci-dessus datée.

Lesquels lu ils nous ont requis de procéder au recollement des objets qui n'ayant point été compris en la vente mobilière faite par nous le vingt-deux du courant [*en fait 22 mai*], existant encore en nature.

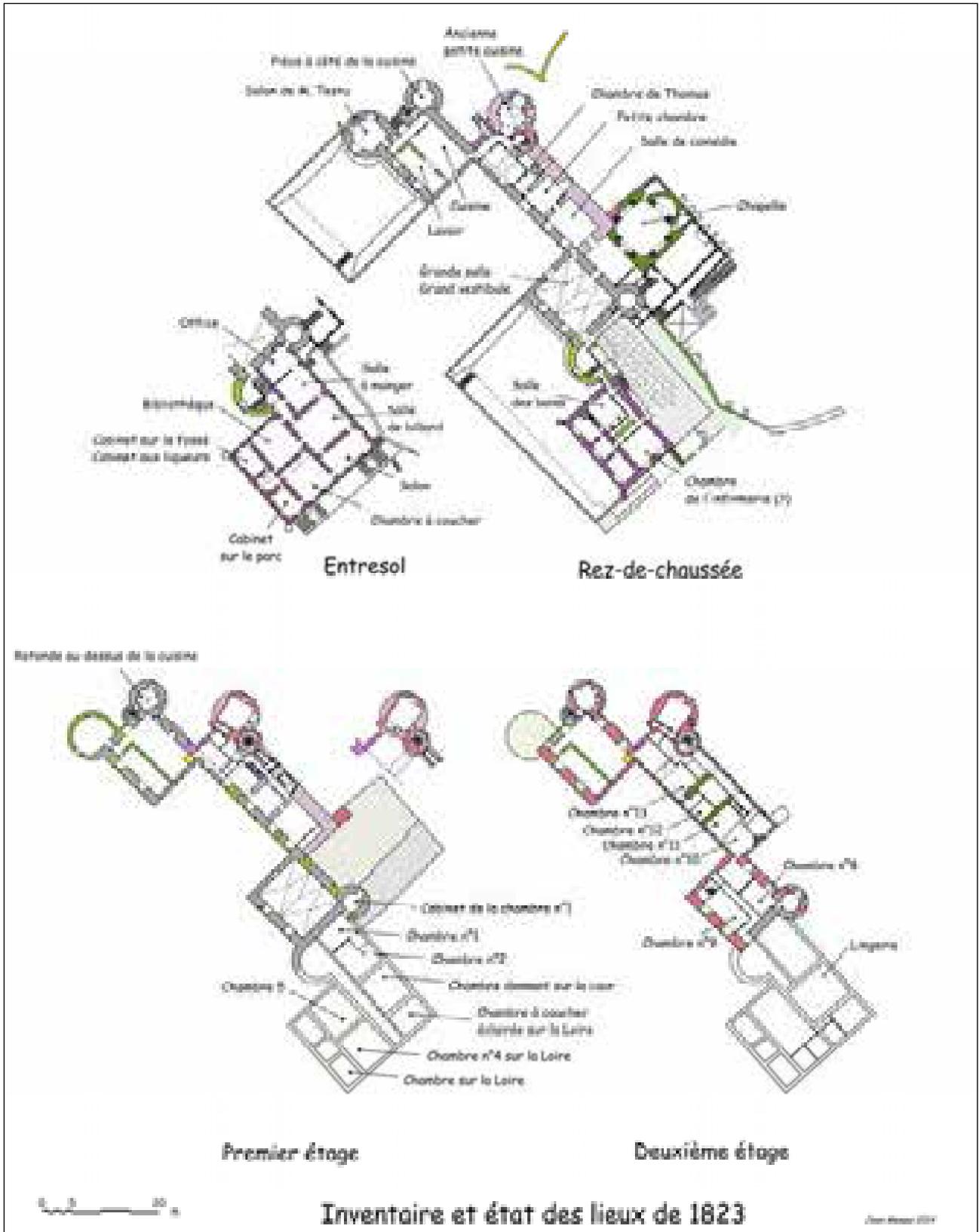


Fig.142

(A1) Dans la cuisine

1) deux grands chenets, une crémaillère double, un chenet à rotissoire, une pelle, une pincette, deux grils en fer estimés douze francs ;

2) une rotissoire garnie de ses cordes, poids & poulies, deux broches à molettes, un roti pain, un brûle café, trois cuillers à pot, trois cuillers à dégraisser, deux écumeurs étamés, une cuiller à coquemar, un coquemar en cuivre, estimé le tout vingt un francs ;

3) trois casseroles & leurs couvercles en cuivre estimées neuf francs ;

4) deux passoires en cuivre rouge étamées estimées un franc dix centimes ;

5) trois casseroles de différentes grandeurs avec leurs couvercles (faisant partie de cet article) estimées neuf francs ;

6) un mortier en marbre blanc avec son pilon estimé cinq francs ;

7) une table de cuisine en chêne garnie de deux tiroirs & un billot au bout estimée dix francs ;

8) une petite table, dix chaises, estimées six francs cinquante centimes ;

9) un moulin à poivre & un à café estimés trois francs.

(A2) Dans le lavoir

10) deux poêles à marrons estimées deux francs ;

11) une chaudière en cuivre à cylindre garni de fer & supports en fer (moitié de l'article) estimé dix francs ;

12) un baquet cerclé en fer, deux chaudrons, partie de l'article, estimé trois francs.

[Les experts sortent de la cuisine et se rendent dans la basse-cour au nord]

(B1) Dans la cuisine

Une paire de grands chenets, une crémaillère double, une paire de chenets à rotissoire, une pelle et une pincette, un gril, un soufflet.

Un rotissoir garni de ses cordes et poulies et de son poids, deux broches à molettes, un brûle café, une cuiller à pot, une cuiller à coquemar, six casseroles de différentes grandeurs, avec leur couvercle en cuivre rouge.

Deux passoires, l'une en cuivre rouge, l'autre en fer blanc, un mortier en marbre blanc et son pilon, deux chevrettes, deux gouttières en fer blanc, quatre buffets, une table de cuisine et son billot, une petite table sans tiroir.

Dix chaises, un moulin à poivre, un à café, une grande plaque en fonte servant de dessus de foyer.

Le carrelé en bon état et deux carreaux de vitre fêlés.

(B2) Dans la chambre servant de lavoir à la cuisine

Une petite table, deux chaudrons en cuivre jaune, une poêle à marrons et son couvercle, une pierre à laver couverte en plomb, un trois pieds et son baquet cerclé en fer en mauvais état.

Une chaudière en cuivre rouge et ses tuyaux, une vieille table servant de support à un buffet. Carrelage et vitrage en bon état.

[Les experts se rendent à la rotonde au-dessus de la cuisine : (salle à l'étage de la tour nord). Voir B3 face A15]

(A3) Dans la sellerie

13) deux brides à moules & un collier estimés six francs ;

14) une prolonge & divers objets en cuir estimés un franc dix centimes ;

15) un pied de tenue (?) en fer estimé huit francs.

(A4) Dans l'écurie

16) un coffre à avoine estimé quatre francs ;

17) trois couvertures en laine pour les chevaux estimées six francs ;

18) quatre augettes & quatre sceaux ferrés estimés neuf francs ;

19) deux harnais de chariot & les brides & un harnais de carriole, estimés cent cinq francs ;

20° deux fourches de fer, un querhouet et une vannette estimés trois francs ;

21) une couchette, une paille, deux matelas & deux courtepointes en indienne & deux draps, estimés trente francs ;

22) une vieille table et quatre chaises, estimés deux francs.

(A5) Sous la remise

23) dix douzaines de charnières en bois blanc estimés quatre-vingt francs.

24) trois piedmoulaise (?), trois bêches, deux pelles en fer, deux betuils (?), une serpe, estimés vingt.

(A6) Dans une remise ouvrant sur la tour

25) quarante-quatre toises de chevron, à soixante centimes la toise, forment vingt-six francs quarante centimes ;

26) vingt toises de champlattes à cinquante centimes produisent dix francs ;

27) trente toises de carreaux de bois blanc, à soixante centimes la toise, vingt-deux francs quatre-vingt centimes ;

28) trois solives de six pieds estimé deux francs vingt-cinq centimes ;

29) vingt un morceaux de bois blanc estimés six francs ;

30) une visse de pressoir non travaillée estimée vingt-quatre francs ;

31) dix planches de bois blanc estimées six francs ;

32) un van & trois cribles estimés onze francs ;

33) quatre billes de bois blanc estimées trente francs.

(A7) Dans un cénacle sur la cour

34) une série de poids pesant quatre cent dix livres & leurs fléaux, estimé quatre-vingt-six francs.

(A8) Dans le magasin du parc

35) une grande échelle estimée douze francs.

(A9) Dans une écurie

36) un lot de paille à litière estimé soixante francs ;

37) deux hottes estimées un franc cinquante centimes ;

38) deux vieilles échelles doubles & leurs roues estimées six francs.

(A10) Au près de la cuisine

39) une grande plaque en fonte estimée cinquante francs.

[Les experts rentrent à nouveau dans le bâtiment par la grosse tour ouest (porte bouchée aujourd'hui)]

(A11) Dans un salon occupé par M^r Testu

40) un vieux canapé et ses coussins garnis de crin, trois fauteuils garnis de crin & coussins de plume avec leurs housses estimés douze francs ;

41) une glace en deux morceaux, l'un de vingt-neuf pouces de large sur deux pieds de hauteur & l'autre de trois pieds de hauteur sur vingt-neuf de large, estimée cent quatre-vingt francs ;

42) quatre rideaux de croisée & leur tringle, six francs ;

43) cinq tableaux représentant divers sujets, estimés six francs.

(A12)^o Dans un ancien office

44) trois tablettes en bois blanc, un franc vingt centimes

(A13) Dans une pièce à côté de la grande cuisine

45) un lot de voliches (employé à la couverture du château), estimé douze francs ;

46) une grande table à tiroirs (faisant partie de l'article), estimée dix francs.

(A14) Dans un couloir à coté

47) un lot de vieilles boiseries de décoration estimé six francs.

[Les experts montent au premier étage de la tour nord]

(A15) Dans une rotonde au premier et au-dessus de la grande cuisine

48) deux vieilles portes d'encognure & un lot de cadres à imprimer en bois blanc, estimés deux francs ;

49) vieilles visses et presse d'impression estimé un franc.

[Les experts redescendent dans la grande cuisine]

(B3) Dans la rotonde en haut de l'escalier de la cuisine

Des tablettes dans le garde-manger.

Un bassin en plomb servant de réservoir et tous ses tuyaux.

(A16) Dans un fournil

50) une vieille meule [*meule*] & une table, deux corbeilles rondes, neuf longues de différentes grandeurs en osier, crochets et selles garnies en fer, le tout estimé quinze francs.

[Les experts vont à la petite cuisine de la tour du pont-levis]

(A17) Dans l'ancienne petite cuisine

51) une crémaillère, deux chenets, une pelle & une pincette, un tournebroche garni de ses poids, cordes & poulies, une grille en fer, deux plats & leur couvercle en grès, une table de cuisine, deux bancelles, un billot, une petite armoire, le tout estimé vingt francs.

[Les experts vont au RDC du logis nord]

(A18) Dans la chambre de Thomas donnant sur la grande façade

52) trois tables de différentes grandeurs, six chaises en paille & deux fauteuils couverts en velours, vieux rideaux d'indienne (partie de l'article), estimés vingt francs ;

(A19) Dans une petite chambre à coté

53) un bois de lit à deux têtes à fond sanglé & ses roulettes, deux petits matelats de laine & crin & un traversin de plumes d'oye, une petite table, un rideau en indienne & une table à jeu, estimé cinq francs.

(A20) Dans la salle de comédie

54^o) une vieille décoration, deux toiles & boîte du souffleur estimés quinze francs.

[Les experts reviennent au grand escalier en vis et montent au deuxième étage où ils décrivent les pièces d'ouest en est]

(A21) Dans la chambre n^o13

55) la glace d'un morceau au-dessus de la cheminée estimée soixante-douze francs.

(A22) Dans la chambre n^o12

56) une glace en un morceau au-dessus de la cheminée de trente-quatre pouces sur vingt-sept pouces, estimée quatre-vingt-dix francs.

(A23) Dans la chambre n^o11

57) une glace à la cheminée de quarante un pouces sur vingt-six pouces, estimée cent vingt-quatre francs.

(A24) Dans la chambre n°10

58) une glace à cheminée de trente-cinq pouces sur vingt-six pouces estimée cent francs.

(A26) Dans la chambre n°9

59) une glace d'une seule pièce de trente-huit pouces sur vingt-quatre estimée quatre-vingt-neuf francs.

(A25) Dans la chambre n°8

58) une glace un peu tâchée de trente un pouces sur quarante-trois pouces estimée cent quatre-vingt-six francs quarante centimes.

(A26) Dans la chambre n°9

59) une glace d'une seule pièce de trente-huit pouces sur vingt-quatre estimée quatre-vingt-neuf francs.

[*Les experts prennent le grand escalier de la tour sud et descendent au premier étage du corps de logis est*]

(A27) Dans la chambre n°1

60) un bois de lit à deux têtes peint en gris, un sommier de crin enlayé de toile, un matelat de laine & crin enlayé de toile à carreaux & un autre couvert de coton, un lit, un traversin & un oreiller carré de plumes d'oye enlayé de coutil, une couverture de futaine, estimé deux cent francs;

61) une tenture de chambre en indienne & leurs rideaux, l'entour d'alcôve pareille, estimée cinquante francs;

62) une commode en merisier à dessus de marbre & une petite table de nuit & son pot, une chaise en paille, un pot à l'eau & sa cuvette, estimé trente francs;

63) deux rideaux en coton & une tringle de fer, quatre fauteuils & une bergère de crin & ses coussins en plume, un vieil écran, estimés trente francs;

64) une paire de chenets, pelle, pincettes, deux flambeaux & deux chandeliers en cuivre doré estimés douze francs;

65) une glace de trente-trois pouces sur vingt-cinq estimée soixante-seize francs.

(A28) Dans le cabinet d'à coté

66) une table de nuit en acajou plaqué à dessus de marbre blanc et la tenture dudit cabinet, estimé vingt-quatre francs.

(A29) Dans la chambre n°2

67) un bois de lit à deux têtes garni en satin bleu, un sommier en crin, deux matelats, couverture en futaine, un lit, un traversin, un oreiller carré de plumes d'oye, enlayé en coutil blanc, une couverture de coton blanc, estimé deux cent cinquante francs;

68) rideaux, tenture d'alcôve & de la chambre en vieux damas bleu, estimé trente francs;

69) une commode en merisier à dessus de marbre gris, une cuvette & son pot à l'eau, un secrétaire en bois peint à personnages chinois, un petit guéridon à dessus de marbre blanc, un écran, estimé quarante francs;

70) une paire de chenets, pelle pincette, un soufflet, une barre de fer estimée cinq francs;

71) six fauteuils & une bergère, un canapé couvert en indienne & garni de crin, estimé quarante-huit francs;

72) deux chandeliers de cuivre argenté & deux candélabres en cuivre doré, estimés vingt-cinq francs;

73) trois tableaux à cadre doré estimés vingt-cinq francs;

74) deux rideaux de croisée & une tringle en fer, estimés six francs;

75) un miroir & son cadre de bois doré estimés dix francs;

(B15) Dans la chambre n°1^{er}

Un lit à deux têtes peint en gris, sommier de crin, enlayé de toile à carreaux, un matelas en laine, aussi enlayé de toile à carreaux, un traversin et un oreiller carré de plumes d'oye, enlayés de coutil rayé, une couverture de futaine, tenture de chambre en indienne et rideaux d'alcôve peints.

Commode en merisier, une petite table et une table de nuit, et son pot, un bidet et son vase.

Un pot à l'eau, la cuvette, deux rideaux de croisées en coton, une tringle en fer, deux petits rideaux de cabinet, quatre fauteuils et une bergère de crin, avec son coussin en plume d'oye.

Une paire de chenets, pelle, pincettes, deux chandeliers de cuivre argentés et une glace sur la cheminée.

(B15 b) Dans le cabinet

Une tenture en indienne et un carreau à la croisée cassé.

(B16) Dans la chambre n°2

Un bois de lit à deux têtes garni en satin bleu, un sommier en crin, deux matelas couverts en futaine, un lit, un traversin, et un oreiller carré en plumes d'oyes enlayés en coutil blanc, une couverture de coton blanc, rideaux, rideaux et tenture d'alcôve de la chambre en vieux damas bleu, commode en merisier, à table de marbre, une cuvette et son pot à l'eau, secrétaire en bois peint en personnages chinois, et sa tablette en marbre blanc.

Petit guéridon à dessus de marbre blanc.

Une paire de chenets, une pelle et une pincette, barre de feu, soufflet, balet de foyer, un écran, une table de nuit, son pot, six fauteuils, un canapé, une bergère et son coussin de plume d'oye couverte en indienne, deux chandeliers de cuivre argenté.

Deux rideaux de croisées en calicot et leurs tringles en fer, glace sur la cheminée tachée.

Trois tableaux et trois gravures

76) une glace sur la cheminée de trente-sept pouces sur toute face estimée cent soixante-seize francs.

(A30) Dans un cabinet à coté n°2

77) une petite couchette à deux têtes, un sommier de crin, deux matelats de laine & crin, une petite courtépointe, un traversin de plumes d'oye, un baldaquin & ses rideaux, estimé quatre-vingt francs ;

78) une petite table couverte de toile cirée, un petit miroir encadré de bois doré, une vieille bergère en velours, estimé cinq francs.

(A31) Dans une autre chambre donnant sur la basse-cour

79) un lit en fer à fond sanglé, un sommier en crin, deux matelats de laine & crin, un lit & un traversin de plumes d'oye enlayé de coutil, une couverture de futaine, la housse du lit & sa garniture en coton blanc, estimé cent soixante francs ;

80) deux fauteuils & deux chaises garnies de crin, une petite table, une petite commode à dessus de marbre gris en bois de rose, une cuvette, un pot à l'eau, un pupitre de bois de chêne, estimés trente francs ;

81) deux chenets, un écran, de petits chandeliers argentés & deux candélabres, estimés quatre francs ;

82° une glace sur la cheminée de trente-cinq pouces sur quarante-sept pouces, estimée la somme de deux cent soixante-neuf francs soixante centimes ;

83° une table de nuit partie de l'article, estimée quatre francs.

(A32) Dans une chambre à coucher éclairée sur la Loire

84) un lit en fer grillé, fond sanglé, un sommier de crin, deux matelats de laine & crin, un lit & un traversin de plumes d'oye, enlayé de coutil, un oreiller carré, de couverture de coton, un couvre-pieds de soie bleue, estimés trois cent francs ;

85) une courtépointe, rideaux, festons & tenture de chambre en damas jaunes argentés ; estimé soixante francs ;

86) un petit fauteuil en acajou couvert en damas pareil à l'appartement, estimé cinq francs ;

87) quatre fauteuils & une bergère, avec coussins & une chaise en velours d'Utrecht jaune garnie de crin & de plumes, estimé dix-huit francs ;

88) une commode d'acajou plaqué à dessus de marbre gris, un pot à l'eau, un petit meuble à écrire en acajou, deux encoignures, le tout estimé cinquante francs ;

89) une cheminée à la Desarnaud en fonte garnie de cuivre, une pelle, une pincette & un soufflet, estimés cinquante francs ;

90) deux chandeliers & deux candélabres en cuivre, estimés trois francs ;

91) quatre petits tableaux ronds à la gouache, quatre autres carrés aussi à la gouache & deux à l'huile avec leur cadre dorés, estimés vingt-cinq francs ;

92) quatre rideaux de croisée en calicot avec leurs franges & leurs tringues en fer, estimés neuf francs ;

93) un miroir au-dessus de la commode, encadré de bois doré de douze pouces sur dix-huit, estimé quarante-six francs soixante centimes ;

(B17) Dans le cabinet à côté du n°2

Une petite couchette à deux têtes, son sommier en crin, deux matelas en laine et en crin, une petite courtépointe, un traversin de plumes d'oyes, un baldaquin, et ses rideaux, petite table en toile cirée, petit miroir à cadre doré, une vieille bergère.

Quatre carreaux fendus aux fenêtres.

(B18) Dans une chambre à côté du n°3

Un lit en fer à fond sanglé, un sommier en crin, deux matelas dont un en laine et l'autre en crin, un lit et un traversin, un oreiller carré de plumes d'oyes, enlayé de coutil, une couverture de futaine, la housse de lit et sa garniture en coton blanc.

Deux fauteuils et deux chaises, garnis de crin, une petite table, une petite commode à table de marbre gris en bois de rose.

Une cuvette et son pot à l'eau.

Une petite table de nuit, et son vase, deux chenets, deux petits chandeliers argentés, et deux candélabres.

Une glace sur la cheminée, deux rideaux de croisée en coton.

(B19) Dans la chambre n°3

Un lit en fer grillé à fond sanglé, sommier de crin, deux matelas en laine et crin, un lit et un traversin, de plume d'oye, un oreiller carré.

Une couverture de coton, un couvre pied de soie bleue, courtépointe, rideaux, tenture de la chambre en damas jaune argenté, petit fauteuil en acajou, couvert en damas pareil à la tenture.

Quatre fauteuils, dont deux ont des coussins de plume d'oye, une bergère et son coussin, une chaise couverte en velours jaune.

Une commode en acajou, à table de marbre, pot à l'eau et sa cuvette, petit meuble pour écrire en acajou, deux petites encoignures, une cheminée à la Desarnaux, pelle, pincette et chenets, un soufflet, deux chandeliers et deux candélabres en cuivre.

Quatre petits tableaux ronds faits à la gouache et un grand tableau.

Quatre autres tableaux aussi à la gouache et deux à l'huile, ayant des cadres dorés, quatre rideaux de croisées en calicot avec leurs franges et leurs tringles en fer, une glace sur la cheminée, en deux morceaux.

Un grand miroir au-dessus de la commode, taché, trois carreaux fendus

94° une glace sur la cheminée en deux morceaux, le premier de vingt-huit pouces sur trente-huit & l'autre de quarante sur quarante, estimé deux cent soixante francs.

(A33) Dans un cabinet à côté

95) une chaise percée, un bidet, une table de nuit, estimés cinq francs.

(A34) Dans une petite chambre à côté de celle n°5

96) une couchette en bois blanc à fond sanglé, deux matelas de laine & crin, un lit & un traversin de plumes d'oye enlayé de coutil, une mauvaise couverture de laine blanche, estimés soixante francs;

97) une petite commode en bois plaqué à dessus de marbre, une petite table, un pot & un plat à barbe, estimés douze francs;

98) une chaise en canne & une autre empaillée, un petit casier en bois blanc, estimés un franc cinquante centimes.

(A35) Dans un carré à coté

99) une armoire à deux battants, peinte en gris & les rayons en bois blanc, estimée quinze francs.

(A36) Dans une chambre n°4 sur la Loire

100) deux chenets marabouts en fonte, une pelle & une pincette de fer, un soufflet, un ballai de foyer estimés cinq francs;

101) deux candélabres en cuivre doré & deux petits chandeliers en cuivre argenté estimés cinq francs;

102) un bois de lit à deux têtes peint en gris, garni en damas bleu, un sommier enlayé de toile à carreaux, deux matelats de laine & crin enlayés de futaine, un lit, un traversin & un oreiller carré de plumes d'oye enlayé de coutil, une couverture de coton, un couvre-pieds de soie piquée, une courtepointe en damas bleu, estimé deux cent cinquante francs;

103) tenture en alcôve, les rideaux d'alcôve & trois morceaux en tenture encadrée de bois doré en damas bleu, estimé cinquante francs;

104) une bergère en damas pareil à l'appartement estimée quinze francs;

105) quatre fauteuils & un canapé en indienne garni en crin estimés vingt-quatre francs;

106) une table de nuit avec son vase en porcelaine, un écran en soie rouge, estimé huit francs;

107) une commode en acajou à dessus de marbre rouge, un pot à l'eau & sa cuvette, estimé soixante francs;

108) un secrétaire en bois plaqué à dessus de marbre, estimé trente francs;

109) deux tableaux dont un peint à la gouache sous verre à cadre doré estimés quatre francs;

110° deux rideaux de croisée en grosse mousseline & deux petits rideaux de cabinet & leurs tringues estimés six francs;

111) une glace sur la cheminée d'une seule pièce estimée trois cent quatre francs quatre-vingt et un centimes.

(A37) Dans le cabinet à côté

112) une couchette à deux têtes en indienne à fond sanglé, un baldaquin en indienne garni de rideaux, fes-

(B 20) Dans un cabinet

Une chaise percée et son vase, table de nuit et son pot, bidet et son vase

(B 21) Dans un petit cabinet à côté du n°3

Une couchette en bois blanc, à fonds sanglé, deux matelas laine et crin, un lit et un traversin, de plume d'oye, enlayés de coutil, et une couverture de laine blanche.

Petite commode en bois plaqué à dessus de marbre, petite table, pot à l'eau, et plat à barbe, une chaise en paille, un petit casier en bois blanc, un carreau de vitre cassé et un fendu.

(B 22) Dans la chambre n°4

Deux chenets en fonte, une pelle et une pincette, soufflet et balai de foyer, deux candélabres en cuivre, deux petits chandeliers en cuivre, argentés, un bois de lit à deux têtes garni en damas bleu, un sommier enlayé de toile à carreaux, deux matelas de laine et crin, enlayés de futaine, un lit, un traversin, et un oreiller carré en plume d'oyes, enlayés de coutil, une couverture de coton, un couvre-pieds de soie piquée, une courtepointe en damas bleu, tenture d'alcôve, les rideaux et tentures de la chambre en trois morceaux, en damas bleu.

Bergère et coussin pareils à l'appartement, quatre fauteuils et un canapé d'indienne, table de nuit avec son vase en porcelaine, à dessus de marbre, un bidet et son vase.

Un écran en soie rouge.

Commode en acajou à dessus de marbre, pot à l'eau et sa cuvette, secrétaire en bois plaqué, à dessus de marbre rouge.

Quatre tableaux, deux sous verre et deux à la gouache.

Deux rideaux de croisée en grosse mousseline, deux petits rideaux de cabinet et la tringle.

Une glace sur la cheminée d'un seul morceau, un carreau fendu.

(B 23) Dans un cabinet a coté

Un bidet et son vase, couchette a deux têtes en indienne, fond sanglé, baldaquin en indienne avec ses rideaux, deux

tons & tringues estimé trente francs ;

113) une table de toilette garnie de cuivre doré & quatre chaises de paille estimées douze francs ;

114) deux rideaux de croisée en toile & leurs tringues en fer estimé trois francs ;

115) une tenture de toile peinte en trois pièces estimée dix francs.

(A38) Dans le cabinet

116) un bidet & un tabouret avec son couvercle, pot & cuvette, estimés six francs.

(A39) Dans le carré

117) une petite armoire en bois de chêne peint en gris avec ses rayons estimée six francs.

(A40) Dans une chambre sur la Loire & à laquelle on communique par la précédente

118) une paire de chenets, pelle & pincette de fer & deux petits chandeliers en cuivre doré & un vieil écran, estimés cinq francs ;

119) un lit en baldaquin en fer, sa housse, ses rideaux en percale, un sommier en crin, deux matelats de laine & crin enlayés de coton, un lit, un traversin, un oreiller de plumes d'oie enlayé de coutil & une couverture de coton, estimés cent soixante francs ;

120) une commode en bois de noyer garnie en cuivre, une cuvette & et son pot à l'eau, estimés douze francs ;

121) un petit meuble plaqué en acajou estimé deux francs ;

122) une toilette & son miroir, une table de nuit à dessus de marbre estimés cinq francs ;

123) quatre chaises & un fauteuil en mauvaise indienne garni de crin estimés douze francs ;

124) quatre rideaux de croisée en toile blanche avec leurs tringles, estimés dix francs.

(A41) Dans un petit cabinet

125) un bidet et sa cuvette, estimés un franc.

(A42) Dans la chambre n°5

126) un bois de lit à deux têtes peint en noyer, un sommier de crin, deux matelats de laine et crin, enlayés de toile à carreaux, un lit, un traversin, un oreiller carré de plumes d'oyes enlayé de coutil, une couverture de laine & une de coton, un couvre-pieds en soye jaune & rideaux d'alcôve, estimés deux cent francs ;

127) une commode à secrétaire en bois fruitier à dessus de marbre, estimée trente francs ;

128) un secrétaire en bois fruitier de forme antique estimé quinze francs ;

129) un écran & une table de nuit à dessus de marbre estimés quatre francs ;

130) un bidet, une cuvette & son pot à l'eau estimés trois francs ;

131) deux fauteuils & une chaise couverts d'indienne, un petit fauteuil en velours cramoisi, estimés douze francs ;

132) deux marabouts, pelle, pincettes, un vieux soufflet, deux candélabres en cuivre argenté estimés douze francs ;

133) deux rideaux de croisée & la tringue estimée trois francs ;

rideaux de croisées en grosse toile avec leur tringle, une table de toilette, quatre chaises en paille, tenture en toile peinte en trois pièces.

(B24) Dans la chambre ensuite

Une paire de chenets, pelle et pincettes, deux petits chandeliers en cuivre doré.

Un lit à baldaquin en fer, ses rideaux et sa housse en percale, un sommier en crin, deux matelas en laine et crin, enlayés de coton blanc, un lit, un traversin, un oreiller carré de plumes d'oie enlayé de coutil et une couverture de coton.

Une commode en bois de noyer, garnie en cuivre, une cuvette fendue avec son pot à l'eau, un petit meuble plaqué en acajou, une table de nuit à dessus de marbre avec son pot, quatre chaises et un fauteuil couverts en mauvaise indienne, quatre rideaux de toile blanche, glace sur la cheminée.

Cinq carreaux fendus.

(B25) Dans une autre chambre à côté

Une vieille table de toilette et son miroir.

(B26) Dans la chambre n°5

Un bois de lit à deux têtes peint en noyer, un sommier en crin, deux matelas de laine et crin, enlayés de toile à carreaux, un lit, un traversin, un oreiller carré de plume d'oie enlayé de coutil, rideaux d'alcôve en indienne.

Une commode en bois fruitier à dessus de marbre.

Un écran, une table de nuit et son pot, bidet et sa cuvette, un tabouret et son pot, un pot à l'eau et sa cuvette, deux fauteuils et une chaise couverts en mauvaise indienne, un petit fauteuil en velours cramoisi, son coussin en plume d'oie, deux chandeliers à colonne cannelée argentée, deux candélabres en cuivre, une glace sur la cheminée.

Une pelle et une pincette.

Deux rideaux de croisée en calicot et deux petits rideaux de cabinet en soie.

134) une glace dans la chambre en un seul morceau de quarante-cinq pouces sur trente-quatre, estimée deux cent trente-deux francs.

(A43) Dans un cabinet à côté n°3

135) un bois de lit en hêtre à deux têtes fond sanglé, un sommier de crin, deux matelats de laine & crin enlayés de toile à carreaux, un lit, un traversin & un oreiller carré de plumes d'oye enlayés de coutil, une couverture de laine blanche, soixante dix francs ;

136) une petite table & trois chaises empaillées faisant partie de l'article, estimées neuf francs.

[Les experts sortent du premier étage du corps de logis est, descendent l'escalier et vont à la grande salle du pavillon est]

(A44) Dans la grande salle

137) un grand buffet à trois vantaux à dessus de marbre estimé quinze francs.

[Les experts vont probablement au sous-sol du corps de logis est, où la chambre de l'infirmier est probablement une chambre près des bains ?]

(A45) Dans la chambre de l'infirmier

138) une glace sur la cheminée de vingt-deux pouces sur dix-neuf, estimée vingt-quatre francs.

(A46) Dans la salle de bain

139) une baignoire en cuivre rouge, la chaudière & ses cannelles en cuivre doré estimée cent vingt francs ;

140) un chauffe chemise en osier & sa chaufferette estimés avec un chauffe lit deux francs.

[Les experts prennent le petit escalier intérieur, et vont à la chambre sud-ouest du premier qu'ils prennent pour une chambre d'entresol : voir A 47 reclassée après A 52. Les experts se dirigent ensuite vers l'antichambre du rez-de-chaussée surélevé du corps de logis sud-est : ci-après A 48]

(A48) Dans l'antichambre

145) une fontaine en cuivre rouge & sa cuvette de même métal, estimée trente-cinq francs ;

146) une table longue couverte de toile cirée, une autre petite table estimée quatre francs ;

147) deux lampes à la Carcel et leurs clefs estimées quarante francs ;

148) un quinquet & trois augustines et leur rabat jour estimés quatre francs ;

149) un fallot filtré estimé quatre francs ;

150) trois pieds à quinquets en cuivre doré & un chandelier à bouillotte à trois branches en cuivre argenté, quatre bougeoirs à main, quatre autres bougeoirs de maître en cuivre argenté, estimés six francs.

(A63) Dans l'office

263) Deux bouillottes, deux portes eau bouillante, le tout en cuivre rouge, estimé onze francs vingt-cinq centimes ;

264) un litre & un demi litre en étain estimés deux francs cinquante centimes ;

265) une soupière en porcelaine & son plateau estimés dix-huit francs ;

(B 27) Dans le cabinet a coté

Un bois de lit en hêtre à deux têtes, à fond sanglé, un sommier en crin, deux matelas crin et laine, enlayés de toile à carreaux, un lit et un traversin en plume d'oie enlayés de coutil, et une vieille couverture en laine blanche.

(B14) Dans le grand vestibule

Un buffet à dessus de marbre, à trois linteaux (Article entièrement biffé)

(B13) Salle des bains

Une baignoire en cuivre rouge, une chaudière et des cannelles, un chauffe chemises en osier, et sa chaufferette et trois rideaux de soie verte.

(B4) Dans l'antichambre de la salle à manger

Un placard fermant à clef, garni de rayons.

Une fontaine en cuivre rouge à deux robinets et son bassin.

Deux quinquets, un fallot, deux bougeoirs d'office, trois petits bougeoirs de maître désargentés, une table couverte en toile cirée déchirée, quatre chaises en tapisserie, dont une fracturée, un quinquet d'office en fer blanc et un balai de crin.

Un poêle dont les tuyaux sont en cuivre rouge, pelle, pin-cette, chenets.

(B5) Dans l'office

Une table garnie de ses supports, tablettes, trois petits bancs de pieds. carrelage et vitrage en bon état, à l'exception d'un carreau fêlé en plusieurs endroits et un autre écorné.

Une petite table en sapin.

266) dix douzaines d'assiettes en terre de pipe, deux douzaines & demi d'assiettes en même terre estimées dix-huit francs;

267) un verre gravé & son étui, une boussole & son compas estimés douze francs;

268) une table d'office & son support en chêne estimé deux francs moitié de l'article.

(A49) Dans la salle à manger

151) une table ronde à roulettes en cuivre, le tout en acajou & le dessus plaqué, estimé quarante francs;

152) deux encoignures de bois plaqué à dessus de marbre, estimés douze francs;

153) une console en bois peint à dessus de marbre estimé huit francs;

154) deux servantes à dessus de marbre, dont l'un fracturé, l'une garnie de deux seaux en cuivre argenté, l'autre en fer blanc estimés douze francs;

155) deux fauteuils & seize chaises de bois ordinaire couvertes en tapisserie verte à rayes estimés cinquante-quatre francs;

156) huit coussins de crin, trois petits tabourets & quatre autres tabourets empaillés estimés sept francs;

157) une lampe astrale garnie de pendants en cristal, son godet en verre blanc, sa cheminée suspendue par trois chaînes en cuivre jaune et les chapeaux estimée vingt francs.

(A50) Dans la salle de billard

158) une cheminée à la Desarnaud en fonte, garnies de ses tuyaux, colliers, soupapes en cuivre, deux pommes dessus également en cuivre doré, chenets, pelle, pincettes, deux manivelles, ses crans & garde feu estimés cinquante francs;

159) un billard à pieds tournés garni de cinq billes, deux grandes queues, douze queues ordinaires, une houlette, une supporte queue, la couverture du billard en toile verte, estimé deux cent francs;

160) un canapé en velours rayé feuilles mortes, son matelat & son coussin, estimé quarante francs;

161) deux bergères garnies de leur coussins en plumes, huit fauteuils & deux prie dieu en étoffe pareille au canapé estimés cent vingt francs;

162) six chaises en bois fruitier empaillé estimées dix-huit francs;

163) quatre chaises tapissées en tapisserie rouge et blanche estimées huit francs;

164) six chaises empaillées estimées neuf francs;

165) deux tables à jouer dont une fermant, garnies de leur tapis, estimées dix francs;

166) deux lampes astrales à chacune deux becs & cheminée, chaînes & abat-jour, estimées soixante francs

167) deux tableaux de chasse représentant l'une la chasse à l'ours, l'autre la chasse au sanglier avec leurs cadres de bois doré, estimés soixante francs;

168) huit tableaux de différentes grandeurs représentant des paysages, estimés cent trente francs;

169) quatre tableaux à la gouache représentant des paysages avec leurs cadres en bois doré, estimés à vingt francs;

170) six gravures représentant des ports de mer par Vernet avec leur cadre en bois doré, estimés soixante francs;

(B6) Dans la salle à manger

Seize chaises et deux fauteuils en tapisserie.

Deux servantes dont une garnie de ses seaux en cuivre argenté est en bon état et l'autre de ses seaux en fer blanc, l'un vieux et l'autre neuf, la tablette de marbre de cette dernière est fracturée en deux endroits et le tiroir en mauvais état.

Deux encoignures à dessus de marbre et garnies de tablettes, console à dessus de marbre, lampe astrale avec ses cordes et poulies, table ronde d'acajou massif.

Carrelages, vitrage en bon état.

Deux paires de rideaux de croisées blancs en grosse mous-seline.

(B7) Dans la salle de billard

Un billard garni de son tapis usé, avec coutures le long des bandes, cinq billes, un porte-queues garni de ses queues, deux grandes queues, couverture du billard en toile grise.

Deux quinquets à doubles becs en forme d'Astrale garnis de leurs cordes et poulies.

Un canapé, deux bergères, huit fauteuils.

Deux prie dieu et deux oreillers du canapé, le tout couvert en velours rayé.

Trois chaises en tapisserie, six chaises en paille, une console en acajou garnie d'un grand tiroir et sa tablette de marbre sainte Anne.

Une cheminée à la Desarneaux, un chenet, pelle et pincette.

Pendule sur la cheminée.

Chambranle de la cheminée en marbre est cassé.

Trumeau garni d'une glace à deux pièces, dont la première a plusieurs taches.

Trois tables de jeu, trois portraits de famille, deux autres tableaux de famille et vingt-huit tableaux et gravures.

Le parquet et le vitrage en bon état.

Les croisées sont garnies chacune d'une paire de rideaux de grosse mousseline blanche.

- 171) le portrait du roi, estimé quinze francs ;
 172) une gravure représentant la chasse de Diane, estimée douze francs ;
 173) une glace sur la cheminée, en deux morceaux, celui du haut, de vingt-neuf pouces sur quarante-sept & celui du bas de quarante-trois sur quarante-sept, estimée six cent soixante-douze francs quarante-deux centimes.

(A54) Dans le grand salon sur le perron

- 214) chenets, pelle, pincettes, ballai de crin, quatre écrans à main, un garde feu en fer blanc, estimé six francs ;
 215) deux consoles garnies en cuivre à dessus de marbre dont un cassé., estimés vingt-cinq francs ;
 216) un trictrac garni de ses dames en ivoire & en ébène, cornet & dés, estimés trente francs ;
 217) deux table à jeu estimées quatre francs ;
 218) une table de bois blanc & ses (?) estimée cinq francs ;
 219) une encoignure garnie en cuivre doré à dessus de marbre estimée quinze francs ;
 220) deux canapé, deux bergères & cinq fauteuils en satin broché garnis de crin, estimés soixante francs ;
 221) quatre chaises tapissées estimées douze francs ;
 222) huit rideaux de croisées en calicot & leurs tringues en fer estimés quarante-huit francs ;
 223) une pendule en vase en cuivre doré estimée cent francs ;
 224) quatre flambeaux argentés & deux candélabres en cuivre doré estimés dix-huit francs ;
 225) un quinquet à trois branches garni de ses plateaux en cuivre estimé vingt-quatre francs ;
 226) un tapis de pied estimé quinze francs ;
 227) huit gravures sous verre de différentes grandeurs avec leurs cadres en cuivre doré, estimé soixante-quatre francs ;
 228) quatre tableaux à la gouache avec leurs verres & cadres de bois doré, estimés vingt francs ;
 229) quatre fauteuils & une chaise en paille, estimés six francs ;
 230) une glace sur la cheminée estimée sept cent soixante-quatre francs ;
 231) une autre glace à gauche en face de la cheminée estimée cinq cent soixante-douze francs ;

(A53) Dans la chambre à coucher sur le Perron

- 195) une cheminée à la Desarnaud garnie en cuivre, pelle & pincettes, estimée soixante francs ;
 196) une pendule en cuivre doré représentant un lion, estimée trente francs ;
 197) deux candélabres de cuivre doré estimés huit francs ;
 198) un bois de lit à dossier peint en gris garni en indienne, un sommier de crin, deux matelats de laine & crin, le tout enlaidé de futaine, un lit, un traversin de plume d'oye enlaidé de coutil blanc, une couverture de coton estimés deux cent francs ;
 199) un baldaquin & ses rideaux en indienne fond blanc à fleurs & quatre rideaux de croisées pareils, estimés cinquante francs ;

(B8) Dans le salon

Une encoignure fermant à clef à dessus de marbre garnie de tiroirs et tablettes, deux canapés, leurs matelas, les oreillers, deux bergères, cinq fauteuils garnis de lampass en mauvais état et garnis de leurs housses en bazarin rouge.

Deux petits tabourets en tapisserie, quatre chaises aussi en tapisserie, deux petits fauteuils et quatre chaises en paille, deux consoles à dessus de marbre, dont l'une a le marbre cassé, table de trictrac, garnie de ses dames blanches en ivoire, et les autres en ébène, une paire de cornets en cuir, ses jettons et deux binets.

Une table à jeux.

La cheminée est garnie de fonte tout autour ; une paire de chenets, pelle, pincette, barre de feu, garde feu en fer blanc, un soufflet, deux paires de flambeaux argentés.

Une pendule en cuivre jaune sur la cheminée, à trois bobèches en cuivre jaune.

Glace sur ladite cheminée, d'un seul morceau, écornée dans le haut, ayant une ou deux petites taches, trumeau entre deux croisées en deux morceaux, dont l'inférieur a plusieurs taches et une cassure considérable, autre trumeau également en deux pièces en bon état à l'exception de quelques taches dans la partie supérieure.

Parquet en bon état garni d'un vieux tapis ; à chaque croisée, paire de rideaux en grosse mousseline blanche.

Un quinquet à trois branches garni de son plateau en verre.

Treize gravures et tableaux, petite table ronde servant de guéridon à un seul pied.

(B9) Dans la chambre à coucher sur le perron

Une cheminée à la Desarnaud, pelle, pincette, chenet et un soufflet.

Deux candélabres en cuivre jaune.

Un bois de lit garni en indienne, sommier en crin, deux matelas de laine et crin, enlaidés de futaine, un lit et un traversin de plume d'oye, une couverture de coton, un baldaquin et ses rideaux en indienne fond blanc à fleur, quatre rideaux de calicot pour les croisées, une courtépointe d'indienne, un canapé, ses coussins et traversins, dossiers couverts en indienne, garnis en crin et plume, deux oreillers.

Deux bergères, quatre fauteuils garnis en crin et plume, couverts en indienne pareille à la tenture, petit meuble en acajou servant de secrétaire et couvert en marbre blanc.

Table à écrire en bois de rapport, garni en cuivre, un guéridon bois peint, commode en acajou formant secrétaire à dessus de marbre blanc.

200) un canapé, ses coussins et traversin avec dossier couvert en indienne pareille aux rideaux cy dessus, garnis en crin & plumes, estimés quarante francs ;

201) deux bergères & quatre fauteuils garnis de crin & plumes, couverts en indienne pareille, estimés quarante francs ;

202) une autre bergère à roulettes garnies en crin & couverts en indienne à fleurs, estimée cinq francs ;

203) un petit meuble en acajou servant de toilette couvert en marbre blanc estimé douze francs ;

204) une table à écrire en bois de rapports garnie en cuivre & un guéridon en bois peint estimés quatre francs ;

205) une commode en acajou à dessus de marbre blanc garni en cuivre, formant secrétaire & coffre-fort, estimée cent cinquante francs et quatre rideaux de calicot et leurs tringues ;

206) un tapis de pied à fleurs, estimé vingt-quatre francs vingt-quatre centimes ;

207) deux tableaux gravés sujets espagnols & leurs cadres dorés estimés vingt francs ;

208) trois gravures sous verre & leur cadre estimés quinze francs ;

209) une glace sur la cheminée en un morceau de soixante-six pouces sur quarante-quatre estimé sept cent quatre-vingt un francs ;

210) une autre glace vis-à-vis celle-ci en deux morceaux 1° celui du haut porte dix-neuf pouces sur quarante-quatre de large estimé 85.40, le second estimé 478.40, le tout 563.80 ;

211) une glace entre les deux croisées en deux morceaux, celui du haut porte vingt-sept pouces sur quarante-cinq, celui du bas porte quarante-deux pouces sur quarante-cinq estimés quatre cent quatre-vingt-huit francs ;

212) une table de nuit en bois à dessus de marbre blanc, une autre table de nuit, deux bidets, une cuvette, une garde-robe & son pot, un bassin en étain, son rond en cuivre estimés dix francs ;

213) un bidet garni de sa seringue, estimé cinq francs.

(A52) Dans le cabinet éclairé sur le parc

183) une paire de chenets, pelle, pincettes & un soufflet, estimés trois francs ;

184) une bergère en soie cramoisie & son coussin en plume, estimé neuf francs ;

185) une chaise & un tabouret couvert en peau garni en crin, estimé quatre francs ;

186) un bureau garni en cuivre, une petite table de bois blanc & rayons de même bois, estimé dix francs ;

187) un secrétaire en acajou plaqué garni en cuivre avec ses tiroirs, tablette en marbre gris estimé deux cent francs ;

188) quatre flambeaux de cuivre doré estimés cinquante francs ;

189) un casier en bois de chêne estimé un franc ;

190) différents petits tableaux encadrés de bois doré estimés six francs ;

191) un tapis de pieds à fleurs estimé dix francs ;

192) un fusil simple en fer battu à froid estimé vingt-cinq francs ;

Cinq tableaux et trois gravures et une glace sur la cheminée d'une seule pièce avec une petite tache.

Deux autres glaces de deux morceaux chaque, dont une a une tache au coin de la partie supérieure.

Table de nuit à dessus de marbre blanc.

Une garde-robe et son pot, la table de nuit garnie de son vase, un bidet et son vase. Porte manteaux et tablettes dans les deux cabinets.

Les chambranles de la cheminée cassés.

(B10) Dans le cabinet sur le parc

Chenets, pelle, pincette et bergère en soie cramoisie, son coussin en plume, chaise et tabouret en peau garnis de crin, table à bureau garnie en cuir.

Un secrétaire en acajou, quatre flambeaux de cuivre doré, casier en bois de chêne, un autre casier en bois blanc servant de bibliothèque.

Six gravures et un tableau, quatre autres petits tableaux et deux petites gravures attachées à la cheminée.

Pendule en cuivre doré représentant un petit lion.

Glace au-dessus de la cheminée d'un seul morceau, un tapis de pieds à fleurs, quatre rideaux de croisée.

193) quatre rideaux de croisée en calicot & leurs tringues estimés vingt-quatre francs ;

194) une glace sur la cheminée d'une seule pièce de cinquante-quatre pouces sur vingt-neuf estimée deux cent soixante-deux francs quarante centimes.

[La chambre qui suit est probablement identique à la B11 ci-contre (même mobilier ; les experts y sont allés par erreur en venant de la salle de bains et en prenant le petit escalier intérieur et croient que c'est une chambre à l'entresol]

(A47) Dans une chambre à l'entresol donnant sur le fossé

[Cette chambre est probablement identique à la B11 ci-contre (même mobilier ; les experts y sont allés par erreur en prenant le petit escalier intérieur depuis la salle de bains (A 46) et croient que c'est une chambre à l'entresol]

141) pelle, pincettes & fourneau de fonte estimés deux francs ;

142) une couchette peinte à fond sanglé, un sommier de crin, deux matelats de laine & crin, couverts en futaine, un lit & un traversin enlayés de coutis, deux couvertures, l'une en laine & l'autre de coton, estimée quatre-vingt-dix francs ;

143) une table à tiroir, une table de nuit à dessus de marbre, un petit chiffonnier estimés dix francs ;

144) un fauteuil à coussin en plumes, trois chaises de paille, estimées quatre francs.

[Les experts redescendent, retournent au grand escalier, et vont à l'antichambre du rez-de-chaussée surélevé A 48 face à B 4]

(A62) Dans le cabinet aux liqueurs

[probablement le cabinet sud-ouest, mais ce n'est pas sûr car dans l'itinéraire il se trouve après la lingerie du troisième étage. Il contient une Desarnod comme le B11. Le fait qu'il contienne des queues de billard pourrait résulter du fait que la salle de billard était à la place de la bibliothèque avant 1790 ?]

259) une cheminée à la Desarnaud, pelle & pincettes estimée quarante francs ;

260) une glace au-dessus de la cheminée de trente-cinq pouces sur vingt-six, estimée quatre-vingt-dix francs ;

261) cinq queues de billard, une canne garnie de sa pomme d'ivoire, estimées cinq francs ;

262) dix petites billes de billard enfermées dans une boîte estimées trente francs.

(A51) Dans la bibliothèque

174) une petite table ronde en acajou, estimée dix francs ;

175) une cheminée à la Desarnaud garnie en cuivre estimée cinquante francs ;

176) deux quinquets & leurs supports estimés quinze francs ;

177) deux gravures représentant des bords de mer estimées dix francs ;

178) une échelle double de bibliothèque estimée deux francs vingt-cinq centimes ;

179) un marchepied estimé trois francs ;

180) deux corps de bibliothèque circulaires de bois peint en gris & sculpté avec leurs rayons, serrures & qua-

(B11) Dans le cabinet au-dessus des fossés

Petite cheminée à la Desarneaux, pelle pincette et chenets.

Un bois de lit peint à deux têtes, deux matelas laine et crin couverts en futaine, un traversin de plume d'oie, enlayé de coutil, une table de nuit et son pot.

Trois chaises paillées, un fauteuil et son coussin couverts en velours cramoisi.

Un trumeau sur la cheminée, deux gravures et un tableau, une armoire avec ses tablettes.

Ledit cabinet ayant un bon parquet et les vitrages étant en bon état sauf un carreau qui est cassé.

(B12) Dans la bibliothèque

Une cheminée à la Desarneaux avec ses chenets, une échelle double, un marchepied, trois gravures, une glace au-dessus de la cheminée en deux morceaux ayant plusieurs taches.

torze portes en glace de Bohême, estimés trois cent francs ;

181) un corps de bibliothèque en bois de chêne garni de ses rayons & non fermé, estimé quarante francs ;

182) une glace sur la cheminée en deux pièces, celle du haut de vingt-cinq pouces sur quarante-deux, celle du bas de quarante pouces sur quarante-deux estimée trois cent quatre-vingt-trois francs quatre centimes.

[Les experts vont aux caves]

(A55) Dans la grande cave

233) cent quatorze demi bouteilles estimées douze francs soixante ;

234) sept planches à bouteilles sept francs ;

235) un panier à bouteilles trois francs ;

236) cent cinquante bouteilles de vin blanc de Bordeaux formant partie de l'article, estimé cent cinquante francs ;

237) quatre-vingt-trois bouteilles de vin de Bourgogne de (?) estimés cinquante-cinq francs vingt-cinq centimes ;

238) quarante-sept bouteilles de vin de Chassagne rouge estimées cinquante-huit francs soixante-quinze.

(A56) Dans un caveau sur la grande cave

239) cinq pièces de vin rouge de mil huit cent vingt un estimées trois cent francs.

(A57) Dans une cave à coté

240) huit pièces de vin rouge mil huit cent vingt-deux estimées quatre cent quatre-vingt francs ;

(A58) Dans la cave dite chapelle St Liphard

241) douze pièces de vin rouge mil huit cent vingt-deux estimées sept cent vingt francs ;

241) [bis] seize pièces de vin rouge et quart estimés onze cent cinquante-cinq francs ;

242) un poullain, deux boisseaux à vin, un entonnoir cerclé en fer estimés neuf francs ;

243) deux cordes à vin estimées dix francs ;

244) dix-sept vieilles futaille & treize quarts estimés soixante francs.

[Les experts sortent des caves et vont à la chapelle]

(A59) Dans la chapelle

245) deux grands canapé en velours cramoisi, garnis de crin orné de crépines & glands en cuivre doré estimés cinquante francs ;

246) six fauteuils & seize chaises également en velours cramoisi avec garniture, estimés cent francs ;

247) deux prie-Dieu avec pieds bronzés, estimés douze francs ;

248) deux candélabres en bois bronzé estimés trente francs ;

249) un crucifix en cuivre doré estimé vingt-cinq francs ;

250) deux urnes en marbre granit en cuivre doré estimées vingt francs ;

251) un bénitier en marbre sur un trépied en cuivre bronzé estimé treize francs soixante-quinze centimes.

[Les experts montent à la tribune par l'ascenseur (!)]

(A60) Dans la tribune

252) une tenture en velours cramoisi garni en crin, avec crépines, galons en cuivre doré son appui pareil, estimé cent soixante francs ;

253) deux chaises à dossiers pareils estimées huit francs.

[Les experts redescendent et vont au troisième étage du corps de logis est]

(A61) Dans la lingerie

254) une douzaine de serviettes de maître (restant de l'article), estimée douze francs ;

255) six tabliers d'office restant de l'article estimés six francs ;

256) deux douzaines de torchons restant de l'article estimés huit francs ;

257) six draps de toile de cretonne restant de l'article estimés cent vingt francs ;

258) un couvre-pieds ouaté restant de l'article estimé vingt francs.

[Les experts placent ici successivement le cabinet aux liqueurs A62 et l'office à côté de la salle à manger A63: il s'agit probablement soit d'un oubli de leur part lors du parcours d'inventaire, soit d'une logique de classement lors de la mise au net; la première hypothèse est probablement la bonne]

(A64) Argenterie

269) un huillier d'argent faisant partie de l'article estimé cent cinquante francs ;

270) [chiffre manquant] couverts faisant partie de l'article estimé cent francs ;

271) un couvert en vermeil faisant partie de l'article estimé vingt-cinq francs ;

272) dix-huit couteaux à lames d'argent estimés cinquante-quatre francs ;

273) un couteau en vermeil estimé trois francs ;

274) une médaille en argent estimée sept francs cinquante centimes ;

- 275) une montre à répétition, boîte, chaîne breloque en or estimée cent soixante-quinze francs ;
 276) une petite cassolette en argent doré, estimée douze francs ;
 277) une petite cuiller en or pesant un gros estimée dix francs ;
 278) cinq paires de boucles d'argent pesant trois onces estimées quinze francs ;
 279) une paire de boucles de jarretières en or pesant un gros estimée neuf francs ;
 280) neuf pierres montées en argent estimées douze francs ;
 281) un calice en argent & sa patène pesant huit marcs six gros cinquante francs le marc estimée quatre cent quatre francs cinquante centimes ;
 282) trois morceaux de dentelle, cinquante francs.

(A65) Dans le pressoir

- 283) vingt-trois poinçons neufs estimés cent quinze francs.

(A66) Orangerie

- 283)^o [bis] trente grandes caisses orangers avec les caisses estimées sept cent cinquante francs ;
 284) dix caisses moyennes orangers estimées cent cinquante francs ;
 285) dix-huit petits orangers estimés quatre-vingt dix francs ;
 286) six cent pots remplis d'élèves & plantes estimées cent quatre-vingt francs (partie de l'article) ;
 287) un poêle en fonte garnie de ses tuyaux estimé trente francs ;
 288) trente châssis vitrés vieux estimés cent quatre-vingt francs.

(A67) Dans la petite serre

- 289) un petit poêle en fonte & ses tuyaux estimés dix francs ;
 290) quatre arrosoirs en cuivre & en mauvais état estimés seize francs ;
 291) deux mauvais arrosoirs de fer-blanc estimés un franc ;
 292) trois bêches estimées cinq francs ;
 293) trois râissoirs, trois râteaux & une mauvaise pioche estimée cinq francs ;
 294) une fourche & un crouet estimés deux francs vingt centimes ;
 295) quarante-huit cloches en verre estimées vingt francs ;
 296) une vieille échelle double estimée trois francs ;
 297) un diable estimé douze francs ;
 298) une caisse neuve estimée quinze francs.

(A68) Bibliothèque

L'estimation des livres ne sera porté qu'en masse vu le détail qu'elle entraînerait partiellement. [*Suit une longue liste de titres classés par format: In folio, In quarto, In 8°, In 12, Ouvrages en un seul volume, Livres anglais, Brochures et Livres anglais, espagnols, Brochures.*]

Total de l'estimation des dits livres de la bibliothèque cinq cents francs. Les livres vendus s'étant montés à deux mille quatre cent vingt-six francs trente-cinq centimes.

Récapitulation

Le total des colonnes d'objets conservés s'élève à 20399,95 F.

Les livres conservés se montent à 500 F.

La garde-robe de M. Le Cousteux délivrée à Pierre, 465 F.

Total : 21509,95 F

La colonne d'objets vendus s'élèvent à la somme de 25019,31 F.

Les livres de la bibliothèque vendus : 2486,35 F

Total 27505,66 F

Somme égale à l'estimation de l'inventaire 49015,61 F

Comparaison des prix des objets vendus avec leur estimation portée dans l'inventaire

Suivant notre procès-verbal de vente en datte du vingt-deux mai dernier et jours suivants dûment enregistré, la vente s'est élevée à la somme de vingt-six mille cinquante-deux francs soixante et onze centimes ;

Par autre procès-verbal remis par le notaire soussigné le vingt-cinq avril dernier dûment enregistré, il a été vendu des vins pour trois mille neuf cent treize francs ;

Et des foins pour trois cent trente-cinq francs cinquante centimes.

Total 30301,21 F

Les objets vendus n'étoient estimés par l'inventaire que vingt-sept mille cinq cent cinq francs soixante-six centimes.

Bénéfice : 2795,55

Donc acte fait et arrêté à Meung Étude le neuf juin mil huit cent vingt-trois dont les parties ont signé avec nous notaires lecture faite.

Signatures Bouvard ; Jullien-Desbordes ; Clément ; Jouanneau ; et autres illisibles

Annexe 2

Extraits de textes

2-1. ACHATS DE TERRAINS À LA FIN DU XVIII^E SIÈCLE

1771 (9 février) - Acte d'abandon d'un terrain sur le chemin de Meung à Baulette par le Chapitre de Saint-Liphard au profit de l'Évêque Jarente

Source : Archives départementales du Loiret, ^F 9177

(...) Auxquels sieurs de chapitre a été représenté par mondit Sieur le Doyen que mondit Seigneur l'Évêque d'Orléans est dans le dessein de faire faire *une avenue de la prairie de Baulle au château le long du chemin de Meung à Baulette du côté de la Rivière de Loire*; que pour y parvenir il convient anticiper sur les héritages appartenans auxdits sieurs de Chapitre d'environ quarante-deux perches de terres dans deux pièces de vigne contenant en total deux arpens un tiers, scitués aux pendans de Baulette (...); pour quoi audit nom requiert lesdits sieurs de Chapitre d'abandonner audit seigneur Évêque d'Orléans ladite quantité de quarante-deux perches de terre.

Sur laquelle proportion, après avoir délibéré ont tous unanimement acquiescé à ladite demande, même de se charger de l'indemnité audit Mathurin Rousseau leur fermier pour la non jouissance qu'il fera dudit terrain dépendant les vingt années qu'il reste à expirer de son bail.

En conséquence lesdits sieurs de Chapitre ont volontairement cédés, abandonnés et délaissés dès maintenant pour toujours audit Seigneur Évêque d'Orléans acceptant par mondit Sieur Degondoin pour ledit seigneur Évêque et ses successeurs Évêques d'Orléans, la quantité de quarante-deux perches de terrain à prendre en deux pièces, *la première dans un arpent tenant d'orient à la ruelle appelée chemin du Saut de Loup, d'occident à Pierre Chérière et de midy au chemin de Meun à Baulette et de septentrion au surplus de ladite pièce.*

Et la seconde d'un arpent un tiers audit lieu à prendre, tenant d'orient à Simon Bidault, d'occident à Pierre Cousineau et Pierre Billard, de midy audit chemin de Meun à Baulette et de septentrion au surplus de ladite pièce.

(...) Contrôlée et insinuée à Meun le seize février mil sept cent soixante-onze par le sieur Hallin qui a reçu onze livres onze sols six deniers.

Délivré par moi notaire royal à Meun soussigné sur la minute d'acte en ma possession comme successeur aux offices et pratiques de feu Me Fillaud notaire, ce requérant Monseigneur l'Évêque d'Orléans. À Meun douze juillet mil sept cent quatre-vingt-six.

Signé : Landron

1779 (13 décembre). Vente de la maison dite Libera de Saint-Nicolas par Étienne Louis Barbot à l'Évêque

Source : Archives départementales du Loiret n° de cote : 3E 9108

Furent présents Étienne Louis Barbot tonnelier et Jeanne Licois sa femme qu'il autorise à l'effet de présenter, demeurant au quartier de St Denis en la maison cy-après, Paroisse de S^t Nicolas de Meun, Lesquels ont solidairement (...) vendu, cédé et délaissé (...) à Illustrissime et Révérendissime Seigneur Monseigneur Louis Sextius de Jarente de la Bruyère Évêque d'Orléans (...) une maison appelée le Libera de S^t-Nicolas sise au quartier S^t-Denis Paroisse de S^t-Nicolas Meun, consistante en chambre basse à cheminée, escallier dans la dite chambre pour monter à deux greniers, l'un desquels est sur la dite chambre et l'autre sur la chambre cy-après; allée à côté de ladite chambre, cave sous ladite chambre dont la descente est dans ladite allée, autre chambre à côté et ouvrante dans ladite allée, grenier dessus comme il est cy-devant dit; petite chambre à côté dans laquelle il y a une cheminée et four à cuir pain, petit grenier dessus de ladite chambre, dont l'entrée est au-dedans de celle cy-dessus; grange au bout de ladite maison du côté du midy, et une écurie en apentis tenante à ladite grange du cote d'occident, le tout couvert de tuilles. Et environ trois quartiers d'héritages tant en cour, jardin, vignes que terres y compris.

L'emplacement desdits bâtiments, lesquels héritages sont traversés par l'avenue qui conduit du Parc du Château de Meun au grand Chemin Pavé, le tout tenant de midy à l'ancien cimetière de S^t-Nicolas de Meun dont le terrain appartient maintenant audit Seigneur Évêque étant au lieu de la fabrique de S^t-Nicolas, d'occident à mon Seigneur Évêque étant au lieu des Pressoirs, et à Jean Chérière, du nord à Charles Roulleau et autres, et d'orient ouvrant sur la rue du Fillois qui conduit au grand Chemin Pavé.

La présente vente est faite les charges, clauses et conditions qui suivent (...)

^{8^{ment}} Comme ledit Seigneur Évêque le propose de faire démolir après ledit jour de S^t-Jean-Baptiste prochain la dite maison et bâtiment, il consent en faveur de la présente vente que tous les fermens, serrures, barres et pantures et autres fermens qui sont attachés et servent maintenant auxdits bâtiments, appartiennent aux vendeurs ce qu'ils leur soient remis lors de la dite démolition.

(...)

Dont acte qui sera aux frais dudit Seigneur Évêque. Fait et passé à Meun au château dudit Seigneur Évêque, l'an

mil sept cent soixante dix neuf le treize décembre après midy.

Signé

Etienne Louis Barbot ; Jeanne Licoy femme Barbot ; Louis Sextius de Jarente évêque d'Orléans ; Landron, Fonteneau

1786 (22 avril). Vente à l'Évêque d'un arpent au quartier de Saint-Denis tenant au grand chemin de Meung à Beaugency

Source: Archives départementales du Loiret, 3^e 9121

Furent présents Louis Jean Blessebois, tonnellier et Madelaine-Jeanne Barbot sa femme qu'il autorise à l'effet de présenter, demeurant en cette ville de Meung paroisse de St Nicolas, lesquels ont solidairement l'un pour l'autre un seul pour le tout sans division ny disention sous les renonciations de droit requises, vendus, cédés et délaissés (...) à Monseigneur Louis Sextius de Jarente de la Bruyère Évêque d'Orléans, (...) un arpent ou environ de terre en une pièce, *située au quartier de S^t-Denis, paroisse de S^t-Nicolas de Meung*, désigné pour cinq quartiers par le contrat de mariage desdits vendeurs, et pour un arpent par le contrat cy après datté, tenant d'orient à mondit seigneur Évêque, étant au lieu du S^r Barbade Petitbois, d'occident à Charles Thierry, de septentrion au grand chemin de Meung à Beaugency, et de midy à Jean Chérière.

Appartenant ladite pièce de terre aux dits Vendeur et du chief de la dite femme Blessebois comme lui ayant été cédé et constitué en dot par leur contrat de mariage passé devant le notaire royal soussigné le quinze may mil sept cent quatre-vingt-cinq d(...)é à Meun le trente du dit mois par Jeanne Licois veuve d'Étienne Barbot mère de la dite femme Blessebois, à laquelle Jeanne Licois la dite pièce de terre appartenait comme héritière en cette partie de défunt André Licois son père qui l'avait acquise du S^r Jean Barbade Petitbois par contrat passé devant Me Filliand notaire royal en cette ville le vingt-quatre novembre mil sept cent quarante et un. Dessaisine et saisine.

1786 (22 avril). Vente à l'Évêque de cinq boisseaux de terre de part et d'autre du sentier de Baule, tenant au précédent

Source: Archives départementales du Loiret, 3^e 9121

Furent présents Jean Chérière vigneron demeurant au quartier de Ribaudière, paroisse de Baulle et Marie Françoise Billard sa femme qu'il autorise à l'effet de présenter, lesquels ont solidairement l'un pour l'autre, un seul pour le tout sans division ni disention, sous les renonciations de droit requises, vendu, cédé et délaissé (...) à (...) Monseigneur Louis Sextius de Jarente de la Bruyère Évêque d'Orléans (...) une pièce de terre nue, *située derrière le Château de mondit seigneur l'Évêque d'Orléans, paroisse de Saint-Nicolas de Meun* désignée suivant l'abandon et partage cy après datté pour une mine, et suivant l'acquisition aussi cy après dattée pour cinq boisseaux, *tenant d'orient à Monseigneur l'Évêque, étant au lieu d'Etienne Louis Barbot et sa femme et du chapitre de Meun, d'occident à la veuve Jean Baptiste Clergeon et autres, de midy à mondit seigneur l'Évêque au lieu du*

chapitre, le sentier de Baulle entre, et de septentrion au même, au lieu de Jean Louis Blessebois et Madelaine Jeanne Barbot sa femme par contrat de ce jourd'hui.

La dite pièce d'héritage appartient à Jean Chérière de son chef comme lui étant échu par le second de partage, étant enfin de l'abandon fait par Catherine Chardon veuve Gratién Chérière (des biens de la communauté qui avait eu lieu entre le dit Gratién Chérière et Catherine Chardon) à Gratién Chérière, audit Jean Chérière, et à Jeanne Chérière femme de Jean Herbaudière, par acte passé devant Me Charles Gréard Notaire à Beaugency le vingt-trois février mil sept cent soixante-trois. Dument controlé et infirmé à Beaugency et insinué à Meung le deux avril suivant ; auquel Gratién Chérière père la dite pièce d'héritage appartenait, au moins de l'acquisition qu'il en a faite par acte passé devant Me Marc Gauthier notaire à Meung le sept décembre mil sept cent cinquante-six, de dame Suzanne Deraucourt, veuve de Samuel Lhuillier de Tigy. Dessaisine et Saisine.

1786 (12 juillet) - 1771 (9 février) - Copie délivré par le notaire Landron de l'acte d'abandon d'un terrain sur le chemin de Meung à Baulette par le Chapitre de Saint-Liphard au profit de l'Évêque Jarente

Source: Archives départementales du Loiret, 3^e 9177

Voir plus haut à la date de 1771. Cet acte semble prouver que l'évêque s'était remis activement sur le dossier foncier concernant les extensions ouest du parc.

1793 (21 février). Vente à Jacques Jean Le Couteulx et sa femme d'un demi-arpent de vigne derrière le parc du château

Source: Archives départementales du Loiret, 3^e 9177

J'ai, commis greffier du tribunal du district de Beaugency soussigné, certifié qu'un acte passé présent le citoyen Landron notaire à Meung le 21 février dernier, par lequel Pierre Chérière l'aîné vigneron demeurant à Baulette paroisse de Baulle, a vendu à la citoyenne Geneviève Sophie Lecouteulx épouse du citoyen Jacques Jean Lecouteulx (...), un *demi-arpent de vigne en trois pièces situé derrière le parc du château de Meung*, cotté et attenancé audit acte (...).

Au nom de la Nation (...) par devant les notaires publics résidant en la ville de Meung-sur-Loire soussignés, est comparu Pierre Chérière l'aîné vigneron à Baulette paroisse de Baulle, lequel a par les présentes vendu, cédé et délaissé (...) à dame Geneviève Sophie Le Couteulx (...), un *demy arpent de vigne en trois pièce situé derrière le parc du château de Meung, dont un quartier formant deux pièces en aile de moulin à vent de la contenance de chacun un demi quartier, la première tenant d'orient à la veuve Jacques Le Gou, d'occident à Aignant Laffray le jeune, de midy à François Geuffrion, du nord au sentier des Millectens qui conduit de Baulette à Meung.*

La seconde tenant de midy à la rue qui conduit de Meung à Baulle ainsy de d'orient, d'occident à Aignan Laffré et du nord à ladite veuve Jacques Le Gou.

Et la troisième tenant un quartier tenant d'orient à la ditte rue qui conduit de derrière le parc à Baulle, d'occident à

Pierre Genty et Jean Billard, la Mouche et autre, de midy de la ditte rue et du nord à la veuve Louis Agasse.

Ledit demi-arpent de vigne appartient audit Chérière vendeur de son propre de la succession de deffunts Pierre Cherrière et de Françoise Billard sa femme, ses pères et mère, ainsi qu'il l'a dit, dessaisine saisine. (...)

1795 (6 août). Vente à Étienne-Louis Baschet d'un demi quartier de vigne derrière le château (en 1725 derrière le cimetière Saint-Nicolas), par la veuve Clergeon qui le tenait de son père Thevanne, et lui-même de Guillaume Brissault
Source: Archives départementales du Loiret, 3^e 9177

Au nom du Peuple Français (...) faisons savoir que par devant le notaire public du département du Loiret à la résidence de Meung-sur-Loire soussigné et témoins ci-après nommés, fut présent le citoyen Cézard-François Loiseau perruquier, demeurant en la Citée et commune de Meung, au nom et comme fondé de pouvoir (...) de la citoyenne Anne Chevanne veuve du citoyen Jean-Baptiste Clergeon demeurante ordinairement à Meung même domicile que ledit citoyen Loiseau son gendre (...) lequel audit nom a par ces présentes vendu, cédé et délaissé (...) au citoyen Étienne-Louis Baschet négociant demeurant à Meung et à la citoyenne Anne-Madeleine Chartier son épouse (...), un fort demy quartier de vigne assis derrière le château de Meung, tenant des deux longs au citoyen Le Couteulx du Moley, d'un bout de midy à Pierre Guillebert et d'autre bout du nord à sentier entre, appartenant à la dite veuve Clergeon de son propre comme lui ayant été fourni en dot par son contrat de mariage par défunt François Thevanne son père ainsi qu'elle l'a dit ; auquel François Thevanne ledit héritage appartenait au moyen de l'acquisition qu'il en avoit faite de Guillaume Brissault et Louise Landré sa femme par acte passé devant Gauthier notaire à Meung le vingt-six mars 1725 (...).

Fait et passé à Meung (...) le dix-neuf thermidor l'an trois de la république, répondant au six août mil sept cent quatre-vingt-quinze vieux style (...)

Pièce annexée—1725 (26 mars). Vente d'un demi-quartier de vignes derrière le cimetière Saint-Nicolas par Guillaume Brissault à François Thevanne

Par devant les notaires roiaux à Meun soussignés furent présens Guillaume Brissault menuisier demeurant au bourg et paroisse de Saint-Ay et Louise Landré sa femme (...) lesquels (...) ont reconnu et confessé devoir vendre et par ces présentes vendent, cèdent, quittent, transportent et delaisent (...) à François Thevanne le jeune boulanger demeurant en cette ville, paroisse de Saint-Nicolas, à ce présent et acceptant, qui a requis et achepté pour luy, ses hoirs et ayans causes, un demy quartier de vignes ou environ assis derrière le Cimetière de St-Nicolas dudit Meun, tenant d'un long à une pièce de terre nue qui appartenait cy-devant à la veuve Jacques Gondart, d'autre au S^r Jean Penon des Marais, d'un bout à François Landré et d'autre bout à François du Chemin. (...)

Fait et passé étude de Gauthier l'un des notaires l'an mil sept cent vingt-cinq le vingt sixiesme jour de mars après midy (...)

1797 (28 avril). Vente à Jacques Jean Le Couteulx d'un demi-quartier de vigne derrière le château par Marie Proust veuve Jean Billard, sa fille Catherine Billard épouse Pierre Cherrière, et son autre fille Marie-Françoise Billard

Source: Archives départementales du Loiret, 3^e 9177

Au nom de la République française salut, savoir faisons que par devant le notaire public du département du Loiret à la résidence de Meung-sur-Loire sous-signé et témoins ci-après nommés, furent présents Marie Proust veuve de Jean Billard vivant vigneron demeurante aux Ribaudières commune de Baulle, en son nom comme commune en biens avec feu son mary et encore mère et gardienne de Jean François Billard leur enfant mineur (...) et Pierre Cherrière, vigneron demeurant audit lieu et commune, et Catherine Billard sa femme qu'il autorise, elle mineure, pour laquelle sadite mère et sondit mary se sont solidairement obligés la faire ratifier les présentes à sa majorité (...) et Marie Françoise Billard fille majeure et en ses droits, demeurante audit lieu et commune, lesquels ont par les présentes vendu avec toute garantie de droit au citoyen Jacques Jean Lecouteulx Dumoley (...) environ un quartier et la moitié de demy quartier de terre en une pièce située derrière le château dudit Meung, même commune, tenant de midy au citoyen [Baschet](#), du nord à François Thierry, d'abas et d'amont audit citoyen Lecouteulx, appartenant auxdits vendeurs de leur propre comme héritiers de Jean Billard leur père (...)

1801 (3 juillet). Échange entre Jacques Jean Le Couteulx et les trois enfants de Jean Billard : Catherine épouse Pierre Cherrière, Marie-Françoise épouse Jean Papin, Jean-François, de divers terrains, Le Couteulx récupérant des terrains derrière le château

Source: Archives départementales du Loiret, 3^e 9177

Au nom de la République française salut, savoir faisons que par devant le notaire public du département du Loiret à la résidence de Meung-sur-Loire sous-signé et témoins ci-après nommés, furent présents le citoyen Jacques Jean Lecouteulx Dumoley (...) et Pierre Cherrière, vigneron, Catherine Billard sa femme qu'il autorise, Jean Papin, tisserand, Marie-Françoise Billard sa femme qu'il autorise, et Jean-François Bollard mineur émancipé d'âge procédant sous l'autorité de Joseph Pierre Genty son curateur ci présent, (...). Lesdites parties pour leurs commodités respectives ont par ces présentes fait entr'elles les échanges de héritages ci-après, ainsi qu'il suit :

- Le dit C^{en} Lecouteulx Dumoley cedde et délaisse (...) un demi-arpent et demi-quartier de vigne au canton de Meung à Baule, commune de Baulle, tenant d'abas à Pierre Guillebert, d'amont à Jacques Coulmeau, du midy au C^{en} Lecouteulx Dumoley et du nord à Pierre Cosson, appartenant audit citoyen Lecouteulx Dumoley, qui s'en est rendu adjudicataire au district de Baugency, comme bien dépendant du cidevant chapitre de Meung, suivant le procès-verbal d'adjudication qui lui en a été faite le vingt-neuf août mil sept cent quatre-vingt-onze (...);

- En contre-échange, les dits Cherrière, Catherine Billard sa femme, Jean Papin, Marie Billard sa femme (...) et Jean-François Billard (...) ceddent et delaisent (...)

un demi-arpent d'héritage en trois pièces situées commune de Meung :

1° Un quartier et la moitié de demi-quartier de terre en une pièce, située derrière le château de Meung, tenant de midy au citoyen Baschet, du nord à François Thierry, d'abas et d'amont audit C^{en} Lecouteulx ;

2° Un demi-quartier de vigne et terre audit lieu tenant d'abas à Henry Ollivier, d'amont à Pierre Genty, de midy à la

veuve Jean-Baptiste Genty et du nord à Pierre Ollivier ;

3° Et la moitié de demi-quartier de terre audit lieu, tenant d'abas à ladite veuve Genty, d'amont au C^{en} Lecouteulx, de midy et du nord à Pierre Genty,

Appartenant auxdites femmes Chérière, Papin et mineur Billard de leurs propres comme héritiers de Jean Billard leur père (...)

2-2. ACHATS DE TERRAINS À LA FIN DU XVIII^E SIÈCLE

Dans l'inventaire de l'an X :

Source: Archives départementales du Loiret, 3^E 36881

1791 (28 mars) : l'adjudication générale des biens épiscopaux comprend l'île sise vis-à-vis le parc, affermée au citoyen Étienne Petit Désormeaux marchand de bestiaux à Meung, moyennant 300 francs

1791 (4 avril) Adjudication d'une maison sise à Meung rue des Cordeliers et jardin derrière en dépendant ;

1791 (4 avril) : Adjudication d'une maison sise à Meung sur la place du Martroy tenant aux dépendances du château, et d'un jardin servant actuellement de cour ; à laquelle adjudication sont jointes les expéditions de deux actes :

Le premier contenant vente de ladite maison par Dame Geneviève Sophie Le Couteulx du Moley tant en son nom que comme fondé de la procuration de Citoyen le Couteulx son mary, à Mr Paul Olavide de Pilos, passé par le notaire soussigné le onze septembre 1793 enregistré à Meung le 15 dudit mois ;

Et le second contenant la rétrocession de ladite maison faite par ledit S. de Pilos au citoyen Adam de la Croix acceptant pour et au profit dudit citoyen Le Couteulx du Moley et comme fondée de sa procuration. Ladite rétrocession passée devant ledit notaire soussigné le onze may 1793 enregistré le vingt dudit mois.

Ladite maison louée au citoyen Pierre Pombla et à Pierre Venot (?) moyennant deux cent vingt francs par an dont ils doivent une année échue le six messidor an neuf.

1793 (14 février). Vente en viager à Jacques Jean Le Couteulx et à sa femme Geneviève Sophie d'une maison donnant sur la venelle du château, et d'une grange-pressoir enclavée dans les propriétés Le Couteulx

Source: Archives départementales du Loiret, 3^E 9177

Furent présents Sieur Michel Pierre Hussard prêtre et D^{elle} Catherine Hussard majeure et en ses droits, demeurans en cette ville de Meung en la maison cy-après détaillés, cloître et paroisse de Saint-Liphard, lesquels ont par ces présente vendu, cédé et délaissé (...) à Dame Geneviève Sophie Le Couteulx épouse de M. Jacques Jean Le Couteulx, demeurant à Paris rue de Richelieu paroisse de Saint-Augustin, au nom et comme fondé de la procuration générale et spéciale dudit sieur le Couteulx sont mary (...):

1°) une maison située en ladite ville de Meung cloître et paroisse de Saint-Liphard cy-devant Saint-Nicolas, consistant dans tous les bâtimens, cuisine, chambre

basse, chambre haute, petit jardin et autre aisances et dépendances qui la composent, ouvrant d'orient sur le cloître, tenant du nord à la venelle qui conduit au château de Meung, de midy au sieur Bachet, prêtre, à cause d'une maison du cy-devant chapitre de Meung dont il s'est rendu adjudicataire, et d'occident à une autre maison du même cy-devant chapitre adjudgé au sieur Chatillon ;

2°) une grange situé en ladite ville de Meung ouvrant du nord sur ledit cloître, tenant d'occident de midy et d'orient audit sieur Le Couteulx adjudicataire de deux maisons qui dépendoient dudit ci-devant chapitre de Meung, dans laquelle grange est un pressoir garny de tous ses ustensiles, une cuve, et un auchot (?) lesquels font partie de la présente revente (...).

[La maison est achetée en viager par les Le Couteulx, alors que la grange/pressoir est achetée en pleine propriété à la date de l'acte ; s'y ajoutent douze pièces de vignes et de terres. La rente viagère est de 80 livres par an].

1793 (28 février). Permis de construire accordé à Jacques Jean Le Couteulx de construire un bâtiment entre la maison curiale (presbytère ?) et la Grande maison occupée par le citoyen Pombla

Source: Archives départementales du Loiret, 3^E 9177

Aujourd'hui vingt-huit février mil sept cent quatre-vingt-treize l'an deux de la République, vu par nous Maire et officiers municipaux de la ville de Meung juge voyer, la requête présentée par le citoyen Le Couteulx expositeur [sic] qu'il est propriétaire des maisons et bâtimens en[tre] la maison du citoyen Curé de S^t-Liphard et celle du citoyen Landron, qu'il désiré faire faire une construction à prendre depuis la maison du citoyen Curé jusque vis-à-vis le pignon de la [Grande maison](#) occupée par le citoyen Pombla charpentier, et de faire dans ladite construction toutes les ouvertures nécessaires. Vu pareillement l'ordonnance de fait communiqué au procureur de la commune du vingt-deux de ce mois, ses conclusions préparatoires dudit jour, l'ordonnance de nomination des commissaires du même jour ; ouï le rapport des citoyens Grillon et Bigot commissaires nommés, et après avoir entendu le Conseil Général assemblé et le procureur de la commune, nous avons permis audit citoyen Le Couteulx de faire construire les bâtimens qu'il luy plaira tant dans l'emplacement du pressoir cy-devant appartenant au citoyen Hussard, ainsy que sa maison, que dans la place formant coin dudit pressoir, dans la longueur de vingt un pieds à prendre depuis le coin dudit pressoir jusques vis-à-vis le pi-

gnon de laditte grande maison, sur la largeur de quinze pieds et demy à prendre du mur de closture de la petite cour et sans pouvoir excéder l'allignement de la maison curiale. Au surplus disons qu'il se conformera aux ordonnances et règlements sur le fait de la voirie.

Donné par nous en conseil général, le vingt-huit février mil sept-cent-quatre-vingt-treize l'an deux de la République, ainsi signé Rapeau maire, Bigot, Grillon, Ollivier, Lardier, Raimbault, Trébuchet, A. Croye, C. Richard, Herbert Lagrenouillière, Frouny, Gauthier et D La C.^{nc} et Piqueret secrétaire général.

Piqueret s.g.

1793 (15 septembre). Vente à Paul Olavide Pilos d'une maison cul-de-sac du Paradis, où il a installé une manufacture de drap feutré, par Geneviève Sophie Le Couteulx

Source: Archives départementales du Loiret, 3^e 9177

Au nom de la République (...) est comparue la citoyenne Geneviève Sophie Le Couteulx, épouse du citoyen Jacques Jean Lecouteulx trésorier de la ci-devant caisse de l'Extraordinaire (...), laquelle citoyenne Le Couteulx audit nom a par ces présentes revenu, cédé et délaissé (...) à Paul-Antoine-Joseph-Olavide Pilos, citoyen françois, cultivateur demeurant en la ville de Meung paroisse de S^t-Liphard, présent acquéreur acceptant :

Une maison située en cette ville de Meung paroisse de S^t-Liphard, consistant en une porte à deux battants en entrant, cour de suite, dans laquelle est un puits à eau, appentis couvert de tuilles sous lequel est le puiset à latrines, autre grand appentis servant d'écurie couvert en tuilles, ayant trois croisées, autre grand appentis en retour servant d'angard, grand bâtiment consistant en chambre en entrant sans cheminée, chambre à cheminée boisée en sapin, musette, servant d'armoire au bas des croisées, autre chambre à cheminées et planchayées, descente de cave séparée par une cloison, escalier tournant pour monter à deux chambres hautes planchayées sans cheminées, et à deux greniers dont le premier est carrellé et le second planchayé, ladite maison à faite couverte de tuilles, porte ouvrante dans l'escalier pour sortir dans la rue du Paradis, et autres aisances et dépendances, tenant de midy aux murs de l'avenue de la maison du citoyen Le Couteulx, de septentrion à Joseph Ferrand au lieu du cidevant chapitre de Meung, d'occident audit citoyen Le Couteulx à cause d'un jardin que ladite citoyenne Le Couteulx audit nom se réserve, et d'orient ouvrant sur le Martroy de Meung ;

Appartenant audit citoyen Le Couteulx comme s'en étant rendu adjudicataire par procès-verbal du Directoire du district de Baugency le quatre avril 1791 ; et laquelle maison dépendoit du ci-devant chapitre de Meung ainsi qu'il est mentionné en ladite adjudication représentée par ladite dame Le Couteulx. Dessaisine et saisine.

Laquelle maison ledit citoyen Pilos acquéreur a dit bien savoir et connoître comme en ayant joui depuis deux ans et en jouissant encor actuellement au titre verbal dudit citoyen Lecouteulx ; et dans laquelle maison ledit acquéreur a établi une manufacture de drap feutré. Pour par lui prendre ladite maison et dépendances

en l'état qu'elle est, se poursuit et comporte, en jouir et disposer en toute propriété et jouissance à compter de ce jour, sans qu'à raison dudit état, les parties se puissent mutuellement s'inquiéter n'y rechercher.

Cette revente est faite moyennant la somme de trois mille soixante-cinq livres (...)

1795 (10 mai). Rétrocession par Paul Olavide Pilos d'une maison cul-de-sac du Paradis, à Jacques Jean et Geneviève Sophie Le Couteulx, pour le même prix qu'il leur avait achetée

Source: Archives départementales du Loiret, 3^e 9177

Au nom du Peuple François (...) est comparu le citoyen Paul-Antoine-Joseph-Olavide Pilos, citoyen françois, demeurant en la ville de Meung-sur-Loire, lequel a par ces présentes rétrocedé et délaissé (...) au citoyen Jacques Jean Le Couteulx Dumoley, trésorier de la ci-devant caisse de l'Extraordinaire (...),

Une maison située audit Meung sur la place dudit lieu, consistante en tous les bâtiments appartement, grenier, cour, aisances et dépendances d'icelle, le tout détaillé et attaché par le contrat de vente et cession qu'il en a faite audit citoyen Olavide Pilos par la citoyenne Geneviève Sophie Le Couteulx, épouse dudit citoyen Jacques Jean Le Couteulx (...) passé devant le notaire soussigné le onze septembre mil sept cent quatre-vingt-treize vieux stile,

Laquelle maison appartenoit alors audit citoyen Le Couteulx et son épouse, au moyen de l'adjudication qui en a été faite au profit dudit citoyen Le Couteulx par procès-verbal des citoyens composant le directoire du district de Baugency du quatre avril mil sept cents quatre-vingt-onze ;

De laquelle maison et ses dépendances ledit citoyen Olavide Pilos s'est dessaisi en faveur dudit citoyen Le Couteulx et son épouse (...). Cette rétrocession est faite moyennant la somme de trois mille soixante-cinq livres (...).

1801 (6 décembre). Location par Jacques Jean Le Couteulx à dame Élisabeth Horcque, de trois appartements dans la Grande maison occupée pour partie par Charles Georges Pombla, charpentier

Source: Archives départementales du Loiret, 3^e 36881

Par devant le notaire public au département du Loiret (...) fut présent le citoyen Jacques Jean Lecouteulx, propriétaire demeurant en cette ville de Meung, lequel a par ces présentes fait bail à titre de loyer et prise d'argent pour le tems de neuf années entières et consécutives (...) à dame Elisabeth Jeanne Nicole Horcque, veuve du C^{en} Étienne Jacques Armand Rougemont, propriétaire demeurant audit Meung, dans les appartements cy-après (...);

Trois appartements au premier étage, dépendants et faisant partie d'une maison sise audit Meung, place du Cloître, appelée la Grande maison, occupée en partie par le C^{en} Charles Georges Pombla charpentier ; auxquels appartements par un communie par un escalier en dehors de la cour, et par une gallerie régnant devant lesdits appartements, qui sont distribués, savoir :

Le premier qui est à l'entrée de la galerie et y ouvrant à trois pièces ; la première à l'entrée formant une antichambre, éclairée par une croisée sur la galerie ; chambre à coucher au bout, dans laquelle est une alcôve et cheminée, ladite chambre éclairée par une croisée ayant vue sur le cloître, ladite croisée et ses volets non vitrés appartient à ladite dame Rougemont et qui aura la faculté de les remporter à l'expiration du présent Bail, ainsi qu'une armoire à deux corps et à quatre battans qui est incrustée le long du côté gauche de ladite cheminée ; le cabinet servant de garde-robe à gauche en entrant dans l'autre chambre, éclairée par une petite croisée ayant vue sur la galerie, au passage entre l'alcôve et le cabinet qui conduit à l'appartement cy-après ;

Le second appartement distribué et composé d'une allée ouvrant sur la galerie, un cabinet à droite en y entrant s'y ouvrant, éclairée par une croisée ayant vue sur la galerie ; chambre à coucher carrelée et à cheminée, dans laquelle chambre il y a une alcôve ; ladite chambre éclairée par une croisée à petit bois de menuiserie, et vitrée ayant vue sur le cloître ; un autre cabinet de l'autre côté de l'allée, c'est-à-dire gauche en entrant, ouvrant dans ladite chambre, éclairée par une croisée ayant vue sur la galerie, dans lequel cabinet il y a des fourneaux ;

Le troisième appartement consiste en une grande chambre à cheminée, laquelle est distribuée par des cloisons donnant en une cuisine, éclairée par une croisée à petit bois vitré et ayant vue sur le cloître ; dans laquelle est un évier et des fourneaux dont les fontes appartiennent à la dite Dame de Rougemont qui aura le droit de les remporter à la fin du présent bail ; du cabinet servant de garde-manger éclairé par une petite ouverture qui a vue sur le cloître ; d'un cabinet servant de chambre de domestique éclairé par une croisée ayant vue sur une cour dépendante d'une maison appartenante au citoyen Lecouteulx du côté d'occident ;

Et du grand grenier carrellé régnant au-dessus des appartements cy-dessus ;

Et une cave et un caveau au bas de la descente (...).

Au nom du Peuple François (...) est comparu le citoyen Paul-Antoine-Joseph-Olavide Pilos, citoyen français, demeurant en la ville de Meung-sur-Loire, lequel a par ces présentes rétrocédé et délaissé (...) au citoyen Jacques Jean Le Couteulx Dumoley, trésorier de la ci-devant caisse de l'Extraordinaire (...),

1820 (16 mai). Bail de la maison cul-de-sac du Paradis à Jacques Daviau et son épouse Catherine Trousseau

Source: Archives départementales du Loiret, F^o 9177

Louis par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre (...), Par devant Servais Alphonse Jouanneau et son confrère notaires à la résidence de Meung-sur-Loire, département du Loiret, soussignés, fut présent M^r Jacques Jean Lecouteulx, membre de la Légion d'honneur, propriétaire demeurant en son château dite ville de Meung,

Lequel a donné à titre de bail pour neuf années entières (...) au sieur Jacques Daviau, propriétaire, et dame Catherine Madeleine Trousseau sa femme (...) une maison sise dite ville de Meung cul de sac du Parradis, ayant deux portes d'entrée, l'une sur ledit cul-de-sac, et l'autre sur le Martroy.

Le bâtiment est distribué au rez-de-chaussée en un carré ouvrant sur le jardin, cabinet froid ensuite ayant les vues sur le cul sac. Du carré l'on entre à gauche dans une chambre à feu, aultre chambre ensuite pareillement à feu mais non carrelée. Autre chambre dont la porte ouvre sur la cour du jardin, dans laquelle se trouve la descente et des lieux d'aisances. Escalier qui conduit à deux grandes chambres au-dessus, grenier sur ledit bâtiment et cave dessous.

Au bâtiment consistant en une grande salle dont le plancher du premier étage a été supprimé, grenier perdu au-dessus ;

Cour ou jardin devant, partie desdits bâtiments dans laquelle est un puits à eau.

Le tout en un seul tenant joignant d'amont à la place du Martroy et à la maison du sieur Allure, du nord à la rue du Parradis et autres côtés à M^r Lecouteulx.

2-3. VENTE DU CHÂTEAU DE MEUNG PAR M. ET MME BÉNIGNE LÉON LE COUTEULX À M. ÉDOUARD BOSSANGE LE 24 NOVEMBRE 1859

Source: Archives départementales du Loiret, F^o 9177

Pardevant M^c Landron, notaire à Meung sur Loire, et M^c Pelletier, notaire à Orléans, tous deux soussignés, A comparu :

M^r Alexis Dechezleprêtre, principal clerc de notaire, demeurant à Meung, agissant au nom et comme mandataire de M^r Bénigne Léon Baron Le Couteulx, propriétaire, et de Mad^{me} Marie Alix Boigues, son épouse, qu'il autorise, demeurant ensemble à Paris, rue d'Anjou S^t Honoré n^o 8, aux termes de la procuration qu'ils lui ont donnée suivant acte passé devant M^c Landron, l'un des notaires soussignés, qui en a la minute, le douze décembre mil huit cent cinquante six, Enregistré.

Un extrait de laquelle procuration délivré par ledit

M^c Landron est demeuré et annexé, après que dessus mention de son annexe a été faite par les notaires soussignés, à la double minute des présentes demeurée audit M^c Pelletier.

Lequel, audit nom, a, par ces présentes, vendu avec toute garantie de droit solidaire entre ses mandans

À M^r Édouard Adolphe Martin Bossange, propriétaire, demeurant à Paris, place de la Madeleine, n^o 21, à ce présent et ce acceptant, acquéreur :

Désignation

1^o Le Château de Meung, situé à Meung-sur-Loire, consistant principalement en vastes bâtiments d'habitation formant trois pavillons, dont l'un a vue sur la Loire, communs, serre, orangerie, parc entouré de murs et de sauts de loupes, s'ouvrant par deux grilles, l'une sur la

place du Martroi et l'autre sur l'avenue dite Allée des arbres,

2° La grande avenue dont il vient être parlé conduisant à la grande route et se prolongeant au-delà du chemin de fer,

3° Deux pièces de terre contenant ensemble environ deux hectares situées de chaque côté de ladite avenue, sur lesquelles il existe des plantations d'ormes et d'acacias formant allées,

4° Le lieu dit le Champ d'amour se trouvant à l'une des extrémités du parc et sur lequel il ouvre par une petite porte,

5° Le talus qui se trouve au bas de la terrasse du parc et la rangée d'arbres plantés sur ce talus en partie sur ce talus et qui commence à l'endroit où se trouve une fontaine en se prolongeant jusqu'à l'extrémité du Champ d'amour, ensemble les arbres plantés sur ce champ d'amour,

6° Sont compris dans la présente vente les droits que peuvent avoir les vendeurs à la propriété, possession et jouissance : 1^{ment} de la moitié qui touche en partie au talus du parc ci-dessus indiqué, du terrain de l'avenue appelé la Fontaine dans la distance sus énoncée, et 2^{ment} de tous les terrains qui peuvent exister entre la grille du parc ouvrant sur la grande avenue et allée des arbres, et l'extrémité de cette avenue prolongée jusqu'au-delà du chemin de fer,

7° Font également partie de la présente vente la Chapelle tout le mobilier garnissant la chapelle, les ornements, vases, can statues, candélabres et autres objets s'y trouvant, à l'exception seulement du crucifix et de deux cassolettes,

Le pressoir, les cuves, anchots et ustensiles de toute nature qui en dépendent

Les orangers avec leurs caisses et les plantes garnissant la serre,

Les ustensiles de jardinage, cloches, bancs et sièges de jardin,

Le cheval du manège, ses harnais et la charrette,

Tel que le tout se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances et dépendances, notamment sans aucune exception ni réserve, notamment tous les droits, de propriété et possession et jouissance qui peuvent être attachés au Château de Meung, en quoi qu'ils consistent tel que le droit au banc de l'Eglise réservé au château appartenant au château, et autres,

D'un autre côté, M. Dechezleprêtre audit nom s'oblige à faire boucher la porte de communication avec le parc de la petite maison impasse du Paradis occupé par le S. Guérin ainsi que tous jours qui peuvent exister de cette maison sur le parc de cette maison ou de celle, rue des Gniolles (?) occupée par le S. Guérin de S' Georges.

Propriété

Mr Le Baron Le Couteulx possède en propre le Château de Meung en qualité d'héritier pour partie de M. Jacques Jean Baron Le Couteulx, son aïeul paternel décédé à Meung le huit février mil huit cent vingt trois, et plus particulièrement comme lui ayant été légué et abandonné par celui-ci aux terme d'un partage fait en

la forme testamentaire et olographe en date à Meung du premier janvier mil huit cent vingt deux, déposé au rang des minutes de M^e Jouanneau, prédécesseur médiat de M^e Landron, l'un des notaires soussignés, le douze février mil huit cent vingt trois, enregistré à Meung, le quatorze du même mois, lequel abandonnement a été confirmé purement et simplement par la liquidation de la succession de M. Le Baron Le Couteulx dressé par ledit M^e Jouanneau suivant état en date du dix avril mil huit cent vingt quatre, enregistré et homologué par jugement du tribunal civil d'Orléans du dix juin suivant.

Ledit Château ainsi déclaré par M. Dechezleprêtre audit nom dépendait de l'ancien Evêché d'Orléans. Mondit S. le Baron Jacques Jean Le Couteulx s'en était rendu adjudicataire aux termes d'un procès-verbal dressé à la requête de MM. les Administrateurs du District de Beaugency en date du vingt huit mars mil sept cent quatre vingt onze, moyennant un prix dont il s'est libéré, ainsi qu'il résulte d'un certificat de quitus délivré par l'administrateur de la Régie de l'Enregistrement le seize fructidor an quatre.

Interdiction de planter et bâtir

M Dechezleprêtre audit nom prend l'obligation ni faire ni souffrir qu'il soit fait à tout jamais une plantation et construction qui puissent obstruer la vue du côté de la Loire, de toutes les dépendances ou biens présentement vendus, ni laisser les arbres actuellement présent ou qui pourraient être plantés arriver à une hauteur qui nuirait à la vue sans les élaguer ou couper.

Entrée en Jouissance

M^e Bossange aura la propriété des immeubles à lui présentement vendus à compter de ce jour ; quant à sa jouissance, elle ne commencera que le premier janvier prochain, sauf pour les deux hectares de terre situées de chaque côté de la grande avenue loués à la ville de Meung suivant bail passé devant ledit M^e Landron le treize novembre mil huit cent cinquante trois, à l'égard desquelles cette jouissance commencée le premier novembre dernier par la perception des fermages s'élevant annuellement à deux cents francs.

(...)

Prix

En outre, la présente vente est faite moyennant quatre-vingt pour tout prix la somme de quatre vingt mille francs de prix principal, que M. Bossange s'oblige à payer par quart d'année en année à partir du premier janvier prochain.

(...)

Fait et passé à Meung, en l'étude dudit M^e Landron l'an mil huit cent cinquante neuf, le vingt quatre novembre Et ont les parties signé avec les notaires après lecture faite des présentes rédigées en double minute et dont les droits d'enregistrement seront perçus sur ceux de M. Pelletier.

Signatures : Edouard Bossange, Dechezleprêtre, Pelletier, Landron

Annexe 3

Analyse dendrochronologique

C.E.D.R.E., Christophe Perrault, Besançon

ANALYSE DESCRIPTIVE DES STRUCTURES*

Contexte

Cette étude porte sur deux structures en bois du château de Meung-sur-Loire (Loiret), ancienne résidence des évêques d'Orléans : les charpentes de l'escalier en vis dit "de Brillhac" et de la tour du même nom (fig.149).

L'objectif principal est la datation de l'escalier, dont le couvrement présente des similitudes dans le traitement avec celui de la tourelle nord du logis de Dunois au château de Beaugency (Loiret), daté de 1451-1452. Ce qui permettrait de connaître le commanditaire (François de Brillhac 1473-1503 ou Christophe de Brillhac 1503-1514), tout en datant les modifications du château par rapport aux séjours de Louis XI à Meung.

L'escalier de Brillhac

La charpente de la tourelle d'escalier présente les caractéristiques suivantes :

- Charpente à chevrons formant fermes, à 2 niveaux d'enrayures (fig.143, fig.150), organisés autour d'un poinçon central, à chanfreins abattus dans les angles et arrêtés par des congés en cuillère.

- Brins de chênes parfaitement équarris, probablement à la hache.

- Ferme complète et 6 demi-fermes principales disposées dans les angles de la tour octogonale sur 2 cours de sablières et comprenant un coyer ou entrain, un chevron, une jambette et un aisselier, un entrain retroussé. Le dos des chevrons présente 2 faces suivant le profil octogonal des maçonneries de la tour, pour faciliter la pose de la volige (fig.151).

- Entrain retroussé de la ferme principale constitué de 2 éléments ou moises, enserrant le poinçon et les aisseliers, mais assemblés à tenon-mortaise (à chaque extrémité) à un chevron (fig.152). Ces moises sont de section rectangulaire, posées à plat et équarrées à la hache (a priori sans intervention de la scie). Elles sont relativement courtes, ce qui ne nécessite pas un rapprochement par une clavette ou un boulon d'écartement. Elles ont comme particularité de s'amincir aux extrémités, afin de disposer un entrain retroussé court pour les fermes secondaires contiguës (fig.153).

Ce type de structures a été largement recensé par C. Alix et J. Noblet (publication dans la RACF, tome 48, 2009) à Orléans et dans le Val de Loire, notamment

dans les tours, du XV^e et XVII^e siècle. Au XIX^e siècle, les moises sont posées sur chant pour limiter les efforts sur les chevilles ou les boulons.

- Fermes secondaires constituées uniquement d'un chevron, un blochet et une jambette. Les chevrons de ces fermes secondaires n'atteignent pas le faitage et sont en fait cloués sur le côté des chevrons des fermes principales.

- Les éléments des fermes sont marqués à la rainette (un outil qui griffe superficiellement), à proximité des assemblages. Il s'agit de repérer le tenon et la mortaise de 2 éléments qui seront assemblés ultérieurement. Les éléments d'une même ferme ou d'une demi-ferme porte une marque identique, à base de chiffres romains.

Deux séries continues et complètes sont identifiées (sur la face inférieure de certains bois, fig.154) : de I à VIII sur les fermes principales et de I à XVI sur les fermes secondaires (fig.143), ce qui traduit un ensemble homogène.

L'esthétisme de la tour d'escalier réside dans la voûte en bois fixée sous l'enrayure inférieure de la charpente. Un ensemble d'éléments en bois imite une voûte d'ogives (fig.155) : huit arcs moulurés retombent sur des culots sculptés représentant des personnalités (anges portant des écus et symboles des Évangélistes, photo 8). Les arcs formerets le long des murs sont formés par des aisseliers sous des entretoises reliant une série de 8 poteaux posés sur les culots (fig.157).

En charpente, d'autres éléments en bois sont visibles et intercalés entre le premier niveau d'entrains (fig.150). Ils servent vraisemblablement de support pour un lattis recevant un enduit de plâtre. Ces bois sont débités manuellement à la scie et possèdent parfois une marque, identifiant peut-être un transport des bois par flottage ou l'achat chez un marchand.

La tour de Brillhac

La charpente à chevrons formant fermes comprend 2 fermes principales (avec un entrain de très forte section et un poinçon court), séparées par 3 fermes secondaires et 2 demi-fermes de croupe (fig.158).

Cette charpente présente les caractéristiques suivantes :

- Les entrains retroussés des 5 fermes centrales (2 principales et 3 secondaires) sont assemblés à tenon-mortaise dans les faces latérales de la sous-faîtière inférieure (fig.159), qui est en fait l'entrain retroussé des demi-fermes de croupes.

Si ce type d'assemblages est connu dès le XIV^e siècle (par exemple dans des maisons de Beaulieu-Lès-Loches

* - Opération financée par la DRAC Centre en 2013. Prélèvements les 27 et 28 janvier 2014.

- 37), il est plus fréquemment usité dans la seconde moitié du XV^e et au XVI^e siècle et perdure jusqu'au XVIII^e siècle.

- Les poutres de plafond au centre de la tour sont assemblées à une lierne centrale (première enrayure) et étaient vraisemblablement assemblées à tenon-mortaise à une entretoise, côté église (fig.144). Cette dernière reliait les entrants des fermes principales (voir mortaises orphelines latérales des entrants, fig.160), à l'aplomb du chevêtre recevant les chevrons au niveau de la bretèche.

- Une partie des coyers des demi-fermes secondaires de croupe a disparu. Ils étaient encastrés à l'origine dans les réservations de la maçonnerie de la tourelle d'escalier, laquelle semble contemporaine de la tour de Brilhac.

Pour la croupe opposée, les mortaises sont présentes au niveau de l'entrant de la ferme principale (ou ferme de croupe), mais un enduit sur le conduit de cheminée masque la présence éventuelle de réservations pour les coyers.

- Cette cheminée semble contemporaine de l'édifice, comme le suggèrent les piédroits en partie conservés dans la salle du niveau inférieur (fig.55), les assemblages à tenon-mortaise des chevrons dans le chevêtre en avant de la cheminée (fig.161) et les marques 30 et 26, respectivement en pied et en tête du chevêtre (marques correspondant à celles des chevrons dans lesquels est assemblé le chevêtre).

- Le débitage des bois est semblable à celui des bois de la charpente de la tourelle : il s'agit de brins de chênes avec très peu de nœuds, parfaitement équarris jusqu'en tête, d'abord à la hache, puis à l'herminette.

- Le marquage des assemblages est réalisé à la rainette, sur les faces latérales des coyers, des blochets, des jambettes et des entrants, mais également sur la face inférieure des chevrons et des aisseliers (fig.162), comme dans la charpente de la tourelle.

Deux systèmes de marquages indépendants sont identifiés (fig.144), traduisant un ensemble cohérent et homogène : de I à 34 sur les fermes secondaires d'une part, I/II et V/V contremarque (bâtonnet oblique associé à une unité) sur les fermes principales, III et IIII contremarque sur les demi-fermes de croupe, d'autre part.

DATATION

1ère étape : Recherche de synchronismes

Après acquisition des séries de largeurs de cernes, chaque échantillon est associé à une chronologie représentant sa croissance radiale, du cœur (ou du cerne le plus proche) jusqu'à l'écorce, quand celle-ci est conservée.

Quatorze des 15 échantillons collectés sur les 2 charpentes (fig.145) produisent 14 séries individuelles de croissance, qui sont ensuite comparées par paire, sans tenir compte du plan d'échantillonnage, lequel n'interviendra qu'au stade de l'interprétation des datations

obtenues, en fonction de l'anatomie du dernier cerne présent sur chaque échantillon (5ème étape du processus de datation).

Cette étape consiste à faire coïncider le maximum de "pics" et de "creux" entre 2 séries individuelles de croissance. Un test statistique ("t" de Student) permet de juger objectivement la ressemblance des séries comparées pour chaque position de synchronisme (décalage progressif cerne par cerne).

Ainsi, un lot de 13 séries synchrones est constitué (fig.146, étape 1). La série n° 7 n'est pas intégrée à ce groupe.

2ème étape : Calcul de chronologies moyennes

Une chronologie moyenne appelée Meung.MI, représentative de la croissance des 13 échantillons du lot, est calculée (fig.146, étape 2). Elle comporte 109 cernes.

3ème étape : Comparaison sur les références

La chronologie moyenne Meung.MI est comparée à l'ensemble des références (pour les chênes), disponibles en base de données. L'objectif est toujours de faire coïncider le maximum de "pics" et de "creux", cette fois-ci entre une chronologie moyenne et une référence, l'opération étant renouvelée sur l'ensemble des références à disposition. Les valeurs "t" obtenues pour chaque position de synchronisme testée sont regroupées par classe : de 0,5 en 0,5. Celle qui se dégage du lot est retenue.

Cette étape aboutit au rattachement de la chronologie moyenne à la période 1369-1477 : 1369 correspond à l'année de formation du premier cerne de la chronologie Meung.MI et 1477 à celle du dernier cerne, le 109ème). La série n° 7, non intégrée au groupe représentée par la chronologie Meung.MI, n'a pas pu être datée sur le même panel de références de chênes.

4ème étape : Fiabilité des datations

La fig.148 représente les meilleurs résultats de datation de la chronologie Meung.MI sur les références de chênes. La flèche indique la valeur "t" entre la chronologie moyenne testée et la référence considérée pour le synchronisme retenu. Le risque d'erreur est d'autant plus faible que la valeur retenue est éloignée de la distribution des autres propositions.

Une valeur "t" de Student exceptionnellement élevée est obtenue sur la référence de la région Centre. Elle se dégage donc très nettement des autres valeurs du test. Le synchronisme entre la chronologie moyenne et cette référence est d'excellente qualité. Sur les autres références citées, les valeurs "t" diminuent, tout en restant hautement significatives.

En conclusion, le synchronisme de la chronologie moyenne Meung.MI sur les références de chênes, correspondant à la période 1369-1477, est retenu avec un risque d'erreur très faible, quasi-nul. La datation est de classe A (très fiable).

Rappel

La sécurité statistique est maximale quand le synchronisme est significatif entre la chronologie à dater et plusieurs références construites le plus indépendamment possible, c'est-à-dire avec des bois différents par des auteurs différents et plusieurs laboratoires en collaboration. La sécurité estimée doit être présentée pour étayer le propos du dendrochronologue, car elle est la seule objective et fournit des informations chronologiques indépendantes des autres sources : typologiques, architecturales...

Cette procédure permet de définir un niveau de risque pris par l'opérateur :

- Si la flèche qui indique la proposition retenue est très éloignée de la distribution des autres propositions (alors fausses) sur plusieurs références, alors le risque d'erreur est très faible. Il tend fortement vers 0, il est dit quasi-nul. La datation est de classe A (la meilleure).

- Si la flèche n'est pas nettement dégagée des autres propositions, alors le risque est faible, mais il n'est pas à négliger. La datation est de classe B.

- Si la valeur retenue ne dépasse significativement les autres propositions du test, alors la date n'est pas validée par les seules procédures de calcul. Elle nécessite une confirmation par d'autres sources de données pour discuter de sa pertinence. La datation est de classe C.

5ème étape : Estimation des phases d'abattages

Cette étape consiste à observer l'anatomie du dernier cerne conservé sur chaque échantillon (bois de cœur, aubier incomplet et dernier cerne d'aubier sous l'écorce) et d'en déduire la date d'abattage des arbres, pour chaque structure ou ensemble étudié (fig.147).

Quand l'aubier est complet, le dernier cerne sous l'écorce est constitué :

- uniquement de gros vaisseaux fabriqués au printemps, la coupe de l'arbre se situe alors au printemps.

- de gros vaisseaux de printemps et de fibres élaborées en été, l'abattage se situe donc après la période de croissance radiale de l'arbre et avant la reprise de celle de l'année suivante, soit en automne-hiver.

Tour de Brilhac

Deux échantillons de la charpente de la tour (n° 10 et 13), dont celui du chevêtre en avant de la cheminée, possèdent un aubier complet, dont le dernier cerne situé juste sous l'écorce est formé en 1477. Dans les 2 cas, cet ultime cerne est constitué de gros vaisseaux fabriqués au cours du printemps 1477 et d'une zone plus fibreuse élaborée en été 1477.

Les arbres sont donc coupés après la période de croissance de l'année 1477 et avant la reprise de celle de l'année suivante, soit en automne-hiver 1477-1478.

Les 4 autres échantillons datés de ce groupe ont perdu leur aubier lors du carottage, mais l'année de formation du dernier cerne de bois de cœur conservé est compatible avec un abattage des arbres en 1477-1478. Toutefois, une coupe un peu avant ou après reste possible.

En conclusion, les bois semblent disponibles à partir de 1478 pour être mis en œuvre rapidement, dès 1478 ou peu après.

Escalier de Brilhac

Seul l'échantillon n° 6 a conservé un aubier complet jusqu'à l'écorce, dont le dernier cerne, qui comprend du bois de printemps et du bois d'été, est formé en 1477. On en déduit la coupe de l'arbre en automne-hiver 1477-1478.

Les autres échantillons datés ont perdu un peu d'aubier (n° 5) ou sont en bois de cœur.

CONCLUSION

Les charpentes de la tourelle d'escalier et de la tour de Brilhac du château de Meung-sur-Loire présentent des similitudes dans les modalités de mise en œuvre (marquage des assemblages sur les faces inférieures des bois, fort équarrissage des chevrons...) et appartiennent au même projet architectural.

Les bois utilisés proviennent d'un stock de chênes abattus à l'automne-hiver 1477-1478 et mis en œuvre à partir de 1478 ou peu après.

Ces ouvrages peuvent alors être attribués à François de Brilhac, évêque d'Orléans de 1473 à 1504.

Christophe Perrault

Besançon, mai 2014

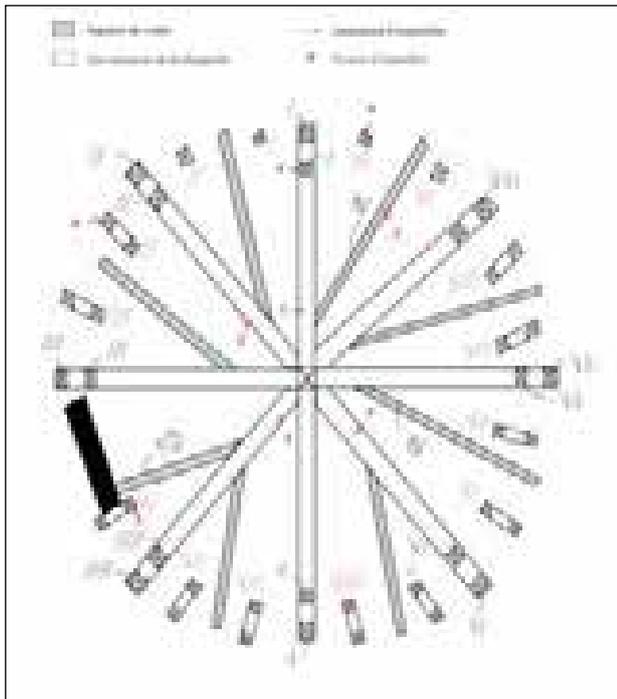


Figure 143: Plan schématique de la première enrayure de la charpente de la tourelle d'escalier dite « de Brilhac », avec relevés des marques d'assemblages (en chiffres romains rouges pour les fermes principales) et localisation des échantillons

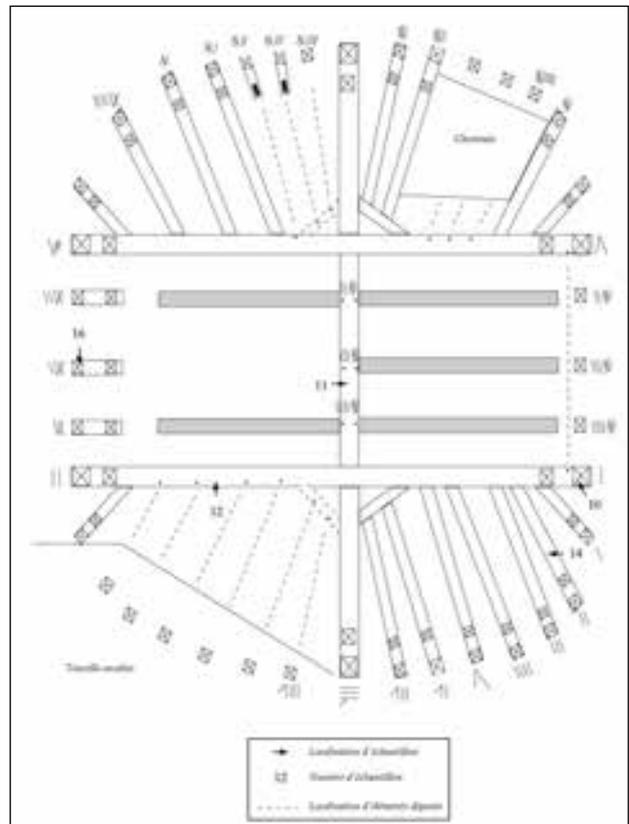


Figure 144: Plan schématique de l'enrayure basse de la charpente de la tour dite « de Brilhac », avec relevés des marques d'assemblages et localisation des échantillons

N°	Structure	Fonction	Marque	Essence					
					1	2	3	4	5
1	Tour de Brilhac, charpente	Entrait, ferme principale	I	Chêne	52	0	non	1414-1465	
2	Tour de Brilhac, charpente	Entrait, demi-ferme principale	II	Chêne	81	0	non	1374-1434	
3	Tour de Brilhac, charpente	Entrait, demi-ferme principale	VI	Chêne	90	0	non	1369-1436	
4	Tour de Brilhac, charpente	Entrait, demi-ferme principale	VIII	Chêne	35	0	non	1425-1449	
5	Tour de Brilhac, charpente	Jambette, demi-ferme secondaire	VI	Chêne	41	19	non	1406-1476	
6	Tour de Brilhac, charpente	Chevron, demi-ferme secondaire	III	Chêne	42	17	oui	1406-1477	1477-1478
7	Tour de Brilhac, poteau	Support de voûte		Chêne	111	20	oui	non daté	
8	Tour de Brilhac, charpente	Chevron, demi-ferme secondaire	XVI	Chêne	non mesuré				
9	Tour de Brilhac, charpente	Jambette, ferme principale	I	Chêne	52	0	non	1407-1456	
10	Tour, charpente	Entrait, ferme principale	I	Chêne	72	14	oui	1406-1477	1477-1478
11	Tour, charpente	Lièvre centrale, moyeu lat.		Chêne	90	0	non	1369-1436	
12	Tour, charpente	Entrait, ferme principale	II	Chêne	77	0	non	1390-1466	
13	Tour, charpente	Croûte de la cheminée		Chêne	91	18	oui	1367-1477	1477-1478
14	Tour, charpente	Coqet, ferme secondaire	II	Chêne	46	0	non	1412-1437	
15	Tour, charpente	Chevron, ferme secondaire	XVI	Chêne	57	0	non	1369-1436	

1 : Nombre de cerne total.
 2 : Nombre de cerne(s) / anneau, compris dans (1).
 3 : Présence ou absence du cambium (sous l'écorce), synonyme de datation à l'année près.
 4 : Année de formation du premier et du dernier cerne mesuré.
 5 : Saison d'abattage : 1477-1478 signifie automne-hiver 1477-1478.

Fig.145: Liste des échantillons collectés avec leurs caractéristiques dendrologiques et leur datation

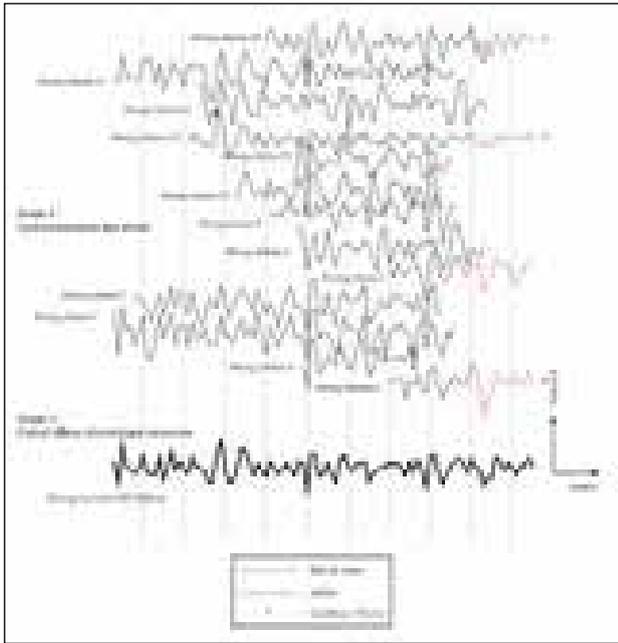


Fig.146: Etapes de datation des échantillons de charpentes

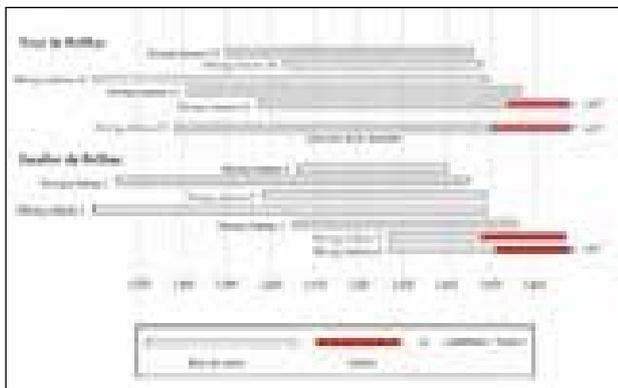


Fig.147: Bloc-diagramme des bois datés présentant les abat-tages des arbres par structure.

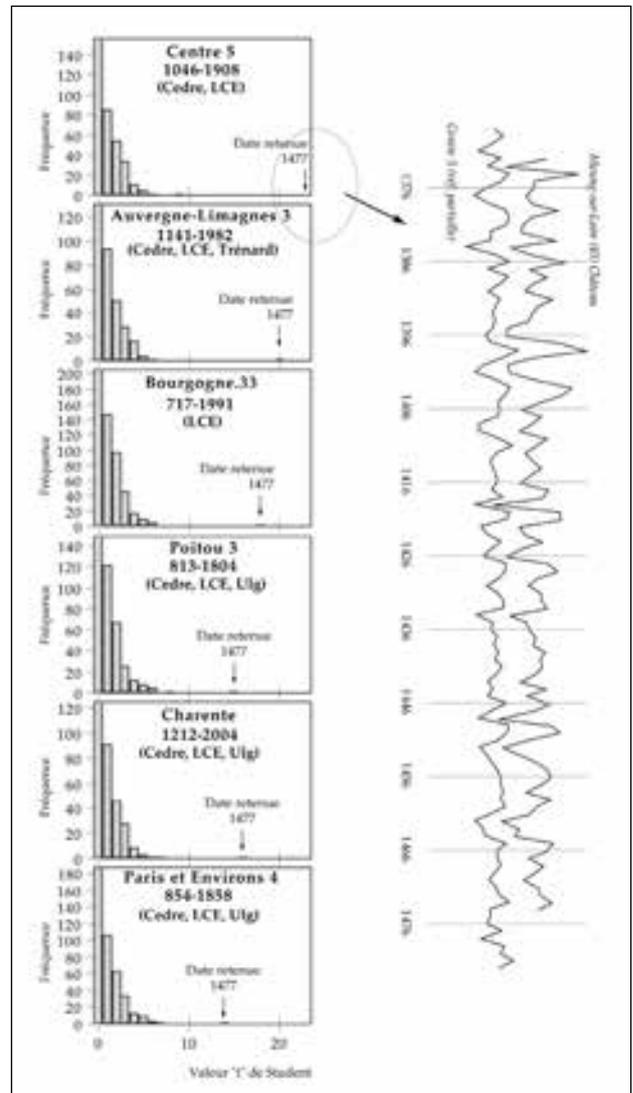


Fig.148: Résultats de datation de la dendrochronologie moyenne Meung.MI sur les références de chênes.



Fig.149: Vue du logis et de la tour de Brillac, à droite, avec la tourelle qui la dessert (cl. J.Mesqui)



Fig.150: Enrayure inférieure de la charpente de la tourelle d'escalier (cl. Chr. Perrault).



Fig.151: Dos d'un chevron et d'un blochet, à deux faces, de la charpente de la tourelle d'escalier (cl. Chr. Perrault).



Fig.152: Enrayure supérieure de la charpente de la tourelle, à entrails retroussés moisés (cl. Chr. Perrault).



Fig.153: Détail d'un entrail retroussé moisé de la charpente de la tourelle (cl. Chr. Perrault)



Fig.154: Marque VIII (8) sur la face inférieure d'un chevron et d'un aisselier d'une ferme de la charpente de la tourelle (cl. Chr. Perrault)



Fig.155: Plafond de la tourelle d'escalier imitant une voûte d'ogives (cl. Chr. Perrault)



Fig.156: Culots sculptés de la « voûte » (cl. J. Mesqui)



Fig.157: Détail de la « voûte », avec les arcs formerets et les différentes pièces moulurées (cl. Chr. Perrault)



Fig.158: Enrayure supérieure de la charpente de la tour de Brilhac (cl. Chr. Perrault)



Fig.159: Détail de l'enrayure haute de la charpente de la tour de Brilhac, avec les entrails retroussés des fermes assemblés dans les faces latérales des sous-faîtières (cl. Chr. Perrault)



Fig.160: Mortaise à l'extrémité d'un entrail d'une ferme principale, destinée à recevoir le tenon d'une entretoise (cl. Chr. Perrault)



Fig.161: Détail d'un piédroit de cheminée (cl. Chr. Perrault)



Fig.162: Marque XVI (16) sur la face inférieure d'un chevron et d'un aisselier d'une ferme de la charpente de la tour (cl. Chr. Perrault)

RECUEILS DE SOURCES MANUSCRITES

Binet - Dialogues—Jacques Binet, *Trois colloques sur l'antiquité de Meung-sur-Loire*, suivis de *Trois dialogues sur l'antiquité de Meung-sur-Loire*, suivis de *Response à la demande que l'on m'a faicte sur un passage des Annales de Me Nicole Gilles, ouquel est escript que le roy Loys le Gros donna à Philippe son frère bastard laa seigneurie de Meung-sur-Loire*, datés du 26 juin 1579, BnF, fr. 5408 (une copie de la *Response* et fragment d'un dialogue à la bibliothèque de l' Arsenal, ms. 3942.

Le manuscrit du chanoine Jacques Binet, chantre du chapitre Saint-Liphard, terminé le 26 juin 1579, est un très curieux ensemble où l'auteur expose son analyse historique de la fondation et du développement de la ville de Meung jusqu'au XIII^e siècle. Il fait usage d'un remarquable discernement et d'une clairvoyance exceptionnelle pour son interprétation des sources et leur utilisation.

Cart.chap. St-Liphard I—*Cartulaire du chapitre Saint-Saint-Liphard de Meung-sur-Loire*, Archives départementales du Loiret, G130 (2Mi539) (copie de Polluche au XVIII^e siècle)

Cart.chap. St-Liphard II—*Extraits de chartes du cartulaire du chapitre Saint-Liphard de Meung*, BnF, Collection Baluze, t.78, fol.162-192.

Foucher - Saint-Liphard—Abbé Foucher, *Saint-Liphard*, manuscrit écrit après 1882, conservé aux Archives municipales de Meung, 7J 18 (voir ci-dessous)

SOURCES CONSERVÉES À MEUNG-SUR-LOIRE

Arch.mun.Meung : Archives municipales de Meung, série 7J

7J 1. « Conseil de Fabrique : délibérations (registre). 1803-1896 »

7J 3. « Comptabilité de la Fabrique : livre-journal (registre), 1805-1906 »

7J 16. « Collégiale Saint-Liphard ». Dossier comprenant des pièces diverses sur les travaux menés à l'église (en particulier devis, factures et reçus concernant les travaux de 1860-64, de

1949 ; articles de presse concernant la restauration du clocher en 1969 ; article concernant la restauration de 1985)

7J 18. « Saint-Liphard et établissements religieux ». Dossier contenant des pièces historiques diverses sur l'église de Saint-Liphard. Ce dossier contient en particulier un livre manuscrit de l'abbé Foucher sur la vie de saint Liphard, et sur l'histoire de l'église collégiale. Ce prêtre a été curé de Meung à partir de 1865, puis chanoine honoraire d'Orléans. Érudite magdunois, membre résidant de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, il avait, semble-t-il, amassé une considérable documentation sur l'histoire de la ville : Auguste Longnon le consulta pour son livre *Étude biographique sur François Villon*, paru en 1877 (voir p.89). Il décéda en 1896, et son hommage fut déclamé en la cathédrale par l'abbé Bellet (*Bulletin de la société archéologique et historique de l'Orléanais*, t.XI, n°157, p.197-188. Marcel Charoy le cite dans son livre (Charoy 1908, p.260), en regrettant que ses archives demeurent cachées aux mains de ses héritiers. Or il n'en était rien, car l'abbé Foucher a lui-même brûlé toutes ses archives, à l'exception d'un livre manuscrit consacré à l'histoire de saint Liphard, et de deux plans également manuscrits, conservés tous deux dans les archives communales (voir ci-après, 7J 20). Voici ce qu'il écrivait dans une petite note placée en exergue de son livre manuscrit : « Nota : Ne point chercher mon Histoire de Meung. Convaincu que je ne pourrais jamais combler certaines lacunes et que, par conséquent, je ne pourrais jamais faire quelque chose de complet, j'ai brûlé tout ce que j'avais rédigé sur ce sujet. Alex Foucher ».

Ce dossier comprend également, parmi d'autres, le texte manuscrit de la description de l'église par le vicaire Doucheny, établi le 19 août 1845 pour la présentation de l'église à un comité non précisé.

7J 20. « Histoire : plans de la ville, 17^{ème}-18^{ème} s. ». Ces deux plans non signés sur calque de la fin du XIX^e siècle (mal datés par le titre de l'inventaire des archives), sont de façon certaine des dessins autographes de l'abbé Foucher. Tous

deux sont des restitutions, faites par l'abbé, de la topographie de la ville sous l'Ancien Régime ; l'un donne une vue générale de la ville incluant ses faubourgs jusqu'au pont, l'autre une vue de l'intérieur de la ville. Ils ont été heureusement publiés dans le livre collectif *Meung-sur-Loire. La belle histoire*, p.47 et 66, mais, de façon très regrettable, les légendes qui sont fournies sont totalement fantaisistes (pour la vue générale : « plan de la ville au XIV^e siècle avec ses chapelles », et pour la vue intérieure : « plan présumé de Meung en 1600 »). La qualité de l'érudition de l'abbé Foucher permet de considérer les localisations topographiques comme fiables - nous l'avons vérifié à de multiples reprises. Néanmoins, on ne doit en aucun cas considérer ces plans comme des copies de documents originels, ce qui est malheureusement trop souvent le cas ; en particulier, les figurations d'éléments comme les tours, tourelles, barbicanes et autres fortifications sont de pures inventions...

Arch. HD-Léproserie

Les archives anciennes de l'Hôtel-Dieu et de la léproserie Saint-Lazare, fusionnés depuis 1667, étaient conservées jusqu'en 2013 dans une cave de la maison de retraite Le Champgarnier à Meung. Nous avons pu les consulter librement sur les lieux ; après cette consultation, et sur notre recommandation, un transfert vers les archives municipales de Meung a été envisagé.

SOURCES PUBLIÉES

Acta Sanctorum—*Acta Sanctorum - Iunii*, éd. Jean Carnandet, Paris-Rome, Victor Palmé, 1867

Actes Charles le Chauve—*Recueil des actes de Charles [II] le Chauve, roi de France*, éd. Arthur Giry, Maurice Prou, Paris, Imprimerie nationale, t.I 1943, t.II 1952.1908.

Archives départementales Loiret A-B—*Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Loiret. Archives civiles. : Série A, n°4 à 4799*, par F. Maupré et Jules Doinel, Paris, Paul Dupont, 1878. *Séries A, n°1800-2200 et B, n°1-1535*, par Jules Doinel, Orléans, Georges Jacob, 1886 *Série C, n°1-924*, par Camille Bloch et Jules Soyer, t.I, *Intendance de la Généralité d'Orléans et Assemblée provinciale de l'Orléanais*, Orléans 1927.

Baron de Frénilly—*Souvenirs du baron de Frénilly, pair de France (1768-1828)*, éd. Arthur Chuquet, Paris, Plon-Nourrit, 1908.

Brantôme—*Œuvres complètes de Pierre de Bourdeille seigneur de Brantôme*, publiées par Ludovic Lallanne, 9 vol., Paris, Veuve Renouard, 1876.

Capitularia Episcoporum—*Capitularia Episcoporum*, pars I, MGH, éd. Peter Brommer, Hanovre, Hahn, 1984.

Cart. Ste-Croix—*Cartulaire de Sainte-Croix d'Orléans*, éd. Joseph Thillier et Eugène Jarry, *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t.30, 1906.

Catalarch. Joursanvault—*Catalogue analytique des archives de M.le Baron de Joursanvault*, Paris, J.Techener, 2 vol. 1838.

Chartes de Saint-Avit—Charles Cuissard, « Sommaire des chartes de l'abbaye de Saint-Avit », *Bulletins de la Société Dunoise*, t.IX, 1897-1900, p.169-200.

Chroniques d'Anjou et d'Amboise—*Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*, éd. Louis Halphen et René Poupardin, Paris, Piccard, 1913.

Chronologie novénaire de Palma Cayet—*Palma Cayet*, « Chronologie novénaire », éd. J.A.C. Buchon, dans *Chroniques et Mémoires sur l'histoire de France*, t.I, Paris, A. Desrez, 1836.

Documents concernant le Poitou—« Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la chancellerie de France, vol.6 », publiés par Paul Guérin, *Archives Historiques du Poitou*, t.XXIV, Poitiers, 1893.

Documents inédits sur l'Orléanais—A. Dupré, « Documents inédits sur l'Orléanais », *Mémoires de la société historique et archéologique de l'Orléanais*, p.379-427.

Documents inédits sur les Guerres de religion—M. Bagnenault de Puchesse, Lucien Auvray, Bernard de la Combe, « Documents inédits sur les guerres de religion dans l'Orléanais », *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t.28, 1902, p.417-572.

Documents orléanais—Lucien Auvray, « Documents orléanais du XII^e et du XIII^e siècle. Extraits. Formulaire de Bernard de Meung », *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t.XXIII, 1892.

Dufort de Cheverny—Robert de Crèvecoeur, éd. , *Mémoires du comte Dufort de Cheverny*, Paris, Librairie Plon, 3 vol., vol.2, La Révolution, 1909.

Formulae—*Formulae Merowingi et Karoli Aevi*, MGH Legum, sect.V, éd. Karl Zeuner, Hanovre, Hahn, 1882-86.

Gestes évêques Auxerre—Les Gestes des évêques d’Auxerre, dir. Michel Sot, éd. Guy Lobrichon et Monique Goulet, trad. Pierre Bonnerue et alii, Paris, Les-Belles-Lettres, 2 vol. 2002-2006

Fontaine 1987—Pierre Léonard Fontaine, *Journal—1799-1853*, École nationale supérieure des Beaux-Arts - Institut français de l’Architecture - Société de l’histoire de l’art français, Paris, 1987, 2 t.

Ilardi 1981—Vincent Ilardi, *Dispatches with related documents of Milanese Ambassadors in France*, vol.3, 1466 11 mars-29 juin, Dekalb; Northern Illinois University Press, 1981.

Inventaire Intendance—Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Loiret. Archives civiles. Série C. Administration provinciale, t.I, Intendance de la Généralité d’Orléans et Assemblée provinciale de l’Orléanais, pub. Par Camille Bloch et Jacques Soyer, Orléans 1927.

Itinéraire de Philippe le Bel—Élisabeth Lalou, Robert Fawtier, François Paillard, *Itinéraire de Philippe [IV] le Bel (1285-1314)*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2007.

Journal du siège d’Orléans—*Journal du siège d’Orléans*, publié par Paul Charpentier et Charles Cuissard, Orléans, H. Herluisson, 1896.

Lettres de Charles VIII, roi de France—*Lettres de Charles VIII, roi de France*, publiées par Paul Pélicier, Paris, Librairie Renouard, 1900, 2 t.

Lettres de Catherine de Médicis—*Lettres de Catherine de Médicis*, publiées par le comte Hector de la Ferrière (t.I à 5), puis par le comte Bague-nault de la Puchesse (t.6 à 9), Paris, Imprimerie Nationale, 1880-1905

Lettres de Louis XI, roi de France—*Lettres de Louis XI, roi de France*, publiées par Joseph Vaesen (t.II à X), B. de Mandrot (t.X) et Étienne Charavay (t.I), Paris, Société de l’Histoire de France, 1880-1908

Ordonnances enregistrées au Parlement de Paris—Henri Stein, Inventaire analytique des ordonnances enregistrées au Parlement de Paris jusqu’à la mort de Louis XII, Paris, Imprimerie nationale, 1908.

Rozier 1789—François-Benoît Rozier, Oraison funèbre de Monseigneur Louis-Sextius de Jarente de La Bruyère, évêque d’Orléans, Commandeur de l’ordre du S.Esprit, Orléans, Imprimerie Jacob, 1789.

Vie de Louis VI le Gros—Suger, *Vie de Louis VI le Gros*, éd. Henri Waquet, Paris, 1929.

Bibliographie

- Alix - Noblet 2009**—Clément Alix, Julien Noblet, « Les charpentes à entrain retroussé moisé : exemples orléanais des XV^e et XVI^e siècles », *Revue archéologique du Centre de la France* [En ligne], t.48, 2009, (mis en ligne le 01 mars 2010, consulté le 10 octobre 2012). URL : <http://racf.revues.org/1337> [p.189-220 de la version papier]
- André 1936**—R. Édouard André, *Documents inédits sur l'histoire du château et des jardins de Chanteloup*, Paris, 1936 (extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire de l'Art français*, 1935)
- Babelon 1986**—*Le château en France*, dir. Jean-Pierre Babelon, Paris, Berger-Levrault, 1986.
- Baguenault de Puchesse 1869**—Gustave Baguenault de Puchesse, *Jean de Morvillier, évêque d'Orléans, Garde des sceaux de France, 1506-1577*, Paris, Librairie académique Didier, 1869.
- Baldwin 1991**—John Baldwin, *Philippe Auguste*, Paris, Fayard, 1991.
- Ballu 2005**—Philippe Ballu, « Louis Sextius de Jarrente de La Bruyère, un évêque très politique », *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, n.s., t.XVIII, n°145, p.5-32.
- Baratin 1991**—Jean-François Baratin, J. Vilpoux, *Meung-sur-Loire (Loiret). Église Saint-Liphard / Tour Manassès de Garlande. Rapport de sondage. N° de site : 45-203-023-1991*, Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service Régional de l'Archéologie, 1991.
- Baunard 1860**—Louis Baunard, *Théodulphe, évêque d'Orléans et abbé de Fleury-sur-Loire*, Orléans, 1860.
- Bimbenet 1863**—Eugène Bimbenet, « Justice du chapitre de Sainte-Croix (d'Orléans) », *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t.6, 1863, p.110-160.
- Blondel 1737-1738**—Jacques François Blondel, *De la distribution des maisons de plaisance et de la décoration des édifices en général*, Paris, Jombert, t.I, 1737, t.II 1738.
- Bontemps 2007**—Daniel Bontemps, « Les transformations du logis seigneurial de Dunois au château de Beaugency par Jean d'Orléans-Longueville au début du XVI^e siècle », *Bulletin Monumental*, t.165-1, 2007, p.31-68.
- Boulay de la Meurthe 1906**—Cte Alfred Boulay de la Meurthe, « Histoire des guerre de religion à Loches et en Touraine », dans *Mémoires de la Société archéologique de la Touraine*, t.45, 1906.
- Bouvier 1913**—Pierre Bouvier, « Étude sur l'Hôtel-Dieu d'Orléans au Moyen Âge et au XVI^e siècle », *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t.34, 1913, p.157-332.
- Briseux 1743**—Charles Étienne Briseux, *L'Art de bâtir des maisons de campagne*, Paris, Prault père, 1743.
- Bryan - Georges 2002**—Simon Bryant, Patrice Georges, « La topographie funéraire de Meung-sur-Loire (Loiret) de l'Antiquité à l'époque moderne », dans *Revue Archéologique du Loiret*, n°27, 2002, p.9-17.
- Caffin de Mérrouville 1963**—Michel Caffin de Mérrouville, *Notre-Dame de Cléry*, Paris, Plon, 1963.
- Casset 2007**—Marie Casset, *Les évêques aux champs. Châteaux et manoirs des évêques normands au Moyen Âge*, Presses universitaires de Caen et du Havre, 2007.
- Chanteloup 2007**—*Chanteloup. Un moment de grâce autour du duc de Choiseul*, Tours, Somogy-Musée des Beaux-Arts de Tours, 2007.
- Charoy 1908**—Marcel Charoy, *Étude historique sur le château de Meung-sur-Loire*, Orléans, 1908.
- Chaumont-sur-Loire 2013**—*Chaumont-sur-Loire. Un château, un bourg*, dir. Marie-Agnès Férault, Paris, Inventaire général du patrimoine culturel, 2013 (Images du patrimoine, n°270).
- Chenesseau 1921**—Chanoine Pierre Chenesseau, Sainte-Croix-d'Orléans. Histoire d'une cathédrale gothique réédifiée par les Bourbons. 1599-1829, Paris, Éd. Champion, 1921, 2 vol. et atlas.
- Cochard 1907**—Chanoine Th. Cochard, *Sous la Terreur. Le clergé d'Orléans (1791-1802)*, Orléans, Librairie Herluison, 1907.
- Contant 1975**—Abbé Jean Contant, *Meung-sur-Loire (Loiret). Son histoire - Sa légende*, Gien, 1975.
- Condemine 1972**—Odette Condemine, *Octave Crémazie. Œuvres. Poésie*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1972.
- Corvisier 1990**—Christian Corvisier, «Le château d'Armentières», dans *Congrès Archéologique de France*, 148e session, 1990, p.49-.

- Corvisier 1992**—Christian Corvisier, « Nemours. Château », dans Jean-Marie Pérouse de Montclos, dir. *Le Guide du patrimoine d'Île-de-France*, 1992, p.478-479.
- Daridan 1994**—Geneviève Daridan, *MM. Le Cousteulx et Cie, banquiers à Paris*, Paris, Éditions Loysel, 1994.
- Darroussat 2004**—Séverine Darroussat, « François-Nicolas Delaistre et sa *Vierge présentant l'Enfant* à Saint-Nicolas-des-Champs à Pérès : un rendez-vous manqué avec la gloire », *Bulletin Monumental*, 2004, vol.162, p.101-116.
- Darroussat 2005**—Séverine Darroussat, « François-Nicolas Delaistre 1746-1832 : sculptures retrouvées ou inédites, portraits de famille », *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art Français*, 2005 (2006).
- Defourneaux 1959**—Marcelin Defourneaux, *Pablo de Olavide ou l'Afrancesado (1725-1803)*, Paris, Presses Universitaires de France, 1959.
- Depreux 1994**—Philippe Depreux, « Le comte Matfrid d'Orléans (av. 815-836) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1994, p.331-374.
- Desarnod 1789**—François-Joseph Desarnod, *Mémoire sur les foyers économiques et salubres*, Paris-Lyon, 1789.
- Desmas 1999**—Anne-Lise Desmas, « Le décor sculpté de la façade de Sainte-Croix d'Orléans », in *Augustin Pajou et ses contemporains*, Paris, La documentation française, 1997, p.223-267.
- Dictionnaire des artistes de langue française—**
Dictionnaire des artistes de langue française en Amérique du nord, Musée du Québec, Presses universitaires Laval, 1992.
- D'Illiers 1948**—Louis d'Illiers, *Deux prélats d'Ancien Régime. Les Jarente*, Monaco, Éditions du Rocher, 1948.
- Dion 1961**—René Dion, *Histoire des levées de la Loire*, Paris, 1961.
- Doguet 1981**—Armelle Doguet, *D'après les minutes notariales : Recherches sur la vie municipale et la société urbaine à Meung-sur-Loire au début du XV^e siècle*, Mémoire de Maîtrise réalisé en 1980-1981 à l'Université Paris [IV] sous la direction de M. J. Heers, déposé à la Médiathèque d'Orléans et aux Archives départementales du Loiret.
- Duchâteau 1888**—Abbé Duchâteau, *Histoire du diocèse d'Orléans depuis son origine jusqu'à nos jours*, Orléans, H. Herluison, G. Séjourné, 1888.
- Durand-Fardel 1860**—Max Durand-Fardel, Eugène Le Bret, J. Lefort, *Dictionnaire général des eaux minérales et d'hydrologie médicale*, Paris, J.-B. Baillière, 1860, t.I
- Écrire en Orléanais au XVIII^e siècle—***Écrire en Orléanais au XVIII^e siècle : une anthologie*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- Faucherre 1992**—Nicolas Faucherre, *Les Citadelles du roi de France sous Charles VII et Louis XI*, Thèse de l'Université Paris-I, Université de Paris-Sorbonne, 1992.
- Favier 1980**—Jean Favier, *La Guerre de Cent Ans*, Paris, Fayard, 1980.
- Feugère 1859**—Léon Feugère, « Étienne Pasquier », dans *Caractères et portraits littéraires du XVI^e siècle*, Paris, Didier et Cie, 1859.
- Flamein 2010**—Richard Flamein, « L'univers matériel et la construction de l'identité bourgeoise : le cas Le Cousteulx », dans *Annales historiques de la Révolution française*, [En ligne], 362 | octobre-décembre 2010, mis en ligne le 01 décembre 2013. URL : <http://ahrf.revues.org/11839>]
- Foulques de Villaret 1875**—Amélie de Foulques de Villaret, « Élection de Thibaut d'Aussigny au siège épiscopal d'Orléans (1448-1450). Incidents curieux et inédits », dans *Mémoires de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*, t.14, 1875, p.65-114..
- Gallet 1964**—Michel Gallet, *Demeures parisiennes. L'époque de Louis XVI*, Paris, Le temps, 1964.
- Gallet 1976**—Michel Gallet, « Louis-François Trouard et l'architecture religieuse dans la région de Versailles au temps de Louis XVI », *Gazette des Beaux-arts*, décembre 1976, p.201-218.
- Gallet 1995**—Michel Gallet, *Architectes parisiens du dix-huitième siècle*, Paris, Mengès, 1995.
- Gauthier 1943**—R. Gauthier, « Voie antique de Meung-sur-Loire à Chartres », *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*, t.XXIV, n°243, 1943, p.491-495.
- Grolleau-Fricard 2006**—Anthony Grolleau-Fricard, « Le réseau Bossange dans trois récits de voyage », dans Yvan Lamonde et Didier Paton, dir., *La Capricieuse (1855) : poupe et proue. Les relations France-Québec (1760-1914)*, Presses universitaires de l'université de Laval, Québec, 2006, p.37-71.
- Guillaume 1993**—Jean Guillaume, « La galerie dans le château français : place et fonction », *Revue de l'Art*, vol.102, 1993, p.33-42.
- Guyon 1647**—Symphorien Guyon, *Histoire de l'église et diocèse, ville et université d'Orléans*, Orléans, Maria Paris, 1647.
- Jal 1867**—Augustin Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, Paris, 1867
- Jarry 1891**—Louis Jarry, *Les Ligueurs d'Orléans à Meung et Châteaudun*, Orléans, Herluison, 1891.

- Jarry 1899**—Louis Jarry, *Notre-Dame de Cléry. Histoire religieuse et politique de la ville de Cléry et de sa collégiale*, Orléans, Paul Pigelet, 1899.
- Jarry 1930**—Eugène Jarry, « Cléry », *Congrès archéologique de France*, 93^e session (Orléans-1930), 1931, p.302-321.
- Jouvellier 1928**—M. Jouvellier, « Note sur un médaillon d'étain », *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t.21, 1928, p.24-26.
- Krafft 1812**—Jean-Charles Krafft, *Recueil d'architecture civile*, Paris, 1812.
- Lacombe 1792**—Jacques Lacombe, *Dictionnaire encyclopédique des amusemens des sciences mathématiques et physiques*, Paris, Pancoucke, 1792, p.353-354
- La Ferrière 1869**—Cte Hector de la Ferrière, *Les Chasses de François Ier précédées par la Chasse sous les Valois*, Paris, Auguste Aubry, 1869.
- Laffont 1999**—Jean-Luc Laffont, « Autour de l'ordonnance épiscopale de Loménie de Brienne du 23 mars 1775. La question des sépultures dans le Midi toulousain sous l'Ancien Régime », in Jean-Luc Laffont, dir., *Visages de la mort dans l'histoire du Midi toulousain (IVe-XIXe siècles)*, Aspet, Pyrégraph, coll. Universatim, 1999, p.55-90.
- Laplatte 1937**—Claude Laplatte, « L'administration des évêchés vacants et la régie des économats », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t.23, n°99, p.161-225.
- La Saussaye 1615**—Charles de la Saussaye, *Annales ecclesiae Aurelianensis sæculis et libris sexdecim*, Paris, Jérôme Drouard, 1615.
- Le Maire 1648**—François Le Maire, *Histoire et antiquitez de la ville et duché d'Orléans, ensemble le tome ecclésiastique*, 2^e éd., Orléans, Maria Paris, 1648.
- Lesueur 1930**—Dr Lesueur, « Châteaudun. Château », *Congrès archéologique de France*, 93^e session (Orléans-1930), 1931, p.476-520.
- Les voies antiques de Meung**—Société archéologique de Meung-sur-Loire, *Les voies antiques de la région de Meung-sur-Loire*, Catalogue de l'exposition à l'office de tourisme de Meung-sur-Loire, du 8 au 20 novembre 1999.
- Leupold 1725**—Jacob Leupold, *Theatrum machinarum : Oder Schau=Platz der Heb=Zeuge*, Leipzig, Zunkel, 1725, disponible en ligne sur le site SLUB de l'université technique de Dresde : en janvier 2014 <http://digital.slub-dresden.de/werkansicht/dlf/21664/1/cache.off>)
- Ligou 1975**—Daniel Ligou, « L'évolution des cimetières », *Archives des sciences sociales des religions*, n°39, 1975, p.61-77 (*Évolution de l'Image de la Mort sans la Société contemporaine et le Discours religieux des églises*. Actes du 4^e colloque du Centre de sociologie du protestantisme de l'Université des sciences humaines de Strasbourg)
- Livre des trois Âges**—Pierre Choinet, *Le Livre des trois Âges*, éd. Lydwine Scordia, Jean-Patrice Boudier, Rouen-Le-Havre, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2009
- Luchaire 1890**—Achille Luchaire, *Louis VI le Gros. Annales de sa vie et de son règne (1081-1137)*, Paris, 1890.
- Mandar 1826**—Charles François Mandar, *Études d'architecture civile, ou Plans, Élévations, Coupes et Détails nécessaires pour élever, distribuer et décorer une maison et ses dépendances, publiés pour l'instruction des élèves de l'École royale des Ponts et Chaussées*, Paris, Carillan-Goëury, nouv. éd., 1826.
- Mantellier 1864-67**—P. Mantellier, « Histoire de la communauté des marchands fréquentant la Loire », *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t.7, 1867 (Histoire), t.8, 1864 (Documents), t.10, 1869 (Documents et Glossaire).
- Mataouchek-Lallet 2000**—Victorine Mataouchek, Carole Lallet, *La Tour Manassès de Garlande. Expertise archéologique du bâti. Surveillance archéologique des travaux de restauration*, AFAN - SRA Centre, Orléans, juillet 2000.
- Merlet 1857**—Lucien Merlet, « Procès pour la possession du comté de Bigorre (1254-1503) », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1857, t.19, p.305-324.
- Mesqui 1982**—Jean Mesqui, « Le pont de Beaugency », dans *Revue générale des routes et des aérodromes*, n°589, septembre 1982, p.1-8.
- Mesqui 1986**—Jean Mesqui, « Histoire monumentale de la ville et du château de Sully-sur-Loire », dans *Histoire de Sully-sur-Loire*, Roanne, Éd.Horvarth, 1986.
- Mesqui 1997**—Jean Mesqui, « Les enceintes du donjon de Loches », *Congrès archéologique de France*, 1997, vol.155, Paris, 2003, p207-237.
- Mesqui 2001**—Jean Mesqui, « L'appartement des bains du château de Châteaudun (Eure-et-Loir) », *Bulletin Monumental*, 2001, vol.159, p.34-37.
- Mesqui 2014**—Jean Mesqui, « L'église Saint-Liphard et la tour Manassès de Garlande à Meung-sur-Loire », *Bulletin Monumental*, t.172-1, 2014, p.1-44.
- Mesqui 2015**—Jean Mesqui, « La famille de Meung et ses alliances. Un lignage orléanais du XIe au

- XVe siècle », à paraître dans le Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.
- Millière 1999**—Jérôme Millière, « Les fouilles de la fontaine Saint-Liphard. Meung-sur-Loire (Loiret) », *Revue Archéologique du Loiret*, n°24, 1999, p.85-89.
- Millière 2007-2008**—Jérôme Millière, « Les voies antiques de la région de Meung-sur-Loire », *Revue Archéologique du Loiret*, n°32, 2007-2008, p.109-121.
- Mirot 1913**—Léon Mirot, *Les d'Orgemont, leur origine, leur fortune, le Boîteux d'Orgemont*, Paris, Honoré Champion, 1913.
- Moreau 2008**—Véronique Moreau, « Les jardins du duc de Choiseul à Chanteloup », *Colloque L'Esprit des jardins : entre tradition et création*, 5-6 septembre 2008, Conseil général d'Indre-et-Loire (document pdf en ligne sur http://archives.cg37.fr/Decouvrir/L_ESPRIT_DES_JARDINS_ENTRE_TRADITION_ET_CREATION_SEPTEMBRE_2008-AAFB.html).
- Morin 2008**—Christophe Morin, *Au service du château : l'architecture des communs en Île-de-France au XVIIIe siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2008.
- Mosser 1972**—Monique Mosser, « Monsieur de Maigny et ses jardins : Projets inédits des fabriques pour Ménars », *Bulletin de la Société d'histoire de l'Art français*, 1972, p.269-293.
- Murray Kendall 1974**—Paul Murray Kendall, *Louis XI. L'universelle araigne*, Paris, Arthème Fayard, 1974.
- Némo - Collette 1989**—Robert Némo, Bernard Collette, *Le château de Druyes*, Auxerre, 1989.
- Payen 1969**—Jacques Payen, *Capital et machine à vapeur au XVIIIe siècle*, Paris, Mouton & Co, 1969.
- Perret 1896**—Paul-Michel Perret, *Histoire des relations de la France avec Venise du XIIIe siècle à l'avènement de Charles VIII*, Paris, H.Welter, 1896, 2 t.
- Peyronnet 1987**—Voir Henri Peyronnet, « Les sources documentaires anglaises de l'histoire médiévale de la Bretagne », *Annales de la Bretagne et des Pays d'Ouest*, vol.94, 1987, p.5-19.
- Phalip 2003**—Bruno Phalip, *Auvergne et Bourbonnais gothiques. Le cadre civil*, Paris, Picard, 2003.
- Picon 1995**—Antoine Picon, « Charles François Mandar (1757-1844) ou l'architecture dans ses détails », *Revue de l'Art*, 1995, n°109, p.26-39.
- Pidoux 1597**—Jean Pidoux, *Vertu et usage des fontaines de Pougues et administration de la douche*, Poitiers, 1597.
- Poncet 1998**—Olivier Poncet, *Pomponne de Bellière (1529-1607) : un homme d'État au temps des guerres de religion*, Paris, École des chartes, 1998.
- Portalis-Beraldi 1880**—Baron Roger Portalis, Henri Beraldi, *Les graveurs du dix-huitième siècle*, Paris, Damascène Morgand et Charles Fatout, 1^{er} vol., 1880.
- Rémy 2001**—Christian Rémy, « Châluçet et les châteaux de Maître Gérald de Maulmont », *Bulletin Monumental*, t.159, 2001, p.113-141.
- Ruble 1881-86**—Baron Alphonse de Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, Paris, Adolphe Labitte, 4 vol. 1881-1886.
- Samaran 1926**—Charles Samaran, « Pierre Choisnet. Le Rosier des guerres et le Livre des Trois Eges », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1926, tome 87. pp. 372-380.
- Scherf 2004**—Guilhem Scherf, « François-Nicolas Lemaistre », dans James David Draper, Guilhem Scherf *et alii*, *Playing with Fire. Terracotta Models. 1740-1840*, New York, The Metropolitan Museum of Art, 2004, p.290-291.
- Soyer 1971**—Jacques Soyer, *Les voies antiques de l'Orléanais* (Civitas aurelianorum), Orléans, Société Archéologique et Historique de l'Orléanais, 1971.
- Soyer 1979**—Jacques Soyer, *Les noms de lieux du Loiret*, Roanne, Horvath, 1979 (réédition des articles successifs publiés dans le *Bulletin de la SAHO*).
- Tachon 1977**—S. Francis Tachon, *Le château de Meung-sur-Loire. XII^e-XIII^e-XVIII^e siècle*, Héliogravure Lescuyer-Lyon, s.d. (1977).
- Turcat 1994**—André Turcat, *Étienne Jamet, alias Esteban Jamete : sculpteur français de la Renaissance en Espagne condamné par l'Inquisition*, Paris, Picard, 1994.
- Vallery-Radot 1931**—Jean Vallery-Radot, « Meung-sur-Loire. L'église Saint-Liphard et la tour Manassès de Garlande », *Congrès Archéologique de France*, 93^e session (Orléans-1930), 1931, p.278-301.
- Versailles 1983**—*Versailles, dessins d'architecture de la direction générale des Bâtiments du Roi*, Paris, La Documentation française, 1983.
- Versailles 1985**—*Projets pour Versailles*, Paris, archives nationales, 1985.
- Zylberberg 2001**—Michel Zylberberg, *Capitalisme et catholicisme dans la France moderne. La dynastie Le Couteulx*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001.

